

## Révision du SAGE Oise-Aronde



### Rapport d'état des lieux et de diagnostic

#### CONSULTING

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX  
[www.safege.com](http://www.safege.com)



# SOMMAIRE

## **PREAMBULE : LE SAGE EN QUELQUES MOTS ..... 1**

1	La DCE et le renforcement des SAGE suite à la loi LEMA .....	1
2	Le nouveau SDAGE 2016-2021.....	1
3	Le SAGE Oise-Aronde .....	1
4	Un périmètre du SAGE qui tend à évoluer .....	2
5	La Commission Locale de l'Eau du SAGE Oise-Aronde.....	3

## **PARTIE 1 : CONTEXTE GENERAL DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE ..... 4**

6	La fiche d'identité du bassin versant.....	4
6.1	Caractéristiques générales du territoire .....	4
6.2	Évolution de la protection des milieux naturels .....	8
7	L'évolution climatique depuis 2005 .....	14
7.1	Analyse de la pluviométrie sur le territoire .....	14
7.2	Analyse des températures .....	16
7.3	Le changement climatique.....	17
8	Une évolution notable de la gouvernance de l'eau avec une importante restructuration à venir.....	17
8.1	L'assainissement .....	17
8.2	La production et la distribution d'eau potable .....	20
8.3	La défense contre les inondations .....	22
8.4	La maîtrise des eaux pluviales.....	22
8.5	L'entretien et l'aménagement des cours d'eau et des milieux aquatiques .....	22
8.6	Les évolutions règlementaires à venir sur le petit et grand cycle de l'eau .....	25
9	Un contexte socio-économique similaire à 2005.....	26
9.1	Une faible évolution de l'occupation du sol sur le territoire .....	26

9.2	Une population en légère croissance .....	28
9.3	Une stabilité des activités présentes sur le territoire .....	29

## **PARTIE 2 : ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES .. 40**

10	Des cours d'eau historiquement dégradés, en phase de reconquête .....	40
10.1	Etat des lieux 2005 : synthèse .....	40
10.2	L'Aronde et ses affluents .....	40
10.3	L'Aisne .....	42
10.4	L'Oise .....	43
10.5	Les rus-intra-forestiers .....	45
10.6	Les rus de La Conque et du Grand Fossé .....	47
10.7	Les petits affluents de l'Oise.....	48
10.8	Le Rhôny .....	50
11	Une amélioration de la connaissance des zones humides .....	51
11.1	Etat des lieux des zones humides en 2005 .....	51
11.2	Etat des lieux des zones humides en 2016 .....	51
11.3	Evolution des zones humides .....	53
12	Des plans d'eau encore peu connus.....	55

## **PARTIE 3 : ÉVOLUTION DE L'ÉTAT QUALITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU .... 57**

13	Des progrès sur la qualité des eaux superficielles.....	57
13.1	Etat des lieux de 2005 : Synthèse .....	57
13.2	L'évolution de l'état qualitatif entre 2005 et 2013 selon le SDAGE Seine Normandie .....	57
13.3	Une densification du réseau de mesure depuis 2005.....	60
13.4	Une amélioration sensible de la qualité physico-chimique et biologique .....	61
14	Des masses d'eau souterraines sensibles à la pollution.....	76
14.1	Etat des lieux 2005 : Synthèse .....	76
14.2	L'évolution de l'état qualitatif entre 2005 et 2013 selon le SDAGE Seine Normandie .....	76

14.3 Un renforcement du réseau de mesure depuis 2005 .....	77	19.3 Une évolution des rejets non domestiques .....	130
14.4 Une ressource en eau souterraine toujours fragile .....	78	19.4 Une volonté de réduire les sources de pollution liées à l'activité agricole .....	133
14.5 Les Installations Classées de Picardie .....	91	19.5 Une amélioration des pratiques des collectivités et des particuliers .....	136
<b>PARTIE 4 : ÉVOLUTION DE L'ÉTAT QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU.. 93</b>		19.6 Des engagements des gestionnaires d'infrastructures en faveur de la réduction des pressions.....	137
15 Un état quantitatif des eaux superficielles toujours sous tension .....	93	20 Une pression physique sur les milieux, faiblement renforcée depuis 2005.....	137
15.1 Etat des lieux 2005 : Synthèse .....	93	20.1 Une relative stabilité de la pression urbaine .....	137
15.2 Une répartition hétérogène du réseau de suivi .....	93	20.2 Un transport fluvial avec des perspectives de développement liées aux grands projets .....	138
15.3 Un état quantitatif variable selon les cours d'eau .....	94	<b>PARTIE 6 : ÉVOLUTION DES RISQUES LIES A L'EAU..... 140</b>	
15.4 L'évolution du franchissement des seuils de surveillance .....	101	21 Un risque d'inondation et de coulées de boue toujours présent .....	140
15.5 Analyse du franchissement du DOE .....	104	21.1 Catastrophes naturelles.....	140
16 Une faible évolution de l'état quantitatif des eaux souterraines .....	104	21.2 Risque d'inondation par débordement de cours d'eau .....	142
16.1 Etat des lieux 2005 : Synthèse .....	104	21.3 Risque de coulées de boue .....	143
16.2 Objectifs quantitatifs définis par la Directive Cadre sur l'eau.....	105	21.4 Risque d'inondation par remontée de nappe.....	144
16.3 Une densification du réseau de suivi depuis 2005.....	105	22 Une meilleure prise en compte du risque.....	144
16.4 Une moyenne basse des niveaux piézométriques observée sur la dernière décennie .....	105	22.1 Un territoire moins touché par les inondations mais qui a développé des politiques de gestion du risque .....	144
17 Focus sur la ZRE du bassin de l'Aronde .....	107	22.2 Une prise de conscience générale des phénomènes de ruissellement .....	146
<b>PARTIE 5 : ÉVOLUTION DES PRESSIONS POTENTIELLES .....109</b>		<b>PARTIE 7 : EVALUATION DU POTENTIEL HYDROELECTRIQUE ..... 147</b>	
18 Une diminution généralisée des prélèvements .....	109	23 La situation actuelle .....	147
18.1 Une diminution importante des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable.....	110	24 L'évaluation du Potentiel Hydroélectrique .....	147
18.2 Des variations interannuelles importantes des prélèvements agricoles .....	116	<b>PARTIE 8 : SYNTHESE DIAGNOSTIC ..... 148</b>	
18.3 Une chute des prélèvements industriels suite à la fermeture d'industries .....	119	25 Une ressource en eau souterraine encore impactée par l'agriculture et l'urbanisation.....	148
18.4 Bilan sur les prélèvements.....	121	25.1 Diagnostic état – pressions – actions depuis 2005 .....	148
18.5 Volumes prélevables et volumes objectifs .....	123		
19 Une dynamique de réduction des rejets polluants .....	124		
19.1 Une réduction significative des pressions liées à l'assainissement collectif .....	124		
19.2 Une amélioration des connaissances concernant l'assainissement non collectif...129			

25.2 Bilan de l'état qualitatif en 2016 et identification des sources de pollutions existantes .....	149	33 Rappel des enjeux du premier SAGE .....	178
26 Une amélioration de la qualité des eaux superficielles grâce à la réduction des rejets polluants .....	152	34 Identification des nouveaux enjeux du SAGE Oise-Aronde.....	178
26.1 Diagnostic état – pressions – actions depuis 2005 .....	152	34.1 Synthèse des échanges avec les acteurs.....	178
26.2 Bilan de l'état qualitatif en 2016 et identification des sources de pollutions existantes .....	153	34.2 Pistes de réflexion pour la suite de l'étude .....	180
27 Un état quantitatif fragile malgré la baisse des prélèvements .....	158	<b>Annexe 1 Bilan des outils de protection des milieux naturels et de leur évolution.....</b>	<b>181</b>
27.1 Diagnostic état – pressions – actions depuis 2005 .....	158	<b>Annexe 2 Bilan de la gouvernance sur l'assainissement non collectif.....</b>	<b>185</b>
27.2 Bilan de l'état quantitatif en 2016 et identification des sources de pression existantes .....	159	<b>Annexe 3 Bilan de la gouvernance pour les compétences assainissement collectif .....</b>	<b>189</b>
28 Des milieux naturels et aquatiques anciennement dégradés qui s'améliorent grâce à une dynamique de restauration et d'entretien .....	164	<b>Annexe 4 Bilan de la gouvernance pour les compétences Alimentation en Eau Potable .....</b>	<b>195</b>
28.1 Diagnostic état – pressions – actions depuis 2005 .....	164	<b>Annexe 5 Caractéristiques des qualitomètres pour le suivi des masses d'eau superficielle.....</b>	<b>201</b>
28.2 Bilan de l'état milieux naturels et aquatiques en 2016 et identification des sources de pression existantes .....	165	<b>Annexe 6 Caractéristiques des qualitomètres pour le suivi des masses d'eau souterraines .....</b>	<b>204</b>
29 Un risque d'inondation mieux connu et pris en compte .....	169	<b>Annexe 7 Bilan des observations sur l'état des réseaux de collecte d'assainissement collectif .....</b>	<b>214</b>
29.1 Diagnostic état – pressions – actions depuis 2005 .....	169	<b>Annexe 8 Bilan des diagnostics de conformité des installations non collectives .....</b>	<b>218</b>
29.2 Bilan des risques d'inondation en 2016 et identifications des sources de pression existantes.....	170		
<b>PARTIE 9 : ÉVALUATION DU SAGE PAR LES ACTEURS.....</b>	<b>173</b>		
30 Taux de participation .....	173		
31 Bilan du précédent SAGE .....	173		
31.1 Niveau de connaissance et d'adhésion.....	173		
31.2 Degré de mise en œuvre des actions.....	173		
31.3 Satisfaction générale .....	177		
32 Attentes des acteurs pour le SAGE révisé .....	177		
<b>PARTIE 10 : Réflexion sur les enjeux du SAGE Oise Aronde révisé.....</b>	<b>178</b>		

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 4-1 : Périmètre du SAGE Oise Aronde et du bassin du Rhône .....	3
Figure 6-1 : Localisation du périmètre du SAGE Oise-Aronde et du bassin du Rhône .....	4
Figure 6-2 : Structures administratives du SAGE Oise-Aronde et du bassin du Rhône .....	5
Figure 6-3 : Masses d'eaux souterraines du SAGE Oise-Aronde .....	6
Figure 6-4 : Masses d'eaux superficielles du SAGE Oise-Aronde et du bassin du Rhône .....	7
Figure 6-5 : Zones Natura 2000 (Sources : INPN).....	8
Figure 6-6 : Périmètre du PNR Oise-Pays de France et de la réserve biologique dirigée des Grands Monts (en cours de conversion) (Sources : INPN) .....	9
Figure 6-7 : Localisation des ZNIEFF (Sources : INPN).....	10
Figure 6-8 : Localisation des ENS (Sources : INPN) .....	11
Figure 6-9 : Localisation des sites inscrits et des sites classés (Sources : DREAL Hauts-de-France) .....	12
Figure 7-1 : Gradient pluviométrique sur le périmètre du SAGE et le bassin du Rhône calculé à partir des données AURELHY sur la période 1971-2000 (sources : Météo France) .....	14
Figure 7-2 : Précipitations mensuelles moyennes à la station de Chevrières calculées entre 2005 et 2015 (sources : Météo France) .....	15
Figure 7-3 : Cumul annuel de précipitations à la station de Chevrières pour la période 2005-2015 (sources : Météo France) .....	15
Figure 7-4 : Températures moyennes mensuelles à la station de Beauvais sur la période 1971-2000 (sources : Météo France) .....	16
Figure 8-1 : Structures compétentes en assainissement non-collectif (sources : Eau France – observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement) .....	18
Figure 8-2 : Structures compétentes en Collecte (sources : Eau France – observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement).....	18
Figure 8-3 : Structures compétentes en Transport (sources : Eau France – observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement).....	19
Figure 8-4 : Structures compétentes en Dépollution (sources : Eau France – observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement) .....	19
Figure 8-5 : Structures compétentes en Production (sources : Eau France – observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement) .....	20
Figure 8-6 : Structures compétentes en Transfert (sources : Eau France – observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement) .....	21
Figure 8-7 : Structures compétentes en Distribution (sources : Eau France – observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement).....	21
Figure 8-8 : Syndicats compétents pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et des milieux aquatiques (sources : SMOA).....	24
Figure 9-1 : Occupation du sol en 2012 (source : CLC 2012) .....	26
Figure 9-2 : Évolution de la population entre 2010 et 2016 (source : recensement INSEE).....	28
Figure 9-3 : Répartition des types de cultures sur le territoire du SAGE Oise-Aronde (RPG 2012) .....	30
Figure 9-4 : Répartition spatiale des types de cultures sur le territoire du SAGE Oise-Aronde (RPG 2012).....	30
Figure 9-5 : Localisation des sites BASIAS (sources : BRGM) .....	32
Figure 9-6 : Localisation des sites BASOL (sources : BRGM) .....	33
Figure 9-7 : Localisation des voies navigables sur le périmètre du SAGE et le bassin du Rhône ....	37
Figure 9-8 : Caractéristiques du transport fluvial sur le territoire (sources : VNF) .....	37
Figure 9-9 : Localisation des AAPPMA sur le périmètre du SAGE et le bassin du Rhône .....	39
Figure 10-1 : Bilan état de l'Aronde (Sources : PPRE / PDPG).....	41
Figure 10-2 : Bilan état de l'Aisne (Sources : PDPG) .....	42
Figure 10-3 : Bilan état de l'Oise (Sources : PDPG) .....	44
Figure 10-4 : Bilan état des rus forestiers (Sources : PPRE) .....	46
Figure 10-5 : Bilan état des rus de la Conque et du Grand Fossé (Sources : PPRE) .....	47
Figure 10-6 : Visualisation aérienne des modifications de tracé apportées au ru de la Conque pour permettre l'extension de la ZAC Paris-Oise .....	48
Figure 10-7 : Bilan état des petits affluents de l'Oise (Sources : ROE – CLC 2012) .....	48
Figure 10-8 : Bilan état du Rhône (Sources : CATER) .....	51
Figure 11-1 : Localisation des zones humides (sources : SMOA) .....	52
Figure 12-1 : Localisation plans d'eau (Sources : SMOA).....	56
Figure 13-1 : Critères d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles (sources : DIREN 2010) .....	57
Figure 13-2 : Localisation des stations de mesures de la qualité des eaux superficielles (Sources : AESN / DREAL Hauts-de-France / SMOA) .....	61
Figure 14-1 : Localisation des qualimètres (Sources : SMOA-ADES-ARS) .....	78

Figure 14-2 : Evolution de la concentration moyenne en Nitrates sur le territoire du SAGE (Sources : SMOA / ARS / ADES) .....	79	Figure 15-11 : Nombre de jours de dépassement des seuils de surveillance par an depuis 1995 à Clairoix (Sources : Banque hydro - DREAL Hauts-de-France) .....	102
Figure 14-3 : Evolution de la concentration moyenne en Nitrates par sous bassin versant (Sources : SMOA / ARS / ADES) .....	82	Figure 15-12 : Nombre moyen de jours de dépassement des seuils de surveillance depuis 2007 à Creil (Sources : Banque hydro - DREAL Hauts-de-France).....	103
Figure 14-4 : Evolution de la concentration moyenne en Nitrates par nappe captée (Sources : SMOA / ARS / ADES) .....	83	Figure 15-13 : Nombre de jours de dépassement des seuils de surveillance par an depuis 2007 à Creil (Sources : Banque hydro - DREAL Hauts-de-France).....	103
Figure 14-5 : Evolution de la concentration moyenne en pesticides sur le territoire du SAGE (Sources : SMOA / ARS / ADES).....	84	Figure 15-14 : Franchissement du DOE depuis 1968 à la station de Clairoix (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts-de-France).....	104
Figure 14-6 : Evolution de la concentration moyenne en pesticides par sous bassin versant (Sources : SMOA / ARS / ADES).....	87	Figure 16-1 : Localisation des piézomètres sur le territoire (Sources : ADES et ARC).....	105
Figure 14-7 : Evolution de la concentration moyenne en pesticides par nappe captée (Sources : SMOA / ARS / ADES) .....	88	Figure 16-2 : Suivi piézométrique de la nappe de Craie à Sacy-le-Grand depuis 1970 (Sources : ADES).....	106
Figure 14-8 : Localisation des communes sensibles aux pollutions par les Perchlorates (Sources : ARS).....	91	Figure 16-3 : Suivi piézométrique de la nappe de Craie à Estrées-Saint-Denis depuis 1970 (Sources : ADES).....	106
Figure 15-1 : Localisation des stations hydrographiques étudiées sur le territoire et hors du bassin versant (Sources : banque Hydro – DREAL Hauts-de-France) .....	94	Figure 16-4 : Suivi piézométrique de la nappe de Craie à Blincourt depuis 1968 (Sources : ADES) .....	106
Figure 15-2 : Suivi des débits à la station hydrologique d’Arsonval entre 2008 et 2015 (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts-de-France) .....	94	Figure 16-5 : Suivi piézométrique des Marais de Sacy pour la nappe de Craie et les alluvions (Sources : ADES).....	106
Figure 15-3 : Suivi des débits à la station hydrologique de Clairoix entre 1968 et 2015 (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts-de-France) .....	94	Figure 16-6 : Suivi piézométrique mensuel de la nappe des alluvions de l’Oise entre 2012 et 2014 aux Hospices (Source : ARC) .....	107
Figure 15-4 : Evolution des débits et moyennes glissées sur 10 ans à la station hydrographique de Clairoix sur l’Aronde entre 1968 et 2015 (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts-de-France).....	95	Figure 17-1 : Localisation de la Zone de Répartition des Eaux de l’Aronde (Source : DDT).....	108
Figure 15-5 : Localisation des stations ONDE sur le territoire (Sources : Observatoire national des étiages – ONEMA).....	97	Figure 18-1 : Découpage du périmètre suivant trois sous bassin versant d’analyse des prélèvements (Source : SMOA) .....	109
Figure 15-6 : Localisation des échelles limnimétriques dans les Marais de Sacy (Sources : Syndicat Mixte du Marais de Sacy).....	99	Figure 18-2 : Volumes annuels prélevés sur le bassin versant pour l’AEP entre 2000 et 2015 (Sources : SMOA / délégataires).....	110
Figure 15-7 : Suivi des niveaux d’eau sur le Marais de Sacy entre 2010 et 2016 aux vingt-sept points de mesure (Sources : Syndicat Mixte du Marais de Sacy).....	99	Figure 18-3 : Volumes annuels prélevés par sous-bassin pour l’AEP entre 2000 et 2015 (Sources : SMOA / délégataires).....	111
Figure 15-8 : Localisation des points de mesures du débit dans les marais de Sacy (Sources : Syndicat Mixte du Marais de Sacy) .....	100	Figure 18-4 : Localisation des points de prélèvement pour l’alimentation en eau potable (Sources : SMOA / délégataires).....	111
Figure 15-9 : Suivi bimestriel des débits au niveau des marais de Sacy depuis 2011 (Sources : Syndicat Mixte du Marais de Sacy) .....	100	Figure 18-5 : Volumes prélevés par les structures sur le sous-bassin de l’Oise (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégataires) .....	112
Figure 15-10 : Nombre moyen mensuel de jours de dépassement des seuils de surveillance depuis 1995 à Clairoix (Sources : Banque hydro - DREAL Hauts-de-France) .....	101	Figure 18-6 : Rendements des réseaux AEP entre 2005 et 2015 sur le sous-bassin de l’Oise (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégataires).....	112
		Figure 18-7 : Volumes prélevés par les structures sur le sous-bassin de l’Aronde (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégataires) .....	113

Figure 18-8 : Rendements des réseaux AEP entre 2005 et 2015 sur le sous-bassin de l'Aronde (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégataires).....	113	Figure 18-22 : Evolution de la répartition des prélèvements entre les différents usages du bassin versant entre 2000 et 2015 (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie / DDT 60).....	122
Figure 18-9 : Volumes prélevés par les structures sur le sous-bassin de Sacy (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégataires).....	114	Figure 18-23 : Proportion de chaque usage sur le sous bassin versant de l'Aronde (%) (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie / DDT 60).....	122
Figure 18-10 : Rendements des réseaux AEP entre 2005 et 2015 sur le sous-bassin de Sacy (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégataires).....	114	Figure 18-24 : Proportion de chaque usage sur le sous bassin versant de l'Oise (%) (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie / DDT 60).....	123
Figure 18-11 : Prélèvements d'eau potable réalisés sur des captages extérieurs au bassin versant par des structures appartenant partiellement au bassin entre 2005 et 2015 (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégataires).....	115	Figure 18-25 : Proportion de chaque usage sur le sous bassin versant du marais de Sacy (%) (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie / DDT 60).....	123
Figure 18-12 : Imports d'eau potable depuis l'extérieur du bassin versant entre 2005 et 2014 (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégataires).....	115	Figure 18-26 : Prélèvements totaux sur le bassin de Sacy entre 2000 et 2015 (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie / DDT 60).....	124
Figure 18-13 : Exports d'eau potable vers l'extérieur du bassin versant entre 2005 et 2015 (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégataires).....	116	Figure 18-27 : Prélèvements totaux sur le bassin de l'Aronde entre 2000 et 2015 (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie / DDT 60).....	124
Figure 18-14 : Volumes annuels prélevés sur le bassin versant pour l'irrigation entre 2000 et 2015 (données non consolidées pour 2015) (Sources : SMOA / DDT 60).....	116	Figure 19-1 : Localisation des stations d'épurations communales du territoire (Sources : portail de l'assainissement communal – MEDDE).....	125
Figure 18-15 : Volumes annuels prélevés par sous-bassin pour l'irrigation entre 2000 et 2015 (données non consolidées pour 2015) (Sources : SMOA / DDT 60).....	117	Figure 19-2 : Zonage d'assainissement des communes du bassin versant (Sources : DDT de l'Oise, EauFrance).....	129
Figure 18-16 : Localisation des points de prélèvement agricoles (Sources : SMOA / DDT 60).....	117	Figure 19-3 : Conformité des installations d'assainissement non collectif dans les communes zonées en ANC diagnostiquées entre 2010 et 2015 (Sources : SPANC).....	130
Figure 18-17 : Volumes annuels prélevés sur le bassin versant pour l'irrigation entre 2005 et 2015 et pluviométrie annuelle et estivale à Chevières entre 2005 et 2015 (Sources : SMOA / DDT 60 et Météo France).....	118	Figure 19-4 : Conformité des installations d'assainissement non collectif dans les communes zonées en AC diagnostiquées entre 2010 et 2015 (Sources : SPANC).....	130
Figure 18-18 : Volumes annuels prélevés sur le bassin versant de l'Aronde pour l'irrigation entre 2005 et 2015 et pluviométrie estivale à Chevières entre 2005 et 2015 (Sources : SMOA / DDT 60 et Météo France).....	118	Figure 19-5 : Evolution des volumes rejetés directement au milieu naturel entre 2010 et 2015 (Source : DREAL Hauts de France).....	132
Figure 18-19 : Volumes annuels prélevés sur le bassin versant pour l'industrie entre 2000 et 2015 (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie).....	120	Figure 20-1 : Tracé du projet de Canal Seine-Nord Europe (Source : VNF).....	139
Figure 18-20 : Volumes annuels prélevés par sous-bassin pour l'industrie entre 2000 et 2015 (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie).....	120	Figure 20-2 : Tracé du projet de mise au gabarit européen de l'Oise (Source : VNF).....	139
Figure 18-21 : Localisation des points de prélèvement industriels (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine Normandie).....	121	Figure 21-1 : Nombre de communes concernées par un arrêté catastrophe naturelle depuis 1984 (Sources : Base GASPARG - Direction Générale de la Prévention des Risques).....	140
		Figure 21-2 : Typologie des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur le territoire (Sources : Base GASPARG - Direction Générale de la Prévention des Risques).....	140
		Figure 21-3 : Arrêtés de catastrophe naturelle « inondations et coulées de boue » pris sur le territoire depuis 1984 (Sources : Base GASPARG – Direction Générale de la Prévention des Risques).....	141
		Figure 21-4 : Figure 21-5 : Arrêtés de catastrophe naturelle « inondations par remontée de nappe » pris sur le territoire depuis 1984 (Sources : Base GASPARG – Direction Générale de la Prévention des Risques).....	141

---

Figure 21-6 : Zones inondables sur le territoire (Atlas des zones inondables 2014) (Sources : DDT de l'Oise) .....	143
Figure 21-7 : Aléa coulées de boue sur le territoire (ARNM de l'Oise 2007) (Sources : DDT de l'Oise) .....	143
Figure 21-8 : Aléa inondation par remontée de nappe (ARNM de l'Oise 2007) (Sources : DDT de l'Oise) .....	144
Figure 22-1 : Plan de prévention des Risques d'Inondation mis en place sur le territoire (Sources : DDT de l'Oise) .....	145
Figure 22-2 : Etudes et travaux hydrauliques de lutte contre les ruissellements et les coulées de boues (Sources : ARNM de l'Oise, SMOA).....	146
Figure 31-1 : Degré de mise en œuvre du SAGE sur le volet « Alimentation en Eau Potable » ....	174
Figure 31-2 : Degré de mise en œuvre du SAGE sur le volet « Assainissement Collectif » .....	175
Figure 31-3 : Degré de mise en œuvre du SAGE sur le volet « Assainissement Non Collectif » ...	175
Figure 31-4 : Degré de mise en œuvre du SAGE sur le volet « Gestion des Eaux Pluviales » .....	176
Figure 31-5 : Bilan de la satisfaction générale des acteurs sur le précédent SAGE.....	177

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Axes stratégiques du SAGE Oise-Aronde.....	2
Tableau 2 : Liste des sites classés et inscrits sur le territoire (Sources : DREAL Hauts-de-France) .	13
Tableau 3 : Bilan de la gouvernance sur la lutte contre les inondations .....	22
Tableau 4 : Bilan de la gouvernance sur l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et des milieux aquatiques (Sources : SMOA) .....	23
Tableau 5 : Évolution de l'occupation du sol entre 2006 et 2012 (sources : CLC 2006 / CLC 2012)	27
Tableau 6 : Recensement Général Agricole – Généralités sur l'activité agricole (sources : RGA 1998 / 2000 / 2010) .....	29
Tableau 7 : Recensement Général Agricole – types de cultures (RGA 2000 / RGA 2010).....	30
Tableau 8 : Inventaire des sites BASOL (sources : BRGM) .....	34
Tableau 9 : Inventaire des ICPE classées au régime SEVESO - dernière mise à jour juillet 2016 (sources : DREAL Hauts-de-France).....	35
Tableau 10 : Inventaire des carrières actives au 1 <sup>er</sup> avril 2013 (Sources : SDC de l'Oise 2015) .....	35
Tableau 11 : Evaluation de l'impact environnemental des carrières (Sources : SDC de l'Oise 2015).....	36
Tableau 12 : Caractéristiques des voies navigables .....	37
Tableau 13 : Liste des AAPPMA présentes sur le territoire du SAGE .....	38
Tableau 14 : Principales activités de loisirs liées à l'eau (sources : Offices du Tourisme).....	39
Tableau 15 : Fiche d'Identité de l'Aronde (Somme d'Or et Payelle), bâtie à partir du PPR (2011-2012), du PDPG 2015 et des données SMOA.....	40
Tableau 16 : Evolution de la qualité hydromorphologique sur le bassin de l'Aronde .....	41
Tableau 17 : Fiche d'Identité de l'Aisne sur le périmètre du SAGE, bâtie d'après le PDPG 2015 ...	42
Tableau 18 : Evolution de la qualité hydromorphologique de l'Aisne .....	43
Tableau 19 : Fiche d'Identité de l'Oise sur le périmètre du SAGE, bâtie d'après le PDPG 2015 .....	43
Tableau 20 : Evolution de la qualité hydromorphologique de l'Oise.....	44
Tableau 21 : Fiche d'Identité des rus intra-forestiers, bâtie d'après un PPRE commun (2013).....	45
Tableau 22 : Evolution de la qualité hydromorphologique des rus intra-forestiers .....	46
Tableau 23 : Fiche d'Identité des rus de la Conque et du Grand Fossé, bâtie le PPRE (2011) .....	47
Tableau 24 : Evolution de la qualité hydromorphologique des rus de la Conque et du Grand Fossé.....	48
Tableau 25 : Fiche d'Identité du Ru de Rhône, bâtie sur le diagnostic effectué par la CATER en 2003 .....	50
Tableau 26 : Bilan des zones humides restaurées et/ou entretenues entre 2009 et 2016 (hors zones restaurées au titre d'une compensation) .....	54
Tableau 27 : Objectifs DCE – Etat écologique – des masses d'eau superficielles (Sources : SDAGE Seine Normandie « 2010-2015 » et « 2016-2021 »).....	58
Tableau 28 : Objectifs DCE – Etat chimique – des masses d'eau superficielles (Sources : SDAGE Seine Normandie « 2010-2015 » et « 2016-2021 ») .....	58
Tableau 29 : Etat qualitatif des masses d'eau superficielles évalué dans l'état des lieux du SDAGE « 2016-2021 » (Sources : SDAGE Seine Normandie « 2016-2021 »).....	59
Tableau 30 : Nombre de station qualité par cours d'eau (Sources : AESN / DREAL Hauts-de-France / SMOA) .....	61
Tableau 31 : Evolution du paramètre IBGN – BV Aronde (sources : SMOA / DREAL Hauts-de-France) .....	63
Tableau 32 : Evolution du paramètre IBD – BV Aronde (sources : SMOA / DREAL Hauts-de-France).....	64
Tableau 33 : Evolution du paramètre IPR – BV Aronde (sources : SMOA / ONEMA).....	64
Tableau 34 : Evolution de la qualité physico-chimique –BV Aronde (sources : AESN / DREAL Hauts-de-France / SMOA) .....	65
Tableau 35 : Evolution du paramètre IBGN – BV Oise (sources : SMOA / DREAL Hauts-de-France).....	67
Tableau 36 : Evolution du paramètre IBD – BV Oise (sources : SMOA / DREAL Hauts-de-France) .	68
Tableau 37 : Evolution du paramètre IPR – BV Oise (sources : SMOA / ONEMA) .....	69
Tableau 38 : Evolution de la qualité physico-chimique –BV Oise (sources : AESN / DREAL Hauts-de-France / SMOA) .....	70
Tableau 39 : Evolution du paramètre IBGN – BV Aisne (sources : SMOA / DREAL Hauts-de-France).....	72
Tableau 40 : Evolution du paramètre IBD – BV Aisne (sources : SMOA / DREAL Hauts-de-France)	73
Tableau 41 : Evolution du paramètre IPR – BV Aisne (sources : SMOA / ONEMA).....	73
Tableau 42 : Evolution de la qualité physico-chimique –BV Aisne (sources : AESN / DREAL Hauts-de-France / SMOA) .....	74

Tableau 43 : Objectifs DCE – Etat chimique – des masses d’eau souterraines (Sources : SDAGE Seine Normandie « 2010-2015 » et « 2016-2021 »).....	77	Tableau 60 : Liste des communes zonées en assainissement non collectif et en cours de conversion vers l’assainissement collectif (Sources : SMOA).....	129
Tableau 44 : Etat chimique des masses d’eau souterraines évalué dans l’état des lieux du SDAGE « 2016-2021 » (Sources : SDAGE Seine Normandie « 2016-2021 »).....	77	Tableau 61 : ICPE rejetant au milieu naturel (Source : DREAL Hauts de France).....	131
Tableau 45 : Evolution des concentrations moyennes annuelles en nitrates par qualitomètre (Sources : SMOA / ARS / ADES).....	80	Tableau 62 : Liste des activités possédant une convention de déversement avec une station d’épuration communale (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leur délégataire) .....	133
Tableau 46 : Evolution des concentrations moyennes annuelles en pesticides par qualitomètre (Sources : SMOA / ARS / ADES).....	85	Tableau 63 : Actions préventives de lutte contre les pollutions mises en place sur les BAC (Sources : SMOA).....	135
Tableau 47 : Identification des principaux paramètres déclassant pour les pesticides (Sources : SMOA / ARS / ADES) .....	89	Tableau 64 : Débit de Crue pour les stations de Clairoix, Creil, Sempigny et Soissons calculés en 2016 (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts –de-France).....	142
Tableau 48 : Identification des pollutions liées aux « autres » molécules définies dans l’arrêté du 17 décembre 2008 (source : ADES).....	90	Tableau 65 : Débits de pointes caractéristiques pour les stations de Condren, Sempigny, Creil et Soissons (Source : Entente Oise Aisne).....	142
Tableau 49 : Identification des pollutions liées aux « autres » molécules définies dans l’arrêté du 17 décembre 2008 sur les qualitomètres ICPE (source : ADES) .....	91	Tableau 66 : Potentiel hydroélectrique identifié en Vallées de l’Oise (source SDAGE) .....	147
Tableau 50 : Débits caractéristiques moyens et d’été à la station hydrométrique de Clairoix sur l’Aronde en m <sup>3</sup> /s (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts-de-France).....	95	Tableau 67 : Taux de participation au questionnaire .....	173
Tableau 51 : Débits caractéristiques moyens et d’été d’amont en aval aux stations hydrométriques de Condren, Sempigny, Pont-Sainte-Maxence et Creil sur l’Oise en m <sup>3</sup> /s (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts-de-France) .....	96	Tableau 68 : Bilan de la mise en œuvre du SAGE sur le volet « Alimentation en eau potable » ..	174
Tableau 52 : Débits caractéristiques moyens et d’été à la station hydrométrique de Soissons sur l’Aisne en m <sup>3</sup> /s (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts-de-France).....	97	Tableau 69 : Bilan de la mise en œuvre du SAGE sur le volet « Assainissement collectif ».....	174
Tableau 53 : Bilan des observations ONDE réalisées sur le bassin versant (Sources : ONEMA) .....	98	Tableau 70 : Bilan de la mise en œuvre du SAGE sur le volet « Assainissement non collectif »...	175
Tableau 54 : Seuils de surveillance définis dans l’arrêté cadre sécheresse (Sources : Arrêté préfectoral de l’Oise) .....	101	Tableau 71 : Bilan de la mise en œuvre du SAGE sur le volet « Gestion des eaux pluviales ».....	176
Tableau 55 : Comparaison des nombres de jours totaux de franchissements des seuils entre 1995-2005 et 2005-2015.....	102	Tableau 72 : Bilan des enjeux et objectifs identifiés à l’issue des commissions thématiques de septembre 2016 .....	178
Tableau 56 : Partage de la ressource en eau sur le bassin de l’Aronde (Sources : SMOA) .....	107	Tableau 73 : Premières pistes d’actions envisagées par les acteurs du territoire .....	180
Tableau 57 : Bilan sur les stations d’épuration du bassin versant et leur conformité (Sources : Portail d’information sur l’assainissement communal – Ministère de l’Environnement, de l’Energie et de la Mer et DDT de l’Oise).....	126		
Tableau 58 : Travaux réalisés et en projet sur les stations d’épuration du bassin versant (Sources : SMOA).....	128		
Tableau 59 : Travaux réalisés ou en cours sur les réseaux d’assainissement du bassin versant (Sources : SMOA) .....	128		

## PREAMBULE : LE SAGE EN QUELQUES MOTS

### 1 La DCE et le renforcement des SAGE suite à la loi LEMA

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000, définit les principes de gestion et de protection des masses d'eau sur le territoire européen. Ainsi, elle fixe des objectifs de reconquête du « bon état » des masses d'eaux superficielles et souterraines à l'horizon 2015 (des dérogations sont cependant possibles).

A l'échelle nationale, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont identifiés comme des outils essentiels pour définir une stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques permettant de répondre aux objectifs de la DCE.

Créés par la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992, les SAGE ont été renforcés par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) n°2006-1772 du 30 décembre 2006 qui leur attribue une force juridique plus importante, notamment au travers du règlement du SAGE.

Les SAGE ont désormais plusieurs rôles :

- **Outil de planification** : définition d'une stratégie de gestion de l'eau sur un territoire (le bassin-versant) pour satisfaire l'ensemble des usages tout en protégeant les milieux aquatiques.
- **Outil opérationnel** : définition d'opérations à mettre en œuvre à l'échelle du bassin versant pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la DCE.
- **Outil juridique** : réglementation des usages de l'eau et des milieux aquatiques dans un objectif de protection de la ressource en eau.

La révision du SAGE Oise-Aronde s'inscrit en conformité avec cette nouvelle réglementation.

### 2 Le nouveau SDAGE 2016-2021

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) définissent les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau sur les grandes unités hydrographiques françaises (Seine, Loire, Garonne,...).

Pour le bassin de la Seine, le « SDAGE Seine et des cours d'eau côtiers normands », a été approuvé le 5 novembre 2015 par le comité de bassin. Il définit les objectifs et actions à mettre en œuvre sur le bassin versant de la Seine afin d'atteindre les objectifs de « bon état » fixés par la DCE.

Le SDAGE est révisé tous les 6 ans. Le SDAGE actuel définit ainsi les nouveaux enjeux et orientations à donner à l'horizon 2016-2021.

Le SAGE Oise-Aronde s'inscrit dans le périmètre du SDAGE « Seine et des cours d'eau côtiers normands ». Il doit donc être compatible avec les orientations fondamentales de ce dernier, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés sur le bassin.

### 3 Le SAGE Oise-Aronde

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant Oise-Aronde est issu d'une volonté locale de se doter d'un outil opérationnel de planification et de gestion de la ressource en eau pour répondre aux enjeux environnementaux majeurs du territoire.

L'élaboration du SAGE a été motivée par la prise de conscience générale de la qualité déficiente des masses d'eau superficielles et souterraines, et par la nécessité de résorber les problèmes quantitatifs (inondation / étiage) sur le bassin versant.

La démarche d'élaboration a été initiée en 2001 avec l'arrêté préfectoral délimitant le périmètre du SAGE. Elle a permis d'identifier 9 axes stratégiques sur lesquels les acteurs du territoire souhaitaient s'investir pour atteindre les objectifs fixés par la DCE :

Tableau 1 : Axes stratégiques du SAGE Oise-Aronde

ORGA	Mettre en place une organisation et des moyens humains et financiers suffisants pour la mise en œuvre du SAGE
ETIAGE	Maîtriser les étiages
RIV-SUIVI	Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi
RIV-POLL	Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source
RIV-AQUA	Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques
AEP	Sécuriser l'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE
POLL	Maîtriser les risques de pollution des eaux liés à la présence de sites industriels pollués assimilés et par les substances prioritaires
INOND	Maîtriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellements
PATRI	Préserver, restaurer et valoriser les paysages et le patrimoine historique et culturel liés à l'eau

Depuis son approbation en 2009, le SAGE Oise-Aronde est entré dans sa phase de mise en œuvre. Au même titre que la phase d'élaboration et de mise en œuvre, la révision fait partie intégrante de la vie du SAGE.

Ainsi, le SAGE Oise-Aronde doit être actualisé afin de :

- Garder une dynamique de terrain,
- Garantir une cohérence avec les enjeux locaux,
- Valoriser les 6 années de mise en œuvre,
- Répondre aux nouvelles exigences réglementaires,
- Assurer une efficacité des actions à engager.

Cette nouvelle étape de la vie du SAGE a pour objectif d'actualiser les documents et de recadrer les orientations et objectifs de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.



Ici la notion de révision « partielle » sera employée afin de témoigner de la volonté des acteurs locaux de ne pas « recréer » un SAGE, mais bien de se baser sur l'existant pour avancer et valoriser les acquis.

**Le Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA) est la structure porteuse du SAGE depuis le 1<sup>er</sup> février 2010.** Il assure le suivi, l'animation, la mise en œuvre, la révision et le secrétariat administratif du SAGE.

La mise en œuvre du SAGE s'est accompagnée de la mise en place du contrat global Oise-Aronde sur la période 2010-2015. Ainsi, afin d'atteindre les objectifs du SAGE, le SMOA apporte un appui technique aux maîtres d'ouvrages locaux dans le cadre des actions inscrites au Contrat. Il porte également des opérations d'études et de travaux qui dépassent l'intérêt communal et qui, ont une portée à l'échelle du bassin versant.

## 4 Un périmètre du SAGE qui tend à évoluer

Le périmètre du SAGE Oise Aronde a été défini le 16 octobre 2001 par arrêté préfectoral.

D'une superficie de 716 km<sup>2</sup>, le SAGE s'étend sur 89 communes du département de l'Oise et concerne trois cours d'eau principaux : l'Aronde, une partie des linéaires de l'Oise et de l'Aisne.

Le périmètre du SAGE Oise-Aronde pourrait être amené à évoluer pour tenir compte de trois éléments essentiels :

- L'émergence de SAGE limitrophes (les services de l'État et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie exigent le respect des limites des unités hydrographiques de chaque SAGE).

- La définition de la ZRE<sup>1</sup> de l'Aronde (limites topographiques).
- L'opportunité d'intégrer le bassin du Rhôny qui compte les communes de Rieux, Angicourt et Verderonne.

### A SAVOIR...

Les SAGE limitrophes actuellement en phase d'émergence sont le SAGE Oise-Moyenne et le SAGE de la Brèche.

Pour rappel, le bassin versant du ru de Rhôny a été exclu de l'arrêté de périmètre du SAGE Oise-Aronde en 2001 alors qu'il est inclus dans l'unité hydrographique Oise-Aronde.

## 5 La Commission Locale de l'Eau du SAGE Oise-Aronde

L'élaboration d'un SAGE est l'œuvre de l'ensemble des élus, usagers et services de l'Etat représentés dans la Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE permet de fédérer l'ensemble de ces acteurs autour d'un projet dont l'objectif principal est de satisfaire tous les usages de l'eau de façon équilibrée et durable. Cet objectif nécessite de concilier la conservation du milieu naturel avec le développement économique local.

La CLE est une commission administrative sans personnalité juridique propre, qui organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration/révision, de consultation, puis de mise en œuvre du SAGE. Elle est constituée de 38 membres répartis en trois collèges :

- 10 membres dans le collège des usagers,
- 19 membres dans le collège des collectivités locales,
- 9 membres dans le collège des administrations.

*La dernière modification de la composition de la CLE a été établie le 18 juin 2015. Une évolution du périmètre du SAGE Oise-Aronde pourra conduire également à une nouvelle modification de la CLE.*

<sup>1</sup> La ZRE (Zone de Répartition des Eaux) de l'Aronde est présentée au chapitre 17.



Figure 4-1 : Périmètre du SAGE Oise Aronde et du bassin du Rhôny

## PARTIE 1 : CONTEXTE GENERAL DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE



La démarche engagée est une révision « partielle » du SAGE Oise-Aronde. L'actualisation de l'état des lieux / diagnostic a ainsi pour ambition de présenter les évolutions du territoire depuis l'état initial de 2005.

Cette première partie décrit de façon synthétique les principaux éléments clés du territoire. Les caractéristiques physiques du territoire (géologie, relief...) n'ayant pas connues d'évolution ne sont pas reprises dans le document. Les lecteurs pourront se référer utilement au précédent SAGE pour obtenir les informations souhaitées.

### INFORMATIONS GENERALES

- ❖ Périmètre du SAGE fixé par arrêté préfectoral le 16 octobre 2001
- ❖ Région Haut-de-France
- ❖ Département Oise
- ❖ Superficie de 716 km<sup>2</sup>



Source : SMOA - BD GEOFLA

Figure 6-1 : Localisation du périmètre du SAGE Oise-Aronde et du bassin du Rhony

## 6 La fiche d'identité du bassin versant

### 6.1 Caractéristiques générales du territoire

Cette partie s'attache à présenter les principales caractéristiques et informations clés sur le territoire du SAGE Oise-Aronde.

## STRUCTURES ADMINISTRATIVES

- ❖ 11 Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité propre (EPCI-FP)
- ❖ 10 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération
- ❖ 89 communes (hors bassin du Rhône)
- ❖ Bassin du Rhône : 3 communes supplémentaires - Rieux, Angicourt et Verderonne

La modification du périmètre du SAGE conduirait à faire évoluer les chiffres présentés précédemment. L'intégration du bassin versant du Rhône ajouterait 3 communes supplémentaires par exemple.



Figure 6-2 : Structures administratives du SAGE Oise-Aronde et du bassin du Rhône

## MASSES D'EAUX SOUTERRAINES

4 masses d'eau définies dans le SDAGE Seine Normandie 2016-2021 :

- ❖ Alluvions de l'Oise (FRHG002)
- ❖ Craie picarde (FRHG205)
- ❖ Eocène du Valois (FRHG104)
- ❖ Lutétien – Yprésien du Soissonnais-Laonnois (FRHG106)

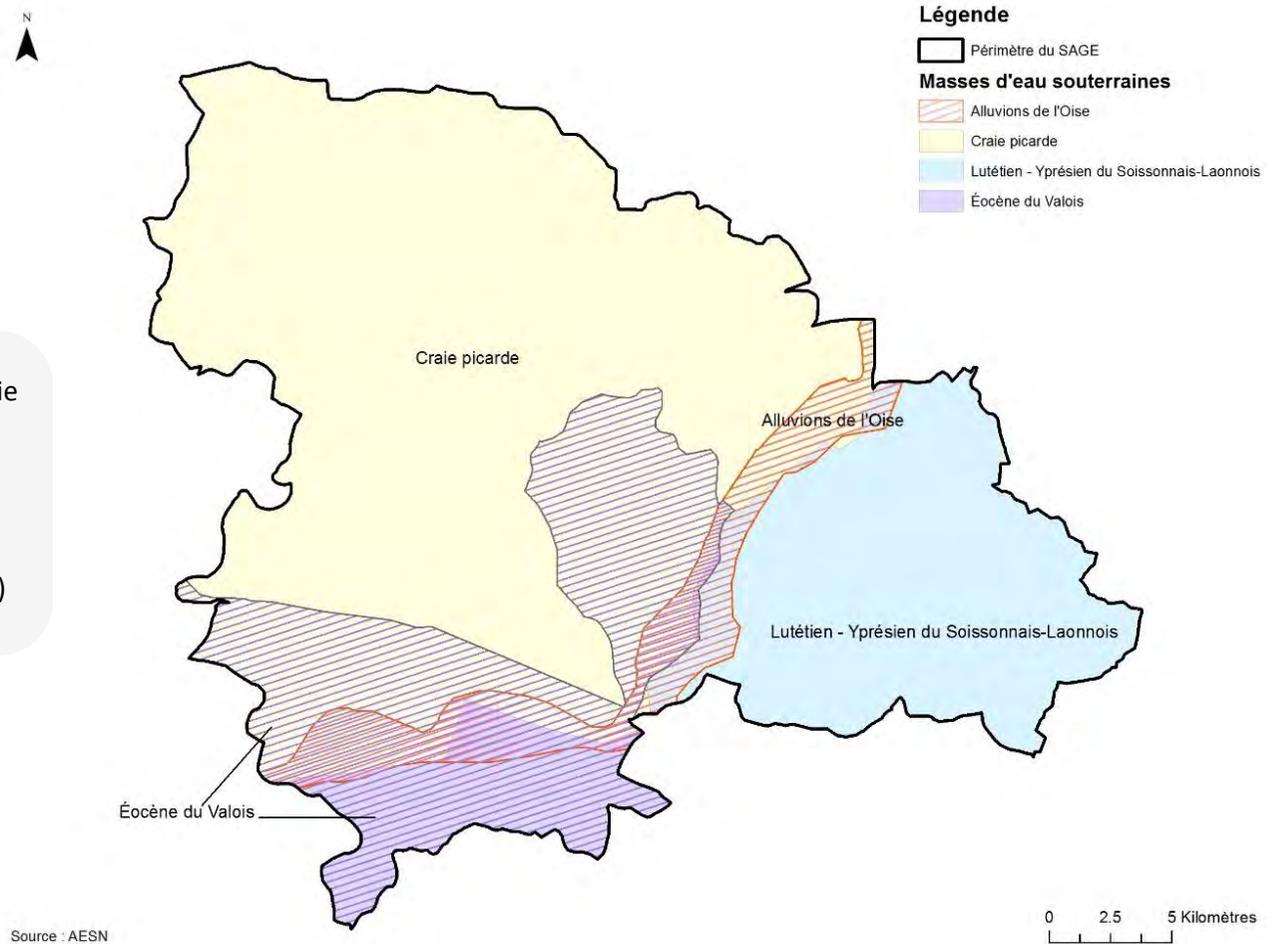


Figure 6-3 : Masses d'eaux souterraines du SAGE Oise-Aronde



## 6.2 Évolution de la protection des milieux naturels

Le territoire du SAGE et du bassin du Rhôny est doté de nombreux outils de protection des milieux naturels.

En effet, le territoire bénéficie d'un riche patrimoine naturel et leur protection constitue un enjeu majeur. Les protections existantes sont présentées ci-dessous.

Un tableau présentant l'évolution des outils de protection des milieux naturels depuis 2005 est présenté en annexe 1.



**Il est constaté une nette amélioration de la protection des milieux naturels depuis 2005 par l'intensification des mesures de protection (ZICO transformées en ZPS par exemple) et par l'augmentation du nombre d'espaces protégés sur le territoire.**

### ZONES NATURA 2000

- ❖ 5 sites naturels sont classés Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
- ❖ 2 sites font l'objet d'un classement en Zones de Protection Spéciale pour les Oiseaux (ZPS)
- ❖ 1 site est classé Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO)

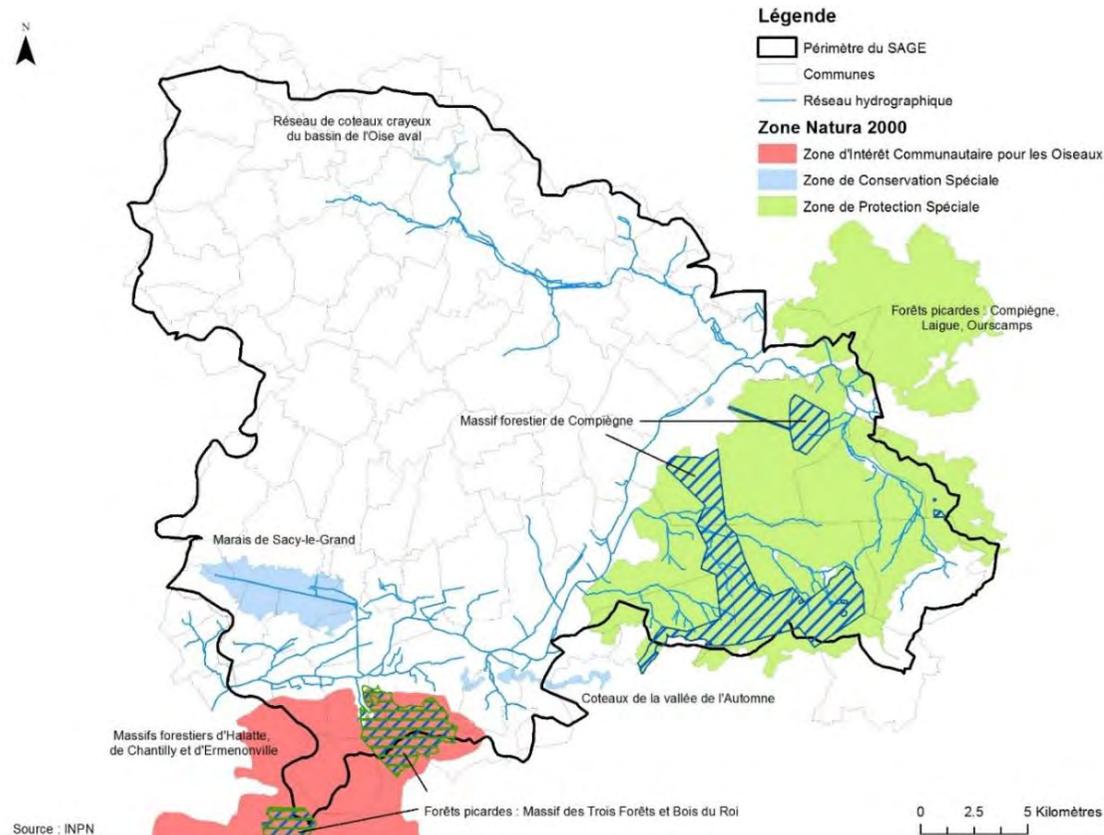


Figure 6-5 : Zones Natura 2000 (Sources : INPN)

## AUTRES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES OU CONTRACTUELLES

- ❖ Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France concerne plusieurs communes au Sud du bassin versant.
- ❖ Une réserve biologique dirigée (réserve des Grand-Monts) est située au sein de la forêt de de Compiègne. Elle est en cours de conversion en réserve biologique intégrale.
- ❖ La création d'une seconde réserve biologique dirigée dans la forêt de Compiègne (réserve des Beaux Monts / Monts du Tremble) est actuellement en projet.

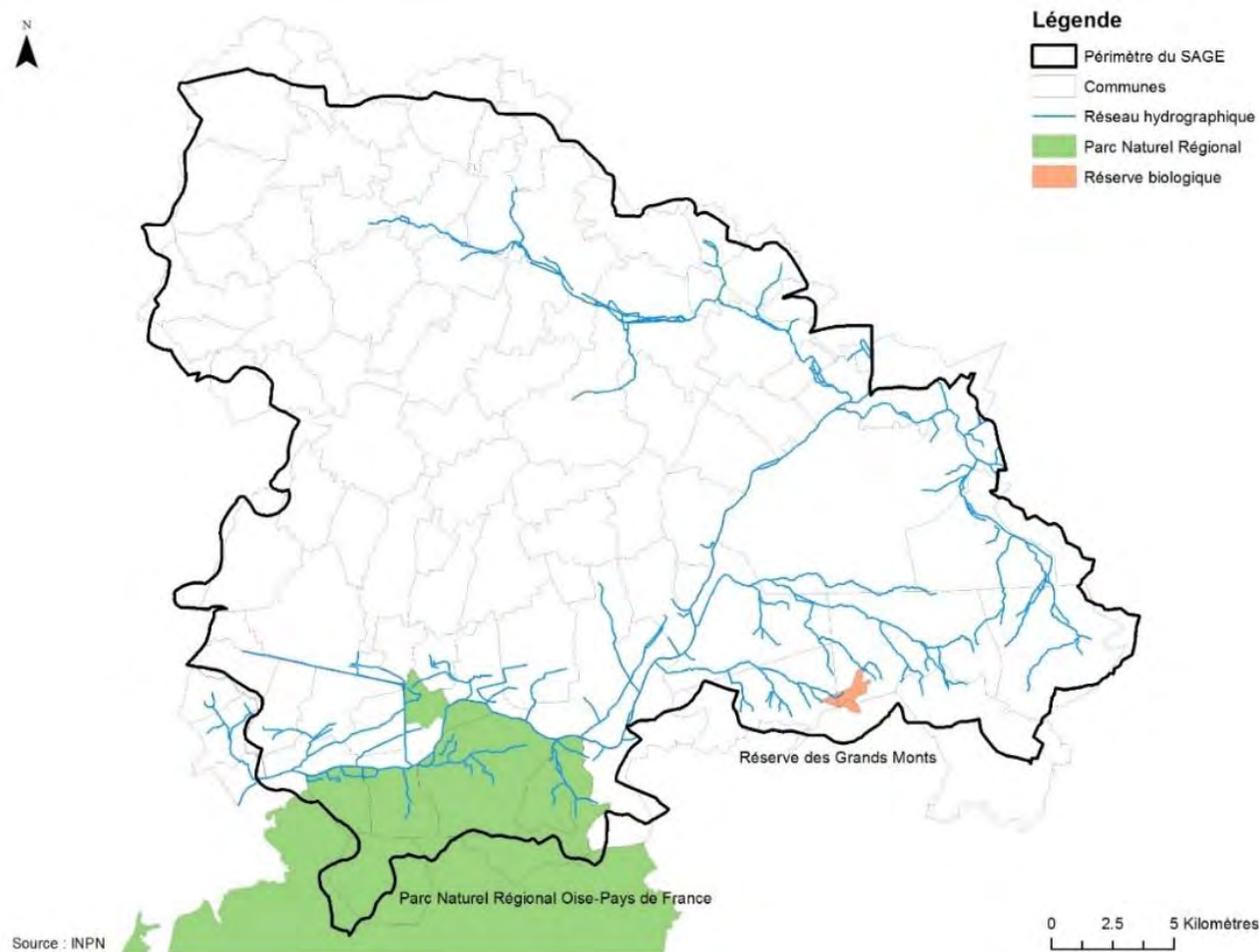


Figure 6-6 : Périmètre du PNR Oise-Pays de France et de la réserve biologique dirigée des Grands Monts (en cours de conversion) (Sources : INPN)

## ZONES NATURELLES D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

19 ZNIEFF sont répertoriées sur le territoire :

- ❖ 16 ZNIEFF de Type I
- ❖ 3 ZNIEFF de Type II

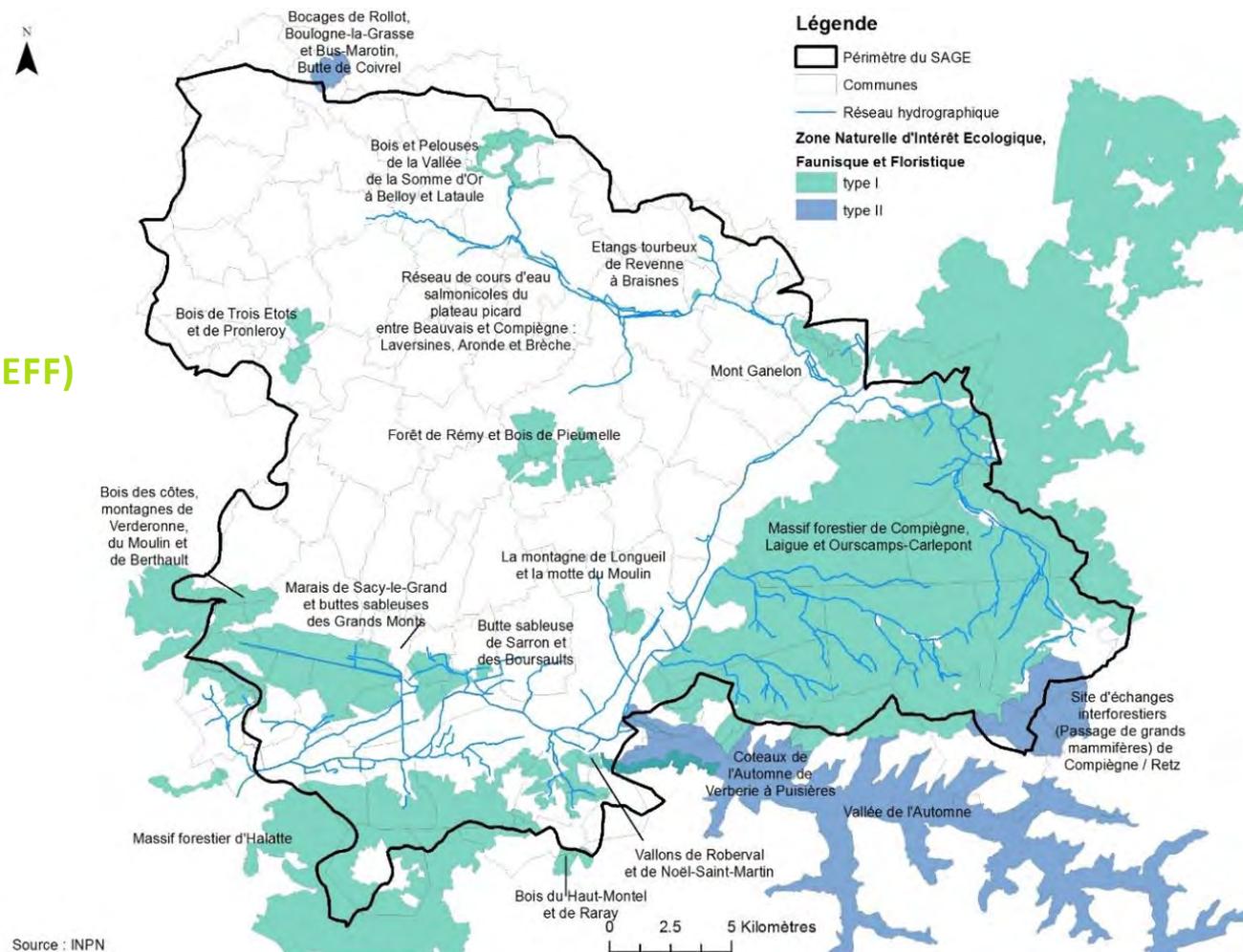


Figure 6-7 : Localisation des ZNIEFF (Sources : INPN)

## ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

45 sites sont classés ENS sur le territoire :

- ❖ 11 sites prioritaires
- ❖ 34 sites non prioritaires

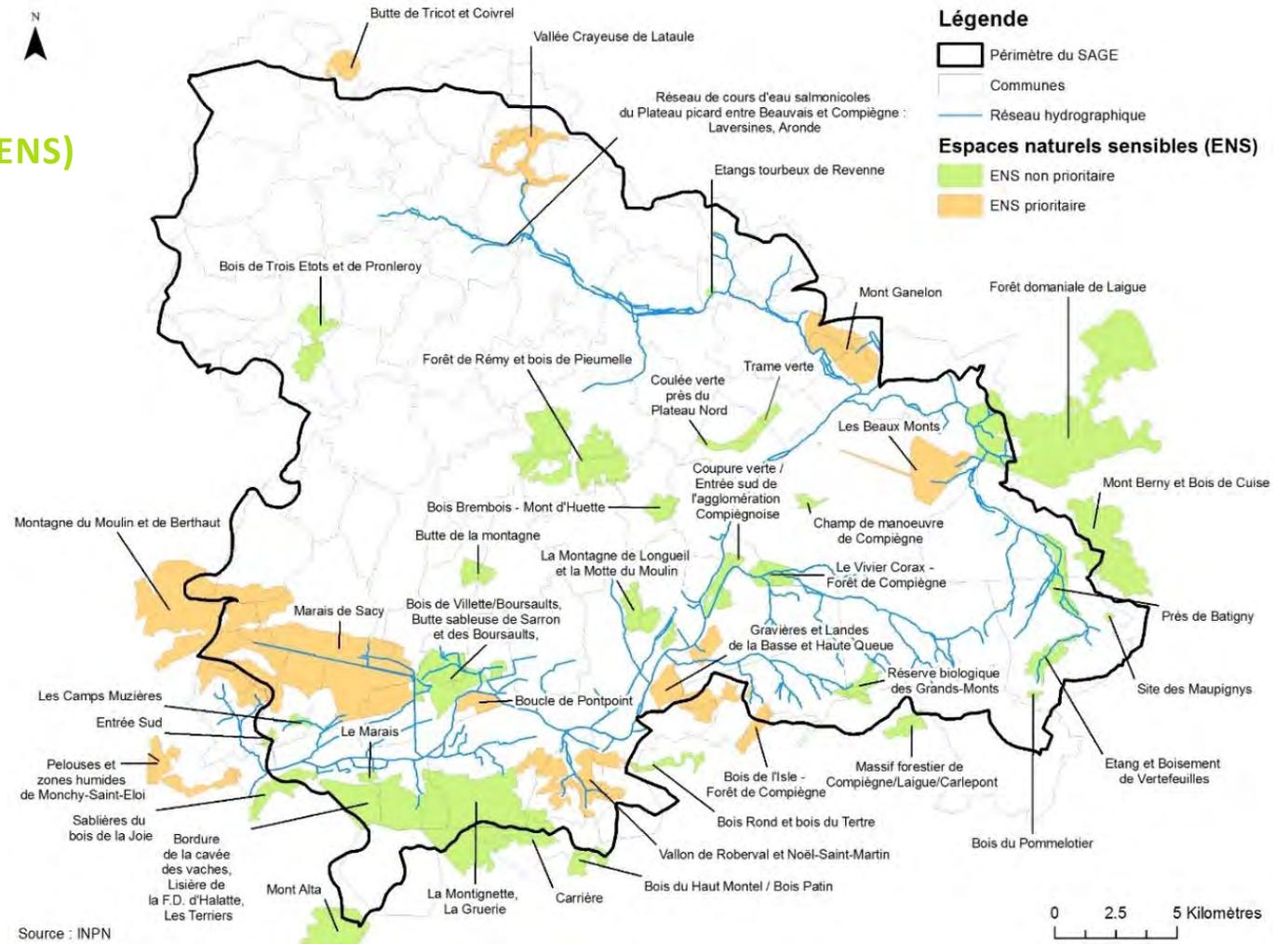


Figure 6-8 : Localisation des ENS (Sources : INPN)

D'autre part, l'inventaire des sites classés et inscrits de l'Oise répertorie 13 sites inscrits et 7 sites classés sur le territoire. Aucun changement n'a été constaté depuis 2005.

## SITES CLASSES ET INSCRITS

- ❖ 7 sites sont classés sur le territoire du SAGE ;
- ❖ 13 sites sont inscrits.

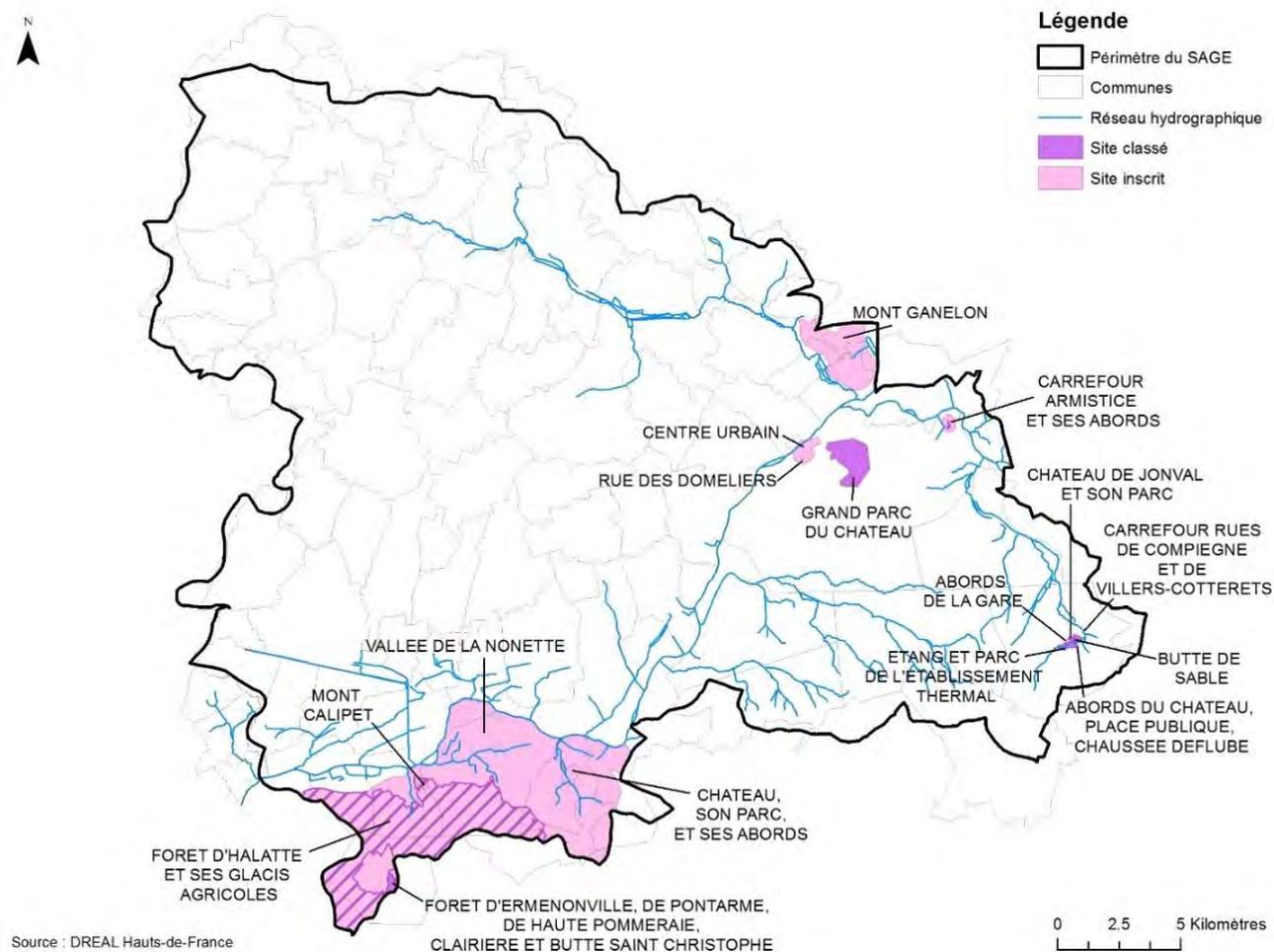


Figure 6-9 : Localisation des sites inscrits et des sites classés (Sources : DREAL Hauts-de-France)

Tableau 2 : Liste des sites classés et inscrits sur le territoire (Sources : DREAL Hauts-de-France)

Type de protection	Nom du site
Site classé	Carrefour de L'armistice
Site classé	Grand Parc du Château
Site classé	Foret d'Halatte et ses glacis agricoles
Site classé	Butte de Sable
Site classé	Château de Jonval et Son Parc
Site classé	Etang et Parc de l'établissement thermal
Site classé	Forêt d'Ermenonville, de Pontarme, de Haute Pommeraie, Clairière et Butte Saint Christophe
Site inscrit	Carrefour Armistice et Ses Abords
Site inscrit	Centre Urbain
Site inscrit	Mont Ganelon
Site inscrit	Abords de La Gare
Site inscrit	Abords du Château, Place Publique, Chaussée Deflube
Site inscrit	Butte de Sable
Site inscrit	Carrefour Rues de Compiègne et de Villers-Cotterêts
Site inscrit	Carrefour Melaine Fourdrinoy
Site inscrit	Etang (Abords)
Site inscrit	Vallée de La Nonette
Site inscrit	Rue Des Domeliers
Site inscrit	Mont Calipet
Site inscrit	Château, Son Parc, et Ses Abords

## 7 L'évolution climatique depuis 2005

Le territoire du SAGE Oise-Aronde est caractérisé par un climat océanique avec une prédominance des vents d'Ouest à Sud-Ouest qui apportent les perturbations naissant sur l'Atlantique. Les hivers sont doux et pluvieux et les étés frais et relativement humides.

### 7.1 Analyse de la pluviométrie sur le territoire

La base de données AURELHY de Météo France donne à l'échelle de la France, les précipitations normales sur la période 1971-2000 à la maille du km<sup>2</sup>.

Les données relatives au territoire sont présentées sur la figure ci-après.

Le cumul moyen s'établit à 650 mm par an. Sur une grande surface du bassin versant Oise-Aronde et du Rhône, le gradient pluviométrique moyen annuel est relativement homogène (il est compris entre 630 et 680 mm/an).

On relève toutefois deux zones majeures où sont présents les extrêmes :

- Les franges sud et sud-est du bassin versant, qui sont caractérisées par une pluviométrie plus importante que sur le reste du territoire. Le cumul pluviométrique moyen y est compris entre 700 et 750 mm par an,
- Le minimum de pluviométrie est centré sur Compiègne où le cumul avoisine les 620 mm par an.

Toutefois, précisons que pour l'approche agricole, la pluviométrie ne peut être considérée comme homogène. Localement sur le sous bassin de l'Aronde, l'hétérogénéité de la pluviométrie conduit à des différences de pilotage entre les exploitations pour l'irrigation.

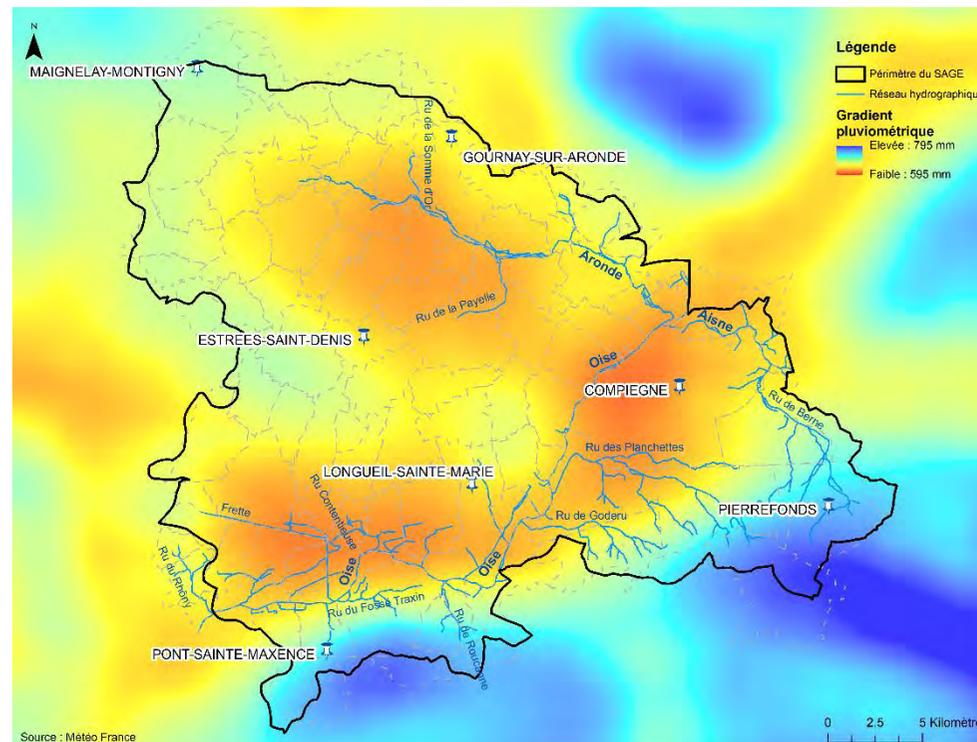


Figure 7-1 : Gradient pluviométrique sur le périmètre du SAGE et le bassin du Rhône calculé à partir des données AURELHY sur la période 1971-2000 (sources : Météo France)

Le bassin versant est couvert par deux stations Météo-France, sur les communes de Chevrières (60149001, cumul moyen proche de 660 mm/an) et Margny-lès-Compiègne (60382001, cumul moyen proche de 650 mm/an).

L'analyse des chroniques pluviométriques a été réalisée à la station de Chevrières entre 2005 et 2015. Elle est présentée dans les graphiques suivants.

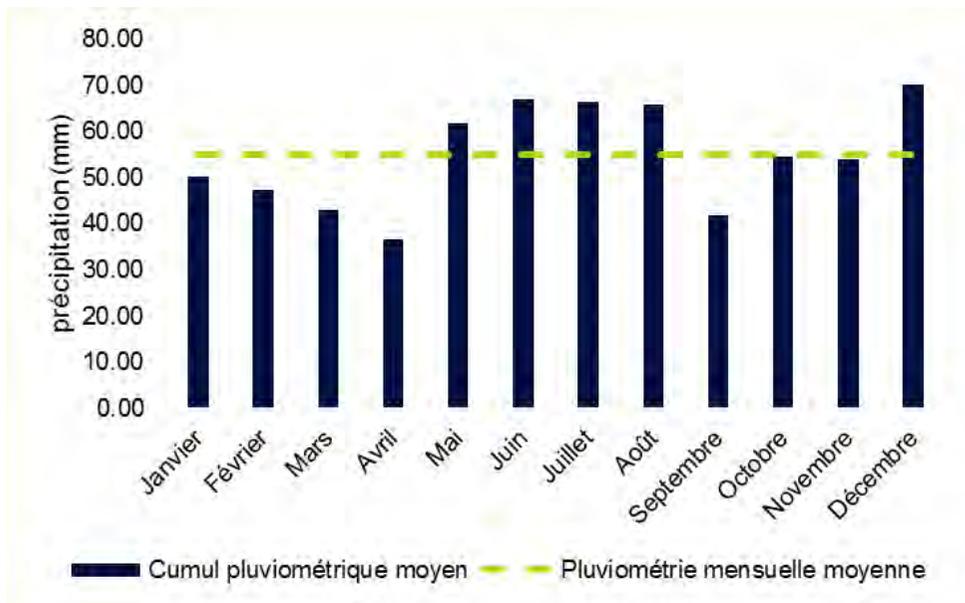


Figure 7-2 : Précipitations mensuelles moyennes à la station de Chevrières calculées entre 2005 et 2015 (sources : Météo France)

La moyenne mensuelle des précipitations est de 55 mm/mois. Les précipitations sont plus importantes durant l'été (mois de mai, juin, juillet, août) et durant le mois de décembre. La variabilité saisonnière est relativement importante, la lame d'eau précipitée est multipliée par deux entre le mois le plus sec (36 mm en avril) et le mois le plus humide (70 mm en décembre).

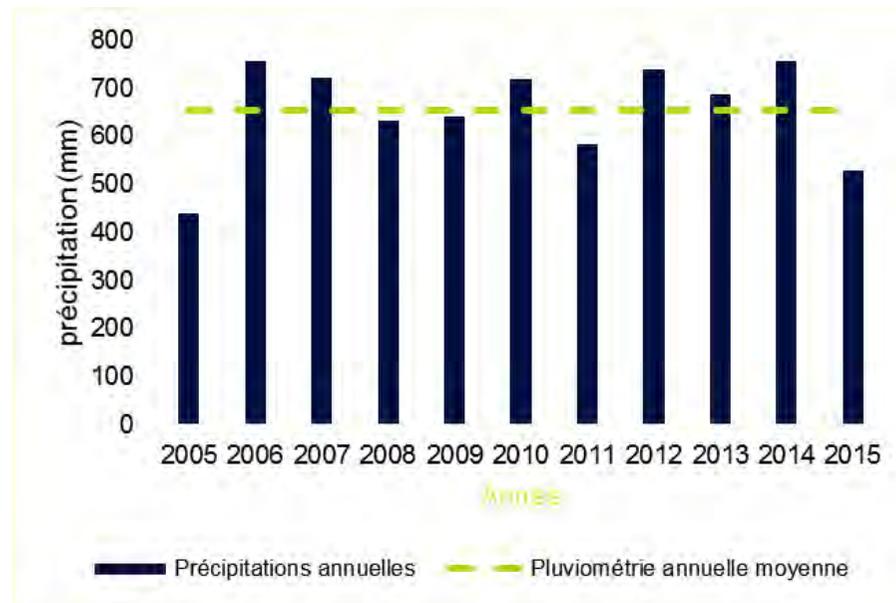


Figure 7-3 : Cumul annuel de précipitations à la station de Chevrières pour la période 2005-2015 (sources : Météo France)

Les dix dernières années ont été marquées par une alternance d'années sèches et pluvieuses. Les années 2005, 2011 et 2015 ont été les plus sèches (moins de 450 mm en 2005 et moins de 600 mm en 2011 et 2015). A l'inverse, les années 2006 et 2014 ont été les plus pluvieuses avec plus de 750 mm/an.



L'analyse de la pluviométrie à Chevrières effectuée dans l'état des lieux de 2005 entre 1974 et 2004 montrait une pluviométrie moyenne équivalente à celle observée sur les dix dernières années (environ 650 mm par an). La répartition mensuelle des pluies a en revanche évolué avec une concentration des pluies entre mai et août (orages estivaux) et en décembre sur les dix dernières années.

### A SAVOIR...

Les premiers mois de l'année 2016 montrent une pluviométrie exceptionnelle. Un cumul de plus de 550mm a été enregistré uniquement entre les mois de janvier et juin.

## 7.2 Analyse des températures

L'analyse des températures mensuelles a été réalisée à partir de la station Météo France de Beauvais (60639001) pour la période 1971 - 2000.

La température moyenne inter-annuelle est de 10,3°C. Les moyennes annuelles maximales se situent autour de 14°C et minimale autour de 6°C.

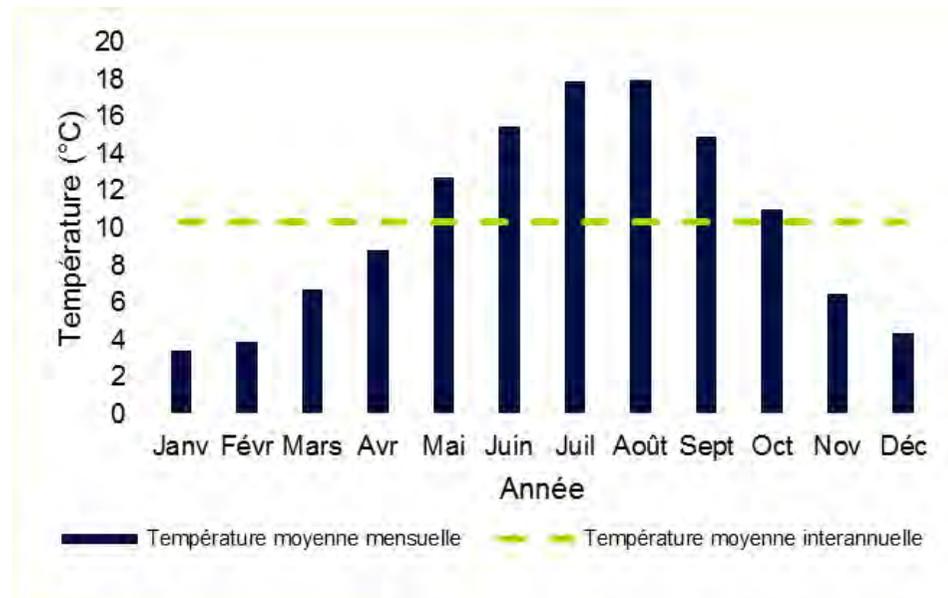


Figure 7-4 : Températures moyennes mensuelles à la station de Beauvais sur la période 1971-2000 (sources : Météo France)



L'étude historique des températures annuelles moyennes sur la période 1971-2000 en comparaison avec la période 1961-1990 montre une augmentation de l'ordre de +0,4°C, se traduisant par des hivers moins froids (+0,5°C) et des étés plus chauds (+0,4°C).

### 7.3 Le changement climatique

Le projet national EXPLORE 2070, le 5ème rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) et les dernières études ont mis en évidence l'impact du changement climatique sur les ressources en eau en France d'ici la fin du siècle.

Ainsi, les débits des cours d'eau diminueraient en moyenne de 10% à 30% (avec les écarts de +5% à - 60% selon les bassins versants).

Les débits en période d'étiage notamment au mois d'août seraient particulièrement impactés et diminueraient de 30 à 60 %. La recharge des nappes serait également en forte baisse, en moyenne de 30% (avec des écarts de 0 à 60% suivant les aquifères considérés).

D'autre part, une hausse de la température des eaux est attendue et pourrait augmenter de 2°C en moyenne annuelle, avec des conséquences sur la qualité des eaux et la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides.

Enfin, une augmentation de la fréquence et de l'intensité des fortes pluies aurait pour effet d'augmenter le risque d'inondations par ruissellement et de coulées de boues.

#### A SAVOIR...

Afin d'anticiper les conséquences néfastes du changement climatique, l'Agence de l'Eau a décidé d'engager l'élaboration d'un plan d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique. Ce plan doit permettre de mettre en place une déclinaison territoriale adaptée du Plan National d'adaptation au Changement Climatique, et de préciser les éléments de stratégie du SDAGE 2016-2021.

## 8 Une évolution notable de la gouvernance de l'eau avec une importante restructuration à venir

### 8.1 L'assainissement

#### 8.1.1 Assainissement non collectif

Sur le périmètre du SAGE et le bassin du Rhône, 22 communes sur les 92 que compte le bassin sont zonées en assainissement non collectif. Parmi ces communes, Lataule, Belloy, Vignemont et Lieuvillers sont actuellement en projet de conversion vers l'assainissement collectif. Les 22 communes concernées sont principalement concentrées en zone rurale dans le Nord-Ouest du bassin versant.

La gestion de l'assainissement non collectif est effectuée par des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC). 22 SPANC exercent la compétence assainissement non collectif sur le territoire du SAGE et sur le bassin du Rhône. Parmi ces structures on compte :

- 13 structures intercommunales : 1 Communauté d'Agglomération, 8 Communautés de Communes et 4 syndicats intercommunaux ;
- 9 communes.

Les SPANC du territoire sont présentés sur la figure suivante et listés dans le tableau de l'annexe 2.

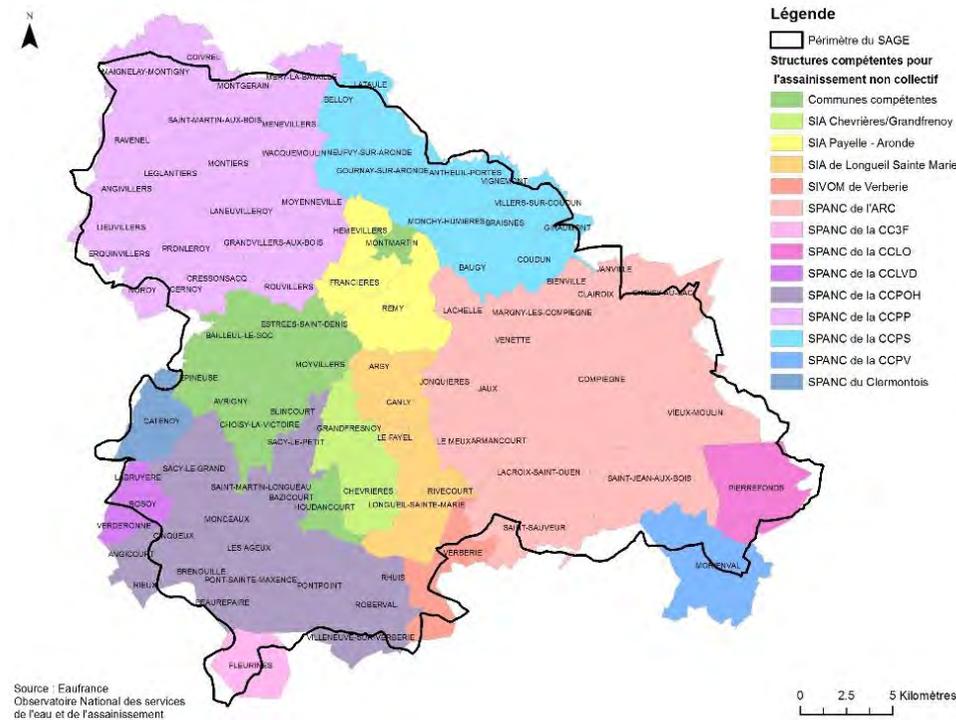


Figure 8-1 : Structures compétentes en assainissement non-collectif (sources : Eau France – observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement)

L'état des lieux de 2005 faisait état d'un manque important de structuration de la compétence assainissement non collectif. Peu de données sont disponibles sur l'organisation existante avant la mise en œuvre du SAGE.



La gouvernance de l'assainissement non collectif a donc connu une nette amélioration depuis 2005.

### 8.1.2 Assainissement collectif

Sur le territoire du SAGE et du bassin du Rhôny, 70 communes sont raccordées à une station d'épuration et sont donc zonées en assainissement collectif. L'assainissement collectif est organisé autour de trois compétences : la collecte, le transport et la dépollution. Les maîtres d'ouvrages pour ces trois compétences ainsi que le mode de gestion retenu sont présentés en annexe 3.

La collecte est réalisée par 39 structures compétentes dont :

- 2 intercommunalités (une Communauté d'Agglomération et une Communauté de Communes) ;
- 11 syndicats intercommunaux ;
- 26 communes.

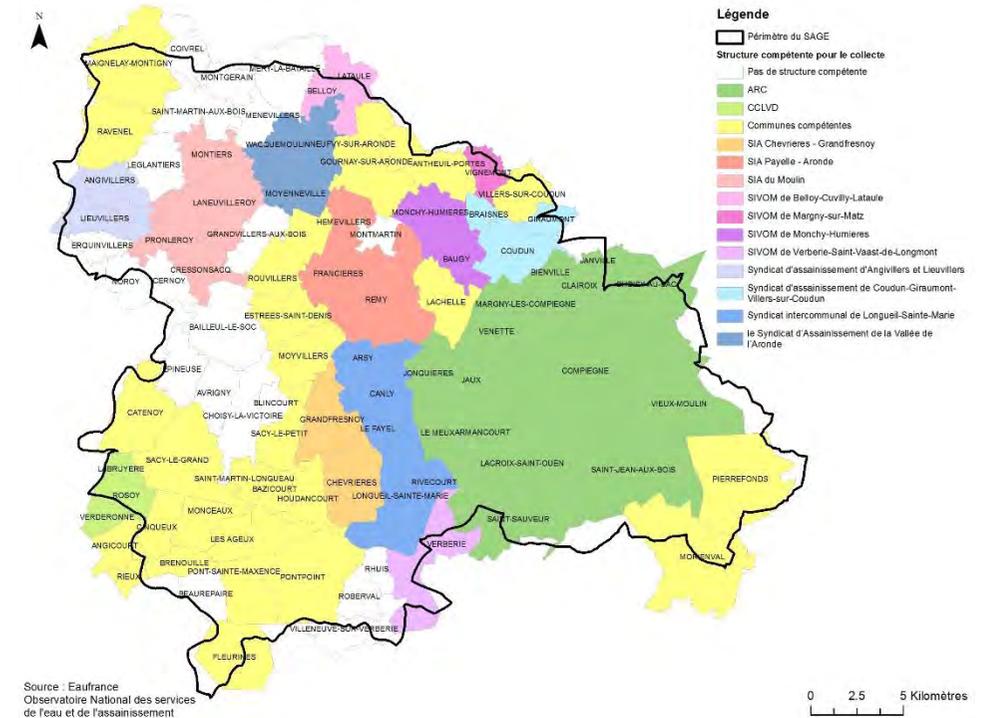


Figure 8-2 : Structures compétentes en Collecte (sources : Eau France – observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement)

Le transport est organisé autour de 33 structures compétentes dont :

- 2 intercommunalités (une Communauté d'Agglomération et une Communauté de Communes) ;
- 13 syndicats intercommunaux ;
- 17 communes.

La dépollution est organisée autour de 29 structures compétentes dont :

- 2 intercommunalités (une Communauté d'Agglomération et une Communauté de Communes) ;
- 15 syndicats intercommunaux ;
- 11 communes.

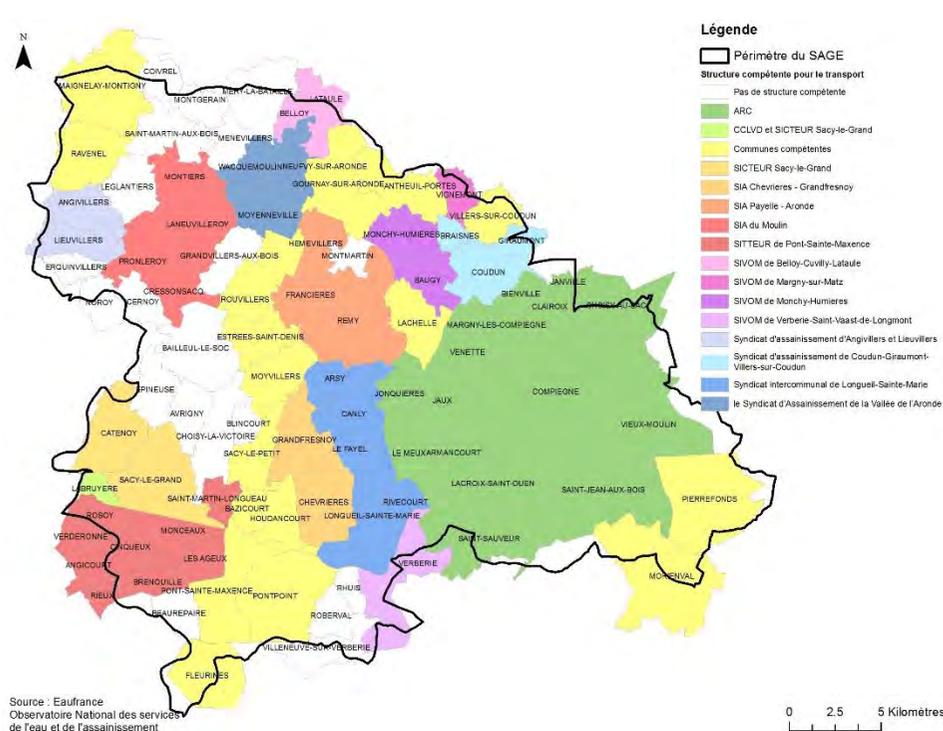


Figure 8-3 : Structures compétentes en Transport (sources : Eau France – observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement)

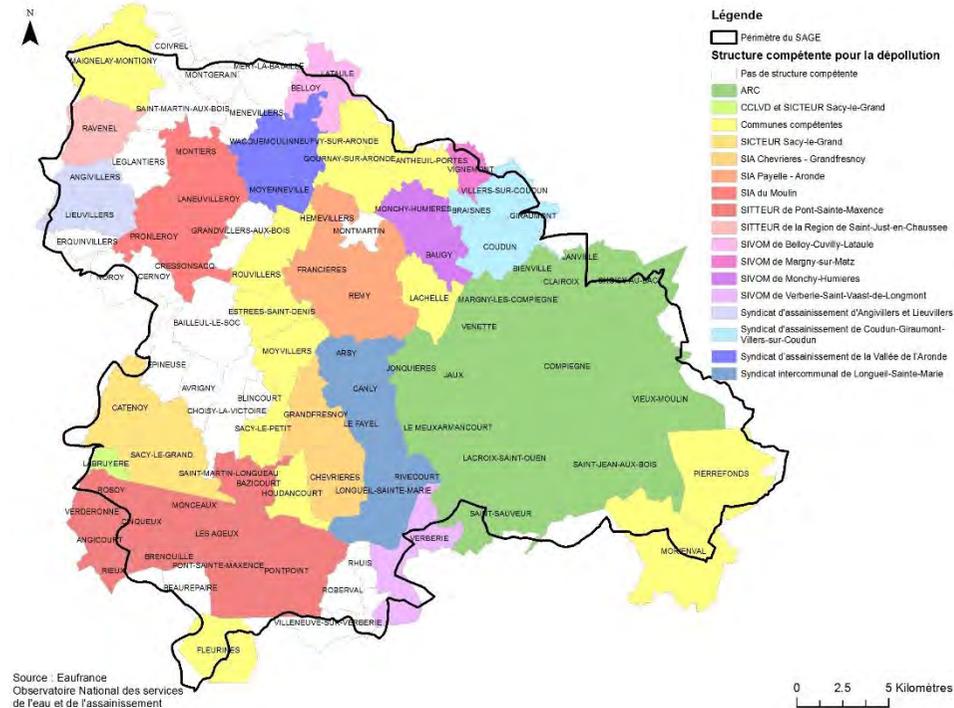


Figure 8-4 : Structures compétentes en Dépollution (sources : Eau France – observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement)

En 2005, la compétence assainissement pour la « dépollution » était répartie entre 10 structures intercommunales et 8 communes. L'affermage était majoritaire avec seulement deux structures en régie : la commune de Lachelle et le SIVOM de Monchy-Humières.

En 2016, la compétence assainissement reste majoritairement exercée via des contrats d'affermage. L'exercice de la compétence en régie reste minoritaire. Seules les communes d'Antheuil-Portes, Lachelle, Rouvillers ainsi que le SIVOM de Monchy-Humières sont dans ce cas et exercent la compétence en régie pour la collecte, le transport et la dépollution. La communauté de communes du Liancourtois Vallée Dorée exerce une régie avec prestation de services.



Ainsi, il est constaté une complexification et une fragmentation de l'exercice de la compétence « Assainissement » sur le territoire du SAGE depuis 2005. De nouvelles structures syndicales ont été créées afin d'assurer cette compétence pour le compte des communes et des EPCI-FP.

La mise en oeuvre de la Loi NOTRe au 1<sup>er</sup> janvier 2020 va modifier de nouveau ces cartes des compétences et diminuera globalement le nombre d'acteurs impliqués.

## 8.2 La production et la distribution d'eau potable

L'alimentation en eau potable s'organise autour de trois compétences : la production, le transfert et la distribution de l'eau. Les maîtres d'ouvrages pour ces trois compétences ainsi que les modes de gestion retenus sont présentés en annexe 4.

La **production** d'eau potable est exercée par 45 structures sur le territoire dont :

- 2 intercommunalités (une Communauté d'Agglomération et une Communauté de Communes) ;
- 20 syndicats intercommunaux ;
- 23 communes.

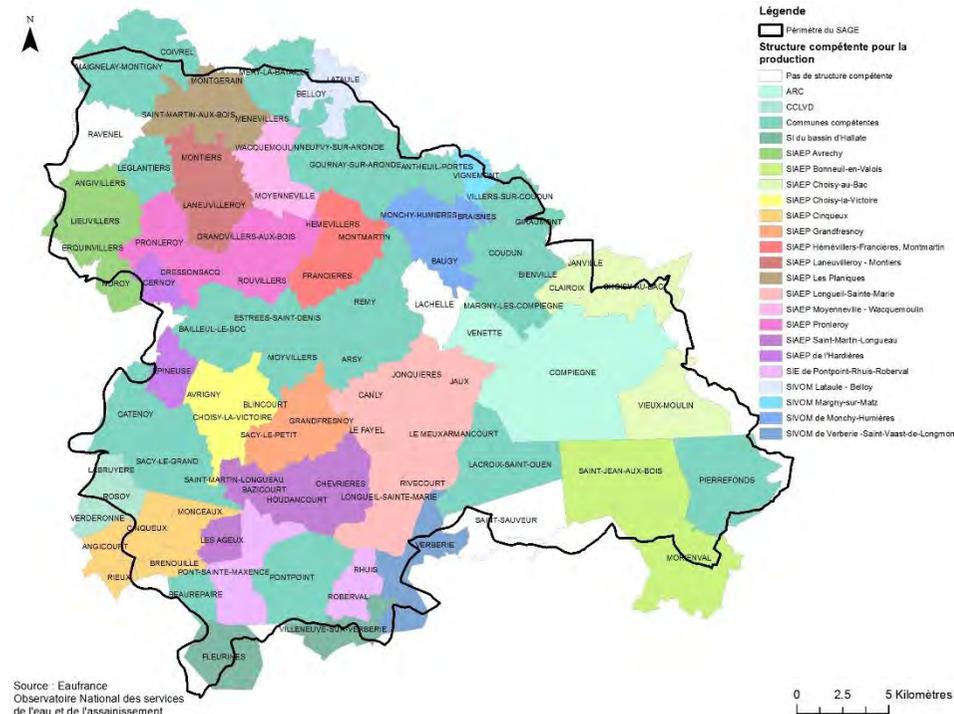


Figure 8-5 : Structures compétentes en Production (sources : Eau France – observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement)

Le **transfert** est organisé par 46 structures sur le territoire dont :

- 2 intercommunalités (une Communauté d'Agglomération et une Communauté de Communes) ;
- 19 syndicats intercommunaux ;
- 25 communes.

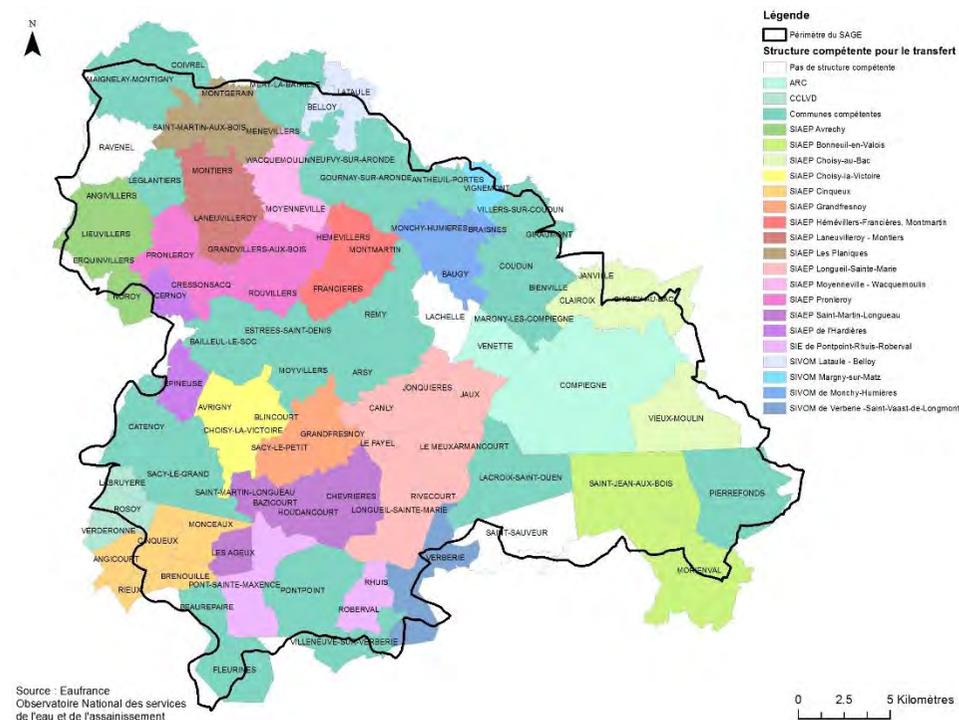


Figure 8-6 : Structures compétentes en Transfert (sources : Eau France – observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement)

La **distribution** est organisée par 49 structures sur le territoire dont :

- 1 intercommunalité (une Communauté de Communes) ;
- 21 syndicats intercommunaux ;
- 27 communes.

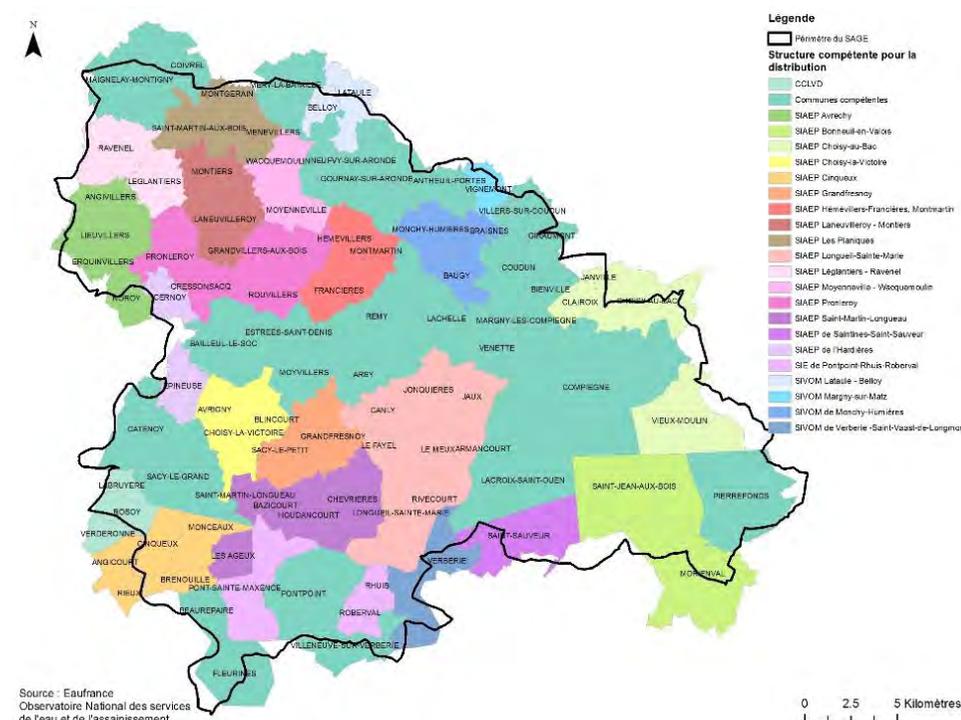


Figure 8-7 : Structures compétentes en Distribution (sources : Eau France – observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement)

Le mode de gestion le plus fréquent sur le territoire est l'affermage, 9 communes exercent la compétence en régie pour la production, le transport et la distribution.



**La gestion de l'eau potable est actuellement morcelée entre un grand nombre de structures sur le territoire.**

Le nombre d'acteurs de la gestion de l'eau n'a pas évolué depuis 2005, il sera néanmoins amené à diminuer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 en raison de la mise en application de la loi NOTRe qui prévoit le transfert obligatoire de la gestion de l'eau à l'échelle intercommunale.

### 8.3 La défense contre les inondations

Deux acteurs sont principalement impliqués dans la lutte contre les inondations : l'Entente Oise-Aisne et l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) notamment pour la gestion des ouvrages les plus importants. Les communes réalisent également l'entretien des digues et des postes de crue au niveau de la région de Compiègne et de la vallée de l'Oise.

Tableau 3 : Bilan de la gouvernance sur la lutte contre les inondations

Structures compétentes	Missions
Entente Oise Aisne	Gestion des ouvrages de protection structurants à l'échelle du bassin (ouvrage d'écêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie, digues de Pontpoint)
ARC	Gestion des ouvrages de protection structurants à l'échelle locale (bassin des Muids à Choisy-au-Bac et de quelques digues) et coordination des mesures de lutte contre les crues (réseau de postes et vannes)
Communes	Entretien des digues et des postes de crue au niveau de la région de Compiègne et de la vallée de l'Oise

Cette organisation sera amenée à évoluer dans le cadre de l'introduction de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en 2018. D'après l'étude réalisée sur le territoire, il est probable que l'Entente Oise-Aisne gère à l'avenir les ouvrages de protection majeure aujourd'hui gérés par l'ARC. La gestion des digues non classées, des périmètres de protection rapprochés et des postes de crue pourrait rester communale.

Les syndicats de rivière participent également à réduire les risques d'inondation grâce aux actions d'entretien du lit des rivières ou au retrait d'embâcles.



**La lutte contre les inondations est bien organisée et fonctionne à différents niveaux : l'Entente Oise-Aisne assure une cohérence des actions à l'échelle des bassins versants élargis de l'Oise et de l'Aisne. L'Agglomération de la Région de Compiègne et les communes de la vallée de l'Oise organisent une gestion plus locale.**

### 8.4 La maîtrise des eaux pluviales

Actuellement, il n'existe pas de maîtrise d'ouvrage clairement identifiée pour la maîtrise du ruissellement et de l'érosion des sols.

Quelques communes réalisent des actions dans ce sens, assistées par le SMOA. Parmi les principales actions mises en œuvre, peuvent être citées :

- L'élaboration de schémas de gestion des eaux pluviales,
- La réalisation d'études hydrauliques et de travaux,
- La réalisation d'aménagements d'hydraulique douce (haie, fascine, noue, merlon...),
- La restauration de mares sur la communauté de communes du Plateau Picard,
- L'organisation d'une journée de sensibilisation en 2013 ainsi que la diffusion de plaquettes de communication.

*A noter que ces actions portent tant sur la gestion des eaux pluviales urbaines que rurales.*

Ce défaut actuel de structuration de la maîtrise d'ouvrage sera amené à évoluer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec la mise en application de la loi NOTRe. En effet, la compétence « Assainissement » définie dans la loi du 07 août 2015 n'est pas restreinte aux « eaux usées ». Elle intègre la gestion des eaux pluviales **urbaines**.

En ce qui concerne la gestion des ruissellements **ruraux**, la question est plus délicate. En effet, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 modifiée par la loi NOTRe, n'inclut pas la maîtrise des ruissellements ruraux. Actuellement, la structure qui sera en charge de cette compétence n'a pas été clairement identifiée. Le SMOA a été évoqué comme une potentielle structure compétente ce qui lui permettrait de poursuivre les actions déjà engagées.

### 8.5 L'entretien et l'aménagement des cours d'eau et des milieux aquatiques

Sur le territoire, la gouvernance est actuellement découpée entre 10 acteurs.

La gestion des cours d'eau domaniaux (Oise et Aisne) est effectuée par les Voies Navigables de France (VNF) avec un appui ponctuel de la commune de Pontpoint sur son territoire.

L'entretien et l'aménagement des cours d'eau non domaniaux est porté par cinq syndicats intercommunaux de gestion et d'entretien :

- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde (SIAVA);
- le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement des Rus de Berne et des Planchettes et de leurs affluents (SIEARBPA);
- le Syndicat Intercommunal de Restauration et d'Entretien du ru de la Conque et de ses ramifications (SIRECR) ;
- le Syndicat Intercommunal de Restauration et d'Entretien de la Contentieuse (SIREC);
- le Syndicat de Restauration et d'Entretien du Ru de Rhône (SRERR).

Cette gestion est très fragmentée et dépendante de l'assistance du SMOA.

L'Office National des Forêts (ONF) participe à l'entretien des Rus forestiers (une convention de partenariat en fait le maître d'oeuvre des travaux d'entretien en forêt domaniale depuis 2007 pour le compte du SIEARBPA).

Une Association Syndicales Autorisées (ASA) entretient des fossés privés sur le domaine du Fossé Traxin à Pontpoint.

Enfin, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy (SMMS) détient une maîtrise d'ouvrage partielle pour la gestion des écosystèmes aquatiques et des zones humides du Marais de Sacy.<sup>2</sup>

L'évolution de la gouvernance sur l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et des milieux aquatiques est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4 : Bilan de la gouvernance sur l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et des milieux aquatiques (Sources : SMOA)**

Domaine	2005	2015	Missions
<b>Périmètre du SAGE</b>	-	SMOA	Aménagements de bassin
<b>Oise et Aisne</b>	VNF	VNF	Gestion et entretien des cours d'eau domaniaux
<b>Aronde</b>	SIAVA	SIAVA	Restauration ou aménagement des cours d'eau
<b>Berne Planchettes</b>	ONF / début structuration du SIEARBPA	SIEARBPA / ONF (Maître d'œuvre pour le syndicat également)	Restauration ou aménagement des cours d'eau
<b>Conque et Grands Fossés</b>	Syndicat des terres humides	SIRECR	Restauration ou aménagement des cours d'eau
<b>Contentieuse</b>	SIREC	SIREC	Restauration ou aménagement des cours d'eau
<b>Fossé Traxin</b>	ASA agriculteurs et commune de Pontpoint	ASA agriculteurs et commune de Pontpoint	Entretien des fossés privés par l'ASA et ru du Traxin en domaine public par la commune
<b>Rhône</b>	Création du SRERR	SRERR inactif depuis 2012	Restauration ou aménagement des cours d'eau
<b>Marais de Sacy</b>	SMMS	SMMS (Adhésion du Conseil départemental de l'Oise)	Gestion des écosystèmes aquatiques et des zones humides

Depuis 2005, la maîtrise d'ouvrage de la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques a continué de se structurer avec notamment la mise en place du SIEARBPA et du SRERR (inactif depuis 2012).

notamment par pâturage et fauche, et d'intervenir sur les niveaux d'eau par la création, l'aménagement et/ou la gestion d'ouvrages de régulation".

<sup>2</sup> Les statuts du SMMS indiquent également : "Le Syndicat aura, en outre, la possibilité de mettre en oeuvre par ses propres moyens, des opérations d'entretien voire de restauration du Marais,



La structuration du grand cycle de l'eau s'est donc améliorée sur le territoire.

Toutefois, la gouvernance reste fortement fragmentée et de nombreuses structures interviennent sur la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Enfin, certains secteurs sont toujours orphelins de maîtrise d'ouvrage notamment :

- le ru de Roucanne ;
- le ru de Goderu ;
- La Frette à l'aval des Marais de Sacy ;
- Et autres petits affluents de l'Oise.

Cette organisation sera amenée à évoluer avec l'introduction de la compétence GEMAPI en 2018. L'étude menée à ce sujet envisage le transfert de l'intégralité du bloc de compétences GEMA au SMOA et la dissolution des autres syndicats. Certains scénarios prévoient également le maintien des dynamiques en place, notamment à travers la mise en place de « commissions locales ».

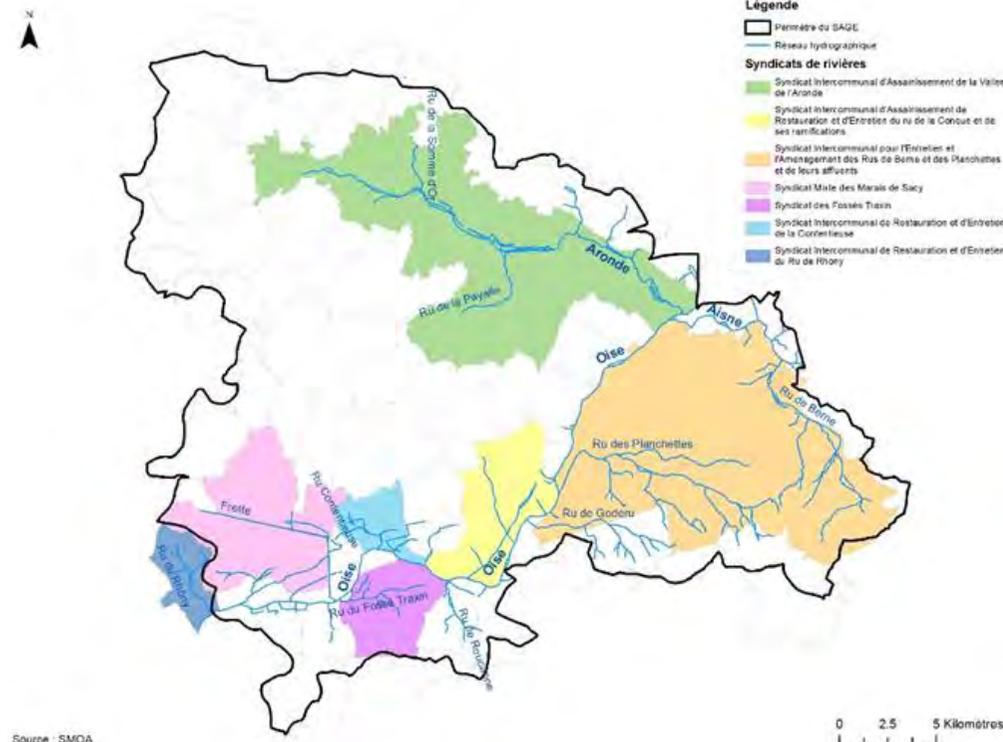


Figure 8-8 : Syndicats compétents pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et des milieux aquatiques (sources : SMOA)

## 8.6 Les évolutions règlementaires à venir sur le petit et grand cycle de l'eau

### 8.6.1 Le grand cycle de l'eau

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27/01/2014 modifiée par la loi NOTRe du 07/08/2015, introduit une nouvelle compétence ciblée et obligatoire de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

Cette compétence sera confiée aux communes avec un transfert automatique aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les EPCI-FP pourront exercer la compétence en propre ou transférer / déléguer tout ou partie de la compétence GEMAPI à des syndicats mixtes, EPAGE, EPTB.

C'est dans ce cadre légal et règlementaire que les acteurs du territoire du bassin versant Oise-Aronde ont souhaité engager les réflexions sur l'impact de l'introduction de la nouvelle compétence GEMAPI sur la gouvernance actuelle.



**Une étude a ainsi été lancée afin de définir la structuration optimale souhaitée sur le territoire sur le grand cycle de l'eau. Le scénario retenu dans le cadre de cette étude sera à considérer avec attention. En effet, il préfigure de la maîtrise d'ouvrage de certaines actions du SAGE.**

### 8.6.2 Le petit cycle de l'eau

Les compétences en matière d'eau et d'assainissement relèvent traditionnellement des communes et de leurs groupements. L'évolution actuelle consiste cependant à ériger ces derniers en acteurs de principe en la matière.

Ainsi, avant les lois MAPTAM (n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et NOTRe (loi n°

2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) la compétence n'était obligatoire que pour les communautés urbaines (L. 5215-20 du CGCT) et les métropoles (L. 5217-2 du CGCT). Elle restait facultative ou optionnelle pour les communautés de communes (L.5214-16 du CGCT) et d'agglomération (L.5216-5 du CGCT).

La loi NOTRe (articles 66 et 67) étend le caractère de compétence obligatoire du bloc « eau » et « assainissement » à l'ensemble de ces quatre catégories d'EPCI à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. A cette date, tant les communautés urbaines et les métropoles que les communautés de communes et les communautés d'agglomération devront exercer la compétence en matière d'eau et d'assainissement.



**De même que pour le grand cycle de l'eau, la réorganisation à venir des compétences « Eau & assainissement » sera à suivre de près. Elle préfigure également de la maîtrise d'ouvrage de certaines actions du SAGE.**

## 9 Un contexte socio-économique similaire à 2005

### 9.1 Une faible évolution de l'occupation du sol sur le territoire

Le bassin versant Oise-Aronde est principalement rural, avec près de 90% du territoire couvert par des espaces ruraux. Ils sont majoritairement occupés par des terres agricoles (60%) et des forêts (30%). Les zones urbaines sont, de fait, très peu représentées et concernent uniquement 10% du territoire environ. Elles se concentrent sur 3 villes principales : Compiègne, Pont-Sainte-Maxence et Margny-lès-Compiègne.

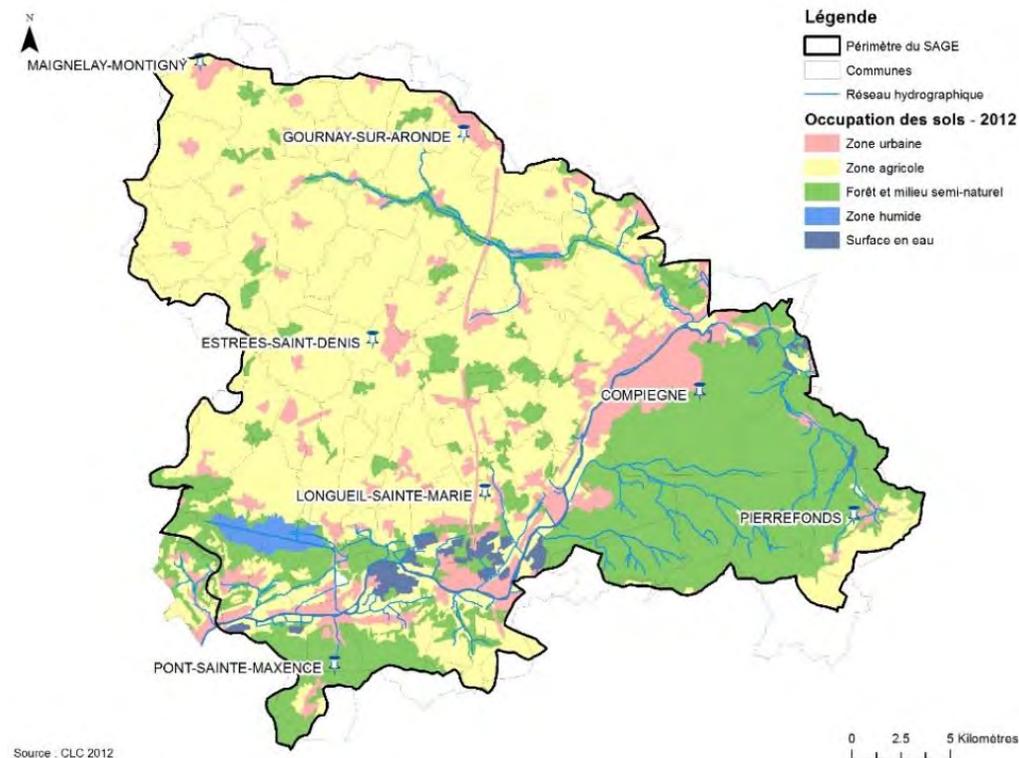


Figure 9-1 : Occupation du sol en 2012 (source : CLC 2012)

Le tableau suivant présente les différents types d'occupation du sol et leur évolution entre 2006 et 2012.

Tableau 5 : Évolution de l'occupation du sol entre 2006 et 2012 (sources : CLC 2006 / CLC 2012)

Occupation du sol		CLC 2006 (km <sup>2</sup> )	CLC 2012 (km <sup>2</sup> )	Evolution (%)	Evolution (km <sup>2</sup> )
<b>Zones urbanisées</b>	Tissu urbain continu	0.26	0.26	0.0%	0.00
	Tissu urbain discontinu	53.58	53.57	0.0%	0.00
	Zones industrielles	16.49	17.55	6.4%	1.06
	Réseau routier et ferroviaire	4.61	4.66	1.2%	0.06
	Extraction de matériaux	2.45	3.56	45.1%	1.11
	Chantiers	0.67	-	-100.0%	-0.67
	Equipements sportifs et de loisirs	5.92	6.26	5.8%	0.34
	<b>Total zones urbanisées</b>	<b>83.98</b>	<b>85.87</b>	<b>2.2%</b>	<b>1.89</b>
<b>Territoires agricoles</b>	Terres arables	427.05	424.83	-0.5%	-2.22
	Vergers et petits fruits	0.27	0.27	0.0%	0.00
	Prairies	10.50	10.50	0.0%	0.00
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	10.80	10.80	0.0%	0.00
	Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels	9.30	9.30	0.0%	0.00
	<b>Total territoires agricoles</b>	<b>457.92</b>	<b>455.70</b>	<b>-0.5%</b>	<b>-2.22</b>
<b>Forêts et milieux semi-naturels</b>	Forêts de feuillus	212.74	221.14	4.0%	8.41
	Forêts de conifères	10.65	10.65	0.0%	0.00
	Forêts mélangées	8.00	7.81	-2.4%	-0.19
	Landes et broussailles		0.25	-	0.25
	Forêts et végétation arbustives en mutation	10.81	2.83	-73.8%	-7.98
	<b>Total forêts et milieux semi-naturels</b>	<b>242.19</b>	<b>242.68</b>	<b>0.2%</b>	<b>0.49</b>
<b>Zones humides</b>	Marais intérieurs	7.12	7.12	0.0%	0.00
<b>Surfaces en eau</b>	Cours et voies d'eau	5.16	5.16	0.0%	0.00
	Plans d'eau	10.57	10.42	-1.5%	-0.15
	<b>Total surfaces en eau</b>	<b>15.73</b>	<b>15.58</b>	<b>-1.0%</b>	<b>-0.15</b>

A partir des éléments précédents, plusieurs constats peuvent être faits :

- Les secteurs à dominante agricole se situent sur toute la partie nord du territoire, correspondant au plateau Picard et à la Plaine d'Estrées sur le bassin versant de l'Aronde.
- Les forêts se concentrent essentiellement sur la frange sud du bassin versant. Elles s'étendent en rive gauche de la vallée de l'Oise entre les communes de Choisy-au-Bac à Beaurepaire. Il s'agit des massifs de la forêt de Compiègne et de la forêt d'Halatte.
- Les principales zones urbanisées s'étendent le long de la vallée de l'Oise et concernent les communes de Compiègne, Pont-Sainte-Maxence et Margny-lès-Compiègne.
- De manière générale, l'occupation du sol a peu évolué entre 2006 et 2012. La proportion entre les zones urbanisées, les territoires agricoles et les forêts est restée stable. L'organisation structurelle du territoire a ainsi très peu changé. Toutefois, il peut être noté un léger accroissement des zones urbanisées au « détriment » des terres arables et des surfaces en eau.

Les zones urbanisées se sont essentiellement étendues sur les communes de Longueil-Sainte-Marie, Chevières, Lacroix-Saint-Ouen et Choisy-au-Bac. Ces communes se situent le long de la vallée de l'Oise et de l'Aisne.

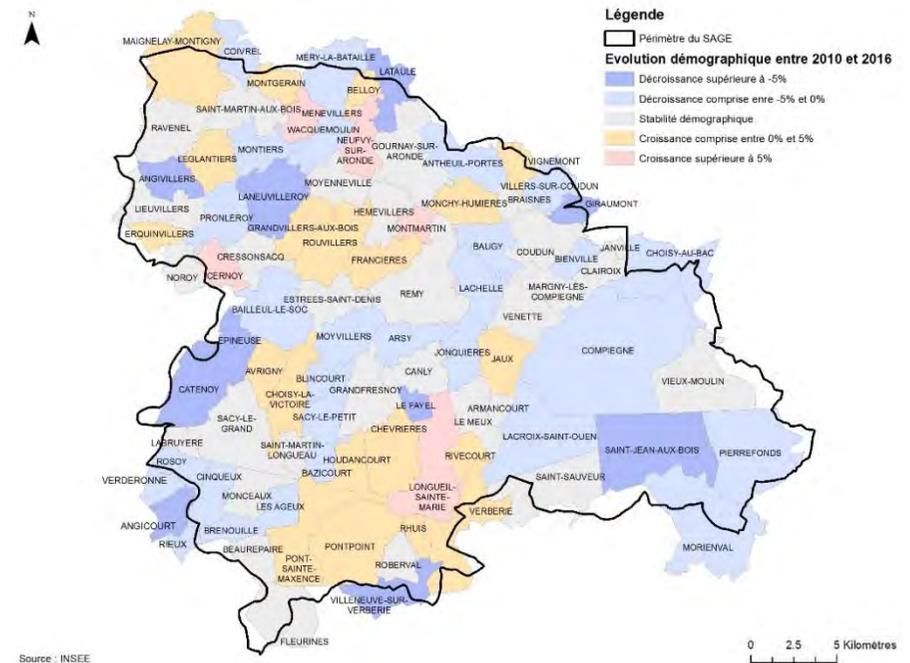
## 9.2 Une population en légère croissance

L'évolution de la démographie est appréhendée à l'échelle des communes concernées par le SAGE Oise-Aronde et le bassin du Rhôny. Ainsi, la population légale en vigueur en 2016 (source INSEE) sur le territoire s'élève à :

- 147 643 habitants sur le périmètre du SAGE,
- 151 336 habitants en incluant le bassin du Rhôny.

La densité de population s'élève ainsi à 185 habitant/km<sup>2</sup> sur le périmètre du SAGE et 188 habitants/km<sup>2</sup> en incluant le Rhôny. A titre de comparaison au niveau national, la densité de population est de 115 hab/km<sup>2</sup> en moyenne.

Par rapport au recensement de 2010, la population des communes a augmenté de 1%. La figure suivante présente l'évolution de la population communale totale entre 2010 et 2016.



Source : INSEE  
**Figure 9-2 : Évolution de la population entre 2010 et 2016 (source : recensement INSEE)**

A partir des éléments précédents, plusieurs constats peuvent être faits :

- Les communes de Compiègne, Pont-Sainte-Maxence et Margny-lès-Compiègne concentrent plus de 40% de la population totale. Les communes se situent le long de la vallée de l'Oise.
- Depuis le précédent SAGE, l'évolution démographique est relativement stable, au global, sur le territoire (+1%). Au total, le territoire compte 1 675 habitants supplémentaires depuis le précédent recensement.

- Toutefois, de fortes disparités locales s'observent. Ainsi, les communes de Cernoy, Choisy-la-Victoire, Houdancourt, Longueil-Sainte-Marie, Ménévillers, Montmartin et Neufvy-sur-Aronde ont connu une forte croissance démographique. Leur population communale a augmenté de +10% entre 2010 et 2016. A l'inverse, les communes d'Angicourt, Saint-Jean-aux-Bois, Lataule, Giraumont, Le Fayel, Catenoy et Angivillers ont connu une baisse significative de leur population communale, supérieure à -5% entre 2010 et 2016.

Spatialement, les évolutions démographiques sont variables sur le territoire. L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) connaît un solde migratoire négatif. A l'inverse, une densification de la population autour de la commune de Pont-Sainte-Maxence est à noter.

### 9.3 Une stabilité des activités présentes sur le territoire

*N.B : Une comparaison de la situation actuelle avec la situation synthétisée dans l'état des lieux de 2005 a été systématiquement recherchée. Toutefois les données de 2005 sont parfois trop fragmentaires, absentes ou d'un niveau de précision inférieur aux bases de données actuelles. Dans ces cas, la comparaison ne peut être totalement réalisée.*

#### 9.3.1 L'agriculture

Selon les données du Recensement Général Agricole (RGA), les principales caractéristiques de l'activité sur le territoire du SAGE Oise Aronde et du bassin du Rhône sont précisées dans le tableau ci-après.

**Tableau 6 : Recensement Général Agricole – Généralités sur l'activité agricole (sources : RGA 1998 / 2000 / 2010)**

Caractéristiques générales	1998	2000	2010
<b>Exploitations agricoles</b> (ayant leur siège dans une commune du territoire)	623	440	375
<b>Surface agricole utilisée (SAU) (ha)</b>	46 443	45 520	44 386
<b>Cheptel (UGB)</b>	8 031	5 944	5 518

A partir des éléments précédents, plusieurs constats peuvent être faits :

- La SAU représente environ 55% du territoire communal du SAGE Oise Aronde et du bassin du Rhône en 2010. La quasi-totalité de la SAU est occupée par des terres labourables. Les surfaces en herbe et les cultures permanentes sont très peu représentées. Depuis 2000, il est observé un léger recul de la SAU. Au total, la SAU a régressé de 1 100 ha environ soit une diminution de -2,5% environ.
- Au total, 375 exploitations agricoles ont leur siège dans une des communes du territoire en 2010. Par rapport à 2000, le nombre d'exploitation a chuté d'environ 15%, soit une baisse de 65 exploitations.
- L'activité d'élevage est mineure sur le territoire du SAGE Oise Aronde et du bassin du Rhône. Les élevages sont essentiellement bovins. De manière générale, il est observé une diminution des effectifs entre 2000 et 2010. Le nombre d'UGB est passé de 5 944 à 5 518 entre 2000 et 2010, soit une diminution de -7% des cheptels environ.
- Enfin de manière générale, il est constaté une diminution sensible et continue de l'activité agricole entre 1998 et 2010.

La régression des terres agricoles observée ici est à mettre en lien avec l'augmentation des surfaces urbanisées constatée précédemment.

En termes de cultures, plus de 70% des terres agricoles sont dédiées aux cultures céréalières et légumières. Parmi les céréales, le blé, le maïs, l'orge et l'escourgeon sont les plus représentés. Les pommes de terre de consommation et pour l'industrie et les légumes dédiés à la transformation industrielle occupent également une superficie importante.

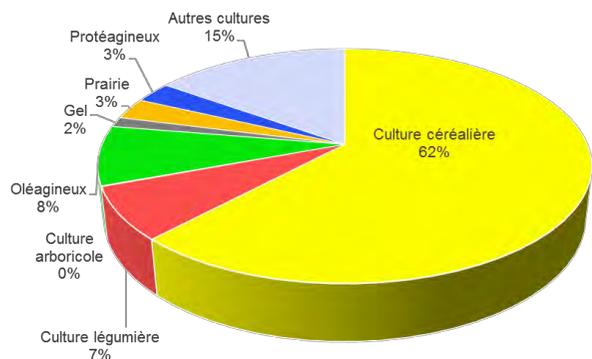


Figure 9-3 : Répartition des types de cultures sur le territoire du SAGE Oise-Aronde (RPG 2012)

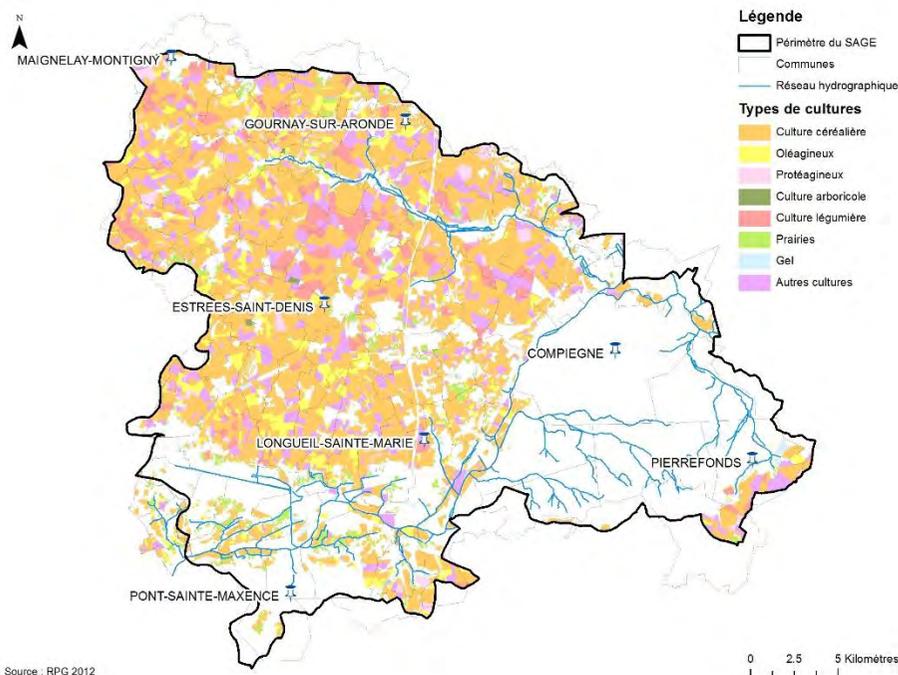


Figure 9-4 : Répartition spatiale des types de cultures sur le territoire du SAGE Oise-Aronde (RPG 2012)

Les évolutions des cultures entre 2000 et 2010 sont présentées dans le tableau ci-après. Les données ont été reprises du Recensement Général Agricole de 2000 et 2010. Il est à signaler toutefois qu'une part importante des communes est soumise au secret statistique. Les informations présentées sont donc à manipuler avec précaution. Elles n'ont pas vocation à être exhaustives mais permettent d'avoir une vision générale des cultures présentes sur le territoire du SAGE et du bassin du Rhôny.

Tableau 7 : Recensement Général Agricole – types de cultures (RGA 2000 / RGA 2010)

Cultures	Superficie en 2000	Superficie en 2010
<b>Blé tendre</b>	18 279	15 937
<b>Orge et escourgeon</b>	1 399	1 172
<b>Maïs-grain et maïs-semence</b>	1 137	1 652
<b>Colza</b>	502	1 778
<b>Betterave industrielle</b>	4 938	5 765
<b>Maïs fourrage et ensilage</b>	105	68
<b>Superficie toujours en herbe (STH)</b>	795	527
<b>Pommes de terre et tubercules</b>	150	495
<b>Légumes frais, fraises, melons</b>	383	196
<b>Jachères</b>	2 215	734

A partir des éléments précédents, plusieurs constats peuvent être faits :

- De manière générale, les cultures ont peu évolué entre 2000 et 2010. Les cultures céréalières sont prédominantes sur le territoire du SAGE Oise Aronde et du bassin du Rhôny. Les cultures légumières et industrielles sont également bien représentées et occupent une superficie importante.
- La part des cultures dédiées au blé tendre s'est réduite entre 2000 et 2010. En 2000, la culture du blé occupait environ 61% des terres cultivées contre 56% en 2010.

- Une diminution de surfaces dédiées à la culture de l'orge/ escourgeon s'observe également entre 2000 et 2010 mais dans une proportion plus faible. Les surfaces concernées représentaient 5% des cultures totales en 2000 contre 4% en 2010.
- La part des surfaces de prairies (toujours en herbes) a également diminué entre 2000 et 2010, passant de 3% des terres cultivées à 2%.
- A l'inverse, il est noté une augmentation significative des cultures industrielles. La part du colza, des betteraves et principalement des pommes de terre a augmenté entre 2000 et 2010. En 2000, les surfaces concernées représentaient respectivement 2%, 17% et 1% des cultures contre 6%, 20% et 2% en 2010.
- C'est sur le territoire du SAGE et en particulier sur le bassin de l'Aronde, que se trouve la production majeure de pommes de terre et légumes de plein champ du département. Ces productions nécessitent une irrigation.

### 9.3.1.1 Focus sur le bassin versant de l'Aronde

En 2011, la Chambre d'Agriculture de l'Oise et Agro-Transfert Ressources et Territoires, en partenariat avec l'association des irrigants du bassin de l'Aronde, ont réalisé un état des lieux de l'irrigation sur le bassin (dans le cadre du projet O'oise Aronde).

Le bassin versant de l'Aronde est le sous-bassin versant du territoire le plus fortement concerné par le secteur agricole :

- 55% des exploitations du périmètre du SAGE s'y trouvent,
- Près de 61% de la SAU totale y est localisée.

D'après la campagne de 2010, l'assolement moyen à l'échelle du bassin se compose de :

- 52 % de SCOP (surface en céréales et oléoprotéagineux),
- 21% de betteraves sucrières,

- 25% de pommes de terre (tous débouchés) et de légumes; la sole « légumes » est essentiellement constituée de haricots verts et de pois de conserve.

D'autre part, parmi les 207 exploitations du sous-bassin versant, 31 exploitations sont concernées par l'irrigation de cultures :

- 24 exploitations disposent d'une autorisation de prélèvements et produisent des cultures irriguées,
- 6 exploitations disposent d'une autorisation de prélèvements mais ne produisent pas de cultures irriguées,
- 1 exploitation prélève son eau d'irrigation en dehors du sous-bassin versant.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 298 ha. Les irrigants actuels sont des exploitations majoritairement dédiées à la double production de pommes de terre et de légumes (quelques-unes étant spécialisées dans l'une ou l'autre des productions). Les 24 exploitations actuellement productrices irriguent une SAU moyenne de 1800 ha (25 % de leur SAU totale).

A l'échelle du département, ces exploitations représentent 45 % des exploitations du type « pomme de terre de consommation et légumes spécialisés ». Elles représentent également la plus grande part des irrigants du département de l'Oise.

### 9.3.2 L'activité industrielle et artisanale

L'activité industrielle et artisanale est très développée sur le périmètre du SAGE Oise-Aronde et le bassin du Rhône. L'activité se concentre principalement le long de la vallée de l'Oise, dans les agglomérations de Compiègne et de Pont-Sainte-Maxence.

Le secteur industriel est essentiellement tourné vers l'automobile (garage, atelier mécanique, casse, démantèlement d'épave...), la fabrication et la transformation de matières plastiques ainsi que le Dépôt de Liquides Inflammables (DLI). Les imprimeries, les activités de coutelleries et le commerce de gros ou de détails sont des activités également bien représentées.

Les activités artisanales majoritairement représentées ont trait, quant à elles, au secteur du bâtiment (peinture, installation électrique, travaux maçonnerie, terrassements, menuiserie...), à des prestations de services et à l'alimentation.

### 9.3.2.1 Inventaire des sites industriels, activités de services et sols pollués

Deux catégories de sites sont à distinguer :

- **Les sites potentiels**, base de données BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service ; [basias.brgm.fr](http://basias.brgm.fr)) gérée par le BRGM. Il s'agit des sites qui ont abrité, ou abrite encore une activité pouvant être à l'origine d'une pollution des sols.
- **Les sites actifs** : ces sites, de par leur pollution avérée ou la forte présomption de leur contamination, appellent une action pour connaître les risques à titre préventif ou curatif. Cette action incombe au responsable du site et aux services de l'État (inspection des installations classées notamment) qui doivent veiller à leur exécution et, à défaut, intervenir. Les actions menées sont reportées dans un tableau de bord dénommé BASOL (tableau 8).

#### A-Sites potentiels BASIAS

Au total, 815 sites industriels anciens ou encore en activité sont recensés sur le territoire du SAGE Oise Aronde et le bassin du Rhône.

Près de la moitié des sites se concentrent sur les communes de Compiègne (183 sites), Margny-lès-Compiègne (54 sites), Pont-Sainte-Maxence (60 sites) et Verberie (37 sites). Compiègne est concernée, à elle seule, par 22% des sites BASIAS inventoriés.

Les communes de Clairoix, Estrées-Saint-Denis, Lacroix-Saint-Ouen, Longueil-Sainte-Marie et Pontpoint sont également concernées par un nombre significatif de site inventorié BASIAS, compris entre 20 et 30.

Les activités se concentrent ainsi préférentiellement le long de la vallée de l'Oise. La partie nord du territoire et la vallée de l'Aronde sont également concernées dans une moindre mesure.

Parmi les 815 sites BASIAS recensés, 305 ont une activité déclarée comme « terminée » et 351 sites sont encore en activité soit respectivement 37% et 43% des sites BASIAS (la date d'arrêt des activités n'est pas connue). L'information n'est pas disponible pour les sites restants.

Enfin les activités des sites sont essentiellement tournées vers la filière automobile et la transformation de matière plastique.

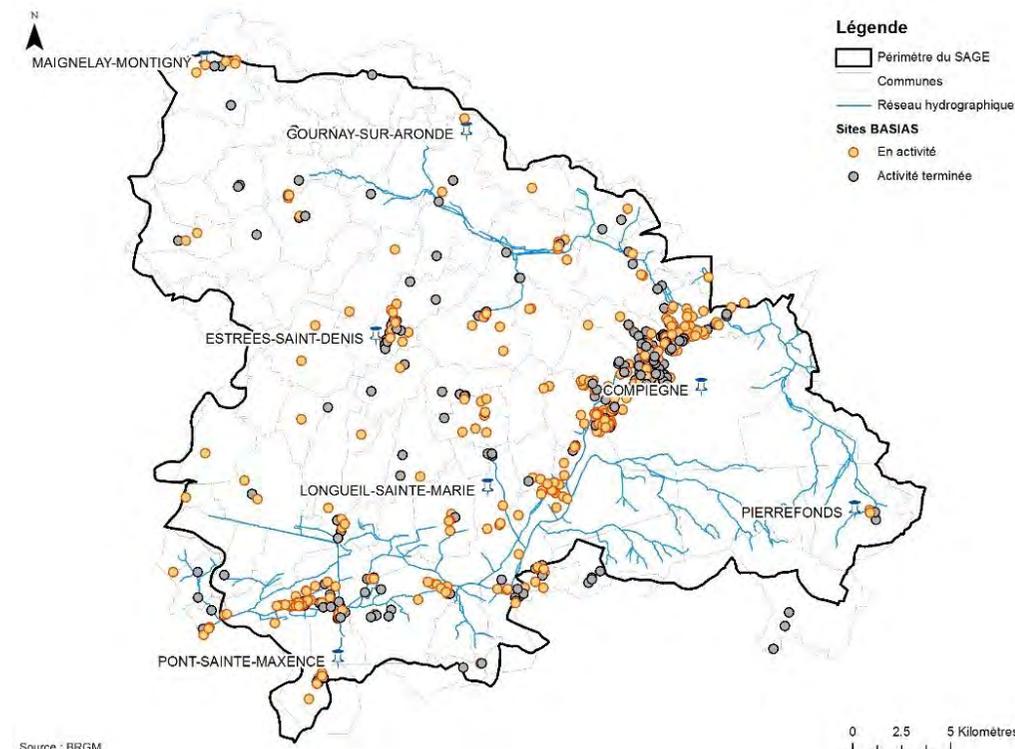


Figure 9-5 : Localisation des sites BASIAS (sources : BRGM)

### B-Sites actifs BASOL

Au total, 17 sites recensés BASOL sont présents sur le périmètre du SAGE Oise Aronde et le bassin du Rhône. Les caractéristiques des sites sont précisées dans le tableau suivant.

De manière générale, les métaux lourds, les hydrocarbures ainsi que les solvants halogénés sont les polluants les plus souvent relevés sur le territoire.

Par rapport au précédent SAGE, 10 sites supplémentaires ont été inventoriés BASOL. Il ne s'agit pas nécessairement de l'implantation d'une nouvelle activité. En 2005, les activités pouvaient déjà exister mais n'étaient inventoriées BASOL.

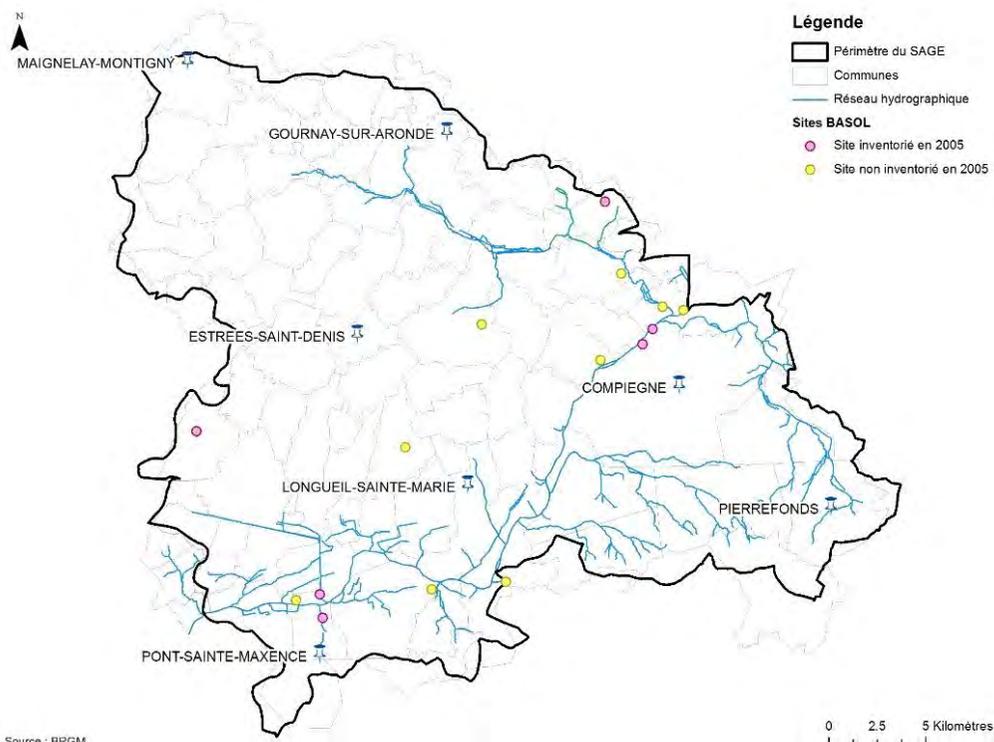


Figure 9-6 : Localisation des sites BASOL (sources : BRGM)

Tableau 8 : Inventaire des sites BASOL (sources : BRGM)

Code INSEE	Commune	Nom usuel du site	Activité	Remarques - pollutions
60130	Catenoy	CHEMTURA	Site industriel chimique	○ <b>Du sol</b> : Cr, Hg, Ni, As, BTEX, Pb, hydrocarbures, solvants halogénés ○ <b>De la nappe</b> : BTEX, hydrocarbures, solvants halogénés, TCE
60156	Clairoix	CONTINENTAL	Fabrication de pneus - Fermée depuis 2009	○ <b>Du sol et de la nappe</b> : TCE, As, cyanures, solvants halogénés
		Gantois	Travail des métaux / Découpage, emboutissage	○ <b>Du sol</b> : HAP, BTEX, hydrocarbures, solvants halogénés
60159	Compiègne	DSM COMPOSITE RESINS	Fabrication de matières plastiques de base	○ <b>De la nappe</b> : Hydrocarbures, solvants non halogénés → pollution accidentelle
		REGEAL (ex RECOVCO AFFIMET)	Métallurgie des métaux non ferreux, affinage	○ <b>Du sol et de la nappe</b> : hydrocarbures
		Agence d'exploitation EDF GDF	Cokéfaction, usines à gaz	○ <b>Du sol et de la nappe</b> : cyanures
60166	Coudun	DUO METAL (ex GOUX)	Incinération	○ <b>Du sol et de la nappe</b> : Cd, Cr, HAP, As, BTEX, hydrocarbures, PCB-PCT, Pb, Zn, solvants halogénés
60284	Grandfresnoy	CUBIC INDUSTRIE	Autres commerces de gros de biens de consommation – Radiée en 2014	Site à connaissance sommaire – non renseigné dans BASOL
60508	Pontpoint	Isollex	Fabrication d'autres matériaux de construction	○ <b>Du sol et de la nappe</b> : hydrocarbures
60509	Pont-Sainte-Maxence	SALPA / HUTCHINSON	Industrie des cuirs et peaux, tannerie	Site à connaissance sommaire – non renseigné dans BASOL
		Ancienne usine à gaz	Cokéfaction, usines à gaz	○ <b>Du sol et de la nappe</b> : HAP
		PSM (M-REAL) <sup>3</sup>	Fabrication de papier et de carton – en cours de liquidation	○ <b>Du sol et de la nappe</b> : Cu, HAP, Ni, hydrocarbures, Zn, solvants halogénés
60531	Remy	RIETER	Fabrication d'autres équipements automobiles – fermée depuis 2012	○ <b>Du sol</b> : hydrocarbures ○ <b>De la nappe</b> : solvants non halogénés
60539	Rieux	PENOX SA	Métallurgie du plomb et du zinc	○ <b>Du sol et de la nappe</b> : Pb
60665	Venette	AKZO NOBEL Chemicals	Chimie, parachimie, pétrole	○ <b>Du sol et de la nappe</b> : HAP, hydrocarbures
60667	Verberie	Knauf Pack Nord	Transformation des matières plastiques	○ <b>Du sol et de la nappe</b> : Cr, hydrocarbures, Pb, solvants halogénés
60689	Villers-sur-Coudun	META MECA	Mécanique, électrique, traitement de surface	○ <b>Du sol et de la nappe</b> : Cr, hydrocarbures

<sup>3</sup> Le site de PSM est encore référencé dans la base de données BASOL en 2016 mais a été racheté par la société PAPREC qui l'occupe depuis 2 ans.

### 9.3.2.2 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Au total, 101 Installations Classées pour l'Environnement sont recensées sur le territoire, respectivement 98 sur le périmètre du SAGE et 3 sur le bassin du Rhône (*dernière date de mise à jour : juillet 2016*).

Elles se concentrent essentiellement sur les communes de Compiègne, Longueuil-Sainte-Marie, Pont-Sainte-Maxence et Lachelle.

Les ICPE couvrent une grande diversité de domaine. Parmi les plus représentées : l'exploitation de granulats, la fabrication de produits chimiques, plastiques, en caoutchouc ainsi que les coopératives agricoles. Parmi les 101 ICPE recensées,

- 80 sont soumises à autorisation,
- 12 sont soumises à enregistrement,
- 9 sont classées au régime SEVESO, dont 4 classées « Seveso seuil bas » et 5 classées « Seveso seuil haut » - AS.

**Tableau 9 : Inventaire des ICPE classées au régime SEVESO - dernière mise à jour juillet 2016 (sources : DREAL Hauts-de-France)**

Code INSEE	Commune d'exploitation	Nom Usuel	Régime Seveso
60036	Avrigny	Art de construire	SB - seuil bas
60130	Catenoy	Addivant (ex Chemtura)	AS - seuil haut
60159	Compiègne	DSM Composite Resins France	SB - seuil bas
		Colgate Palmolive industriel	SB - seuil bas
60281	Gournay Sur Aronde	Storengy (ex GDF)	AS – seuil haut
60369	Longueuil Ste Marie	FM France Longueuil	AS - seuil haut
60402	Le Meux	Uranie International SAS	SB - seuil bas
60509	Pont Ste Maxence	APSM	AS - seuil haut
		Huttenes Albertus France	AS - seuil haut

### 9.3.2.3 Carrières et extraction de matériaux

Le Schéma Départemental des Carrières de l'Oise, approuvé le 14 octobre 2015, recense 6 carrières autorisées sur le territoire du SAGE et du bassin du Rhône au 1er avril 2013.

L'activité d'extraction de granulats est soumise au classement ICPE. Les 6 carrières ainsi recensées font ainsi partie des 101 ICPE du territoire du SAGE.

**Tableau 10 : Inventaire des carrières actives au 1<sup>er</sup> avril 2013 (Sources : SDC de l'Oise 2015)**

Commune	Exploitant	Arrêté autorisation	Échéance de l'autorisation	Surface exploitable (ha)
Choisy au Bac	Lafarge granulats Seine Nord	22/05/2008	22/05/2013	22 ha
Longueuil Ste Marie - Chevrières	Lafarge granulats Seine Nord	21/06/2001	21/06/2016	91 ha
Pontpoint	HOLCIM granulats région nord	01/06/2007	01/06/2011	1 ha
Remy	Froissart & fils	23/07/2012	23/07/2022	3 ha
Rivecourt - Longueuil Saint Marie Villeneuve Sur Verberie - Villers Saint Frambourg	Lafarge granulats Seine Nord	19/03/2003	19/03/2018	76 ha
	SAMIN	03/04/2003	03/04/2033	40 ha

Il est à noter également que la base de données ICPE décrite précédemment, inventorie 2 activités d'extraction de granulats supplémentaires sur le périmètre du SAGE. Elles se situent sur les communes de Compiègne (SIBELCO) et Pont-Sainte-Maxence (HOLCIM granulats). De même, un projet d'ouverture de carrière est indiqué sur la commune de Longueuil-Sainte-Marie (Carrières Ballastières Picardie).

Par rapport au précédent SAGE, le nombre de carrières en activité a augmenté sur le territoire. En effet en 2004/2005, seul un exploitant était recensé sur les communes de Longueil-Sainte-Marie et Rivecourt. Cette exploitation est toujours en activité à l'heure actuelle.

Les projets mentionnés sur les communes de Choisy-au-bac et Chevrières ont bien été réalisés. Ainsi, l'industrie Lafarge granulats Seine Nord a développé son activité et exploite deux nouvelles carrières.

Par ailleurs, les incidences de l'extraction de matériaux sur le milieu ne sont pas neutres. Les principaux impacts identifiés dans le Schéma Départemental des Carrières (SDC) 2015 sont précisés dans le tableau ci-après.

**Tableau 11 : Evaluation de l'impact environnemental des carrières (Sources : SDC de l'Oise 2015)**

Commune	Exploitant	Occupation sol initiale	Aménagement prévu	Usage futur	Impact initial identifié
<b>Choisy au Bac</b>	Lafarge granulats Seine Nord	prairie	plan d'eau	loisirs	destruction ZH
<b>Longueil Ste Marie - Chevrières</b>	Lafarge granulats Seine Nord	culture	Culture et plans d'eau	culture et loisirs	destruction ZH
<b>Pontpoint</b>	HOLCIM granulats région nord	prairie	plan d'eau	loisirs	destruction ZH
<b>Remy</b>	Froissart & fils	prairie	prairie	zone naturelle	-
<b>Rivecourt - Longueil Saint Marie</b>	Lafarge granulats Seine Nord	culture	Culture et plans d'eau	culture et loisirs	destruction ZH partielle
<b>Villeneuve Sur Verberie - Villers Saint Frambourg</b>	SAMIN	culture	culture	culture	-

Ainsi, selon le SDC, la destruction des zones humides apparaît comme l'impact majeur de l'activité des carrières sur l'environnement.

Enfin, il est à noter que les conditions de réaménagements des carrières présentent également un enjeu fort en matière d'impact sur l'environnement.

#### 9.3.2.4 Décharges et stockage de déchets

Trois sites en activité de collecte et de stockage des déchets non dangereux (dont ordures ménagères) sont recensés sur le territoire. Ils se situent sur les communes de Compiègne, Villeneuve-sur-Verberie, et Estrées-Saint-Denis.

En 2004/2005, seule la décharge de Villeneuve-sur-Verberie était inventoriée.

### 9.3.3 Le transport fluvial

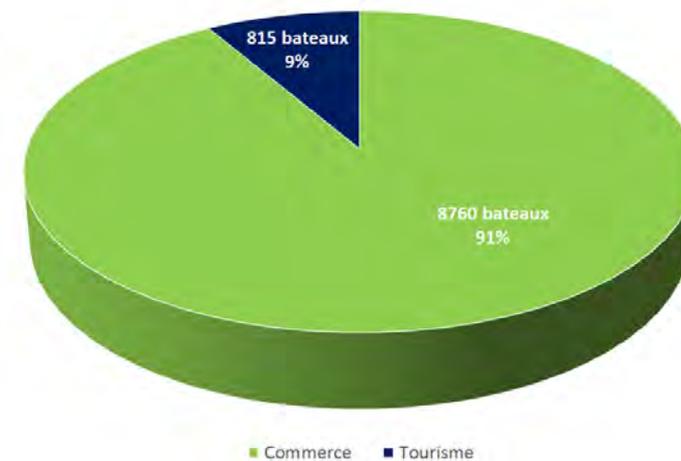
Sur le périmètre du SAGE, l'Oise et l'Aisne sont des cours d'eau navigables. Le transport fluvial est donc une composante importante du territoire.

Les voies navigables intérieures d'Europe ont été classifiées selon leurs dimensions et leurs capacités à accueillir des bateaux en huit classes CEMT. Ainsi, les classes existantes sur le périmètre du SAGE sont précisées dans le tableau ci-après.

Tableau 12 : Caractéristiques des voies navigables

Cours d'eau	Classe	Type	Longueur	Largeur	Tirant d'eau	Hauteur libre	Tonnage
Oise	Va	Grand Rhéнан	95-110	11,4	2,5 - 4,5	5,25 - 7	1500 - 3000
	Vb	Grand Rhéнан	172-185	11,4	2,5 - 4,5	9,1	3200 - 6000
Aisne	I	Péniche	38,50	5,05	1,8 - 2,2	4	250 - 400

Oise



Aisne

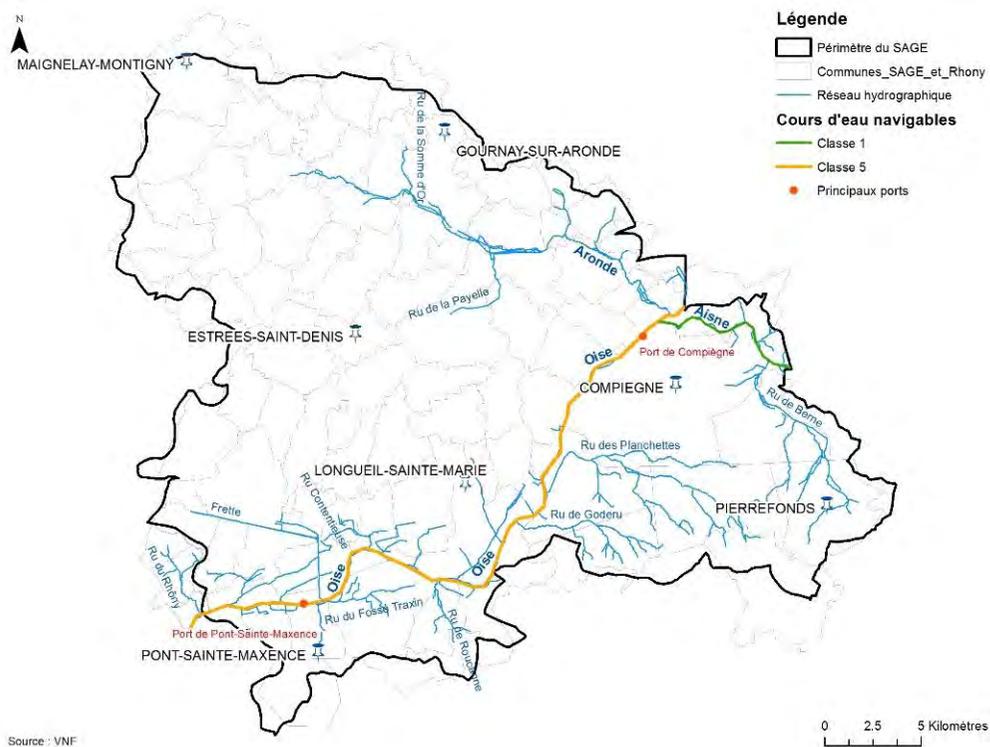
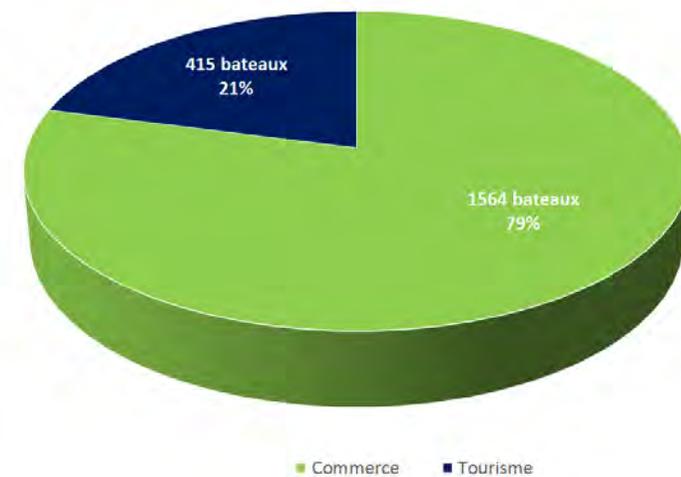


Figure 9-7 : Localisation des voies navigables sur le périmètre du SAGE et le bassin du Rhône

En 2015, le transport fluvial se caractérise sur le territoire du SAGE par :

Figure 9-8 : Caractéristiques du transport fluvial sur le territoire (sources : VNF)

Le territoire du SAGE se caractérise par un transport fluvial bien développé. Le transport commercial représente entre 80% et 90% des transits totaux. En 2015, près de 9 000 bateaux de commerce ont emprunté le tronçon navigable de l'Oise sur le périmètre du SAGE et plus de 1 500 sur l'Aisne. Le tourisme fluvial occupe une part plus réduite bien que 815 bateaux sur l'Oise et 415 bateaux sur l'Aisne aient été recensés sur le périmètre du SAGE.

De manière générale, la majorité du trafic commercial se déroule du mois de mai à octobre chaque année. Le trafic est moins dense sur les premiers et derniers mois de l'année. Le tourisme fluvial se concentre également sur la même période, avec une pointe de fréquentation beaucoup plus marquée pendant les mois d'été.

Enfin depuis quelques années, les gestionnaires des voies navigables observent une diminution du transport fluvial sur le secteur. En effet en 2010, le transit s'élevait à l'écluse de Verberie à :

- 848 passages de plaisances,
- Et 10 291 passages de fret.

Cette diminution de fréquentation s'observe globalement au niveau du secteur Compiègne-Janville-Bellerive sur le département de l'Oise.

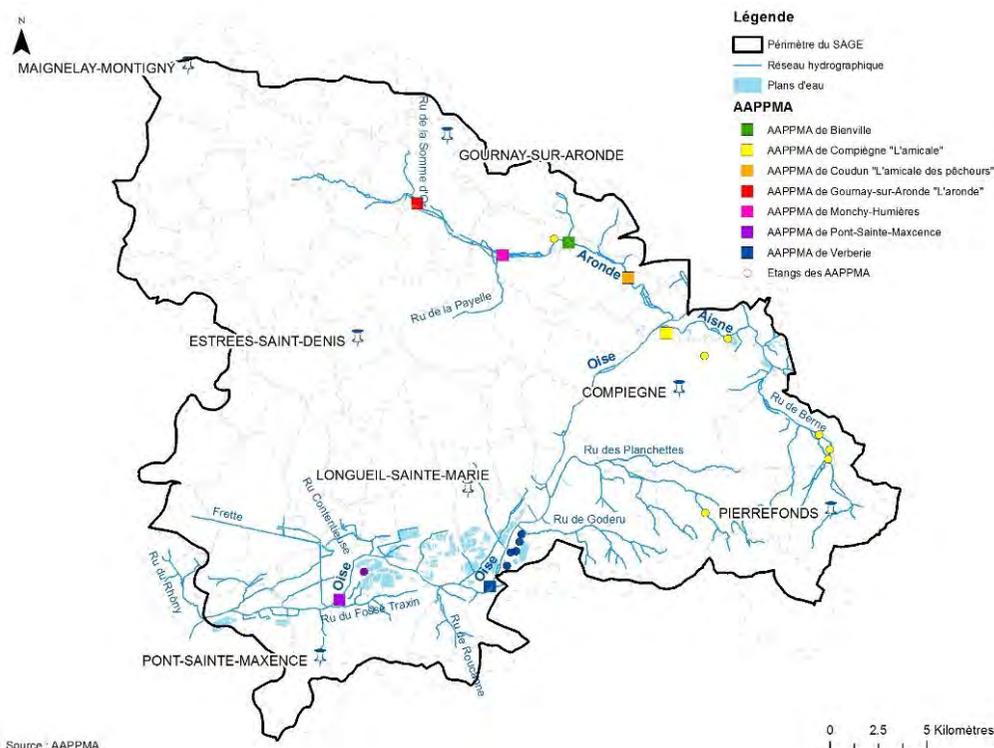
Les projets Canal Seine Nord Europe (CSNE) et Mise Au Gabarit Européen de l'Oise (MAGEO) devraient toutefois dynamiser le transport fluvial dans les années à venir. Un descriptif de ces projets est proposé dans le paragraphe 20.2 *Un transport fluvial avec des perspectives de développement liées aux grands projets.*

### 9.3.4 Les loisirs liés à l'eau

Sept Associations de pêche agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) sont répertoriées sur le périmètre du SAGE. Elles sont précisées dans le tableau ci-après :

Tableau 13 : Liste des AAPPMA présentes sur le territoire du SAGE

Masse d'eau	Nom	Périmètre – linéaire de cours d'eau/berges (km) ou superficie d'étang
Oise et Aisne	AAPPMA de COMPIEGNE "L'amicale"	Aisne: 10 km
		Oise: 15 km
		Les étangs de Braines: 2.5 ha
		Le Buissonnet: 3.7 ha
		Le Carandeu: 5.5 ha
		L'Etot: 3.4 ha
		St Pierre: 11 ha
		La Rouillie: 3.3 ha
Oise	AAPPMA de PONT SAINTE MAXENCE	Sainte Périnne : -
		Etang de l'Evêché
	AAPPMA de Verberie	Oise : 4.5 km
		K2B: 18 ha
		L'Herneuse: 15 ha
		La Remise: 10 ha
		La Grévière: 7 ha
		La Corroye: 13 ha
Aronde	AAPPMA de Monchy-Humières	Oise: 10 km
	AAPPMA de Bienville	8 km de berges
	AAPPMA de GOURNAY SUR ARONDE "L'aronde"	4 km de berges
	AAPPMA de COUDUN "L'amicale des pêcheurs"	8 km de berges
		9 km de berges



Source : AAPPMA

Figure 9-9 : Localisation des AAPPMA sur le périmètre du SAGE et le bassin du Rhône

Ce nombre est resté stable depuis le précédent SAGE. Il s'agit des mêmes AAPPMA.

Enfin d'autres activités de loisirs en lien avec l'eau sont également recensées sur le territoire. Elles se concentrent majoritairement sur les communes de Longueil-Sainte-Marie, Pierrefonds, Pontpoint et Verberie.

Tableau 14 : Principales activités de loisirs liées à l'eau (sources : Offices du Tourisme)

Commune	Site	Caractéristiques de l'activité
Longueil Sainte Marie	Plage de Longueil Sainte Marie	Activités nautiques (pédalo, canoë, kayak); baignade, jeux, pêche
	La Base Nautique du Bois d'Ageux	Jetski
	Planche Oise Passion	Sport de voile (planche à voile, kite surf...)
Pierrefonds	Les étangs de l'Abbaye	Pêche privée
	L'Embarcadère Pierrefonds	pédalo
Pontpoint	Waterskipark	Activités nautiques (ski nautique et de wakeboard)
	Pure Sensation	Jetski, flyboard
Verberie	Park Nautic Verberie	Activités nautiques (wakeboard)

## PARTIE 2 : ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

### 10 Des cours d'eau historiquement dégradés, en phase de reconquête

#### 10.1 Etat des lieux 2005 : synthèse

La qualité hydromorphologique des cours d'eau était abordée plus succinctement que les autres dans le cadre de l'état des lieux. Le niveau de précision des données de l'époque ne permettra pas toujours une comparaison fine avec l'état actuel.

Il est en effet important de rappeler en préambule que :

- Une maîtrise d'ouvrage pour l'entretien et la gestion des cours d'eau s'est progressivement structurée sur certains cours d'eau après 2005 (cf. chapitre 8.5),
- La réalisation d'études, par exemple via des Programmes Pluriannuels d'Entretien (et de Restauration), n'est intervenue qu'au cours du SAGE de 2009.

Ainsi, nous pouvons synthétiser les problématiques générales suivantes, relevées dans l'Etat des lieux de 2005 :

- Colmatage et envasement dus à des érosions importantes des sols sur certains bassins versants et parfois à la déstabilisation de berges,
- Banalisation des milieux et impacts physiques forts en raison de travaux de curage et de recalibrage,
- Déconnexion transversale des rivières et de leurs annexes hydrauliques en certains secteurs,
- Présence d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique,
- Impacts des connexions de certains cours d'eau avec des plans d'eau (réchauffement, espèces allochtones...),

- Etat non satisfaisant de la ripisylve en plusieurs secteurs,
- Présence de foyers d'espèces invasives.

#### 10.2 L'Aronde et ses affluents

##### 10.2.1 Etat 2016

L'Aronde est située au nord du bassin versant. Elle prend sa source à Montiers et est un affluent rive droite de l'Oise (à Choisy-au-Bac). Ses principaux affluents sont la Somme d'Or (rive gauche) et la Payelle (rive droite).

Tableau 15 : Fiche d'identité de l'Aronde (Somme d'Or et Payelle), bâtie à partir du PPR (2011-2012), du PDPG 2015 et des données SMOA

Fiche d'identité : Aronde, Somme d'Or et Payelle	
<b>Statut</b>	Non domanial
<b>Domaine</b>	Salmonicole (Truite Fario) Migrateur : Anguille
<b>Classement</b>	En liste 2 pour l'Aronde : tronçon allant du Ru de la Payelle à l'Oise
<b>Linéaire</b>	Aronde : 33,55 km Payelle : 5,47 km Somme d'Or : 3,62 km
<b>Occupation du sol</b>	Prédominance agricole Urbanisation en fond de vallée Présence de la populiculture
<b>Faciès</b>	Sur-représentation des faciès lenticques (95 % linéaire)
<b>Substrat</b>	Envasement à 87 % du linéaire total
<b>Berges</b>	Naturelles (98 % du linéaire) Pentes moyennes à verticales
<b>Continuité longitudinale</b>	17 ouvrages hydrauliques dont 13 infranchissables (ou difficilement) pour les salmonidés et 3 infranchissables pour l'anguille 21 % du linéaire influencé Un taux d'étagement de 17 %

Fiche d'identité : Aronde, Somme d'Or et Payelle	
<b>Continuité transversale</b>	Zones Humides estimées plutôt sénescentes Déconnexion transversale sur certains secteurs Impacts des peupleraies 25 % du linéaire estimé comme remanié et perché
<b>Plans d'eau</b>	Une soixantaine proche du cours d'eau et plus de 80 au total sur le bassin versant (20 ha environ)
<b>Ripisylve</b>	Densité et typologie assez homogène sur l'Aronde et généralement en bon état sanitaire Absente ou très faible sur 20 % du linéaire total notamment sur la Payelle Impacts locaux des peupleraies
<b>Végétation Aquatique</b>	Hétérogène Seuls 25 % du linéaire total sont jugés satisfaisants (50 % en surface)
<b>Espèces invasives</b>	4 espèces sont présentes mais encore en assez faible nombre

### 10.2.2 Evolution de la qualité hydromorphologique et facteurs explicatifs (principales actions)

La réalisation du Plan Pluriannuel d'Entretien en 2007, puis du Plan Pluriannuel de Restauration en 2011 et l'actualisation du PDPG en 2015 permettent d'avoir une connaissance approfondie des cours d'eau du bassin versant de l'Aronde. Ces données précisent mieux les problématiques rencontrées mais ne sont pas synonymes d'un renforcement de ces dernières.

Il n'y a pas eu de dégradation majeure de la qualité hydromorphologique de l'Aronde et ses affluents entre 2005 et 2016. En revanche, des actions ciblées ont eu lieu sur certains tronçons et ouvrages améliorant localement la qualité. L'Aronde reste donc dégradée mais en amélioration sous l'effet notamment de la mise en œuvre des PPE et PPR. Le tableau ci-dessous synthétise ces éléments.

Tableau 16 : Evolution de la qualité hydromorphologique sur le bassin de l'Aronde

Domaine	Principales actions de 2009 à 2016	Evolution
<b>Faciès</b>	2.2 km cumulé de linéaire restauré	↗
<b>Substrat</b>	(aménagement de berges, poses de déflecteurs, caches, peignes...)	↗
<b>Berges</b>		↗
<b>Continuité longitudinale</b>	1 ouvrage traité sur 13 infranchissables (Moulin d'Avenelles) 1 ouvrage au stade de l'étude (moulin à Tan)	→↗
<b>Continuité transversale</b>	2.6 ha de zones humides restaurés à Gournay-sur-Aronde, Monchy-Humières, et Wacquemoulin)	↗
<b>Zones humides</b>		↗
<b>Plans d'eau</b>	Pas d'action spécifique notée	→
<b>Ripisylve</b>	6,7 km entretenus sur l'Aronde (et 14,6 km programmés en 2016)	↗
<b>Espèces invasives</b>	300 m sur la Payelle	↗

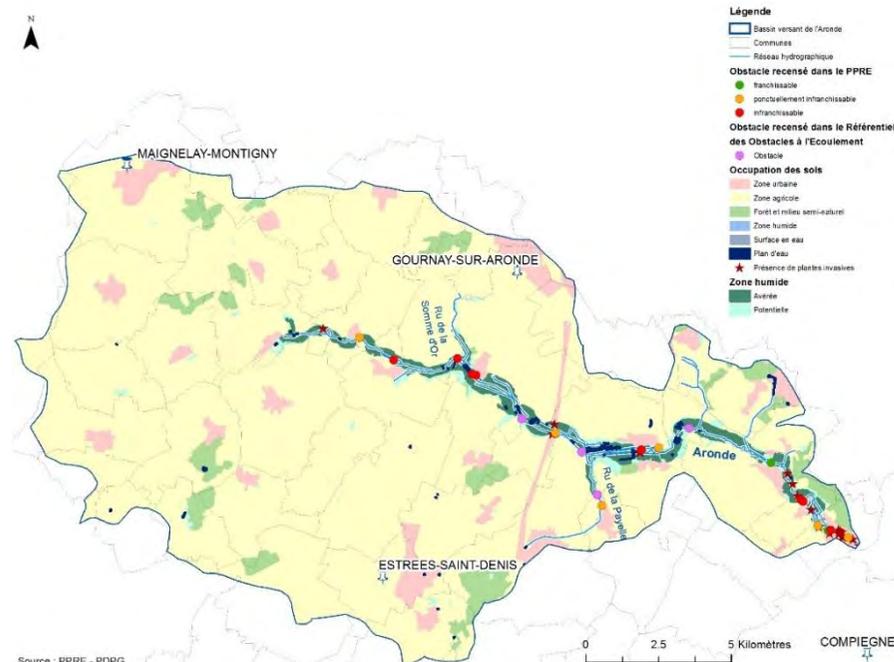


Figure 10-1 : Bilan état de l'Aronde (Sources : PPRE / PDPG)

## 10.3 L'Aisne

### 10.3.1 Etat 2016

L'Aisne ne présente qu'un faible linéaire sur le périmètre du SAGE. Il s'agit du tronçon compris entre la limite Est de la commune de Compiègne et la confluence avec l'Oise.

Tableau 17 : Fiche d'identité de l'Aisne sur le périmètre du SAGE, bâtie d'après le PDPG 2015

Fiche d'identité : Aisne	
<b>Statut</b>	Domanial
<b>Domaine</b>	Cyprinicole (Brochet) Axe Migrateur
<b>Classement</b>	Liste 1 et Liste 2
<b>Linéaire</b>	9,19 km
<b>Occupation du sol</b>	Essentiellement forestière et agricole sur l'amont Urbaine à la confluence avec l'Oise
<b>Faciès</b>	Sous influence du barrage de navigation du Carandea Berges en U et fortement artificialisées
<b>Substrat</b>	
<b>Berges</b>	
<b>Continuité longitudinale</b>	1 obstacle majeur : barrage de Carandea 1 obstacle sur le Ru de l'Armistice (affluent rive gauche)
<b>Continuité transversale</b>	Zones Humides potentielles mais continuité non connue
<b>Plans d'eau</b>	Une trentaine sur le sous-bassin versant (rive gauche/rive droite)
<b>Ripisylve</b>	Détail non connu
<b>Végétation Aquatique</b>	Non connue
<b>Espèces invasives</b>	Non connues sur la zone, mais relevées en amont toutefois

*N.B : le ru de Berne, affluent rive gauche de l'Aisne est traité au chapitre 10.5 en tant que ru intra-forestiers.*

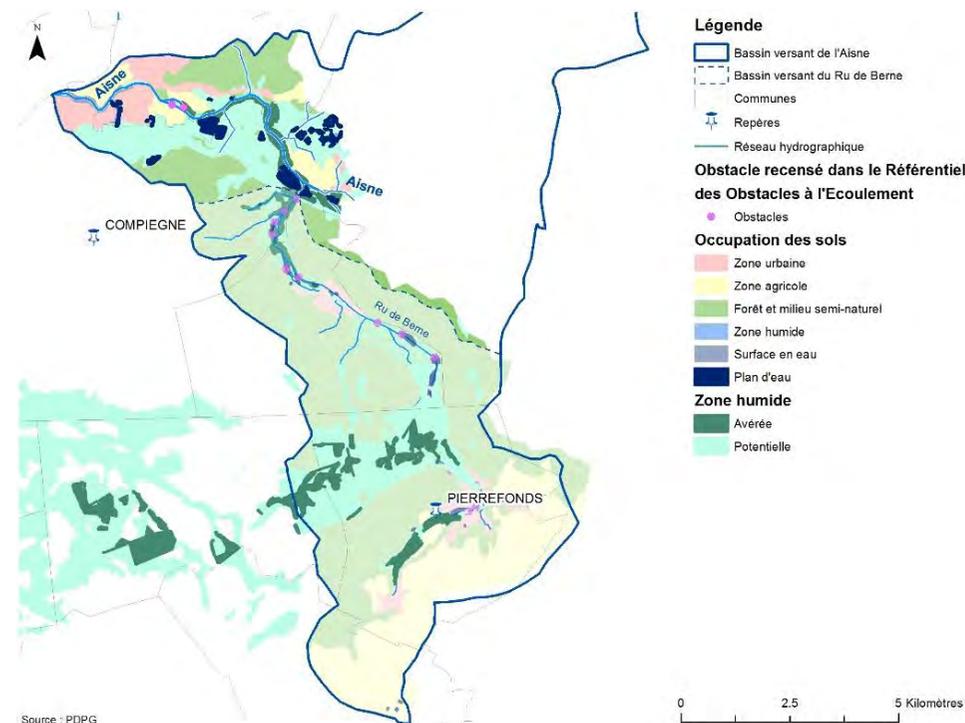


Figure 10-2 : Bilan état de l'Aisne (Sources : PDPG)

### 10.3.2 Evolution de la qualité hydromorphologique et facteurs explicatifs (principales actions)

L'Aisne a été peu ciblée par le SAGE de 2009-2015 en termes d'action. La gestion de ce cours d'eau revient aux Voies Navigables de France (secteur domanial) qui assurent prioritairement la navigabilité du tronçon.

Aucune évolution notable n'est constatée sur les principales composantes de l'état hydromorphologique, exceptée sur la continuité écologique.

L'engagement des travaux de restauration de la continuité piscicole (passe à poisson) conduira sous peu à faire sauter le verrou que représentait le barrage du Carandeu.

Tableau 18 : Evolution de la qualité hydromorphologique de l'Aisne

Domaine	Principales actions de 2009 à 2016	Evolution
Faciès Substrat Berges	<i>Sans objet, maintien du caractère « fortement modifié » de la masse d'eau</i>	→
Continuité longitudinale	Engagement des travaux de la passe à poisson sur le barrage de navigation de Carandeu. Etude et avant-projet de RCE réalisés sur le Ru de l'Armistice	↗
Continuité transversale Zones humides	<i>Sans objet, état encore méconnu</i>	→
Plans d'eau	<i>Pas d'intervention spécifique</i>	→
Ripisylve Espèces invasives	<i>Sans objet, état encore méconnu</i>	→

## 10.4 L'Oise

### 10.4.1 Etat 2016

L'Oise correspond sur le périmètre du SAGE à un tronçon compris entre la limite Nord de la commune de Choisy-au-Bac et la limite Sud de la commune de Brenouille.

Tableau 19 : Fiche d'Identité de l'Oise sur le périmètre du SAGE, bâtie d'après le PDPG 2015

Fiche d'identité : Oise	
Statut	Domanial
Domaine	Cyprinicole (Brochet) Axe migrateur
Classement	Liste 1 et Liste 2
Linéaire	42,78 km
Occupation du sol	En tant que cours d'eau principal du territoire, l'occupation du bassin versant de l'Oise sur le territoire correspond à celle décrite au chapitre 9.1.
Faciès Substrat Berges	Sous influence des barrages de navigation Berges artificialisées sur la majeure partie du linéaire
Continuité longitudinale	3 ouvrages majeurs : les barrages de Sarron, Verberie et Venette (équipés en passe à poissons)
Continuité transversale	Zones Humides potentielles réparties sur le linéaire mais très forte urbanisation du lit majeur
Plans d'eau	Exploitations de granulats historiques et actuelles Près de 200 plans d'eau (hors ceux associés à l'Aronde et aux rus intra-forestiers) pour environ 759 ha.
Ripisylve	Détail non connu mais estimée limitée
Végétation Aquatique	Non connue
Espèces invasives	Au moins 1 espèce envahissante présente sur toutes les communes

Les principaux affluents de l'Oise sur ce tronçon sont traités dans des chapitres suivants.

L'Automne, affluent rive droite de l'Oise n'est pas rappelé ici en raison de l'existence d'un SAGE dédié à ce cours d'eau.

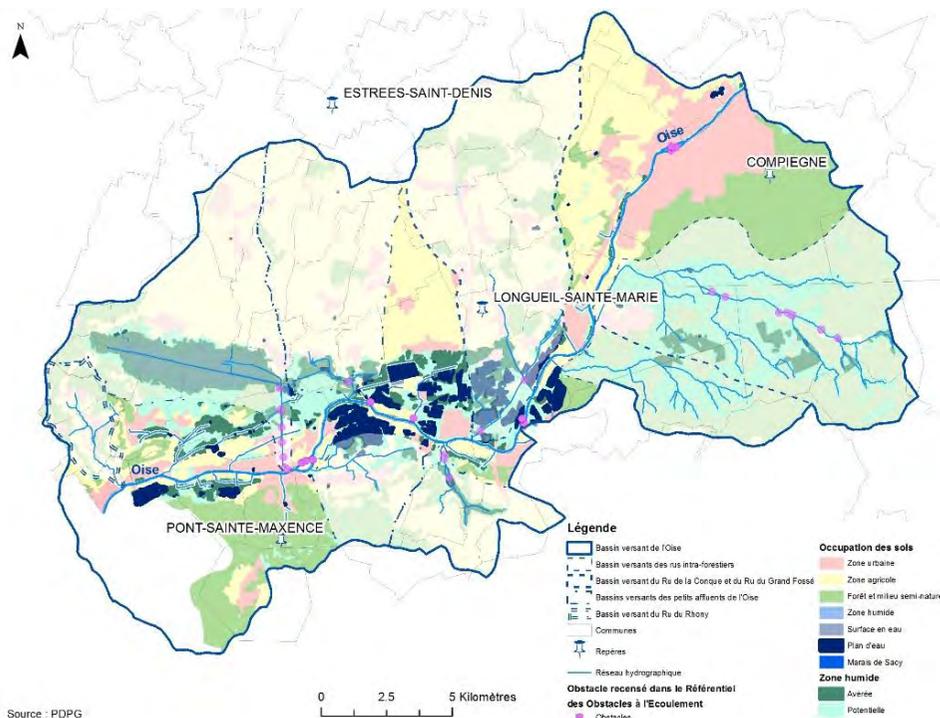


Figure 10-3 : Bilan état de l'Oise (Sources : PDPG)

### 10.4.2 Evolution de la qualité hydromorphologique et facteurs explicatifs (principales actions)

A l'instar de l'Aisne, l'Oise a été également peu ciblée par le SAGE précédent en termes d'actions de restauration de la qualité hydromorphologique.

Aucune évolution notable n'est constatée sur les principales composantes de l'état hydromorphologique, exceptée sur la continuité écologique.

Le lit majeur de l'Oise a, en revanche, été ciblé par des opérations d'aménagement urbain ou par la poursuite de l'activité d'extraction de granulats.

Ces projets récents accentuent le caractère fortement anthropisé de cette masse d'eau bien qu'ils aient tous fait l'objet de compensation suivant la Doctrine « Eviter, Réduire, Compenser ».

Tableau 20 : Evolution de la qualité hydromorphologique de l'Oise

Domaine	Principales actions de 2009 à 2016	Evolution
<b>Faciès Substrat Berges</b>	<i>Sans objet, maintien du caractère « fortement modifié » de la masse d'eau</i>	→
<b>Continuité longitudinale</b>	Restauration de la continuité par l'équipement des 3 barrages de navigation en passes à poisson : Sarron (2008), Verberie (2008) et Venette (2010)	↗
<b>Continuité transversale Zones humides</b>	<i>Sans objet, connexion encore méconnue Effet restauration de certaines frayères sur affluents (cf. chapitres suivants)</i>	↗↗
<b>Plans d'eau</b>	<i>Nouvelles exploitations de granulats avec mesures compensatoires fortes</i>	↘↘
<b>Ripisylve Espèces invasives</b>	<i>Sans objet, état encore méconnu</i>	→

## 10.5 Les rus-intra-forestiers

### 10.5.1 Etat 2016

Les rus intra-forestiers désignent les rus situés en rive gauche de l'Oise et de l'Aisne et prennent leur source au sein de la Forêt de Compiègne.

Il s'agit principalement des rus :

- de Berne,
- des Planchettes,
- de Goderu.

Ces rus ont été traités collectivement au sein d'un même Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (2013), c'est pourquoi ils sont présentés de manière groupée.

Tableau 21 : Fiche d'Identité des rus intra-forestiers, bâtie d'après un PPRE commun (2013)

Fiche d'identité : Rus intra-forestiers	
<b>Statut</b>	Non Domanial
<b>Domaine</b>	Cyprinicole (Brochet)
<b>Linéaire</b>	Ru de Berne : 15,49 km Ru des Planchettes : 14,77 km Ru Goderu : 4,84 km
<b>Classement</b>	Liste 2 pour le Ru de Berne (tronçon allant des étangs Saint-Pierre à l'Aisne) et le Ru des Planchettes (de la limite de la forêt domaniale au hameau de Malassise à l'Oise) Pas de classement pour le ru de Goderu
<b>Occupation du sol</b>	Essentiellement forestière pour tous les rus avec quelques centres urbains (Pierrefonds et Vieux-Moulin pour le Ru de Berne et Lacroix-Saint-Ouen pour le Ru des Planchettes) et de rares parcelles agricoles
<b>Faciès</b>	Répartition entre le Plat lentique (50%) et le Plat courant (50%). La présence de radiers est anecdotique.
<b>Substrat</b>	Les substrats dominants sont le sable (60 %) et la vase (30%). 48 % du linéaire ont des traces de colmatage partiel ou total.

Fiche d'identité : Rus intra-forestiers	
<b>Berges</b>	9,7 % du linéaire de berges sont bordés par des zones artificialisées ou de cultures. Forte variabilité des hauteurs (0,5 à plus de 3 m) et pentes (douce à verticale) des berges (environ la moitié du linéaire est verticale à très inclinée). Présence sur près de 30 % du linéaire de merlons de curage
<b>Continuité longitudinale</b>	367 ouvrages relevés dont 88 constituent un obstacle à la continuité et 34 sont difficilement franchissables. 52 seuils relevés dont 22 estimés « non naturels » pour lesquels 13 sont infranchissables et 4 peuvent l'être ponctuellement.
<b>Continuité transversale</b>	Ru de Berne : Continuité transversale très limitée. (quelques zones humides fonctionnelles) Ru des Planchettes : plus grand nombre de secteurs à connectivité latérale correcte (A priori 50 %) mais aval et secteur intermédiaire dégradés avec une problématique de merlons de curage Ru de Goderu : connectivité dégradée sur l'aval
<b>Plans d'eau</b>	Nombreux étangs sur le Ru de Berne (Une trentaine) Moindre présence sur ru des Planchettes et Goderu excepté à la confluence avec l'Oise (Une dizaine) Particularité : existence de nombreuses mares intra-forestières d'intérêt écologique fort
<b>Ripisylve</b>	En bon état sur plus de 70 % du linéaire Discontinue sur moins de 20 % du linéaire et absente seulement sur 5 % environ (En cohérence avec un milieu forestier) Dense à moyennement dense sur 80 % du linéaire.
<b>Végétation Aquatique</b>	Limitée, voire absente (15 % du linéaire ont un recouvrement supérieur à 40 %)
<b>Espèces invasives</b>	2 espèces invasives. Présence encore contenue et assez limitée

Malgré une disposition majoritaire en forêt de Compiègne, les rus intra-forestiers ont subi plusieurs altérations par l'homme.

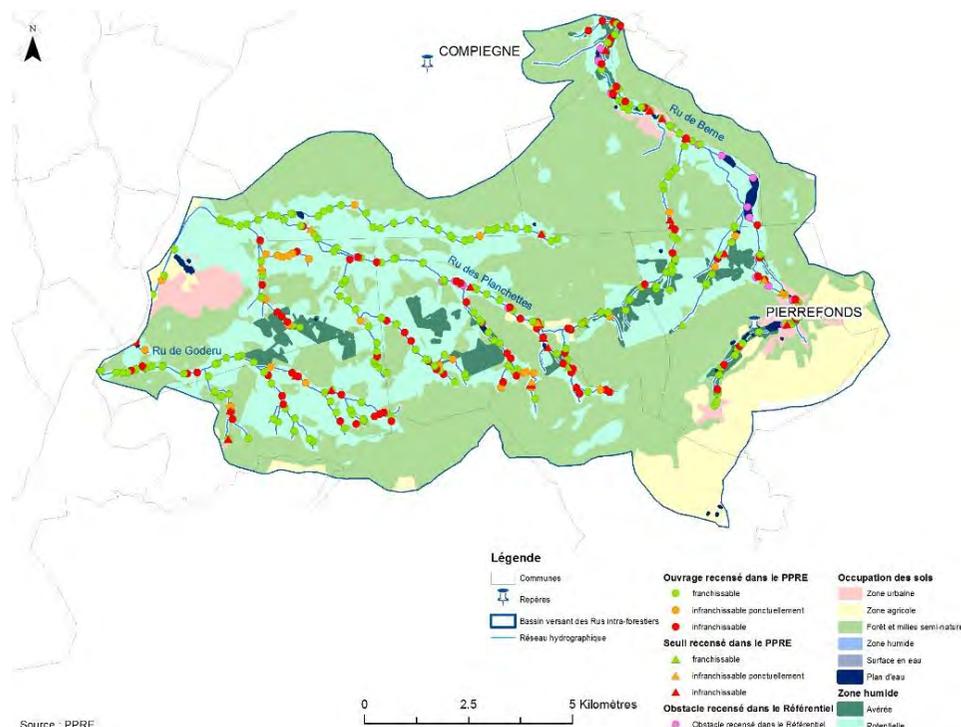


Figure 10-4 : Bilan état des rus forestiers (Sources : PPRE)

### 10.5.2 Evolution de la qualité hydromorphologique et facteurs explicatifs (principales actions)

Les rus intra-forestiers ont bénéficié au cours du SAGE de 2009 d'un investissement conjoint de l'Office National des Forêts et du SIEARBPA. Cet investissement se traduit non seulement par la réalisation du PPRE en date de 2013 mais également par l'engagement de travaux de restauration ciblés sur certains secteurs (hors ru de Goderu pour lequel aucune maîtrise d'ouvrage n'existe).

On note ainsi des améliorations significatives sur la ripisylve, la continuité transversale et dans une moindre mesure sur la problématique des plans d'eau (la restauration reste ciblée sur les mares intra-forestières mais pas sur les plans d'eau liés aux cours d'eau).

La thématique de la continuité écologique est en essor à la fin du SAGE, par conséquent il n'y a pas d'évolution notable sur ce point. Il en est de même pour les actions sur les habitats et la morphologie des rus.

Tableau 22 : Evolution de la qualité hydromorphologique des rus intra-forestiers

Domaine	Principales actions de 2009 à 2016	Evolution
<b>Faciès</b>	200 ml de rus restaurés (+ 650 ml prévus sur le ru de Planchettes en 2016)	↗
<b>Substrat</b>		
<b>Berges</b>		
<b>Continuité longitudinale</b>	<p>Travaux de restauration de la continuité engagés sur le Ru de Berne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moulin Vivier Frère Robert achevé</li> <li>• Etangs Saint Pierre en cours</li> </ul> <p>2 secteurs étudiés en attente de validation des travaux (moulin de l'Ortille et linéaire aval des Planchettes)</p>	↗↗
<b>Continuité transversale</b>	4 restaurations de frayères sur le Ru de Berne et 3 sur le ru des Planchettes (9066 m <sup>2</sup> ) et dernièrement, 4519 m <sup>2</sup> de frayères à brochets restaurées en 2016	↗
<b>Zones humides</b>		
<b>Plans d'eau</b>	50 mares intra-forestières restaurées	↗
<b>Ripisylve</b>	45 km sur les rus de Berne et Planchettes	↗
<b>Espèces invasives</b>	7 km sur le Ru de Goderu	↗

Il est à mentionner, par ailleurs, que l'ONF a fait inventorier plus de 250 mares au sein du massif forestier de Compiègne et qu'un plan de gestion décennal des mares forestières est en cours de réalisation (en partenariat avec le CENP, CBNBL et l'ADEP). Par ailleurs, des réfections de ponceaux ont également été effectuées par l'ONF depuis 2009 (25) et sont encore prévues en 2016 (3).

## 10.6 Les rus de La Conque et du Grand Fossé

### 10.6.1 Etat 2016

Les rus de la Conque et du Grand Fossé sont des affluents rive droite de l'Oise. Les deux rus présentent la particularité de se croiser, le ru de la Conque passant (via un aménagement) sous le ru du Grand Fossé.

Tableau 23 : Fiche d'Identité des rus de la Conque et du Grand Fossé, bâtie le PPRE (2011)

Fiche d'identité : Rus de la Conque et du Grand Fossé	
<b>Statut</b>	Non Domanial
<b>Domaine</b>	Cyprinicole (Brochet)
<b>Classement</b>	Pas de classement
<b>Linéaire</b>	Ru du Grand Fossé : 4,99 km Ru de la Conque : 5,85 km
<b>Occupation du sol</b>	Urbaine et agricole (profondément remanié par les réseaux et l'extraction de granulats)
<b>Faciès</b>	Dominance du chenal lentique Lits profondément rectifiés
<b>Substrat</b>	Régulièrement envasé et ayant subi de nombreux curages Anthropisées et dégradées sur la totalité du linéaire
<b>Berges</b>	Artificielles ponctuellement Abruptes et parfois rehaussées
<b>Continuité longitudinale</b>	Ru du Grand Fossé : 19 ouvrages dont 8 infranchissables Ru de la Conque : 17 ouvrages dont 13 infranchissables et 1 ponctuellement infranchissable (vanne V5 à la confluence)
<b>Continuité transversale</b>	Peu mise en avant Potentielles zones humides en amont et aval
<b>Plans d'eau</b>	Forte exploitation de granulats en lit majeur correspondant également à celui de l'Oise
<b>Ripisylve</b>	Diverse d'amont en aval : elle varie « d'absente » à « large, dense et continue »
<b>Végétation Aquatique</b>	Abondante en amont de la voie ferroviaire, elle est ensuite rare, très faible en diversité et en recouvrement
<b>Espèces invasives</b>	3 espèces présentes

Ces rus ont été très profondément marqués par l'urbanisation, le développement d'axes de transport et l'exploitation du lit majeur de l'Oise. Ils ont longtemps été vus comme intégrant le réseau d'assainissement de la zone.

Les conclusions du PPRE, réalisée en 2011, sont sans appel : « *Seule une action humaine très volontariste sur la morphologie du lit mineur de la rivière pourra permettre un retour à un fonctionnement plus équilibré des rus.* ».

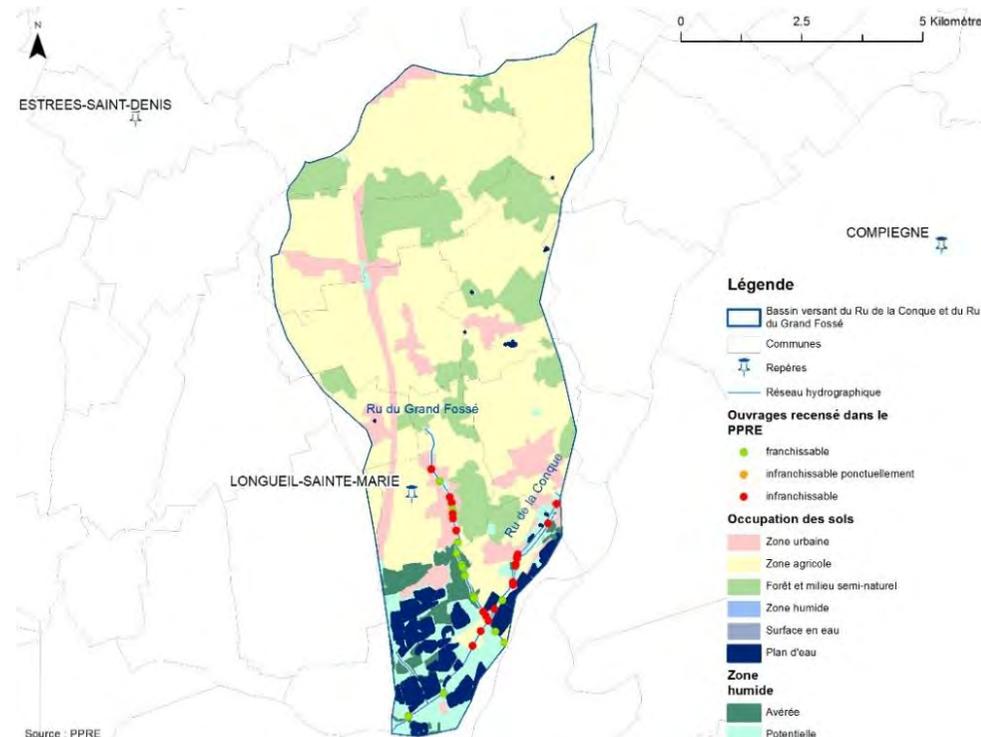


Figure 10-5 : Bilan état des rus de la Conque et du Grand Fossé (Sources : PPRE)

### 10.6.2 Evolution de la qualité hydromorphologique et facteurs explicatifs (principales actions)

Malgré un engagement important dans la réalisation d'un PPRE, la qualité hydromorphologique des rus de la Conque et du Grand Fossé n'a pas évolué. La

principale difficulté réside dans la mise en oeuvre du PPRE qui prévoit un ensemble d'actions de restauration ambitieuses.

Les rus subissent, par ailleurs, et de manière forte, les projets de développement d'activités dans le lit majeur de l'Oise qu'ils partagent avec celle-ci. L'application de la doctrine de compensation a permis de maintenir le potentiel écologique sur l'aval du ru de la Conque dont le tracé a été toutefois modifié.



Figure 10-6 : Visualisation aérienne des modifications de tracé apportées au ru de la Conque pour permettre l'extension de la ZAC Paris-Oise

Tableau 24 : Evolution de la qualité hydromorphologique des rus de la Conque et du Grand Fossé

Domaine	Principales actions de 2009 à 2016	Evolution
Faciès		
Substrat	Sans objet, maintien du caractère fortement dégradé	→
Berges		
Continuité longitudinale	Sans objet, il n'y a pas eu d'actions sur les ouvrages infranchissables pour l'heure	→
Continuité transversale	Préservation du tronçon aval du ru de la Conque menacé par un projet d'urbanisation	→↗
Zones humides	320 ml restaurés et 3,3 ha de frayères et Zones Humides créées en compensation de l'impact	
Plans d'eau	Nouvelles exploitations avec mesures compensatoires fortes	↘↗
Ripisylve		
Espèces invasives	100 ml programmé en 2016 6,5 kms programmés pour 2016	→↗

## 10.7 Les petits affluents de l'Oise

### 10.7.1 Etat 2016

Les principaux petits affluents de l'Oise décrits ici sont :

- Le Ru de Roucanne, affluent rive gauche (3,62 km) ;
- Le Ru du Fossé Traxin, affluent rive gauche (4,26 km) ;
- Le Ru de la Contentieuse, affluent rive droite (3,29 km) ;
- Le Ru de la Frette, affluent rive droite (10,21 km).

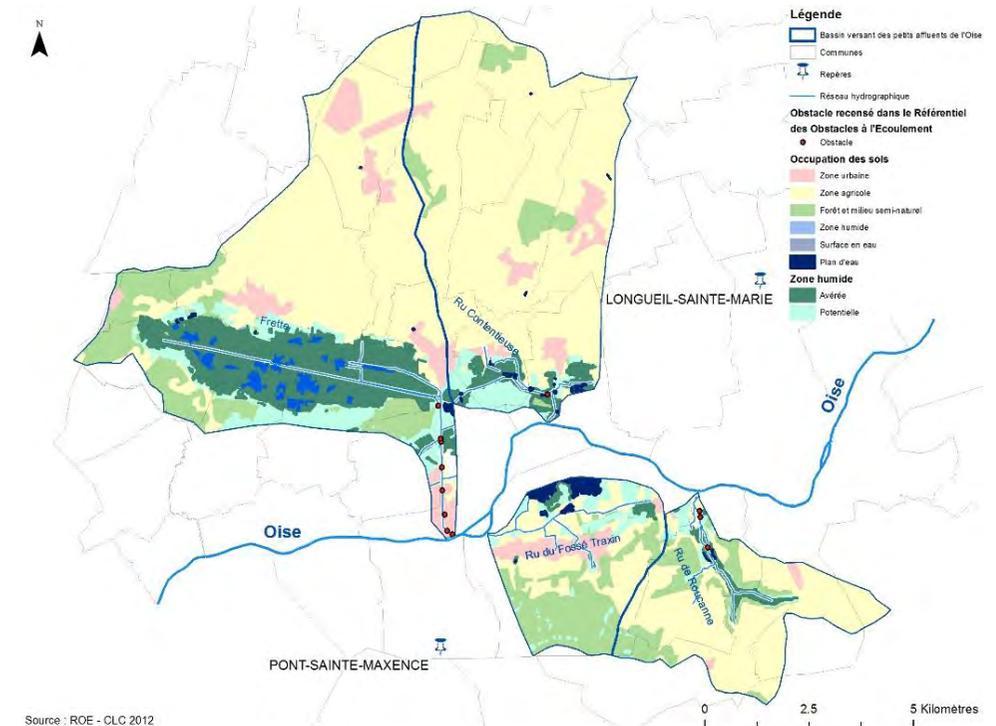


Figure 10-7 : Bilan état des petits affluents de l'Oise (Sources : ROE – CLC 2012)

Ces rus ont été très peu abordés dans l'état des lieux de 2005. Ils n'ont pas fait l'objet d'études plus précises de diagnostic depuis, ce qui ne permet pas de renforcer l'analyse de leur qualité hydromorphologique.

Ce point est particulièrement préjudiciable pour trois de ces affluents (Roucanne, Frette et Fossé Traxin) qui sont des masses d'eau devant respecter des objectifs de bon état.

Aucun de ces rus ne fait l'objet d'un classement en liste 1 et/ou liste 2, excepté le Ru de la Frette (liste 2) sur son linéaire de l'aval des marais de Sacy à l'Oise.

#### Ru de Roucanne

Situé au sein du Val de Rouanne, son linéaire semble globalement préservé de l'urbanisation en raison de la présence historique de marécages (pente faible de l'ordre de 1 %).

Le ru est bordé de peupleraies et de saulaies sur sa partie amont, qui impactent la ripisylve originelle. Sur la partie aval du ru, les berges semblent plus dénudées jusqu'à la confluence avec l'Oise.

Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) permet de recenser 3 ouvrages hydrauliques (de type seuil/barrage) correspondant à des moulins. Leur franchissabilité n'est pas connue.

#### Ru du Fossé Traxin

Le ru du Fossé Traxin était jugé en 2005 comme fortement dégradé mais présentant de « bonnes potentialités hydroécologiques ».

Si le ru est préservé de l'urbanisation sur l'ensemble de son linéaire (il est bordé en alternance par des parcelles agricoles, des prairies et des espaces boisés de types « peupleraies » et « saulaies »), il n'en demeure pas moins fortement anthropisé.

La majorité de son linéaire présente une conformation rectiligne attestant de recalibrages. Il correspond à un usage ancien dédié à l'assainissement de la zone fortement humide.

La ripisylve est globalement absente sur le linéaire.

Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement ne liste aucun ouvrage hydraulique sur le Fossé Traxin.

#### Ru de La Contentieuse

Le Ru de la Contentieuse prend sa source sur la commune de Bazicourt (en lisière sud du village).

Il présente un linéaire globalement rectiligne et fortement recalibré.

Il est bordé sur une grande partie de son linéaire par des peupleraies : la ripisylve originelle semble absente ou fortement réduite à quelques tronçons.

Le ru de la Contentieuse était jugé avant 2000 comme présentant de « fortes potentialités ».

Des travaux de restaurations de berges et de section ont eu lieu ponctuellement dans le cadre de mesures compensatoires d'un projet GRT Gaz.

Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement relève la présence d'un ouvrage hydraulique correspondant à un seuil et vannage de moulin sur la commune d'Houdancourt. L'existence d'une DIG et d'un programme de travaux sur ce seuil semble démontrer son caractère infranchissable.

#### Ru de La Frette

Le ru de la Frette prend sa source sur les communes de Labruyère et Rosoy. Il traverse les marais de Sacy avant de confluer avec l'Oise sur la commune de Pont-Sainte-Maxence.

Le tracé du ru est organisé suivant deux tronçons intégralement rectilignes et reliés en angle droit. Il est caractéristique d'un ru profondément remanié dont la vocation historique devait être dédiée au drainage des marais.

Si la partie amont du ru est préservée de l'urbanisation, le tronçon aval est fortement impacté par sa disposition en parallèle de la RD 1017 et par la traversée urbaine de Pont-Sainte-Maxence.

8 ouvrages hydrauliques majeurs sont recensés par le ROE. Leur franchissabilité n'est pas connue. Il est important de rappeler que l'ouvrage le plus en amont joue un rôle crucial dans le maintien de la ligne d'eau au sein des marais de Sacy.

## 10.7.2 Evolution de la qualité hydromorphologique et facteurs explicatifs (principales actions)

L'absence de connaissances précises (passées et actuelles) sur ces différents ru ne permet pas de statuer fermement sur une évolution de leur qualité hydromorphologique.

Ces rus sont toutefois marqués par de profondes modifications anthropiques et donc une qualité dégradée.

L'absence d'une gouvernance pour la partie aval de la Frette et le ru de Roucanne n'a pas été propice à l'émergence d'actions de restauration de la qualité hydromorphologique.

Malgré la présence de syndicats sur le Fossé Traxin et le ru de la Contentieuse, il apparaît qu'aucun projet n'a pu encore voir le jour sur ces cours d'eau.

## 10.8 Le Rhône

### 10.8.1 Etat

Le cours d'eau du Rhône est un affluent rive droite de l'Oise. Il prend sa source sur la commune de Verderonne.

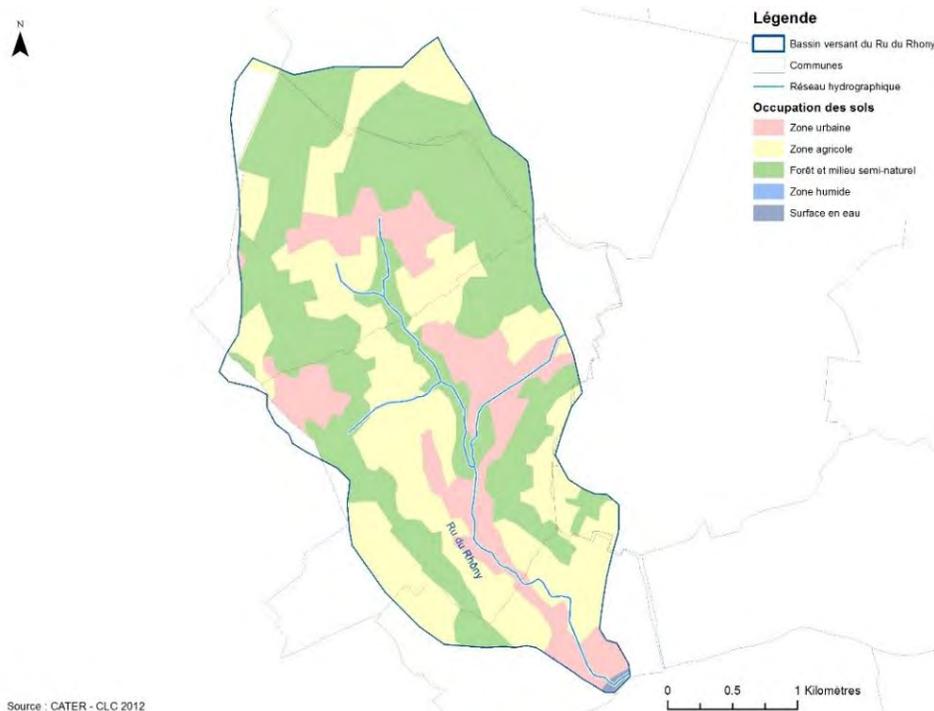
Le bassin versant du Rhône ne fait actuellement pas partie du périmètre du SAGE Oise-Aronde. Son intégration dans cet état des lieux permet d'anticiper un éventuel rattachement par une extension future du périmètre.

Le cours d'eau du Rhône n'a donc pas fait l'objet d'un état des lieux en 2005. Par ailleurs, les seules données disponibles sur l'état du cours d'eau proviennent d'une étude datant de 2003 et réalisée par la CATER.

Les éléments figurant dans cette étude sont repris ici au titre d'un état des lieux de 2016 mais peuvent ne pas rendre compte d'évolutions.

Tableau 25 : Fiche d'Identité du Ru de Rhône, bâtie sur le diagnostic effectué par la CATER en 2003

Fiche d'identité : Ru de Rhône	
<b>Statut</b>	Non Domanial
<b>Domaine</b>	Cyprinicole
<b>Classement</b>	Pas de classement
<b>Linéaire</b>	4,74 km
<b>Occupation du sol</b>	Forestière sur les versants et une partie du fond de vallée Présence urbaine forte en fond de vallée et notamment à l'aval du cours d'eau Parcelles agricoles en bordure des zones urbaines
<b>Faciès</b>	<i>Non précisé</i>
<b>Substrat</b>	Envasement notable dû à un surcalibrage du lit d'étiage
<b>Berges</b>	Artificialisées en plusieurs secteurs (notamment bétonnées à l'aval) Etat satisfaisant dans les secteurs boisés
<b>Continuité longitudinale</b>	Le ROE n'identifie pas d'obstacles à l'écoulement, toutefois la CATER met en avant de nombreux passages busés et la présence d'un ancien moulin (à Rieux)
<b>Continuité transversale</b>	<i>Non connue, mais pas de problématique particulière de merlons mise en évidence</i>
<b>Plans d'eau</b>	Non recensés mais quelques plans notables sur la commune de Verderonne et particulièrement d'Angicourt.
<b>Ripisylve</b>	Boisements importants sur une grande partie du linéaire mais pas entretenus (objet d'un PPE) Absente sur la plupart du tronçon urbain (aval)
<b>Végétation Aquatique</b>	<i>Non connue</i>
<b>Espèces invasives</b>	Présence de la Renouée du Japon



Source : CATER - CLC 2012

Figure 10-8 : Bilan état du Rhône (Sources : CATER)

### 10.8.2 Evolution de la qualité hydromorphologique et facteurs explicatifs (principales actions)

L'absence de suivi et de diagnostic récent de la qualité hydromorphologique ne permet pas de statuer sur l'évolution de ce cours d'eau. Toutefois nous pouvons rappeler que le Syndicat Intercommunal de Restauration et d'Entretien du ru du Rhône dispose de très faibles moyens financiers, ne lui permettant pas d'engager de projets ambitieux. L'opportunité d'une dissolution du Syndicat étudiée depuis plusieurs années n'a pas favorisé, par ailleurs, l'engagement de travaux conséquents.

L'action s'est donc portée sur la mise en œuvre de petits travaux d'entretien de la ripisylve (8,91 km cumulés jusqu'en 2013) qui ont localement amélioré l'état de la ripisylve.

## 11 Une amélioration de la connaissance des zones humides

### 11.1 Etat des lieux des zones humides en 2005

Si les zones humides sont régulièrement citées dans l'état des lieux de 2005, elles sont toutefois assez peu connues et identifiées.

Il n'existe pas de cartes de localisation ni d'estimation de leur état et leur fonctionnalité.

L'état des lieux mettait particulièrement en évidence les Marais de Sacy comme un secteur d'importance et pointait le manque de connaissance relatif :

- o Aux marais de l'Aronde,
- o Aux zones humides en forêt de Compiègne.

L'état des lieux alertait sur une tendance à la disparition ou à la fragilisation des zones humides en raison :

- o de leur remplacement par des canaux et étangs (accroissement estimé à plus de 60% depuis les années 40)
- o de leur assèchement dû aux curages et recalibrages des cours d'eau.

Les disparitions de zones humides par remblaiement et assèchement à des fins de construction n'étaient pas particulièrement mises en évidence, bien que le regard porté sur le risque inondation montrait la perte des zones tampons (qui, par nature, étaient humides).

### 11.2 Etat des lieux des zones humides en 2016

#### 11.2.1 L'inventaire des zones humides à l'échelle du bassin versant

Le Syndicat Mixte Oise-Aronde a fait réaliser, en 2011-2012, une étude de « Délimitation et inventaire des zones humides du périmètre du SAGE Oise Aronde ». Cet inventaire et ses atlas ont été validés en 2013.

Cet inventaire met en évidence la très forte présence et la richesse des zones humides présentes sur le territoire. En effet ce sont près de 3 000 hectares de zones humides avérées et 6 500 hectares de zones humides potentielles (à confirmer par des analyses de sols ou de végétation sur le terrain) qui sont délimités. Ainsi de 3,7 à 11,9 % de la surface totale du territoire (hors bassin versant du Rhône) seraient recouverts par ces milieux.

Les zones humides peuvent être regroupées en 4 grands ensembles qui présentent des disparités de nature, de situation, de gestion et de pression :

- Les Marais de Sacy,
- Les milieux humides de la Forêt de Compiègne,
- La vallée de l'Aronde,
- Les zones humides liées aux petits affluents de l'Oise sur sa partie aval.

L'état des habitats de ces zones humides n'est toutefois pas connu et aucune hiérarchisation du niveau de dégradation n'est disponible. La fonctionnalité des zones humides est également encore méconnue.

**N.B** : Les zones humides du bassin versant du Rhône ne sont pas concernées par l'inventaire. Actuellement aucune information n'est disponible sur celles-ci dans ce secteur.

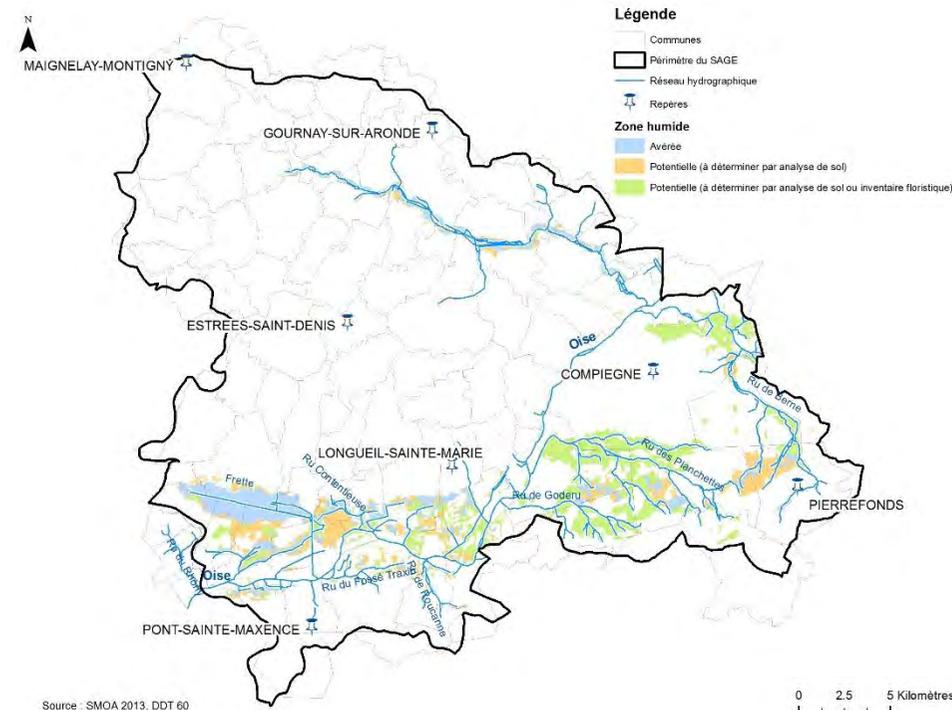


Figure 11-1 : Localisation des zones humides (sources : SMOA)

### 11.2.2 Un focus sur le marais de Sacy

Le vaste ensemble des marais de Sacy occupe une surface d'environ 1 000 hectares répartis sur les communes de : Les Ageux, Cinqueux, Labruyère, Monceaux, Rosoy, Sacy-le-Grand et Saint-Martin-Longueau.

La propriété de cette zone est répartie entre les communes (environ 350 hectares), le Conseil Départemental de l'Oise (environ 220/240 hectares) et les propriétaires privés (dont 4 principaux détenant 90 % de la surface restante).

L'intérêt écologique et patrimonial a été noté dès la fin des années 90.

L'alimentation hydraulique de cette zone humide tourbeuse est particulièrement complexe mobilisant à la fois :

- Une alimentation par la nappe de la craie dans sa zone nord,
- Une alimentation majoritaire par les précipitations directes et les ruissellements dans la zone centrale et la zone ouest,
- Une intervention humaine sur la zone est, via la gestion des vannes (notamment en étiage) pour maintenir un niveau suffisant.

Les marais sont composés d'une mosaïque de milieux naturels se caractérisant par des critères physiologiques homogènes (eau, roselière, prairie, fourré arbustif et forêt) et des espèces faunistiques et floristiques dominantes ou typiques.

La richesse des habitats<sup>4</sup> et des espèces<sup>5</sup> ont conduit au classement des marais en Zone Spéciale de Conservation (réseau Natura 2000) en 2004.

Des menaces pesant sur ces marais ont été identifiées en 2005 :

- Des fluctuations des niveaux d'eaux pouvant conduire à l'assèchement des marais et la disparition d'habitats et d'espèces notamment sous l'effet :
- D'un défaut de gestion concertée (effet drainage par les fossés et les rus),
- De l'impact de prélèvements dans la nappe,
- D'une raréfaction de la pluviométrie certaines années,
- Une tendance au développement de la végétation ligneuse et à la fermeture des marais,
- L'apparition d'espèces exotiques envahissantes,
- Des problématiques de qualité d'eau.

## 11.3 Evolution des zones humides

### 11.3.1 Evolution générale

L'absence de pré-identification des zones humides en 2005 ne permet pas de statuer sur une tendance d'évolution chiffrée de ces milieux ; et bien que plusieurs menaces aient été clairement identifiées (cf. chapitres précédents et suivants).

Il est en revanche possible de rappeler qu'en certains secteurs, les zones humides ont pu faire l'objet de projets d'aménagement conduisant à leur disparition. Ces projets ont été compensés de façon à conserver les apports écologiques de ces zones (par recréation ou restauration de zones humides non fonctionnelles).

Le recensement transmis par la DDT de l'Oise nous indique qu'entre 2005 et 2016, deux projets d'envergure ont fait l'objet d'un dossier de déclaration/autorisation au titre de la Loi sur l'Eau en raison de la destruction de zones humides :

- Aménagement d'une ZAC à Grandfresnoy (conservation d'une zone humide de 800 m<sup>2</sup> et création d'une zone humide de 1400 m<sup>2</sup> en compensation),
- Aménagement de la plateforme multimodale de la ZAC Paris-Oise (restauration de 3,27 hectares de zones humides en compensation).

A contrario, plusieurs actions menées par les collectivités ont permis la restauration spontanée de certaines zones humides jugées dégradées et/ou non fonctionnelles ou encore leur gestion et leur entretien.

---

<sup>4</sup> 15 habitats d'intérêt communautaire

<sup>5</sup> 53 espèces patrimoniales dont 18 espèces protégées au niveau régional

Tableau 26 : Bilan des zones humides restaurées et/ou entretenues entre 2009 et 2016 (hors zones restaurées au titre d'une compensation)

Zones	Opérations (2009 – 2016)
<b>Ancienne astasciculture Gournay-sur-Aronde</b>	1 000 m <sup>2</sup> entretenus en 2014 qui seront restaurés ensuite (900 m <sup>2</sup> en 2015 et 600 m <sup>2</sup> en 2016)
<b>Marais communal Monchy-Humières</b>	5000 m <sup>2</sup> restaurés en 2015 et 6500 m <sup>2</sup> en 2016
<b>Ancienne cressonnière Wacquemoulin</b>	12 650 m <sup>2</sup> restaurés en 2014
<b>Mare de Trois-Etots Cernoy</b>	850 m <sup>2</sup> restaurés en 2016
<b>Marais de Sacy</b>	271.46 ha restaurés et entretenus
<b>Zone humide Sacy le Grand</b>	10 000 m <sup>2</sup> restaurés en 2015
<b>Zone écologique et frayères Limite ZAC Port fluvial Paris-Oise</b>	2500 m <sup>2</sup> restaurés puis entretenus
<b>Restauration de mares intra-forestières</b>	50 mares restaurées
<b>Frayères à brochet</b>	9000 m <sup>2</sup> restaurés en 2015 et 4519 m <sup>2</sup> restaurés en 2016

Au global ce sont (sur la période 2009-2015) :

- Pour les marais de Sacy, 271 ha de zones humides restaurés et entretenus dans le cadre de l'application des politiques publiques (Natura 2000 et ENS notamment), sans oublier les autres secteurs entretenus par les gestionnaires des Marais de Sacy,
- 6000 m<sup>2</sup> de zones humides entretenus sur le reste du bassin versant,
- 50 mares intra-forestières d'intérêt écologique et près de 4 ha de zones humides restaurées.



En conclusion, il est possible de noter que la thématique zones humides a été fortement prise en compte dans le cadre du SAGE précédent.

La connaissance de ces milieux s'est particulièrement améliorée via la réalisation de l'inventaire, bien qu'un travail complémentaire sur leur fonctionnalité reste à accomplir.

De nombreux travaux de gestion et de restauration ont été lancés permettant la reconquête d'une surface significative de zones humides. Cette dernière reste toutefois, en proportion du potentiel total, relativement faible.

### 11.3.2 Evolution particulière des marais de Sacy

Les marais de Sacy occupent une place à part dans les zones humides en terme d'évolution.

Ils ont bénéficié pendant toute la durée du SAGE de l'implication des collectivités, des propriétaires et du Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Actuellement il est noté de manière positive :

- La stabilité relative des niveaux des marais depuis 2012 (malgré la complexité du réseau),
- Un maintien de la diversité des habitats et des espèces et des reconquêtes via l'entretien effectué et la restauration de certaines zones (cf. précédemment),
- Une qualité d'eau qui doit s'améliorer compte tenu d'actions fortes sur certaines sources de pollution.

Cette tendance très positive provient de la réalisation de plusieurs actions emblématiques qui sont :

- L'installation d'échelles limnimétriques (12) et de piézomètres (2) pour un suivi régulier des niveaux,
- Des essais puis une généralisation des tubages des puits artésiens présents dans les marais,
- L'animation autour d'un plan de gestion hydraulique pour une gestion plus concertée des niveaux d'eau,
- La mise en œuvre des Contrats Natura 2000 (fortement mobilisés sur les marais, pour un montant de 1 million d'euros) et d'un pâturage extensif multi-espèces par le Conseil départemental, le SMMS et les propriétaires privés.
- Des travaux de limitation des ruissellements vers les marais (tamponnage des apports polluants).

## 12 Des plans d'eau encore peu connus

En 2005, l'état des lieux mettait en évidence la présence de nombreux plans d'eau sur le territoire. Il mettait également l'accent sur le manque d'informations relatives à leur état physique, biologique et à leur interconnexion avec les rivières.

En 2005, l'état des lieux fondé sur 3 sources de données (Bazerque, 1992, carte IGN 2003, et carte AMBE 1998) recensait 160 plans d'eau pour une surface de 874 hectares.

L'exploitation de la couche SIG des plans d'eau du SMOA conduit à estimer le nombre de plans d'eau dans le périmètre strict du SAGE à 350 pour une surface de 805 hectares. Le dénombrement sur le territoire total des communes du SAGE porte le nombre à 367 plans d'eau pour une surface de 877 ha. Il est à signaler que dans cette couche, les plans d'eau présents au sein des marais de Sacy ne sont pas représentés, or l'Etat des lieux de 2005 comptabilisait très probablement ces derniers<sup>6</sup>.

La comparaison des deux sources reste aujourd'hui compliquée pour dégager une évolution totalement certaine. Toutefois nous pouvons noter que :

- Depuis 2005, il n'est pas relevé d'action majeure de remblai ou de fermeture d'un plan d'eau,
- De nouveaux plans d'eau ont été créés ponctuellement en lit majeur de l'Oise (exploitation de granulats).

La tendance aurait donc été un accroissement de la surface totale et du nombre de plans d'eau (hausse d'une centaine d'hectares), si et seulement si l'état des lieux de 2005 n'a pas sous-estimé le nombre et la surface de plans d'eau à l'époque. Dans le cas contraire, la tendance serait plutôt à un maintien de l'état de 2005.

---

<sup>6</sup> Il comptabilisait 33 plans d'eau pour 103 ha sur les 5 communes principales quand la BD Carthage de 2014 comptabilise 23 plans d'eau pour 104,25 ha sur ce même territoire.



## PARTIE 3 : ÉVOLUTION DE L'ÉTAT QUALITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

### 13 Des progrès sur la qualité des eaux superficielles

#### 13.1 Etat des lieux de 2005 : Synthèse

En 2005, la qualité physico-chimique était passable à mauvaise sur l'ensemble du territoire Oise-Aronde, avec de fortes teneurs en nitrates et phosphore mesurées.

Une nette dégradation de la qualité des cours d'eau s'observait d'amont en aval. Les principales sources de pollutions mises en évidence étaient :

- Rejets des stations d'épurations,
- Ruissellements sur terres agricoles et zones urbaines,
- Rejets industriels.

La Payelle ressortait comme un cours d'eau particulièrement dégradé.

Une tendance généralisée à la hausse des teneurs en nitrates était également observée sur le territoire. A l'inverse, une diminution progressive des concentrations en phosphore était enclenchée.

La qualité biologique était également altérée sur la majorité des cours d'eau du bassin versant avec un peuplement piscicole perturbé.

De manière générale, la présence d'obstacle à l'écoulement, les travaux de curage et de recalibrage ainsi que l'artificialisation des cours d'eau expliquent cet état dégradé.

Enfin, des pollutions aux pesticides étaient soupçonnées, en particulier sur le bassin versant de l'Aronde. Toutefois, aucun suivi n'existait pour confirmer l'information.

#### 13.2 L'évolution de l'état qualitatif entre 2005 et 2013 selon le SDAGE Seine Normandie

Le SDAGE Seine Normandie « 2016-2021 » définit des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau. Pour les masses d'eau superficielles, le bon état s'évalue en fonction de l'état écologique et de l'état chimique.

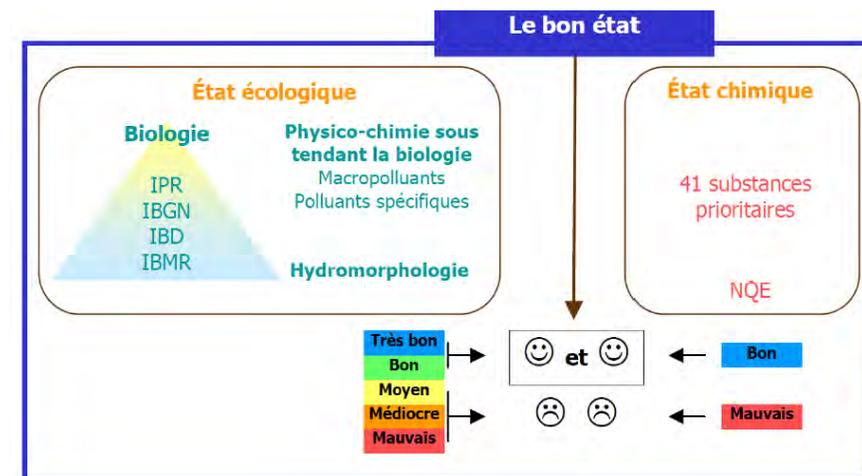


Figure 13-1 : Critères d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles (sources : DIREN 2010)

Un cas particulier est à souligner : le cas des Masses d'Eau fortement Modifiées (MEFM). Elles correspondent à des masses d'eau significativement remaniées ou altérées par l'activité humaine, pour lesquelles il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'objet des modifications effectuées. Elles ont été identifiées dans les SDAGE et bénéficient d'un régime dérogatoire où l'objectif de bon état est remplacé par celui de « bon potentiel écologique ». L'Oise et l'Aisne font partie de ces masses d'eau.

Le tableau suivant précise les objectifs fixés pour l'état écologique des masses d'eau superficielles présentes sur le territoire Oise-Aronde.

**Tableau 27 : Objectifs DCE – Etat écologique – des masses d'eau superficielles (Sources : SDAGE Seine Normandie « 2010-2015 » et « 2016-2021 »)**

Code	Nom de la masse d'eau superficielle	Objectif état écologique SDAGE 2010-2015	Objectif état écologique SDAGE 2016-2021
FRHR211	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Bon potentiel 2021 →	<b>Bon potentiel 2015</b>
FRHR188	L'Aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Bon état 2021 →	Bon état 2027
FRHR188-H0362000	Somme d'or	Bon état 2015 →	Bon état 2027
FRHR188-H0365000	Payelle	Bon état 2021 →	Bon état 2027
FRHR216C	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)	Bon potentiel 2015 →	<b>Bon potentiel 2015</b>
FRHR211-H1684000	Ru de Berne	Bon état 2015 →	Bon état 2027
FRHR216C-H2005000	Ru des Planchettes	Bon état 2015 →	Bon état 2021
FRHR216C-H2007000	Ru du Goderu	Bon état 2015 →	Bon état 2021
FRHR216C-H2042000	Ru de Roucanne	Bon état 2015 →	Bon état 2027
FRHR216C-H2044000	Ruisseau Fosse Traxin	Bon état 2021 →	Bon état 2021
FRHR216C-H2045000	la Frette	Bon état 2015 →	Bon état 2027
FRHR216C-H2048000	Ruisseau le Rhône	Bon état 2021 →	Bon état 2027

Le bon potentiel doit être atteint depuis 2015 pour l'Aisne et l'Oise.

Un report de délai pour l'atteinte du bon état est noté entre le SDAGE « 2010-2015 » et le SDAGE « 2016-2021 » pour tous les cours d'eau hormis le ruisseau du fossé Traxin.

Les objectifs sont majoritairement reportés à 2027 à l'exception du ru du Goderu et du ru des Planchettes.

La mauvaise qualité hydrobiologique, les concentrations élevées en pesticides et en nutriment ainsi qu'un mauvais bilan oxygène sont les principales causes des dérogations pour l'atteinte du bon état écologique.

Le tableau suivant précise les objectifs fixés pour l'état chimique des masses d'eau superficielles présentes sur le territoire Oise-Aronde.

**Tableau 28 : Objectifs DCE – Etat chimique – des masses d'eau superficielles (Sources : SDAGE Seine Normandie « 2010-2015 » et « 2016-2021 »)**

Code	Nom de la masse d'eau superficielle	Objectif état chimique SDAGE 2010-2015	Objectif état chimique SDAGE 2016-2021
FRHR211	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Bon état 2021	<b>Bon état 2027 2015 hors HAP</b>
FRHR188	L'Aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Bon état 2021	
FRHR188-H0362000	Somme d'or	Bon état 2015	
FRHR188-H0365000	Payelle	Bon état 2021 →	
FRHR216C	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)	Bon état 2021	
FRHR211-H1684000	Ru de Berne	Bon état 2021	
FRHR216C-H2005000	Ru des Planchettes	Bon état 2015	

Code	Nom de la masse d'eau superficielle	Objectif état chimique SDAGE 2010-2015	Objectif état chimique SDAGE 2016-2021
FRHR216C-H2007000	Ru du Goderu	Bon état 2015	
FRHR216C-H2042000	Ru de Roucanne	Bon état 2021	
FRHR216C-H2044000	Ruisseau Fosse Traxin	Bon état 2021	
FRHR216C-H2045000	la Frette	Bon état 2015	
FRHR216C-H2048000	Ruisseau le Rhône	Bon état 2021	

Le bon état chimique est reporté en 2027 pour toutes les masses d'eau en raison des fortes concentrations en HAP.

A noter toutefois que le bon état chimique doit théoriquement être atteint depuis 2015, hors HAP.

Par ailleurs, l'état des lieux du SDAGE « 2016-2021 » réalisé en 2013, a permis d'évaluer l'état chimique des masses d'eau à partir des données de surveillance datant de 2011. De manière générale, le bon état chimique s'est amélioré pour 25% des masses d'eau superficielles du bassin Seine-Normandie par rapport à la situation arrêtée lors du SDAGE de 2009. Cette amélioration est d'autant plus notable qu'un seul paramètre décline à lui tout seul un grand nombre de portions de cours d'eau, les "hydrocarbures aromatiques polycycliques" (HAP). Sans eux, 92 % des rivières du bassin sont en bon état chimique.

D'autre part, l'actualisation de l'état des lieux en 2015 a permis d'évaluer l'état écologique des masses d'eau sur la période 2011-2013. 38% des masses d'eau superficielles sont aujourd'hui en bon état écologique, contre 23% en 2007. L'un des risques très présent en 2004 a aujourd'hui fortement régressé : l'eutrophisation.

Spécifiquement sur le bassin Oise-Aronde :

Tableau 29 : Etat qualitatif des masses d'eau superficielles évalué dans l'état des lieux du SDAGE « 2016-2021 » (Sources : SDAGE Seine Normandie « 2016-2021 »)

Code	Nom de la masse d'eau superficielle	Etat écologique	Etat chimique
		2015	2013
FRHR211	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Bon (potentiel)	Mauvais
FRHR188	L'Aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Moyen	Mauvais
FRHR188-H0362000	Somme d'or	Moyen	Mauvais
FRHR188-H0365000	Payelle	Moyen	Mauvais
FRHR216C	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)	Bon (potentiel)	Mauvais
FRHR211-H1684000	Ru de Berne	Médiocre	Mauvais
FRHR216C-H2005000	Ru des Planchettes	Moyen	Mauvais
FRHR216C-H2007000	Ru du Goderu	Moyen	Mauvais
FRHR216C-H2042000	Ru de Roucanne	Mauvais	Mauvais
FRHR216C-H2044000	Ruisseau Fosse Traxin	Moyen	Mauvais
FRHR216C-H2045000	la Frette	Médiocre	Mauvais
FRHR216C-H2048000	Ruisseau le Rhône	Médiocre	Mauvais

Ainsi, la qualité écologique apparaît relativement dégradée sur l'ensemble du territoire. Le ru de la Roucanne, la Frette, le ruisseau du Rhône et le ru de Berne présentent une qualité médiocre à mauvaise.

Seules l'Oise et l'Aisne respectent leur objectif de bon potentiel écologique en 2015.

Enfin, la qualité chimique est mauvaise pour tous les cours d'eau, en raison essentiellement des teneurs en HAP.

### 13.3 Une densification du réseau de mesure depuis 2005

Au total, le périmètre du SAGE Oise-Aronde et le bassin du Rhône sont couverts par un réseau de 55 stations de mesures. Ces stations permettent d'évaluer la qualité physico-chimique, biologique et chimique des masses d'eau superficielles. Ce réseau est composé de :

- 7 stations dont 4 appartenant à la fois au Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) et au Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO)<sup>7</sup> et 3 appartenant uniquement au RCO.
- 48 stations de mesures appartenant à un réseau local pour lesquelles des analyses ponctuelles de la qualité de l'eau sont réalisées. La mise en place de ce réseau est le résultat des avancées du SAGE de 2009.

Les caractéristiques de ces ouvrages sont précisées en annexe du document.

#### A SAVOIR...

Le SMOA mène actuellement une étude sur 12 stations de suivi de la qualité physico-chimique et 9 stations pour la qualité biologique appartenant au réseau local. L'objectif est de mettre en évidence l'évolution de la qualité depuis 2010. Par ailleurs, la pérennisation de ce réseau local apparaît comme un enjeu majeur du territoire.

---

<sup>7</sup> Ces stations RCS-RCO seront appelés stations RCS par la suite, par simplification.

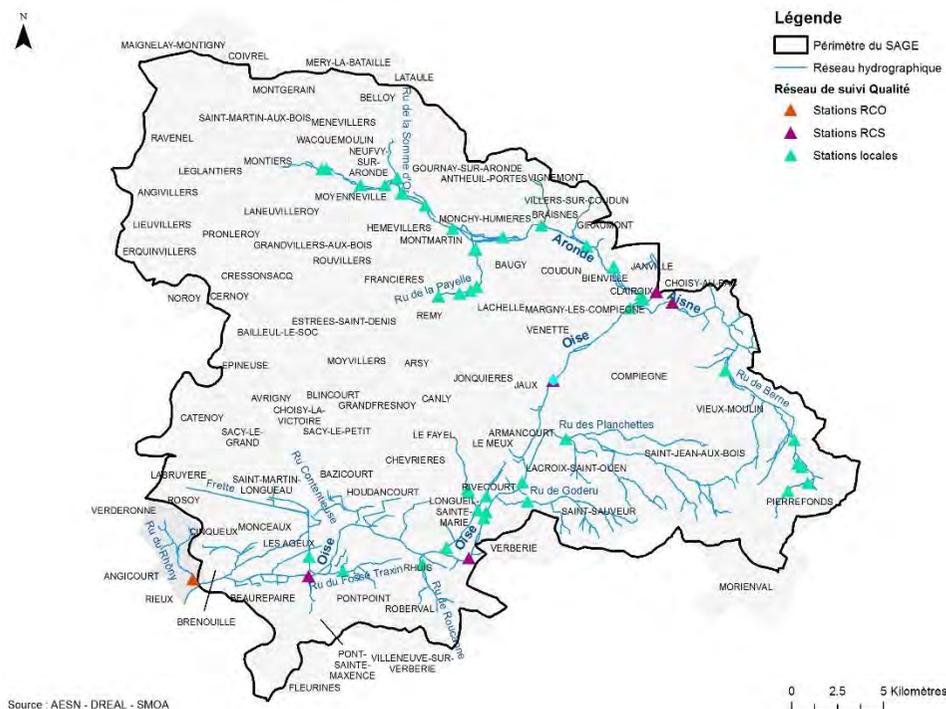


Figure 13-2 : Localisation des stations de mesures de la qualité des eaux superficielles (Sources : AESN / DREAL Hauts-de-France / SMAOA)

Le territoire bénéficie d'un réseau de mesures relativement dense. Les masses d'eau et les principaux cours d'eau disposent ainsi d'un suivi qualité. Toutefois, la répartition des stations n'est pas homogène sur le territoire.

L'Aronde, la Payelle, l'Oise et le Ru de Berne concentrent une large majorité des stations. Un suivi fin de la qualité a donc été mis en place sur ces secteurs.

A l'inverse, le suivi est plus « sporadique » notamment sur les affluents de l'Oise avec 1 à 2 sites de mesures recensés.

Le nombre de stations par cours d'eau est précisé dans le tableau ci-après :

Tableau 30 : Nombre de station qualité par cours d'eau (Sources : AESN / DREAL Hauts-de-France / SMAOA)

Cours d'eau	Nombre de station
Aisne	1
Oise	9
Aronde	19
Payelle	6
Somme d'Or	2
La Frette	1
Ru de Berne	6
Ru des Planchettes	1
Ru de Goderu	1
Ru de Roucanne	1
Ru du Grand Fossé	4
Ru de la Conque	2
Fossé Traxin	1
Rhône	1

### 13.4 Une amélioration sensible de la qualité physico-chimique et biologique

Les paragraphes suivants présentent, pour chaque sous bassin versant, l'état qualitatif des principaux cours d'eau du territoire. L'état qualitatif s'évalue à partir de :

- **L'état écologique** : qualité biologique, physico-chimique sous tendant à la biologie et la qualité hydromorphologique,
- Et **l'état chimique**.

A noter que la qualité hydromorphologique des cours d'eau a déjà été traitée dans la partie 2.

Par ailleurs, pour la qualité physico-chimique, les paramètres suivis aux stations locales, sont : Nitrate, Phosphore total, Carbone Organique Dissous (COD), Demande Biologique en Oxygène à 5 jours (DBO<sub>5</sub>).

## 13.4.1 L'Aronde et ses affluents

### 13.4.1.1 La qualité biologique

La qualité biologique d'un cours d'eau peut être appréhendée au travers de trois principaux indices :

- l'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé),
- l'IBD (Indice Biologique Diatomées),
- Et l'IPR (Indice Poisson Rivière).

Les tableaux suivants présentent l'évolution de la qualité biologique des cours d'eau sur le sous bassin versant de l'Aronde pour ces trois indices précédemment cités.

#### ❖ L'IBGN

Peu de données sont disponibles pour caractériser l'évolution du paramètre IBGN sur le territoire.

Seule la station RCS située à Clairoix sur l'Aronde bénéficie d'un suivi continu depuis 2009. De manière générale, la qualité sur l'Aronde varie de moyenne à bonne ces dernières années.

Pour la Somme d'or et la Payelle, il est délicat en l'état de statuer sur la qualité des cours d'eau et leur évolution vis-à-vis de ce paramètre. Toutefois, à partir des données disponibles, une mauvaise qualité est présagée sur ces deux secteurs. Un engorgement important et un colmatage du substrat peuvent expliquer en partie les notes d'IBGN obtenues. Par ailleurs, les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine urbaines et agricoles participent sans doute à cet état dégradé.

Tableau 31 : Evolution du paramètre IBGN – BV Aronde (sources : SMOA / DREAL Hauts-de-France)

Cours d'eau	Commune	Station	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Aronde	Wacquemoulin	<i>Proche ancienne voie ferrée</i>	8											
	Moyenneville	<i>Pont RD37</i>	11					6						
	Neufvy-sur-Aronde	<i>Pont</i>	12					6						
	Gournay-sur-Aronde	<i>Arsonval</i>	15											
	Gournay-sur-Aronde	<i>Amont de la station de Gournay</i>	11											
	Montmartin	<i>Aval autoroute A1</i>					14							
	Monchy-Humières	<i>Bourg aval golf</i>					12							
		<i>Au niveau du lavoir</i>	18											
	Braisnes	<i>Revennes</i>	17											
	Coudun	<i>Bourg aval pont</i>	15											
	Bienville	<i>Nord du bourg aval pont</i>	14						12					
Clairoix	<i>Station RCS 03133937</i>						12	9	12	13	13	11	13	
Somme d'Or	Gournay-sur-Aronde	<i>Aval pont RD73</i>	2											
Payelle	Remy	<i>Amont bourg</i>				6								
		<i>Aval bourg</i>				3								
	Lachelle	<i>Aval STEP</i>				2								
		<i>Amont bourg</i>				2	7							
	Remy	<i>Amont confluence Aronde</i>					3							
		<i>Limite Remy-Baugy</i>	4											

❖ L'IBD

Pour l'IBD, seule la station RCS de Clairoix dispose d'un suivi.

A partir des données disponibles, il ressort que la qualité de l'Aronde varie de moyenne à bonne ces trois dernières années.

Tableau 32 : Evolution du paramètre IBD – BV Aronde (sources : SMOA / DREAL Hauts-de-France)

Cours d'eau	Commune	Station	2007	2008	2013	2014	2015
Aronde	Clairoix	Station RCS 03133937	15.5	15.4	14.5	14.3	14.5

❖ L'IPR

Enfin, l'IPR est suivi sur la station RCS de l'Aronde. Des mesures ponctuelles ont également été réalisées en 2011 et 2015 sur la Somme d'Or.

L'IPR obtenu est bon pour les deux cours d'eau sur l'ensemble de la chronique.

Néanmoins, les résultats obtenus sont à relativiser. En effet, une dérive et une dégradation du peuplement piscicole s'observe ces dernières années d'amont en aval.

Ainsi, lors des pêches électriques il est constaté :

- Une diminution des peuplements d'Anguilles, Goujons, Loches franches (sensibles) et Gardons,
- Un peuplement soumis à de fortes variations pour les Truites Fario et le Brochet,
- Un recensement de 15 espèces en 2013 contre 16 en 2007.

Enfin, la qualité du peuplement piscicole n'est pas connue sur la Payelle. Toutefois, il est fort probable que les notes d'IPR soient moyennes à mauvaises. En 2011, aucune espèce n'avait été rencontrée dans le cours d'eau lors d'une pêche électrique.

Tableau 33 : Evolution du paramètre IPR – BV Aronde (sources : SMOA / ONEMA)

Cours d'eau	Commune	Station	2007	2009	2011	2012	2013	2014	2015
Aronde	Clairoix	Station ONEMA 3601137	10.4	7.5	8.9		8.0		
Somme d'Or	Gournay-sur-Aronde	Amont siphon sous Aronde			15.43				14.94

13.4.1.2 La qualité physico-chimique

Le résultat du suivi physico-chimique sur le bassin versant de l'Aronde est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 34 : Evolution de la qualité physico-chimique –BV Aronde (sources : AESN / DREAL Hauts-de-France / SMOA)

Cours d'eau	Station/Commune	Localisation	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Aronde	Clairoix	Station RCS 3133937	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon	Moyen	Bon	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
	Moyenneville	Pont RD37						Bon				Bon	Bon	Bon				Bon
	Neufvy-sur-Aronde	Pont						Bon				Bon	Bon	Bon				Bon
	Gournay-sur-Aronde	Arsonval						Bon				Bon	Bon	Bon				Bon
	Monchy-Humières	Au niveau du lavoir, en amont du pont						Bon					Moyen	Bon				Bon
	Bienville	Nord du bourg aval pont						Bon					Bon	Bon				Moyen
	Wacquemoulin	Pont bourg											Bon					
	Gournay-sur-Aronde	Bras Aronde pont RD82											Bon					
	Gournay-sur-Aronde	Bras pisciculture pont RD82											Bon					
	Montmartin	Aval autoroute A1											Bon					
	Monchy-Humières	Bourg aval golf											Bon					
	Braisnes	Revennes							Bon				Bon					
	Coudun	Bourg aval pont											Bon					
	Bienville	Méandre											Moyen					
	Clairoix	Pont RD32											Bon					
	Clairoix	Aval voie ferrée											Bon					
	Wacquemoulin	Chemin à côté de l'ancienne voie ferrée							Bon									
	Gournay-sur-Aronde	En amont de la station de Gournay							Bon									
Coudun	Bourg aval pont							Bon										
Payelle	Remy	Limite communale entre Remy et Baugy						Mauvais							Mauvais			Mauvais
	Remy	Amont bourg																
	Remy	Aval bourg																
	Lachelle	Amont bourg																
	Remy	Amont confluence Aronde																
	Lachelle	Aval STEP																
Somme d'Or	Gournay-sur-Aronde	Pont RD73											Bon					
	Gournay-sur-Aronde	Aval pont RD73						Bon										

La qualité physico-chimique de l'Aronde est globalement bonne. Aucun déclassement n'a été enregistré à la station RCS de Clairoix depuis 2008. De 2000 à 2003, les fortes concentrations en Orthophosphates et en Phosphore Total étaient responsables de la qualité moyenne du cours d'eau. Une amélioration vis-à-vis de ces paramètres est notée depuis. En 2006 et 2008, les déclassements de qualité proviennent d'une forte teneur en Nitrites.

Des dégradations ponctuelles et localisées de la qualité s'observent néanmoins sur le bassin versant ces dernières années. Une qualité physico-chimique moyenne est relevée à Bienville en 2009 et 2015, causée respectivement par une concentration en oxygène dissous trop faible et une concentration en Nitrites trop élevée.

Enfin, le déclassement en 2010 observé à Monchy-Humières s'explique par une forte teneur en Orthophosphates, Ammonium et Nitrites dans le cours d'eau.

De manière générale, les efforts significatifs menés en particulier sur l'assainissement par les acteurs du territoire explique le bon état physico-chimique global de l'Aronde ces dernières années.

Pour la Payelle, le constat est alarmant. La qualité physico-chimique est mauvaise pour l'ensemble des points de mesures depuis 2005. La dernière campagne menée en 2015 confirme ainsi de la qualité particulièrement dégradée du cours d'eau vis-à-vis des paramètres physico-chimiques et l'absence d'évolution positive. De manière générale, les concentrations en Orthophosphates, Phosphores Total, Ammonium et Nitrites sont les principaux paramètres déclassants la qualité du cours d'eau. La teneur en DBO<sub>5</sub> est également moyenne pour ce cours d'eau.

Ce constat s'explique en partie par la non-conformité des stations d'épuration de Lachelle et Rémy. Précisons néanmoins qu'une nouvelle station d'épuration à Rémy devrait être mise en route à l'été 2016. Elle devrait permettre de résorber en partie les problématiques observées sur la qualité physico-chimique de la Payelle. Les rejets de la nouvelle station se feront à présent dans l'Aronde. Sur ce point, les acteurs ont fait part de leur crainte lors des commissions thématiques de septembre 2016 sur l'impact du rejet de cette station sur la qualité du cours d'eau.

La station de Lachelle sera, quant à elle raccordée à la station d'épuration de Lacroix-Saint-Ouen dans les années à venir (délai de deux ans probable). Jusqu'à cette date, elle restera non conforme et continuera d'impacter la qualité de la Payelle en l'absence de travaux de réhabilitation.

Enfin, les informations disponibles sur la Somme d'Or sont partielles et ne permettent pas de statuer sur la qualité physico-chimique du cours d'eau. Toutefois, l'absence de rejet de station d'épuration dans le cours d'eau laisse présager une bonne qualité pour les paramètres, Nitrates et Phosphores. En revanche, des doutes existent sur « l'oxygénation » du cours d'eau compte tenu de ses caractéristiques physiques.

#### 13.4.1.3 La qualité chimique

La qualité chimique, suivie à la station RCS de Clairoix, apparaît comme dégradée pour l'Aronde.

En effet de fortes teneurs en substances polluantes sont relevées dans le cours d'eau. Parmi les plus notables, peuvent être citées :

- Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dont le Naphtalène. Les HAP proviennent essentiellement de rejets atmosphériques. Le naphtalène trouve, quant à lui, un usage industriel.
- Les solvants chlorés essentiellement à usage industriel (Tétrachloroéthylène, Trichloroéthylène, Trichlorobenzène, Dichloroéthane, Dichlorométhane...).

Enfin, la présence de pesticides soupçonnée lors de l'état des lieux de 2005 est confirmée. Les concentrations dépassent certaines années les seuils de qualité (*somme des concentrations en Aldrine, Dieldrine, Endrine, Isodrine*).



**Une nette différence est constatée entre la qualité de l'Aronde et celles de ces principaux affluents. Si la qualité écologique apparaît globalement bonne sur l'Aronde, ce n'est pas le cas pour la Payelle et la Somme d'Or. Sur les affluents, la qualité écologique est fortement altérée en particulier pour la Payelle.**

## 13.4.2 L'Oise et ses affluents

### 13.4.2.1 La qualité biologique

Les tableaux suivants présentent l'évolution de la qualité biologique des cours d'eau sur le sous bassin versant de l'Oise pour ces trois indices précédemment cités.

#### ❖ L'IBGN

De manière générale, la qualité de l'Oise est bonne voire très bonne pour ce paramètre la plus part des années suivies. Néanmoins quelques dégradations notables sont observées certaines années avec une qualité qui chute à moyenne voire médiocre. En 2015, une qualité médiocre est relevée à Pont-Sainte-Maxence en aval du territoire.

Pour les affluents de l'Oise, les données disponibles ne permettent pas de juger de l'état et de l'évolution de ce paramètre. Néanmoins à partir des résultats disponibles, une qualité médiocre voire mauvaise pour l'IBGN est à présager. Un engorgement important, un colmatage du substrat ainsi que des profils d'écoulement essentiellement lenticulaires peuvent expliquer en partie les notes d'IBGN obtenues. Enfin, les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine urbaines participent sans doute à cet état dégradé.

Tableau 35 : Evolution du paramètre IBGN – BV Oise (sources : SMOA / DREAL Hauts-de-France)

Cours d'eau	Commune	Station	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Oise	Clairoix	Station RCS 03133850			15	13			14	13	13	11	13
	Compiègne	Amont STEP LSO				8	15	13	15				
		Aval STEP LSO				9	13	15	13				
	Jaux	Station RCS 03134000			10	12	13	12	17	14	14	13	13
	Longueil-Sainte-Marie	Station RCS 03135000									11		
Pont-Sainte-Maxence	Station RCO 03136000			12	11	12	14	13	12	12	12	8.76	
Ru des Planchettes	Lacroix-Saint-Ouen	Proche carrefour du Veneur						11					
Ru du Grand Fossé	Rivecourt	Aval franchissement RD200							2				
Ru de la Conque		Aval des 3 buses RD200							7				
		Pont RD155							8				
Ru de Goderu	Lacroix-Saint-Ouen	Fossé Creusette						13					
Ru de Roucanne	Rhuis	Proche Moulin de la Plaine						12					
Fossé Traxin	Pontpoint	Amont pont						9					
La Frette	Les Ageux	Proche N17						11					

❖ L'IBD

Comme pour l'IBGN, la qualité de l'Oise vis-à-vis du paramètre IBD est globalement bonne. Des dégradations ponctuelles s'observent néanmoins certaines années. La qualité est alors moyenne voire médiocre comme en 2007 sur la station de Compiègne.

Pour les affluents de l'Oise, l'analyse reste délicate compte tenu des données lacunaires disponibles. Il est à noter néanmoins une mauvaise qualité de l'IBD pour le Ru du Grand Fossé.

Tableau 36 : Evolution du paramètre IBD – BV Oise (sources : SMOA / DREAL Hauts-de-France)

Cours d'eau	Commune	Station	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Oise	Clairoix	Station RCS 03133850	14.4	15.2	13.9	15.2	15	14.7	17.9	14.4	14.9
	Compiègne	Amont STEP LSO	9	14.8	14.7	15.1	13.8				
		Aval STEP LSO	10		14.3	15.2	15				
	Jaux	Station RCS 03134000	15.2	14.8					15.1	14.4	15.1
	Longueil-Sainte-Marie	Station RCO 03135000							15.1		
	Pont-Sainte-Maxence	Station RCS 03136000	15.7	15.2					14.8	14.5	14.7
Ru du Grand Fossé	Rivecourt	Aval franchissement RD200					5.6				
Ru de la Conque		Aval des 3 buses RD200					14.5				
Ru de la Conque		Pont RD155					14.4				

❖ L'IPR

Sur l'Oise, l'IPR est principalement suivi à la station RCS située à Pont-Sainte-Maxence. La qualité est globalement bonne à très bonne sur l'Oise malgré quelques dégradations du peuplement piscicole constatées certaines années.

Par ailleurs, lors des campagnes de mesures complémentaires, il est constaté pour l'Oise :

- Une quasi-absence du Brochet (espèce repère) non recensé depuis 2007,
- Une augmentation du nombre de Chabots (sensibles), Anguilles et Gremilles depuis 2005,
- Une diminution des peuplements de Chevaines, Gardons et Ablettes depuis 2005,
- 12 espèces recensées en 2014 et 2015 (entre 12 et 18 en 1995-1997).

Des mesures ponctuelles ont également été menées sur les affluents de l'Oise. Même s'il est délicat d'apporter des conclusions fermes, les données disponibles laissent suggérer une mauvaise qualité du peuplement piscicole sur le Fossé Traxin et en particulier sur la Frette. Pour les autres affluents, le constat est moins marqué, la qualité varie de moyenne à bonne vis-à-vis du paramètre IPR.

Par ailleurs, les pêches électriques menées témoignent pour ces cours d'eau d'un peuplement piscicole très en-dessous du peuplement théorique attendu avec une absence de Brochet (espèce repère) à noter.

Tableau 37 : Evolution du paramètre IPR – BV Oise (sources : SMOA / ONEMA)

Cours d'eau	Station	Station	2002	2003	2004	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Oise	Janville	Station ONEMA 3600118	8.1		13.4										
	Jaux	Station ONEMA 3600052					7.9		16.6		13.9		9.8		
	Pont-Sainte-Maxence	Station ONEMA 3600119	16.6	11.1	19.7	15.1	5.0		5.9	7.1	7.6	7.4	5.0		
Fossé Traxin	Pontpoint	Amont pont									13.23				25.79
Ru de Goderu	Lacroix-Saint-Ouen	Pont de la D939a													8.35
Ruisseau de la Frette	Les Ageux	Amont rond-point									29.29				34.33
Ru des planchettes	Compiègne	Pont de la D932a									17.94				14.54

### 13.4.2.2 La qualité physico-chimique

Le résultat du suivi physico-chimique sur le bassin versant de l'Oise est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 38 : Evolution de la qualité physico-chimique –BV Oise (sources : AESN / DREAL Hauts-de-France / SMOA)

Cours d'eau	Station/Commune	Localisation	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Oise	Clairoix	Station RCS 03133850	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Bon	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	
	Jaux	Station RCS 03134000	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Bon	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	
	Longueil-Sainte-Marie	Station RCO 03135000	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Bon	Bon	Bon	Moyen	Bon	Bon	Bon	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	
	Pont-Sainte-Maxence	Station RCS 03136000	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Bon	Bon		Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	
	Compiègne	Suivi amont STEP LSO : aval confluence, en face de Colgate									Bon	Bon	Bon	Bon	Bon				
	Compiègne	Suivi aval STEP LSO pt aval : aval pont, RD, en face de la base nautique									Bon	Bon	Bon	Bon	Bon				
	Longueil-Sainte-Marie	Amont confluence ru du Grand Fossé / Oise													Bon				
Ru du Grand Fossé	Longueil-Sainte-Marie	Amont STEP Longueil-Sainte-Marie												Bon					
	Longueil-Sainte-Marie	Aval STEP Longueil-Sainte-Marie												Mauvais					
	Longueil-Sainte-Marie	Confluence ru du Grand Fossé / Oise												Moyen					
Fossé Traxin	Pontpoint	Amont pont											Bon					Bon	
Ru de Goderu	Lacroix-Saint-Ouen												Bon			Médiocre		Bon	
Ru de Roucanne	Rhuis												Bon					Bon	
Ruisseau de la Frette	Les Ageux												Bon			Moyen			
Ru des Planchettes	Lacroix-Saint-Ouen												Moyen					Bon	

La qualité physico-chimique de l'Oise varie de moyenne à bonne sur la période d'étude. Deux paramètres sont responsables du déclassement fréquent de la qualité du cours d'eau. Il s'agit des concentrations en Matières En Suspension ainsi qu'en Phosphore total.

La qualité de l'Oise semble s'être stabilisée depuis 2012 avec aucun déclassement observé depuis.

Le suivi sur les petits affluents de l'Oise est très partiel et peu de données sont disponibles pour caractériser l'état et l'évolution de la qualité physico-chimique des cours d'eau.

A partir des données disponibles en 2010, 2013 et 2015, l'état physico-chimique varie de bonne à médiocre pour les 5 masses d'eau du SAGE (Fossé Traxin, Ru de Goderu, Ru de Roucanne, la Frette et Ru des Planchettes). Pour le ru des Planchettes, les teneurs élevées en Phosphore Total mesurées expliquent ce déclassement en 2010. Les rejets de la station communale de Saint-Jean-au-Bois dans le ru des Planchettes peuvent expliquer ces concentrations importantes en Phosphores. Toutefois, l'impact de cette station n'est pas à stigmatiser puisqu'en 2015, la qualité du ru est jugée bonne.

Pour le ru du Goderu et le Ruisseau de la Frette, la qualité respectivement médiocre et moyenne s'explique par une concentration en Carbone Organique Dissous trop importante dans les cours d'eau.

Enfin, la qualité physico-chimique apparaît altérée sur le ru du Grand Fossé en 2011 en raison des teneurs en Phosphore Total. Toutefois, la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Rivecourt en 2014 a sans doute permis de résorber ce problème de qualité.

#### 13.4.2.3 La qualité chimique

La qualité chimique de l'Oise, suivies aux stations RCS - RCO, apparaît relativement dégradée sur le territoire. En effet, les seuils de bonne qualité fixés pour les 41 substances prioritaires sont fréquemment dépassés. Parmi les principaux paramètres déclassants se retrouvent :

- Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dont le Naphtalène. Les HAP proviennent essentiellement de rejets atmosphériques. Le naphtalène trouve, quant à lui, un usage industriel.
- Les solvants chlorés essentiellement à usage industriel (Tétrachloroéthylène, Trichloroéthylène, Trichlorobenzène, Dichloroéthane, Dichlorométhane...).
- Les Phtalates (DEHP) plastifiant issus majoritairement des matériaux PVC. La pollution aux Phtalates peut provenir d'ordures diverses rejetées directement dans le milieu, notamment aux bords des routes.

Par ailleurs, comme pour le bassin de l'Aronde, des concentrations élevées en pesticides sont relevées dans le cours d'eau.

Enfin, des pollutions aux solvants chlorés ont également été identifiées par les acteurs dans le marais de Sacy.



**De même que pour l'Aronde, une nette différence s'observe entre la qualité de l'Oise et celle de ses affluents.**

**L'Oise apparaît relativement préservée avec une qualité écologique globalement bonne malgré des déclassements ponctuels. Elle est marquée en revanche par une pollution chimique notable aux solvants chlorés.**

**La qualité écologique des affluents est, quant à elle, fortement altérée. La qualité biologique est notamment impactée pour ces cours d'eau.**

### 13.4.3 L'Aisne et ses affluents

#### 13.4.3.1 La qualité biologique

Les tableaux suivants présentent l'évolution de la qualité biologique des cours d'eau sur le sous bassin versant de l'Aisne pour ces trois indices précédemment cités.

##### ❖ L'IBGN

La qualité de l'Aisne vis-à-vis du paramètre IBGN apparaît très bonne depuis 2010. La macro-faune benthique semble bénéficier de bonnes conditions de vies dans le substrat du cours d'eau. Toutefois, ces notes sont à relativiser et la qualité de l'Aisne vis-à-vis de ce paramètre est sans doute sur-évaluée.

En revanche, le constat est nettement différent pour le Ru de Berne, principal affluent de l'Aisne sur le périmètre du SAGE Oise Aronde. En effet, à partir des campagnes de mesures menées en 2009 et 2010, la qualité du cours d'eau semble particulièrement dégradée. La qualité est globalement médiocre à mauvaise. Les principales conclusions de ces campagnes 2009-2010 sont reprises ci-après : « La faiblesse des notes est liée à la valeur limitée des groupes indicateurs et de la relativement faible diversité des taxons. A ceci s'ajoute une relative uniformité du cours d'eau sur le tronçon étudié (peu de variations de courant et peu d'habitats différents). La mauvaise qualité hydrobiologique du cours d'eau semble à mettre en relation avec une perturbation de type organique. Les effectifs sont en effet dominés en nombre par des taxons ubiquistes ou polluo-résistants, de type mangeurs ou racleurs de substrat (Gammaridés, Chironomidés notamment) qui affectionnent les substrats riches en matières organiques. La nature (organique) des pollutions constatée en amont et en aval de la station de traitement des eaux usées est identique (seule la nature et l'origine des dépôts est différente : végétale dans un cas et humaine dans l'autre cas). De ce point de vue, les notes d'IBGN calculées en amont et en aval immédiats de la station d'épuration ne permettent pas de mettre en évidence un effet perturbateur (sur la base de notes faibles). »

Par ailleurs, les pollutions ponctuelles urbaines participent sans doute à cet état dégradé.

Tableau 39 : Evolution du paramètre IBGN – BV Aisne (sources : SMOA / DREAL Hauts-de-France)

Cours d'eau	Commune	Station	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Aisne	Choisy-au-Bac	Station RCS 03156000			11	15	13	16	19	15	17	19	18
Ru de Berne	Pierrefonds	Amont bourg					6	5.5					
		A l'aval du lac					5	5					
		Amont rejet STEP					4	5					
		Aval rejet STEP					6	4.5					
		Amont étangs de St Pierre					5	6					
	Vieux-Moulin	Amont pont						11					

❖ L'IBD

L'IBD est suivi seulement au niveau de la station RCS de l'Aisne à Choisy-au-Bac. Très peu de données sont disponibles pour caractériser l'état du cours d'eau pour ce paramètre. Néanmoins, les données disponibles laissent présager une qualité moyenne à bonne, sans de nette tendance d'évolution. L'Aisne présente une qualité moyenne pour deux années consécutives en 2014 et 2015.

Tableau 40 : Evolution du paramètre IBD – BV Aisne (sources : SMOA / DREAL Hauts-de-France)

Cours d'eau	Commune	Station	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Aisne	Choisy-au-Bac	Station RCS 03156000	14.4	15.2					15.3	13.8	14.3

❖ L'IPR

De même que pour l'IBD, seule la station ONEMA de Choisy-au-Bac sur l'Aisne bénéficie d'un suivi pour le paramètre IPR. Globalement, la qualité du peuplement piscicole varie de moyenne à bonne sur la période étudiée. Une amélioration notable du paramètre IPR semble s'observer, caractérisée par une bonne qualité après 4 années consécutives de moyenne qualité.

Lors des campagnes de mesures, les principaux constats sont les suivants :

- Absence de brochet (espèce repère) recensé depuis 2010,
- Diminution des peuplements d'Ablettes et Gardons,
- Augmentation des populations d'Anguilles,
- 13 espèces recensées en 2015 contre 11 en 2000.

Toutefois, il semble que les résultats constatés soient à relativiser. En effet, la méthode utilisée ne respecte pas le protocole imposé. Ainsi, les valeurs d'IPR devraient être supérieure et la note de l'IPR proche de la qualité moyenne. Un nouvel indice en développement devrait permettre d'avoir des résultats plus précis pour ce paramètre.

Tableau 41 : Evolution du paramètre IPR – BV Aisne (sources : SMOA / ONEMA)

Cours d'eau	Station	Station	Cours d'eau	2002	2003	2004	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Aisne	Aisne	Choisy-au-Bac	Station ONEMA 3600117	7.1	11.5	17.6	23.4		21.2	20.9	7.8	10.3	12.8	8.5

Enfin des pêches électriques menées sur le ru de Berne renseignent sur la présence d'Anguille, Chabot et Loche franche dans le cours d'eau. Ces espèces sensibles laissent supposer un peuplement piscicole relativement préservé sur le secteur.

### 13.4.3.2 La qualité physico-chimique

Le résultat du suivi physico-chimique sur le bassin versant de l'Aisne est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 42 : Evolution de la qualité physico-chimique –BV Aisne (sources : AESN / DREAL Hauts-de-France / SMOA)

Cours d'eau	Station/Commune	Localisation	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Aisne	Choisy-au-Bac	Station RCS 03156000	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Médiocre	Bon	Bon	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Ru de Berne	Pierrefonds	Station 1 : amont bourg, à l'aval des étangs de Vertefeuille										Bon	Bon					
	Pierrefonds	Station 2 : à l'aval du lac										Bon	Bon					
	Pierrefonds	Station 3 : à 50m en amont du rejet de la STEP										Bon	Bon					
	Pierrefonds	Station 4 : à 100m en aval du rejet de la STEP										Médiocre	Médiocre					
	Pierrefonds	Station 5 : en amont des étangs de St Pierre										Mauvais	Moyen					
	Vieux-Moulin	Amont pont												Moyen				

La qualité physico-chimique de l'Aisne varie de bonne à médiocre depuis 2000. Les concentrations en DBO<sub>5</sub>, Carbone Organique Dissous ainsi que les Matières En Suspension sont les principaux paramètres déclassants. Toutefois, une amélioration de la qualité de l'eau semble s'amorcer depuis 2005. La qualité de l'Aisne mesurée à Choisy-au-Bac est bonne depuis 2011. Les rejets de la station d'épuration de Choisy-au-Bac expliquent en partie cette qualité variable.

Le suivi sur le Ru de Berne se concentre sur l'amont de son linéaire. A partir des données disponibles, une dégradation de la qualité de l'eau s'observe à l'aval de la station d'épuration communale de Pierrefonds. Ainsi, à partir de la station 4 de mesures, de fortes concentrations en Orthophosphate, Phosphore Total, Nitrites et Demande en Carbone Organique sont relevées dans le cours d'eau. Les rejets insuffisamment traités de la station d'épuration de Pierrefonds peuvent sans doute expliquer ce constat. Toutefois, l'étude menée sur la qualité du cours d'eau n'identifie pas de lien direct majeur entre les rejets de la station d'épuration et la qualité du ru de Berne. De plus, la réhabilitation de la station d'épuration de Pierrefonds en 2014 a sans doute permis de résorber ce problème de qualité.

L'absence de suivi plus régulier sur ce secteur limite l'analyse et ne permet pas de juger de l'évolution de la qualité physico-chimique depuis 2010 sur le Ru de Berne. Néanmoins, la mesure réalisée en 2015 au niveau de la commune de Vieux-moulin témoigne d'une bonne qualité du cours d'eau.

### 13.4.3.3 La qualité chimique

La qualité chimique, suivie à la station RCS de Choisy-au-Bac, est dégradée sur l'Aisne. Parmi les principales substances déclassantes sont recensées :

- Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dont le Naphtalène. Les HAP proviennent essentiellement de rejets atmosphériques. Le naphtalène trouve, quant à lui, un usage industriel.
- Les solvants chlorés essentiellement à usage industriel (Tétrachloroéthylène, Trichloroéthylène, Trichlorobenzène, Dichloroéthane, Dichlorométhane...).
- Les Phtalates (DEHP) plastifiant issus majoritairement des matériaux PVC tout comme Hexachlorobenzène (initialement utilisé comme fongicide).



**La qualité écologique de l'Aisne varie de bonne à médiocre en fonction des années. La qualité physico-chimique du cours d'eau semble en particulier impactée. L'Aisne est également concernée par des pollutions aux solvants chlorés et Phtalates.**

**Le ru de Berne présente une qualité écologique altérée. Une dégradation de la qualité s'observe notamment à l'aval du rejet de la station d'épuration de Pierrefonds. Toutefois, les données lacunaires ne permettent pas de cerner précisément la qualité du cours d'eau.**

cours d'eau ainsi qu'un colmatage du substrat. L'environnement est ainsi peu propice au développement d'espèces animale et végétale.

- D'une dégradation du peuplement piscicole. Le peuplement recensé est très en-dessous de son potentiel théorique. La mauvaise qualité physique du cours d'eau couplée à de nombreux passages busés impactent les conditions de vie piscicole.
- Une mauvaise qualité physico-chimique en raison notamment d'un possible faible renouvellement de l'oxygène.

Ces hypothèses sont en partie confirmées avec les résultats du suivi qualité réalisé à la station RCO sur le Rhône à Rieux en 2013. La qualité biologique est médiocre avec la note IBGN déclassante.

La qualité physico-chimique est mauvaise avec des teneurs en oxygène dissous et un taux de saturation en oxygène mauvais.



**Peu de données sont disponibles pour évaluer l'état qualitatif des cours d'eau sur le bassin du Rhône. Toutefois, tout laisse à supposer que la qualité écologique du cours d'eau est dégradée.**

### 13.4.4 Le Rhône

Peu de données sont disponibles pour évaluer l'état qualitatif du Rhône. Toutefois, le diagnostic réalisé en 2003 sur le bassin versant laisse supposer :

- D'une mauvaise qualité biologique. En effet, le cours d'eau présente un sur-élargissement important du lit mineur. Ce mauvais état du lit entraîne une sédimentation accrue et ainsi un envasement notable du

## 14 Des masses d'eau souterraines sensibles à la pollution

### 14.1 Etat des lieux 2005 : Synthèse

En 2005, le bassin versant Oise-Aronde apparaissait particulièrement vulnérable à la pollution azotée avec de fortes concentrations en Nitrates.

La partie nord du bassin versant était particulièrement concernée et présentait généralement des teneurs supérieures à 25 mg/l avec des dépassements fréquents sur certains captages des normes de potabilité. La nappe de la Craie était ainsi particulièrement affectée par ces pollutions. La nappe du Thanétien apparaissait également vulnérable avec une concentration moyenne relevée d'environ 20 mg/l.

Une tendance généralisée à la hausse des teneurs en Nitrates était également observée sur le territoire.

En termes de produits phytosanitaires, seuls l'atrazine et le déséthyl-atrazine étaient suivis. De manière générale, aucune tendance nette d'évolution ne se dégageait du territoire. Les teneurs relevées étaient fluctuantes.

Ainsi nous pouvons synthétiser les problématiques générales suivantes, relevées dans l'Etat des lieux de 2005 :

- Dégradation de la qualité des masses d'eau souterraines par rapport à la pollution azotée,
- Manque d'information sur les pollutions liées à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Enfin le suivi des autres molécules définies dans l'arrêté du 17 décembre 2008 est postérieur à l'état des lieux de 2005. La révision du SAGE permet ainsi d'apporter des compléments de connaissances et d'analyse sur la qualité des masses d'eau souterraines.

### 14.2 L'évolution de l'état qualitatif entre 2005 et 2013 selon le SDAGE Seine Normandie

Le SDAGE Seine Normandie « 2016-2021 » définit des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau. Pour les masses d'eau souterraines, le bon état s'évalue en fonction de l'état chimique et de l'état quantitatif.

L'état chimique est bon lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils, lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines considérées et lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.

Les concentrations mesurées doivent respecter les normes suivantes :

Paramètres	Directive 2006/118/CE		Arrêté du 17 Décembre 2008					
	Nitrates	Pesticides, ainsi que les produits de dégradation et de réaction pertinents	Arsenic	Cadmium	Mercur	Plomb	Trichloroéthylène	Ammonium
Normes de qualité	50mg/l	0.1µg/l 0.5µg/l (total)	10µg/l	5µg/l	1µg/l	10µg/l	10µg/l	0.5mg/l

**Tableau 43 : Objectifs DCE – Etat chimique – des masses d'eau souterraines (Sources : SDAGE Seine Normandie « 2010-2015 » et « 2016-2021 »)**

Code	Nom de la masse d'eau souterraine	Objectif état chimique SDAGE 2010-2015	Objectif état chimique SDAGE 2016-2021
FRHG205	Craie Picarde	Bon état 2021 →	<b>Bon état 2015</b>
FRHG002	Alluvions de l'Oise	Bon état 2021 →	<b>Bon état 2015</b>
FRHG104	Eocène du Valois	Bon état 2015 →	<b>Bon état 2015</b>
FRHG106	Lutétien-Yprésien du Soissonnais Laonnois	Bon état 2021 →	<b>Bon état 2027</b>

Le bon état chimique doit être atteint depuis 2015 pour la nappe de la Craie, les alluvions de l'Oise et l'Eocène du Valois.

Un report de délai pour l'atteinte du bon état est noté pour la nappe du Lutétien-Yprésien.

Par ailleurs, l'actualisation de l'état des lieux du SDAGE « 2016-2021 », réalisée en 2015, a permis d'évaluer l'état chimique réel des masses d'eau sur la période 2007-2013. De manière générale, les nappes d'eau souterraines du bassin Seine-Normandie sont en grande majorité en état médiocre concernant la qualité chimique. Sur 53 masses d'eau, seul 28% sont classées en bon état. Cette situation est principalement due à deux causes : les produits phytosanitaires (ou "pesticides"), qui affectent 68% des 53 masses d'eau, et les nitrates (30% des 53 masses d'eau).

Spécifiquement sur le bassin Oise-Aronde :

**Tableau 44 : Etat chimique des masses d'eau souterraines évalué dans l'état des lieux du SDAGE « 2016-2021 » (Sources : SDAGE Seine Normandie « 2016-2021 »)**

Code	Nom de la masse d'eau souterraine	Etat Chimique
		2015
FRHG205	Craie Picarde	<b>Bon</b>
FRHG002	Alluvions de l'Oise	<b>Bon</b>
FRHG104	Eocène du Valois	<b>Bon</b>
FRHG106	Lutétien-Yprésien du Soissonnais Laonnois	<b>Mauvais</b>

Ainsi, seule la nappe du Lutétien apparaît en mauvais état en 2015.

### 14.3 Un renforcement du réseau de mesure depuis 2005

Au total, le périmètre du SAGE Oise-Aronde et le bassin du Rhône sont couverts par un réseau de 130 qualitomètres. Ce réseau est composé :

- Des ouvrages appartenant au réseau patrimonial de suivi qualitatif des eaux souterraines du bassin Seine-Normandie,
- Des captages d'alimentation en eau potable appartenant au réseau SISE-Eaux, réseau national de suivi au titre du contrôle sanitaire sur les eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable,
- Des ouvrages appartenant au réseau qualitatif des eaux souterraines pour le suivi des installations classées de Picardie,
- Des piézomètres complémentaires mis en place par l'Agglomération de la Région de Compiègne sur le site de prélèvements AEP des Hospices.

De manière générale, le territoire bénéficie d'une bonne couverture, la nappe de Craie, ressource stratégique du territoire, étant principalement suivie. Les caractéristiques de ces ouvrages sont précisées en annexe n°6 du document.

## 14.4 Une ressource en eau souterraine toujours fragile

L'analyse de la qualité des eaux souterraines est proposée en 3 temps :

- Analyse des teneurs en nitrates,
- Analyse des pesticides,
- Analyse des autres molécules définies par la Directive Eaux Souterraines.

Les qualimètres appartenant aux réseaux AESN et/ou Sise-Eaux sont traités indépendamment de ceux du réseau des Installations Classées de Picardie. En effet, les premiers permettent d'évaluer l'état général des masses d'eau sur le territoire. Le second réseau met, quant à lui davantage en évidence les problématiques de pollutions ponctuelles.

### 14.4.1 Avant-propos sur le test de Mann-Kendall

Afin d'évaluer si des tendances d'évolution se dégagent des concentrations moyennes en nitrates ou en pesticides, le test de Mann-Kendall a été réalisé.

Le test de Mann-Kendall sert à déterminer avec un test non paramétrique si une tendance est identifiable dans une série temporelle qui comprend éventuellement une composante saisonnière.

Le test est réalisé en tenant compte de l'ensemble de la chronique disponible.

Les tendances sont :

- Positive si  $S$  (Mann-Kendall Statistic)  $> 0$  ou négative si  $S < 0$  et le coefficient de confiance (cf)  $> 95\%$
- Probablement positive si  $S > 0$  ou négative si  $S < 0$  et le coefficient de confiance (cf)  $> 90\%$
- Stable si coefficient de confiance  $< 90\%$  et coefficient de variation (COV)  $< 1$
- Pas de tendance : si  $S > 0$  et coefficient de confiance  $< 90\%$  ou si  $S < 0$ , coefficient de confiance  $< 90\%$  et coefficient de variation (COV)  $> 1$

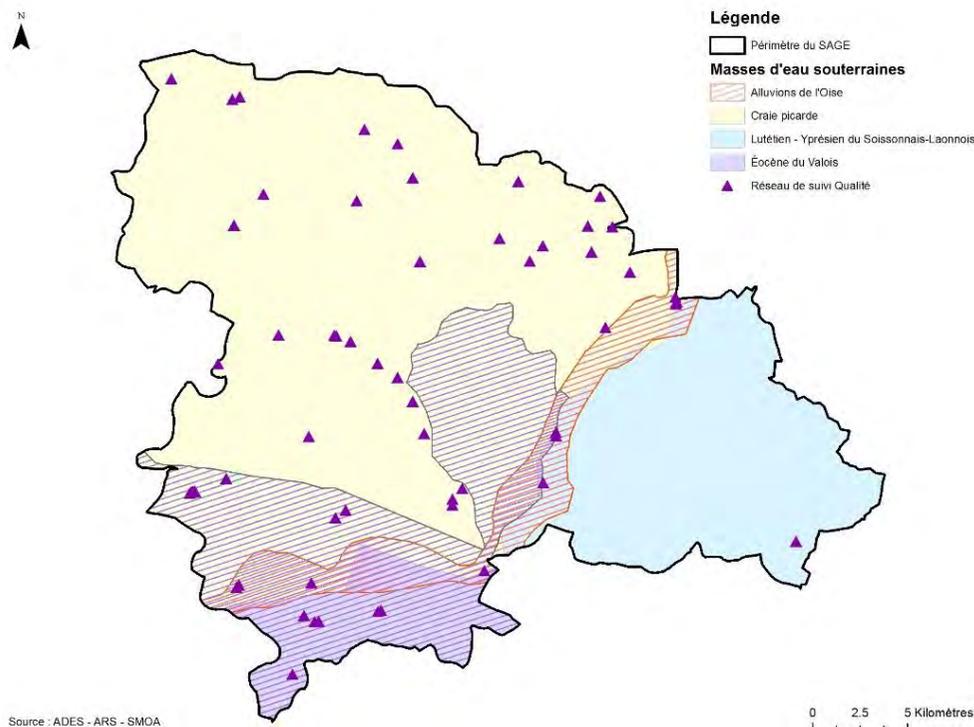


Figure 14-1 : Localisation des qualimètres (Sources : SMOA-ADES-ARS)

## 14.4.2 Les nitrates

Les concentrations moyennes en nitrates relevées au droit des différents qualimètres du territoire (hors ICPE) sont présentées ci-après depuis 1986 jusqu'en 2015. La chronique obtenue permet de visualiser l'évolution de la qualité de la ressource en eau vis-à-vis de ce paramètre au fil des ans.

Les résultats obtenus sont également mis en parallèle avec le cumul pluviométrique moyen obtenu chaque année. La station pluviométrique de référence utilisée est celle de Chevières.

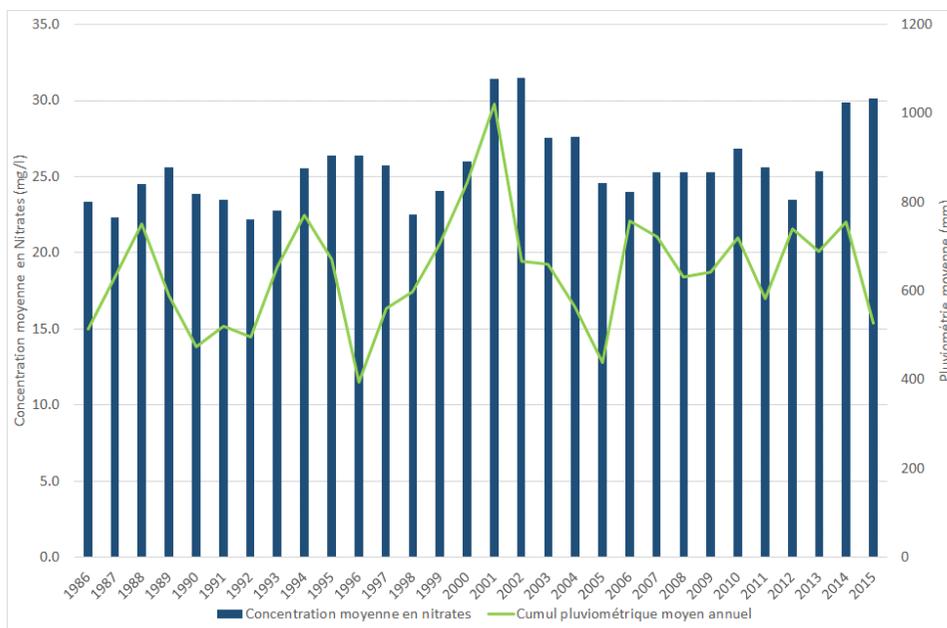


Figure 14-2 : Evolution de la concentration moyenne en Nitrates sur le territoire du SAGE (Sources : SMOA / ARS / ADES)

Le test de Mann-Kendall indique une tendance à la hausse de la concentration moyenne :  $S > 0$  et  $cf = 99,5\%$

Tableau 45 : Evolution des concentrations moyennes annuelles en nitrates par qualitomètre (Sources : SMOA / ARS / ADES)

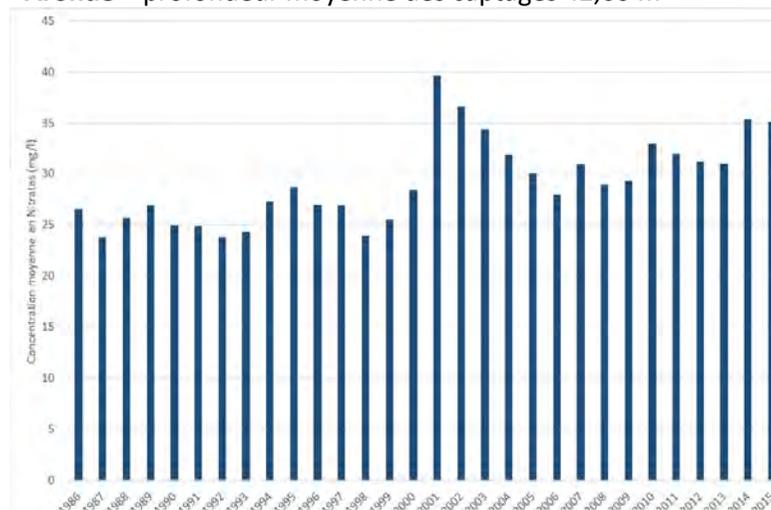
Code INSEE	Commune	Code BSS	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
60019	ANTHEUIL-PORTES	01043X0005	47.0	40.0	48.5	53.3	36.2	39.0	63.0	46.0	57.0	63.0	30.0	42.0	43.0	49.0	65.5	57.0	73.0	79.0	41.0	39.5	42.3	47.3	37.0	46.5	47.7	46.6	37.6	38.9	43.9	64.1		
60023	ARMANCOURT	PZ4																									38.33	34.75	34.37					
60024	ARSY	01046X0068	32.5	32.3	33.5	34.5	34.0	33.3	32.0	31.7	33.5	33.7	34.0	33.8	32.7	32.3	36.5	43.3	41.3	41.5	41.0	40.0	37.7	36.5	36.7	36.0	35.5	36.3	37.3	39.0	40.3	40.4	40.8	
60024	ARSY	01046X0122																31.0	37.5		38.0	45.0	41.0	42.0	40.0	38.0			40.2					
60040	BAILLEUL-LE-SOC	01041X0002	49.7	44.8	48.3	52.3	48.3	44.0	38.0	36.0	37.0	46.0	44.0	40.0	37.0	39.0	45.0	59.0	59.0	58.5	50.0	47.0	39.0	43.0	43.5	42.0	39.2	43.8	42.3	45.6	51.4	52.6	46.3	
60048	BAUGY	01043X0073	35.8	34.0	35.3	31.5	30.0	31.5	32.0	32.8	34.2	33.8	33.5		33.0	34.0	37.0	38.0	38.0	37.0	37.0	34.0	36.0	38.0	36.0	36.1	36.2	37.0	38.1	41.4	40.9	44.7		
60048	BAUGY	01043X0074	28.8	29.0	30.3	31.5	31.5	31.8	32.3	32.2	33.2	33.2	33.8			35.0	36.0	38.0	35.0		37.0	39.0	40.0	42.0	40.0	38.9	39.6	38.7	38.9	40.1	37.7	37.7		
60050	BAZICOURT	01046X0009	26.5	26.3	26.3	28.0	29.5	30.0	30.0	31.3	34.5	29.3	30.3	32.0	34.0	33.3	35.0	30.3	34.3	36.3	38.0	35.3	38.5	39.0	40.0	39.0		39.8	37.6	37.6	32.9			
60050	BAZICOURT	01046X0069	22.3	22.3	23.3	23.3	24.3	24.0	24.7	25.0	26.3	24.0	25.0	23.3	23.7	23.7	23.5	24.7	25.0	25.0	26.2	27.0	27.4	27.3	27.8	28.0	27.2		27.1	28.7	26.6	28.5		
60070	BIENVILLE	01044X0155	18.7	18.0	21.5	22.3	19.5	21.0	21.0	24.0	25.0	29.0	26.5		24.5	25.7	25.2	28.6	29.7	23.5	20.6	23.3	22.0	21.8	22.8	24.3	27.4	26.8	27.3	27.3	27.9	29.6	28.4	
60102	BRENOUILLE	01281X0117															2.0	2.0			2.0	2.0						0.1		0.1		1.0		
60102	BRENOUILLE	01281X0152																2.0	2.0		2.0	2.0						0.1		0.1		1.0		
60151	CHOISY-AU-BAC	01044X0010	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.7	2.0		2.0			2.0			2.0		2.0	2.0					0.7	1.2	1.0				
60151	CHOISY-AU-BAC	01044X0178													2.0			2.0		2.0		2.0	2.0	2.0				0.1		0.1		1.0		
60151	CHOISY-AU-BAC	01044X0180																	2.0		2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	0.1		0.1		0.1		1.0
60152	CHOISY-LA-VICTOIRE	01045X0038	25.7	23.8	29.0	29.0	25.7	25.0	22.7	23.3	25.0	28.3	25.0	23.3	22.7	22.7	26.7	37.3	37.3	36.5	32.0	28.0	28.0	27.5	27.0	26.5	26.6	27.5	26.0	28.3	28.8	30.8		
60166	COUDUN	01044X0044	26.3	26.5	29.4	31.0	30.8	31.7	31.3	30.5	30.7	30.7	31.7			0.0	32.0	35.5	39.5	39.0	38.7	37.0	36.0	33.0	32.0	31.0	31.3	36.7	32.9	35.5	35.4	38.5	38.5	
60223	ESTREES-SAINT-DENIS	01042X0055	37.3	36.3	39.3	41.3	38.8					41.3	40.7					52.3	51.0	50.5	48.0				41.0	43.0		40.7		39.9		45.4	51.5	
60223	ESTREES-SAINT-DENIS	01042X0094												34.0				53.0	51.5	47.0	41.0											44.2		
60223	ESTREES-SAINT-DENIS	01042X0096													33.0			45.0	47.5	44.0	41.0											44.3	41.6	
60238	FLEURINES	01281X0101		8.0	15.3	12.8	13.5	17.3	19.7	17.7	23.7	24.0	24.3	19.0	19.7	23.8	23.3	13.7	16.0	11.0	5.7	7.0	10.8	6.1	7.6	4.0	7.0	6.5	11.5					
60238	FLEURINES	01282X0226																												1.0			2.2	
60254	FRANCIERES	01042X0090		7.0	6.7	8.0	7.0	8.3	9.0	10.5	11.5	10.0	13.5	10.0	12.0	12.5	14.5	13.5	12.0	13.5	13.0	10.5	11.5	13.0	13.0	14.0						16.3	14.7	
60254	FRANCIERES	01042X0091			8.0	9.5	6.5	9.0	9.0	10.5	12.5	13.5	16.0	12.5	11.5	13.0	14.5	13.5	12.7	13.0	13.5	12.5	14.0	13.0	14.0	14.6					16.6		16.1	
60273	GIRAUMONT	01044X0167		1.0	1.0	1.0	1.0	2.0	2.0	2.0	5.0	2.0	9.0	5.0	7.0	21.0	2.0	2.0	2.0	2.0			2.0											
60281	GOURNAY-SUR-ARONDE	01042X0017		26.8	33.3	33.3	28.3	28.3	30.3	29.3	32.7	33.7	30.3	30.5	29.7	30.3	36.9	51.4	41.3	39.5	35.5	41.0	43.0	37.5	37.7	39.0	37.6	37.0	37.3	38.6	38.8	39.7		
60284	GRANDFRESNOY	01046X0067		24.5	24.8	27.3	29.5	28.0	27.3	25.3	27.0	27.7	29.3	27.3	26.7	25.8	28.0	33.7	40.0	39.5	39.7	33.5	30.8	30.0	29.5	29.0	27.7	28.1	28.4	30.7	32.9	34.1	33.0	
60332	LABRUYERE	01038X0007	1.0	3.5	7.0	5.5	2.5	11.5	1.0	1.0	1.0	3.5						3.0	2.0		2.0	3.0	4.0	3.0							19.8		17.7	
60332	LABRUYERE	01038X0008	27.5	26.0	29.5	30.0	29.5	29.0	28.5	28.0	32.0	30.5	31.8							32.0	33.0	33.0		33.0										
60332	LABRUYERE	01038X0141	21.0	26.0	27.0	24.0	24.0	20.5	22.5	21.0	19.5	24.0	20.8			17.0		20.0	15.0	13.0	27.0	19.0	33.0	32.0	21.0	20.0								
60332	LABRUYERE	01038X0209								29.0			34.0			29.0		30.0	31.0		32.0	35.0	32.0	30.0	30.0		35.1			35.8		34.5		
60332	LABRUYERE	01038X0210					30.5	31.0	31.0	30.5	33.0	36.0	34.7		34.0			31.0	32.5		33.0	35.0	32.0		33.0			34.3		34.4		33.8		
60332	LABRUYERE	01038X0211	10.0	2.0	3.5	3.0	2.0	1.5	1.0	1.0	1.0	2.0			2.0					2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0									
60332	LABRUYERE	01038X0278																															4.8	
60332	LABRUYERE	01038X0279																															26.5	
60338	LACROIX-SAINT-OUEN	01047X0091		43.0	48.5	53.5	49.8	49.0	47.7	46.7	65.8	52.3	50.3	47.0	45.7	42.3	42.3	41.0	35.0	31.0	26.5	25.6	25.3	23.7	24.8	24.0	22.0		19.7	17.7	19.8	22.0		
60338	LACROIX-SAINT-OUEN	01047X0239					24.0	24.2	25.2	24.7	25.2	25.3	26.2			26.0	23.0			28.5	25.7	25.6	25.3	24.8	23.0	23.0	23.0	21.7	22.0	20.3	17.5	19.1	22.4	
60338	LACROIX-SAINT-OUEN	01047X0240					23.0	27.2	25.3	24.5	25.6	27.4	26.5		24.0	23.0	27.0	30.0	27.5	29.0	25.0	28.0	24.0	25.0	26.0	25.8	24.3	23.9	24.7	25.7	25.1	26.4	23.9	
60338	LACROIX-SAINT-OUEN	F1 bis																											1.27	2.24	6.93			
60338	LACROIX-SAINT-OUEN	PZ1																											7.33	4.11	6.12			
60339	LACROIX-SAINT-OUEN	PZ2																											19.67	28.80	20.43			

A partir des éléments précédents, plusieurs constats peuvent être faits pour la période étudiée :

- La pluviométrie joue un rôle important dans les teneurs en Nitrates mesurées. De manière générale, les concentrations observées sont plus élevées les années humides que les années sèches. Ce constat est particulièrement visible pour 2001 avec un pic supérieur à 30 mg/l en moyenne relevé aux différents qualitomètres. Les sécheresses rencontrées en 1991/1992 et 2005/2006 ressortent également du graphique avec des teneurs en nitrates plus faibles que la moyenne. Pour les autres années, la pluviométrie ne semble pas expliquer à elle seule les évolutions constatées.
- Depuis 2005, les concentrations oscillent autour de 25 mg/l. Toutefois, pour 2014 et 2015, une augmentation des teneurs en Nitrates est observée avec des valeurs proches de 30 mg/l.
- Les qualitomètres relevant les concentrations en Nitrates les plus élevées se situent à Bailleul-le-Soc, Laneuwilleroy, Moyenneville, Estrées-Saint-Denis, Moyvillers et Antheuil-Portes. A ces qualitomètres, la norme de potabilité fixée à 50 mg/l est franchie régulièrement.
- Des concentrations élevées en Nitrates sont également observées au droit des captages de Sacy-le-Grand et Baugy. Les concentrations sont proches de la norme de potabilité. Par ailleurs, ces fortes concentrations fragilisent l'Alimentation en Eau Potable notamment pour les deux captages de Baugy qui sont des captages structurants sur le territoire du SAGE.

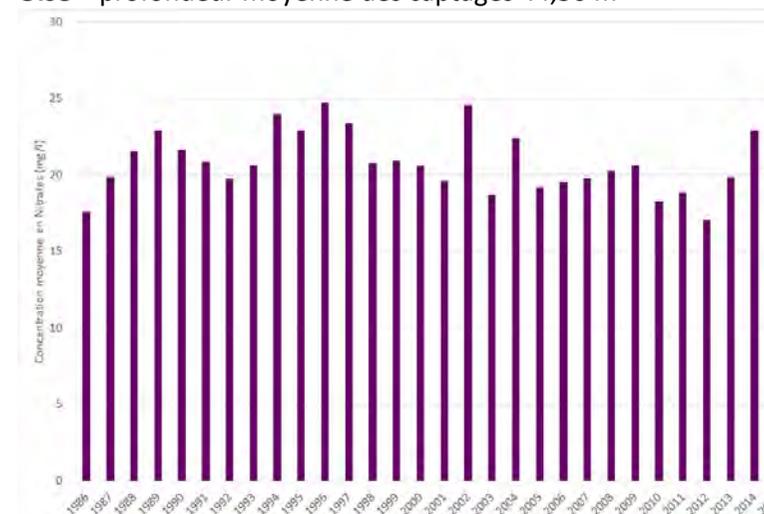
Les graphiques ci-après présentent l'évolution des concentrations en Nitrates par sous bassin versant.

**Aronde** – profondeur moyenne des captages 42,60 m



Le test de Mann-Kendall indique une tendance à la hausse :  $S > 0$  et  $cf = 99,9\%$ .

**Oise** – profondeur moyenne des captages 44,50 m



Le test de Mann-Kendall indique une tendance probable à la baisse :  $S < 0$  et  $cf = 91,2\%$ .

**Marais de Sacy – profondeur moyenne des captages 49,75 m**



Le test de Mann-Kendall indique une tendance à la hausse  $S > 0$  et  $cf > 99,9\%$ .

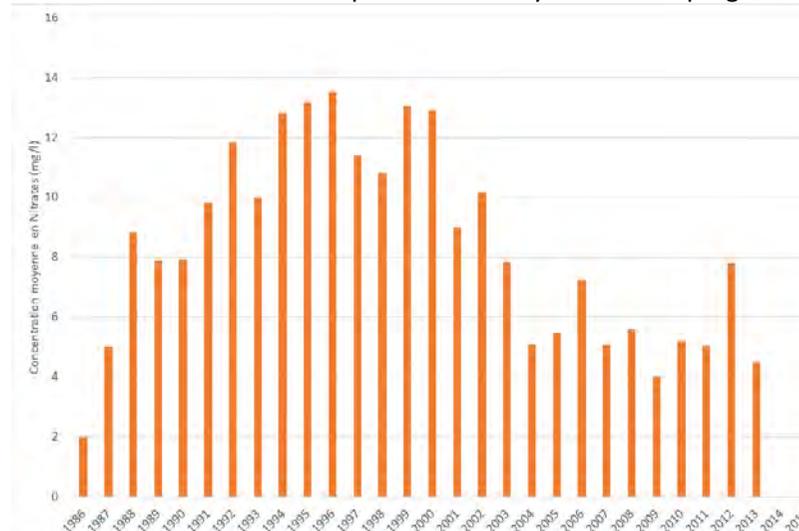
**Figure 14-3 : Evolution de la concentration moyenne en Nitrates par sous bassin versant (Sources : SMOA / ARS / ADES)**

Les concentrations les plus élevées s’observent sur les sous bassins de l’Aronde et du Marais de Sacy. Depuis 2005, elles sont comprises en moyenne entre 25 mg/l et 35 mg/l. Sur ces deux secteurs, une tendance à la hausse des concentrations est également constatée.

Le sous bassin versant de l’Oise apparaît davantage préservé avec des teneurs inférieures à 25 mg/l. Ces dernières années, les concentrations sont proches des 20 mg/l. Ainsi, une tendance à la réduction des Nitrates dans les eaux souterraines du sous bassin de l’Oise est observée.

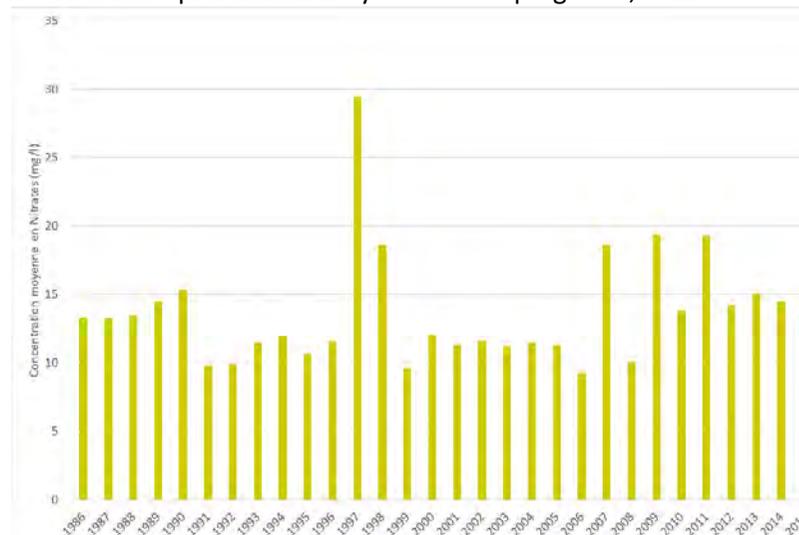
Enfin, les graphiques suivants présentent l’évolution des concentrations en Nitrates en fonction des nappes captées.

**Calcaires et sables du Lutétien – profondeur moyenne des captages 63,30 m**



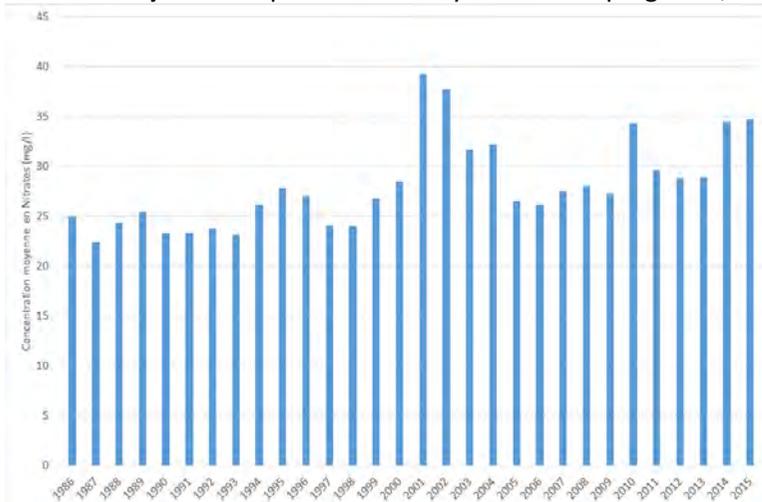
Le test de Mann-Kendall indique une tendance à la baisse :  $S < 0$  et  $cf = 97,3\%$ .

**Sables de Cuise – profondeur moyenne des captages 43,30 m**



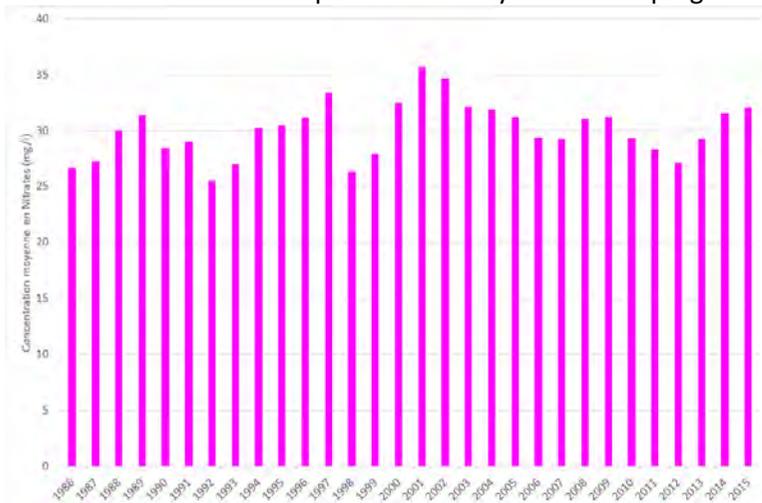
Le test de Mann-Kendall indique une absence de tendance :  $S > 0$  et  $cf = 80,2\%$

**Craie du Noyonnais** – profondeur moyenne des captages 41,80 m



Le test de Mann-Kendall indique une tendance à la hausse :  $S > 0$  et  $cf > 99,9\%$ .

**Craie du Plateau Picard** – profondeur moyenne des captages 43,80 m



Le test de Mann-Kendall indique une tendance probable à la hausse  $S > 0$  et  $cf = 92\%$ .

Figure 14-4 : Evolution de la concentration moyenne en Nitrates par nappe captée (Sources : SMOA / ARS / ADES)

Les concentrations en Nitrates les plus élevées sont relevées dans la nappe de la Craie. Elles sont comprises en moyenne entre 30 mg/l et 35 mg/l. Une tendance à la hausse des teneurs en Nitrates s'observent en particulier pour la Craie du Noyonnais, à l'extrême ouest du bassin versant. Une augmentation est également constatée pour la Craie du plateau Picard qui occupe toute la partie nord du bassin versant Oise-Aronde. Pour cette dernière, ce constat reste néanmoins à relativiser. En effet, sur les 15 dernières années la tendance est plutôt à la baisse sauf pour 2015 où les concentrations moyennes ont dépassé 35 mg/l.

Pour la nappe des Sables de Cuise, les teneurs en Nitrates sont plus faibles que pour la nappe de la Craie. Elles oscillent entre 10 mg/l et 15 mg/l. Si la concentration moyenne est plutôt stable entre 1986 et 2007, elle augmente sensiblement depuis jusqu'en 2015.

Enfin, les concentrations en Nitrates observées dans la nappe des Calcaires et sables du Lutétien du bassin de l'Oise aval, sont plus faibles et n'ont jamais dépassé en moyenne 15 mg/l. Après une hausse continue entre 1986 et 1996, la tendance est à la diminution des teneurs en nitrates dans la nappe. Ces dernières années, les concentrations étaient d'environ 5 mg/l.



Le territoire Oise-Aronde est vulnérable aux pollutions azotées. Les concentrations en Nitrates mesurées dans les eaux souterraines sont comprises en moyenne entre 20 mg/l et 30 mg/l. Certains secteurs apparaissent particulièrement sensibles avec des teneurs franchissant régulièrement le seuil de potabilité fixé : Bailleul-le-Soc, Laneuvilleroy, Moyenneville, Estrées-Saint-Denis, Moyvillers et Antheuil-Portes. Ces fortes concentrations fragilisent localement l'Alimentation en Eau Potable.

De manière générale, la nappe de la Craie est principalement impactée. Elle s'étend sur les sous bassins versants de l'Aronde et du Marais de Sacy.

Enfin, une tendance à la hausse des concentrations est observée de 1986 à 2015. Les années 2014 et 2015 présentent notamment des concentrations mesurées aux qualimètres particulièrement élevées. Les situations sont toutefois contrastées suivant les sous bassins et les nappes du territoire.

### 14.4.3 Les pesticides

#### 14.4.3.1 Analyse globale

Le paramètre « Pesticides » a été évalué à partir des principales molécules issues des produits phytosanitaires les plus souvent présentes dans les eaux souterraines. Il s'agit de :

- Atrazine et ses produits de dégradation (Atrazine déisopropyl & Atrazine déséthyl),

- Alachlore,
- Métazachlore,
- AMPA,
- Glyphosate,
- Diuron,
- Bentazone,
- 2,6 Dichlorobenzamide.

La somme des concentrations moyennes en pesticides relevées au droit des différents qualimètres du territoire (hors ICPE) sont présentées ci-après depuis 1991 jusqu'en 2015. La chronique obtenue permet de visualiser l'évolution de la qualité de la ressource en eau vis-à-vis de ces principaux paramètres au fil des ans (sommés des concentrations des différents paramètres). Les résultats obtenus sont également mis en parallèle avec le cumul pluviométrique moyen obtenu chaque année. La station pluviométrique de référence utilisée est celle de Chevrières.

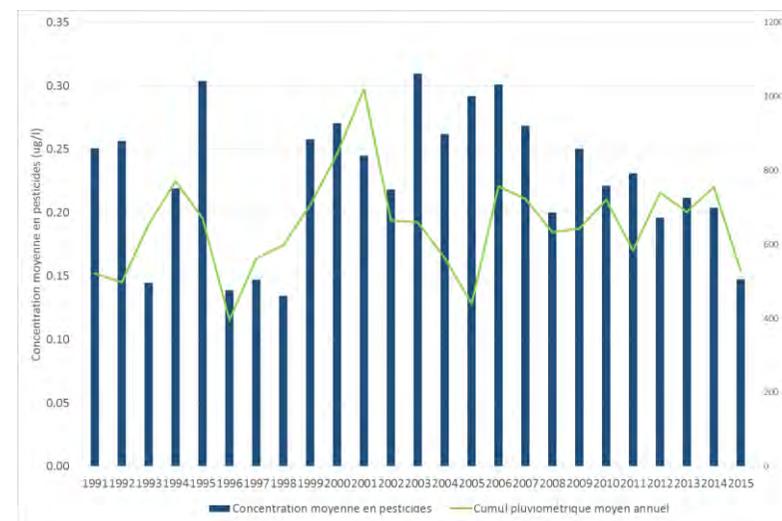


Figure 14-5 : Evolution de la concentration moyenne en pesticides sur le territoire du SAGE (Sources : SMOA / ARS / ADES)

Le test de Mann-Kendall indique une tendance à la stabilité : cf = 71,8% et COV=0,24.

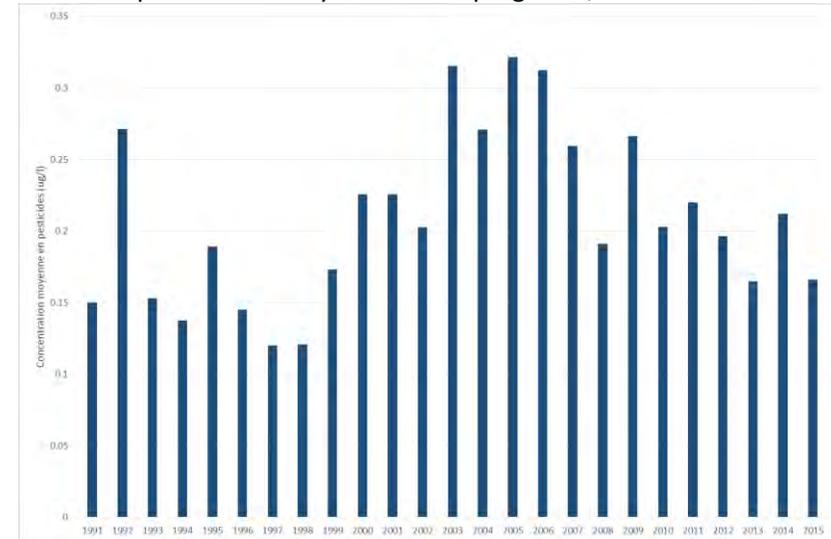


A partir des éléments précédents, plusieurs constats peuvent être faits :

- Les concentrations en pesticides varient en moyenne entre 0,20 µg/l et 0,30 µg/l sur le territoire. La somme des principaux pesticides étudiés est ainsi inférieure à la norme fixée par la DCE de 0,50 µg/l.
- Le suivi qualité s'est fortement renforcé depuis 2003. Les paramètres suivis et les points de captages analysés sont plus nombreux. Ainsi, la chronique présentée n'est pleinement valorisable qu'à partir de cette date.
- La rémanence des pesticides dans le sol est fonction de la nature des molécules et du complexe argilo-humique du sol, ainsi il est délicat de statuer sur les tendances d'évolution des pesticides. Néanmoins sur la chronique étudiée une baisse généralisée des pesticides s'observe depuis 2003. La concentration totale passe progressivement de 0,30 µg/l au début des années 2000 à 0,20 µg/l ces dernières années. Cette observation se confirme depuis plus de 10 ans à présent et peut être assimilée à une vraie tendance d'évolution.
- Le suivi de la qualité porte essentiellement sur les pesticides historiques. Si une baisse des concentrations pour les pesticides historiques s'observe effectivement, il est à souligner que d'autres molécules, nouvellement suivies, sont présentes dans les masses d'eau souterraines. Des pollutions au Bentazone sont notamment observées.
- Les qualitomètres relevant les teneurs les plus élevées en pesticides se situent sur les communes de Bienville, Fleurines, Lataule et Lacroix-Saint-Ouen. Des franchissements du seuil fixé par la DCE sont relevés plusieurs fois sur la chronique étudiée. Toutefois, une tendance à l'amélioration de l'eau captée s'observe pour ces captages sur les dernières années (hormis Fleurines).

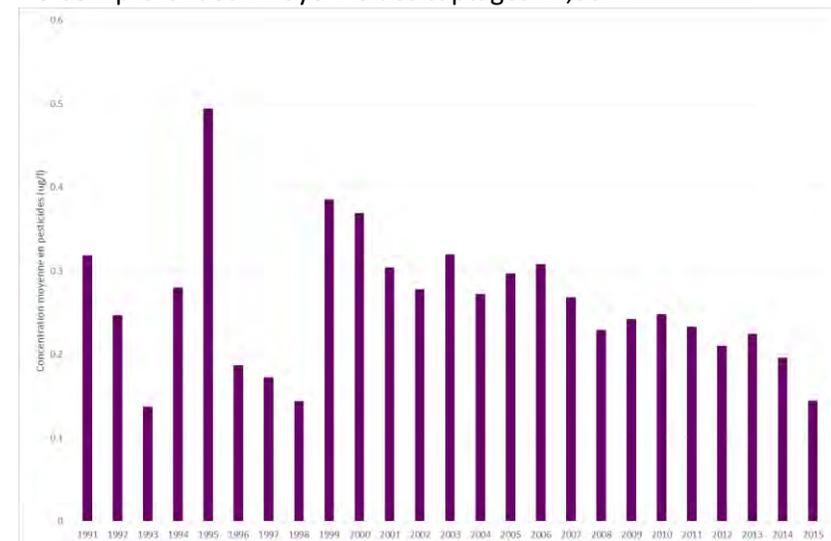
Les graphiques ci-après présentent l'évolution des concentrations en pesticides par sous bassin versant.

**Aronde** – profondeur moyenne des captages 42,60 m



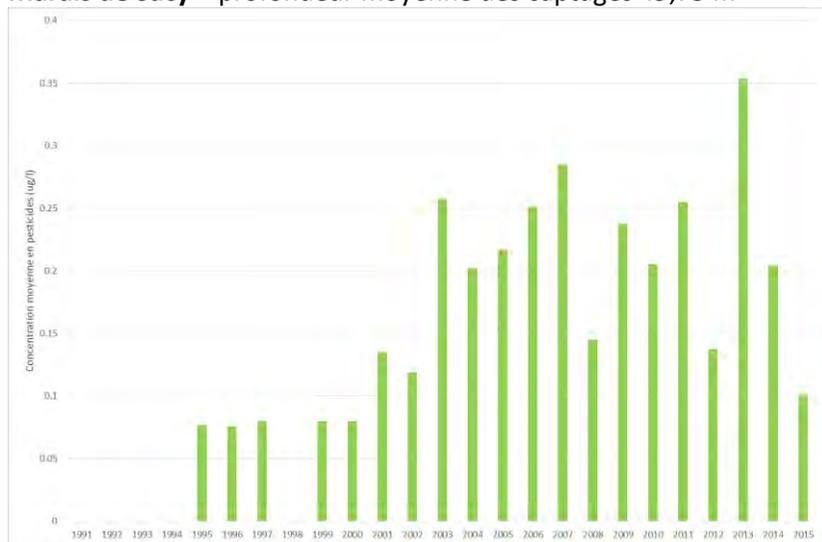
Le test de Mann-Kendall indique une absence de tendance :  $S > 0$  et  $cf = 87.2\%$ .

**Oise** – profondeur moyenne des captages 44,50 m



Le test de Mann-Kendall indique une tendance à la baisse :  $S < 0$  et  $cf = 97.7\%$ .

**Marais de Sacy – profondeur moyenne des captages 49,75 m**



Le test de Mann-Kendall indique une tendance à la hausse :  $S > 0$  et  $cf = 99.8\%$ .

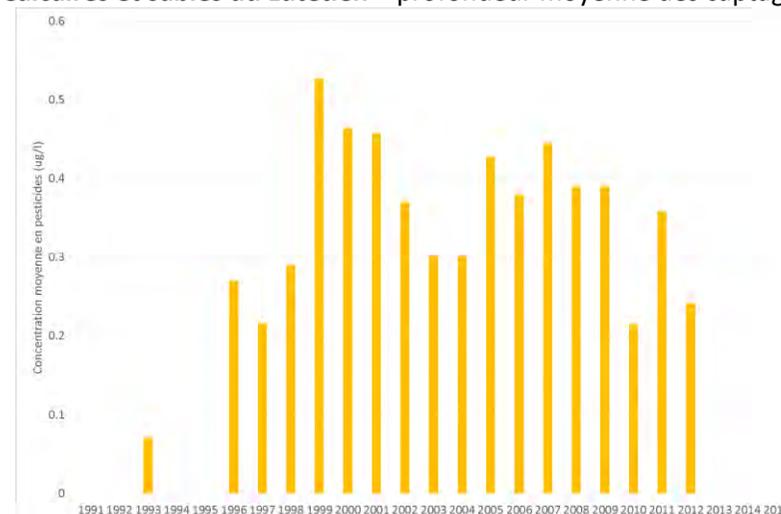
**Figure 14-6 : Evolution de la concentration moyenne en pesticides par sous bassin versant (Sources : SMOA / ARS / ADES)**

Les concentrations en pesticides sont sensiblement identiques sur les sous bassins versants de l'Aronde et de l'Oise. Les teneurs sont comprises entre 0, 20 µg/l et 0,30 µg/l ces dernières années. Une tendance à la réduction des concentrations en pesticides historiques s'observe également pour ces deux secteurs depuis le début des années 2000.

L'analyse est plus délicate sur le bassin du marais de Sacy en raison d'un suivi plus ponctuel (il manque les premières années par exemple). Toutefois sur les dernières années, la tendance est à la hausse malgré de fortes amplitudes interannuelles des concentrations.

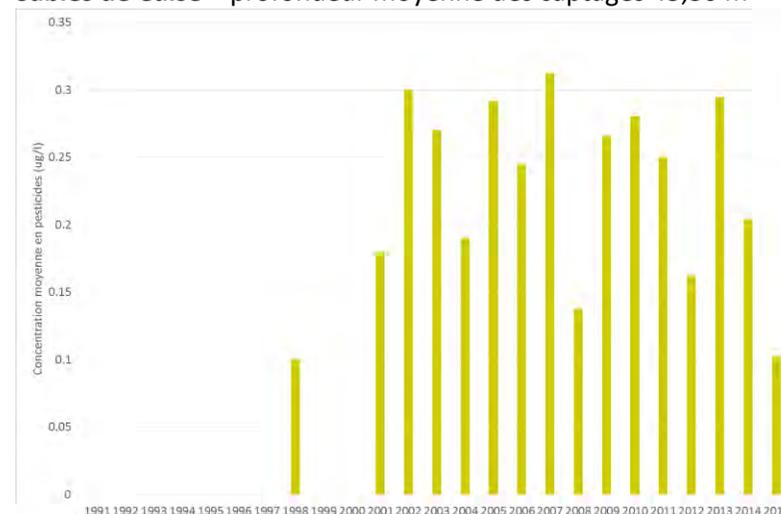
Enfin, les graphiques suivants présentent l'évolution des concentrations en pesticides en fonction des nappes captées.

**Calcaires et sables du Lutétien – profondeur moyenne des captages 63,30 m**



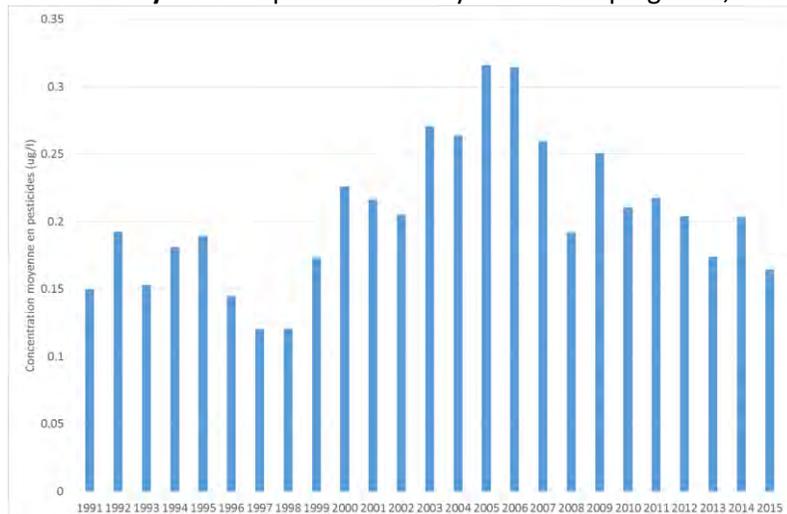
Le test de Mann-Kendall indique une absence de tendance :  $S > 0$  et  $cf = 57.4\%$ .

**Sables de Cuise – profondeur moyenne des captages 43,30 m**



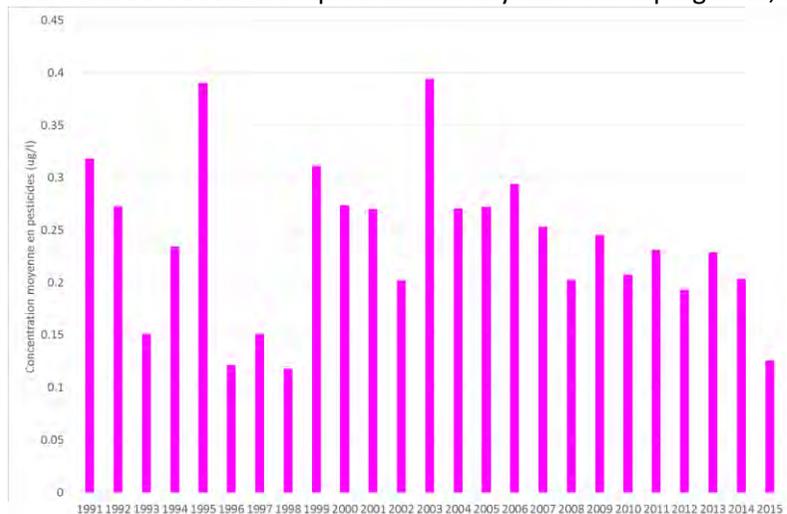
Le test de Mann-Kendall indique une tendance à la stabilité :  $cf = 55.3\%$  et  $COV=0.32$ .

**Craie du Noyonnais – profondeur moyenne des captages 41,80 m**



Le test de Mann-Kendall indique une tendance probable à la hausse :  $S > 0$  et  $cf = 92.2\%$ .

**Craie du Plateau Picard – profondeur moyenne des captages 43,80 m**



Le test de Mann-Kendall conclue à une tendance probable à la baisse :  $S < 0$  et  $cf = 92.2\%$ .

**Figure 14-7 : Evolution de la concentration moyenne en pesticides par nappe captée (Sources : SMOA / ARS / ADES)**

Les concentrations en pesticides sont les plus élevées sur la nappe des calcaires et des sables du Lutétien sur la partie située à l'extrême sud-ouest du bassin versant. Les concentrations moyennes se situent entre 0,30 µg/l et 0,40 µg/l. Elles correspondent essentiellement aux valeurs mesurées au captage de Fleurines.

Pour la nappe de la Craie, les teneurs en pesticides sont plus faibles que pour la nappe des calcaires et des sables Lutétien. Depuis le début des années 2000, les concentrations ont chuté de 0,30 µg/l à moins de 0,20 µg/l en moyenne. Cette diminution est ainsi constatée sur toute la partie nord du bassin versant Oise-Aronde.

Enfin, aucune tendance nette d'évolution s'observe pour la nappe des sables de Cuise qui occupe le sud-est du bassin versant. Les valeurs sont généralement comprises entre 0,30 µg/l et 0,35 µg/l.



Les concentrations moyennes relevées sur tout le territoire ne dépassent pas le seuil de 0,50 µg/l au total fixé par la DCE.

Les territoires de l'Aronde et de l'Oise sont sur une bonne dynamique concernant l'évolution des teneurs en pesticides. Une diminution des concentrations en pesticides historiques est observée depuis le début des années 2000. Les concentrations atteignent progressivement 0,20 µg/l en moyenne ces 5 dernières années.

Le sous-bassin versant de Sacy évolue en revanche à l'opposé avec une tendance à la hausse des concentrations malgré de fortes amplitudes interannuelles et des lacunes de données.

Une sensibilité avérée aux pesticides a été notée sur certains secteurs particuliers : Bienville, Fleurines, Lataule et Lacroix-Saint-Ouen.

Ces conclusions doivent être nuancées par la problématique du suivi des molécules :

- plus sporadique que pour les nitrates il donne des chroniques moins fournies,
- basé sur les molécules anciennes (dont certaines interdites) il ne peut rendre compte de l'évolution totale et notamment des nouvelles molécules.

#### 14.4.3.2 Identification des principaux paramètres déclassants

Les principaux paramètres déclassant sont listés par ordre de priorité dans le tableau ci-après :

Tableau 47 : Identification des principaux paramètres déclassant pour les pesticides (Sources : SMOA / ARS / ADES)

Priorité	Paramètre	Usage autorisé en 2016 ?	Dernier dépassement connu	Principaux captages concernés
1	Atrazine déséthyl	Produit de dégradation de l'Atrazine qui n'est pas autorisée	2015	Laneuwilleroy, Baugy, Lacroix-Saint-Ouen, Fleurines, Pierrefonds
2	Bentazone	Autorisé	2015	Estrées-Saint-Denis
3	Atrazine	Non autorisé	2013	Baugy, Lacroix-Saint-Ouen, Fleurines, Pierrefonds
4	Glyphosate	Autorisé	2011	Lataule, Bienville
5	AMPA	Produit de dégradation du Glyphosate autorisé	2011	Lataule, Bienville, Pierrefonds
6	Atrazine déisopropyl	Produit de dégradation de l'Atrazine qui n'est pas autorisée	2007	Lataule, Bienville
7	Diuron	Non autorisé	2006	Lataule, Bienville
8	Métazachlore	Autorisé	-	-
9/10	Alachlore 2,6Dichlorobenzamide	Non autorisé Produit de dégradation du dichlobenil non autorisé	Peu de données valorisables	

Ainsi, la Déséthylatrazine apparaît comme le principal paramètre déclassant la qualité des masses d'eau souterraine. Ce paramètre est suivi depuis plusieurs décennies et des franchissements fréquents du seuil DCE de 0,10 µg/l sont constatés au droit de plusieurs qualitomètres du territoire du SAGE.

Des teneurs élevées en bentazone sont également relevées sur le périmètre du SAGE. Le suivi de ce paramètre s'est renforcé depuis 2013. Avant cette date, les données étaient lacunaires.

Enfin des concentrations importantes en Atrazine persistent toujours sur le territoire. Si le dernier dépassement de seuil est observé en 2013, l'amélioration sur ce paramètre doit être nuancée par la prédominance de l'Atrazine déséthyl qui en est le produit de dégradation et qui est mentionné précédemment comme le facteur de déclassement n°1.

### A SAVOIR...

En France, les herbicides contenant de l'Atrazine ont été interdits à la commercialisation en septembre 2002 et à l'utilisation en juin 2003. Le Diuron et l'Alachlore ne sont également plus autorisés en France depuis 2008.

#### 14.4.4 Les autres molécules

Les autres molécules suivies dans le cadre de la DCE sont l'Ammonium, l'Arsenic, le Cadmium, le Mercure, le Plomb, et le Trichloréthylène. Ainsi les principaux dépassements de seuil sont indiqués dans le tableau ci-après. L'analyse s'est basée sur les données qualité ADES sur la période disponible, 1996-2015.

**Tableau 48 : Identification des pollutions liées aux « autres » molécules définies dans l'arrêté du 17 décembre 2008 (source : ADES)**

Paramètre	Dernier dépassement connu	Principaux captages concernés
<b>Ammonium</b>	2009	Pontpoint
<b>Arsenic</b>	-	-
<b>Cadmium</b>	2006	Antheuil-Portes
<b> Mercure</b>	-	-
<b>Plomb</b>	2002	Pont-Sainte-Maxence
<b>Trichloréthylène</b>	2014	Choisy-la-Victoire

Par ailleurs, les acteurs ont également identifié des concentrations élevées en Trichloroéthylène sur la commune d'Avrigny. Une pollution du marais de Sacy est ainsi redoutée vis-à-vis de ce paramètre.



**De manière générale, les masses d'eau souterraines apparaissent peu impactées par des pollutions aux métaux lourds sur le territoire. Les concentrations sont faibles et les dépassements de seuils sont rares.**

Une problématique de pollution aux Perchlorates a également été signalée par les acteurs du territoire. L'origine de cette pollution se trouve généralement dans les résidus d'obus de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. En 2013, l'ARS a réalisé une campagne à l'échelle du département de l'Oise. De cette investigation est ressortie une sensibilité avérée du bassin versant Oise-Aronde aux Perchlorates.

En effet, les concentrations relevées sur les communes d'Avrigny, Choisy-la-Victoire, Blinecourt, Sacy-le-Grand, Grandfresnoy et Arsy sont les plus élevées du département. Les teneurs sont supérieures à 15 µg/l, seuil fixé pour la consommation humaine. Les concentrations sont également importantes sur une large partie nord du bassin versant. Elles sont comprises entre 4 µg/l et 15 µg/l.

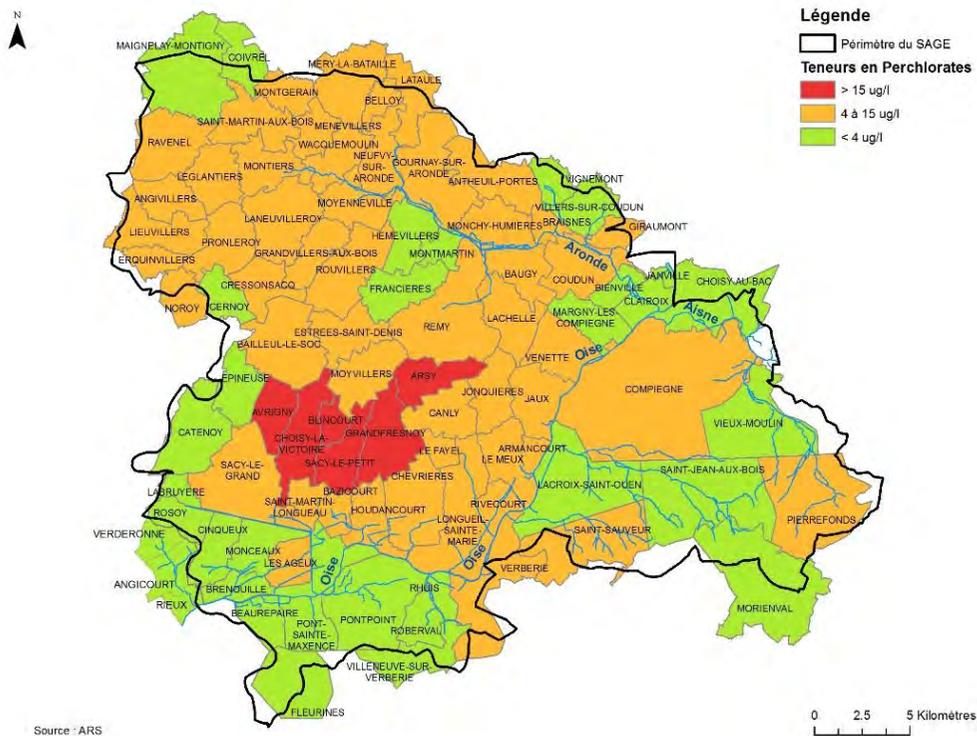


Figure 14-8 : Localisation des communes sensibles aux pollutions par les Perchlorates (Sources : ARS)

### 14.5 Les Installations Classées de Picardie

Sur le périmètre du SAGE et du bassin du Rhône, 59 qualitomètres appartiennent au réseau qualitatif des eaux souterraines pour le suivi des installations classées de Picardie.

Ils se situent essentiellement le long de la vallée de l'Oise sur les communes de Compiègne, Le Meux, Pont-Sainte-Maxence, Rivecourt et Brenouille.

Un certain nombre de qualitomètres est également recensé à l'aval du bassin de l'Aronde, sur les communes de Coudun, Villers-sur-Coudun, et Giraumont.

Enfin, il est noté une forte concentration de qualitomètres sur la commune de Catenoy.

Sur ces qualitomètres, le suivi des Nitrates et des pesticides est quasi-inexistants. Un suivi des paramètres : Ammonium, Arsenic, Cadmium, Mercure, Plomb, et Trichloréthylène a néanmoins été réalisé sur la période 1998-2006.

Les principaux dépassements de seuil sont listés dans le tableau ci-après.

Tableau 49 : Identification des pollutions liées aux « autres » molécules définies dans l'arrêté du 17 décembre 2008 sur les qualitomètres ICPE (source : ADES)

Paramètre	Dépassement des seuils fixés en 2008	Principaux captages concernés
<b>Ammonium</b>	Oui	Catenoy, Compiègne, Pont-Sainte-Maxence
<b>Arsenic</b>	Oui	Brenouille
<b>Cadmium</b>	Oui	Estrées-Saint-Denis
<b>Mercure</b>	Non	-
<b>Plomb</b>	Oui	Compiègne, Brenouille
<b>Trichloréthylène</b>	Oui	Villers-sur-Coudun

L'Ammonium apparait comme le principal paramètre déclassant. Sur la chronique disponible, des franchissements réguliers des seuils établis ultérieurement par l'arrêté du 17 décembre 2008 ont été observés.

Des teneurs élevées en Trichloroéthylène étaient régulièrement observées également sur les captages ICPE de Villers-sur-Coudun.

Pour les autres paramètres, il s'agit de dépassements ponctuels certaines années sur quelques captages.



**L'analyse précédente reste partielle du fait de la faiblesse des données disponibles. De même, il n'est pas possible de connaître l'évolution de ces paramètres jusqu'en 2016. Toutefois, les résultats viennent nuancer les conclusions précédentes sur le bon état des masses d'eau vis-à-vis des métaux lourds. En effet, une « bonne » qualité globale n'exclut pas pour autant des pollutions localisées sur certains secteurs.**

Enfin, la présence de solvants chlorés est régulièrement décelée au droit des qualitomètres IPCE. Parmi les principaux paramètres rencontrés et suivis peuvent être cités : Chloroforme, Dichlorométhane, Dichloroéthane, Dichloroéthène, Dichloroéthylène, Tétrachloroéthane et Trichloroéthane.

Cette présence de solvants chlorés décelés dans des qualitomètres ICPE est inquiétante sur certains secteurs au regard de la proximité de captages dédiés à l'alimentation en eau potable. C'est notamment le cas dans les secteurs de Labryère, Sacy-le-Grand et par extension les marais de Sacy : la présence de solvants chlorés dans la nappe de la craie, au nord de la zone, peut constituer une menace dans la mesure où la nappe s'écoule vers le sud et donc vers ces 3 zones.

## **PARTIE 4 : ÉVOLUTION DE L'ÉTAT QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU**

### **15 Un état quantitatif des eaux superficielles toujours sous tension**

#### **15.1 Etat des lieux 2005 : Synthèse**

En 2005, trois stations de mesures permettaient de suivre l'évolution des débits au niveau des trois principaux cours d'eau. En effet, une station était installée sur l'Aronde à Clairoix, une sur l'Aisne à Choisy-au-Bac et une dernière sur l'Oise à Pont-Sainte-Maxence.

Les étiages observés sur l'Oise étaient peu significatifs en raison de son débit important y compris durant l'été.

Cependant, des déséquilibres importants étaient constatés sur les petits cours d'eau du bassin versant pour lesquels les étiages étaient marqués.

La situation de l'Aronde en période d'étiage était préoccupante et identifiée comme une problématique cruciale.

Enfin, en raison du caractère remarquable des Marais de Sacy, les étiages sévères observés étaient également considérés comme particulièrement problématiques.

Il était constaté un impact important du niveau de la nappe de Craie sur les débits des cours d'eau.

#### **15.2 Une répartition hétérogène du réseau de suivi**

Deux stations de suivi de la Banque Hydro sont actuellement installées sur le bassin versant. Le réseau de suivi quantitatif des eaux superficielles est

concentré quasi-uniquement sur l'Aronde avec les stations de Clairoix et d'Arsonval.

D'autre part, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy (SMMS) a installé en 2011 douze nouvelles échelles limnimétriques dans les marais de Sacy grâce auxquelles des relevés sont réalisés hebdomadairement. Le SMMS réalise également depuis 2011 des mesures débits de la Frette tous les deux mois.

Il n'existe actuellement aucun suivi des débits de l'Oise, de l'Aisne et des cours d'eau secondaires (hormis la Frette) sur le territoire du SAGE. Les stations de Condren et de Sempigny à l'amont du bassin versant et de Creil à l'aval seront donc utilisées pour étudier les débits de l'Oise. Les débits de l'Aisne seront étudiés grâce à la station de Soisson.



**Peu d'informations sur les débits sont disponibles sur le territoire du SAGE pour caractériser le fonctionnement du bassin versant.**

Depuis 2005, le réseau suivi s'est densifié sur l'Aronde avec la création de la station d'Arsonval en 2008. Cependant, les données issues de cette station ne sont pour l'instant pas jugées suffisamment fiables pour être valorisées. Un suivi ponctuel des débits a également été mené entre 2008 et 2011 à Wacquemoulin et Moyenneville sur l'Aronde.

Ces actions en faveur de l'amélioration du suivi ne permettent malheureusement pas d'améliorer la connaissance sur ce bassin pour l'instant.

Le suivi ne s'est pas amélioré sur les autres cours d'eau du bassin pour lesquels aucune mesure de débit n'est réalisée. Il s'est même dégradé sur l'Oise avec la fermeture de la seule station de mesure du territoire (Pont-Sainte-Maxence) en 2008.

Le suivi s'est en revanche fortement amélioré sur les Marais de Sacy avec la mise en place de mesures régulières d'hauteurs d'eau et de débits en plusieurs points et à l'aval des marais.

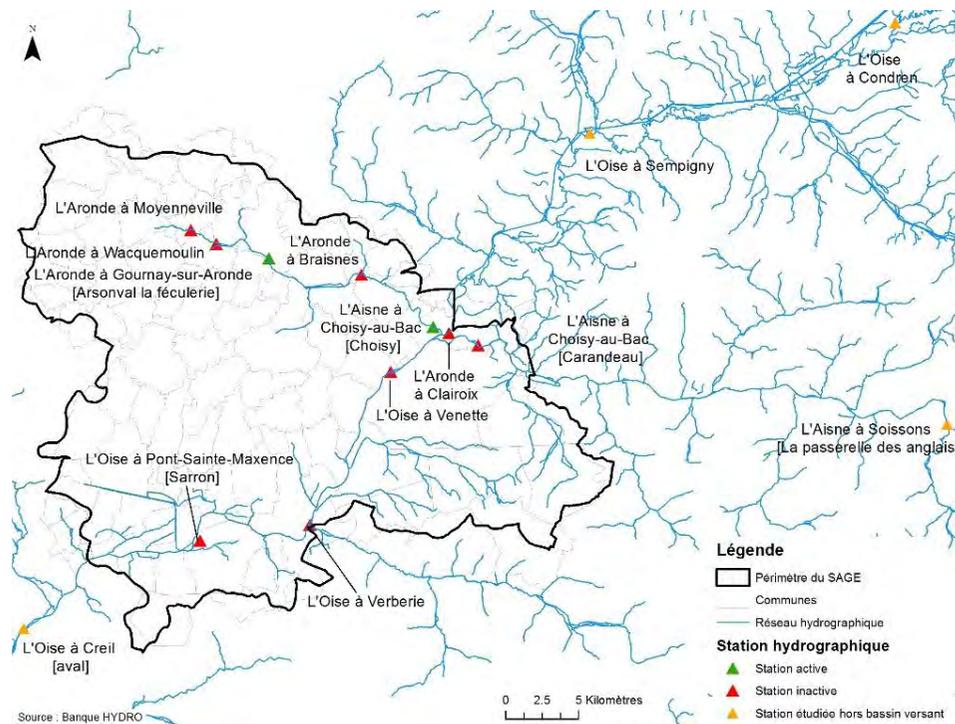


Figure 15-1 : Localisation des stations hydrographiques étudiées sur le territoire et hors du bassin versant (Sources : banque Hydro – DREAL Hauts-de-France)

### 15.3 Un état quantitatif variable selon les cours d'eau

#### 15.3.1 Un état quantitatif qui reste précaire pour l'Aronde

Les historiques de débits aux stations hydrologiques de Clairoux et Arsonval sont présentés dans les graphiques ci-dessous.

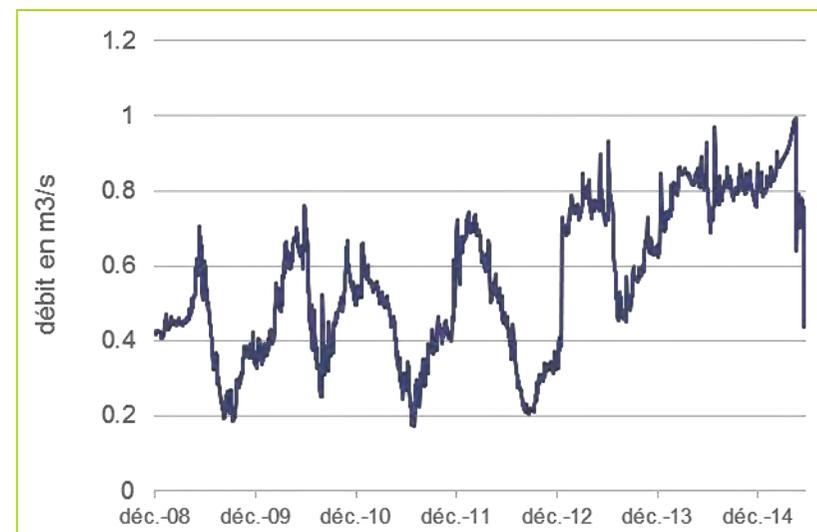


Figure 15-2 : Suivi des débits à la station hydrologique d'Arsonval entre 2008 et 2015 (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts-de-France)

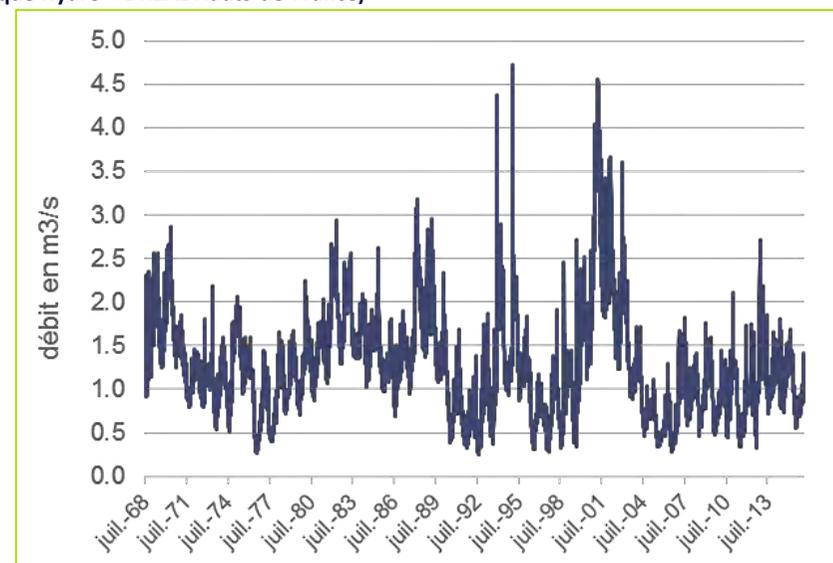


Figure 15-3 : Suivi des débits à la station hydrologique de Clairoux entre 1968 et 2015 (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts-de-France)

Une analyse plus poussée de l'évolution des débits de l'Aronde a été réalisée sur la station de Clairoix pour laquelle la période d'étude est la plus importante et les données sont les plus fiables, elle est présentée ci-dessous.

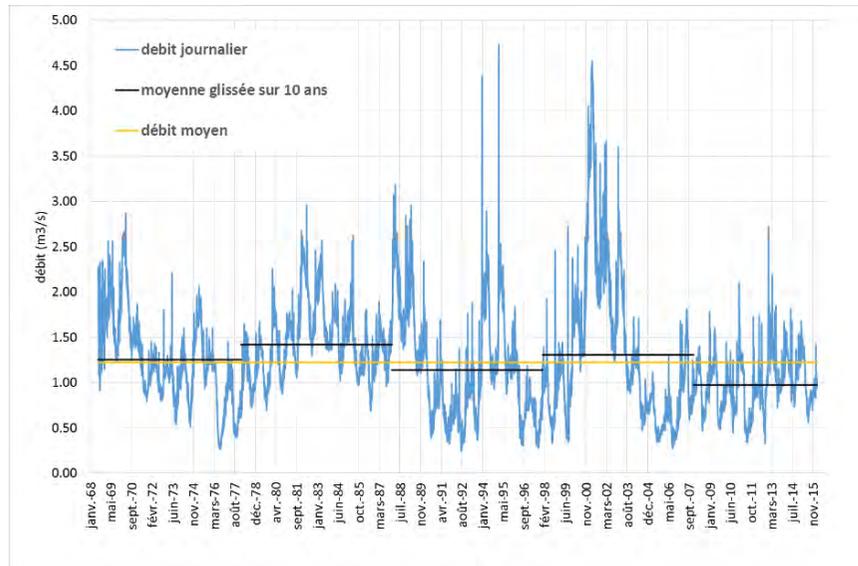


Figure 15-4 : Evolution des débits et moyennes glissées sur 10 ans à la station hydrographique de Clairoix sur l'Aronde entre 1968 et 2015 (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts-de-France)

L'analyse des chroniques à Clairoix montre que la dernière décennie présente les débits moyens les plus faibles enregistrés depuis le début du suivi. Les débits minimum observés ont été particulièrement faibles pour les années 1976 et 1977, 1990 à 1993, 1996 à 1999 et 2005 à 2012. Ces variations peuvent être mises en relation avec la pluviométrie annuelle. Depuis 2005, les années 2005, 2008, 2009, 2011 et 2015 ont été des années sèches alors que les autres années étaient des années moyennes à humides. Cette succession d'années sèches pourrait expliquer la baisse des débits observée entre 2005 et 2012.

A contrario, les trois dernières années enregistrées (2013-2015) présentent des débits moyens légèrement supérieurs aux années précédentes. Elles pourraient marquer un début d'amélioration coïncidant avec la mise en œuvre des actions

du SAGE mais la tendance reste encore trop incertaine pour en tirer une conclusion définitive.

Le tableau suivant présente les débits moyens et d'étiage à la station hydrologique de Clairoix.

Tableau 50 : Débits caractéristiques moyens et d'étiage à la station hydrométrique de Clairoix sur l'Aronde en m³/s (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts-de-France)

**Clairoix**

Période d'activité de la station	1968-2016	
Bassin versant drainé (km²)	284	
	<b>2005</b>	<b>2016</b>
<b>Module</b>	1.3	1.23
<b>Débit caractéristique (l/s/km²)</b>	4.5	4.3
<b>VCN3 Biennale</b>	0.7	0.65
<b>VCN3 Quinquennale</b>	0.44	0.41
<b>VCN10 Biennale</b>	0.73	0.67
<b>VCN10 Quinquennale</b>	0.46	0.43
<b>QMNA Biennale</b>	0.78	0.73
<b>QMNA Quinquennale</b>	0.5	0.48

L'analyse de l'évolution des débits moyens et d'étiage montre une légère diminution des débits qui confirme la tendance observée précédemment.



**L'état quantitatif de l'Aronde reste assez précaire. Les moyennes de débits sont basses depuis le milieu des années 2000. Les trois dernières années pourraient marquer une reprise, avec la mise en œuvre des actions récentes du SAGE, mais la tendance reste encore trop incertaine.**

### 15.3.2 Une tension quantitative relativement faible sur l'Oise

L'Oise est un cours d'eau important drainant un bassin versant étendu. De par son débit important, l'Oise est donc moins sujette aux problématiques de sécheresse à l'étiage.

Le tableau suivant présente les débits moyens et d'étiage à la station hydrologique de Pont-Sainte-Maxence sur le périmètre du SAGE calculés jusqu'en 2005 et 2008. Les débits sont également calculés en 2005 et 2016 pour les stations de Condren, Sempigny et Creil situées à l'amont et à l'aval du territoire du SAGE.

**Tableau 51 : Débits caractéristiques moyens et d'étiage d'amont en aval aux stations hydrométriques de Condren, Sempigny, Pont-Sainte-Maxence et Creil sur l'Oise en m<sup>3</sup>/s (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts-de-France)**

<b>Condren</b>		
Période d'activité de la station	1981-2016	
Bassin versant drainé (km <sup>2</sup> )	3280	
	<b>2005</b>	<b>2016</b>
<b>Module</b>	37.1	34
<b>Débit caractéristique (l/s/km<sup>2</sup>)</b>	11.3	10.4
<b>VCN3 Biennale</b>	10.5	10
<b>VCN3 Quinquennale</b>	7.6	7.3
<b>VCN10 Biennale</b>	11.9	11
<b>VCN10 Quinquennale</b>	8.8	8.5
<b>QMNA Biennale</b>	14.5	14
<b>QMNA Quinquennale</b>	11.5	11
<b>Sempigny</b>		
Période d'activité de la station	1955-2016	
Bassin versant drainé (km <sup>2</sup> )	4290	
	<b>2005</b>	<b>2016</b>
<b>Module</b>	34.8	34.2
<b>Débit caractéristique (l/s/km<sup>2</sup>)</b>	8.1	8
<b>VCN3 Biennale</b>	9.5	10
<b>VCN3 Quinquennale</b>	6.6	7.2
<b>VCN10 Biennale</b>	10	11

<b>VCN10 Quinquennale</b>	6.9	7.6
<b>QMNA Biennale</b>	11.7	13
<b>QMNA Quinquennale</b>	8.3	8.7
<b>Pont-Sainte-Maxence</b>		
Période d'activité de la station	1960-2008	
Bassin versant drainé (km <sup>2</sup> )	14200	
	<b>2005</b>	<b>2008</b>
<b>Module</b>	112	109
<b>Débit caractéristique (l/s/km<sup>2</sup>)</b>	7.9	7.7
<b>VCN3 Biennale</b>	31.9	32
<b>VCN3 Quinquennale</b>	23.4	24
<b>VCN10 Biennale</b>	34.5	35
<b>VCN10 Quinquennale</b>	26	26
<b>QMNA Biennale</b>	40.2	40
<b>QMNA Quinquennale</b>	30.6	31
<b>Creil</b>		
Période d'activité de la station	1960-2016	
Bassin versant drainé (km <sup>2</sup> )	14200	
	<b>2005</b>	<b>2016</b>
<b>Module</b>	-	108
<b>Débit caractéristique (l/s/km<sup>2</sup>)</b>	-	7.6
<b>VCN3 Biennale</b>	31.9	32
<b>VCN3 Quinquennale</b>	23.4	24
<b>VCN10 Biennale</b>	34.5	34
<b>VCN10 Quinquennale</b>	26	26
<b>QMNA Biennale</b>	40.2	40
<b>QMNA Quinquennale</b>	30.6	31

L'analyse des débits montre que les débits caractéristiques moyens et d'étiage sont relativement stables sur l'Oise.



**L'état quantitatif de l'Oise est relativement bon.**

### 15.3.3 Une tension quantitative relativement faible sur l'Aisne

Tout comme l'Oise, l'Aisne est un cours d'eau au débit important drainant un bassin versant étendu. Il est donc moins sujet aux problématiques de sécheresse à l'étiage.

Le tableau suivant présente les débits moyens et d'étiage à la station hydrométrique de Soissons en amont du périmètre du SAGE calculés en 2005 et en 2016.

**Tableau 52 : Débits caractéristiques moyens et d'étiage à la station hydrométrique de Soissons sur l'Aisne en m<sup>3</sup>/s (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts-de-France)**

**Soissons**

Période d'activité de la station	1999-2016	
Bassin versant drainé (km <sup>2</sup> )	7350	
	<b>2016</b>	<b>2005</b>
<b>Module</b>	60.2	67.9
<b>Débit caractéristique (l/s/km<sup>2</sup>)</b>	8.2	9.2
<b>VCN3 Biennale</b>	15	16.3
<b>VCN3 Quinquennale</b>	10	10.3
<b>VCN10 Biennale</b>	16	17.3
<b>VCN10 Quinquennale</b>	11	11
<b>QMNA Biennale</b>	18	19.9
<b>QMNA Quinquennale</b>	13	12.5

L'analyse des débits montre que les débits caractéristiques d'étiage sont en légère baisse sur l'Aisne.

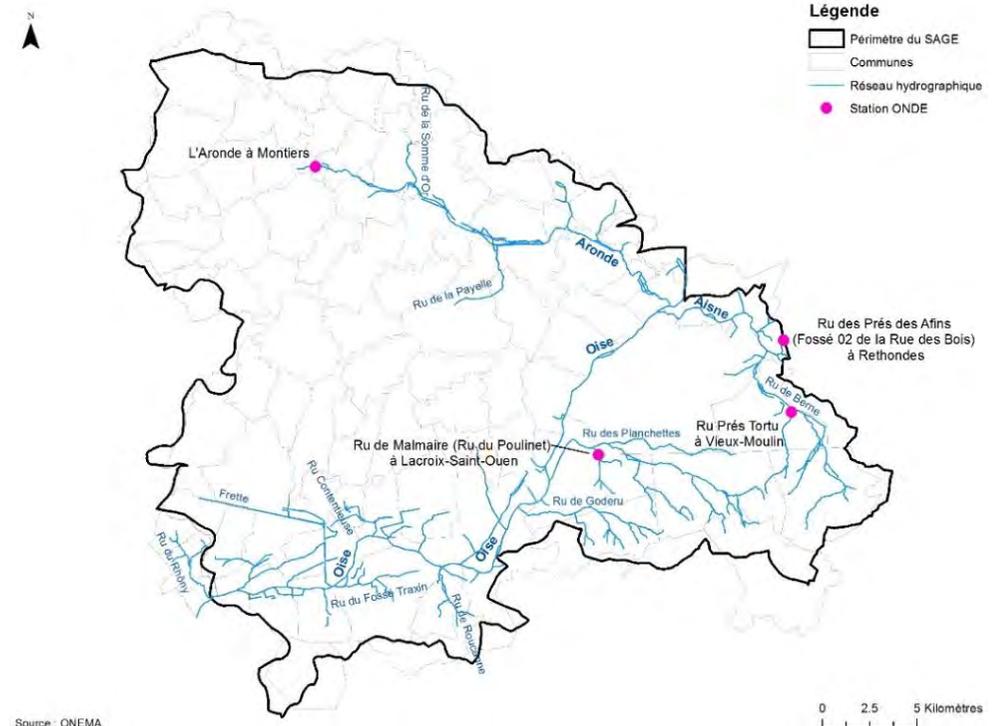


**L'état quantitatif de l'Aisne est relativement bon.**

### 15.3.4 Une sensibilité à l'étiage des petits cours d'eau

Peu de données sont disponibles sur les débits des petits cours d'eau.

Cependant des observations sont réalisées sur certains de ces cours d'eau dans le cadre du réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages) développé par l'ONEMA. Trois stations d'observations ont été mises en place sur les petits cours d'eau du bassin à Rethondes (Ru des Prés des Afins), Vieux-Moulin (Ru du Pré Tortu) et à Lacroix-Saint-Ouen (Ru du Poulinet) et une sur l'amont du bassin versant de l'Aronde à Montiers.



**Figure 15-5 : Localisation des stations ONDE sur le territoire (Sources : Observatoire national des étiages – ONEMA)**

L'analyse des observations réalisées est présentée ci-dessous.

**Tableau 53 : Bilan des observations ONDE réalisées sur le bassin versant (Sources : ONEMA)**

Code	Station	Observations				
		Nb d'obs.	Absence de données	Assecs	Écoulement non visible	Écoulement visible
H1680002	Ru Prés Tortu à Vieux-Moulin	31	0	11	0	20
H2001021	Ru du Malmaire (Ru du Poulinet) à Lacroix-Saint-Ouen	31	0	11	1	19
H1680001	Ru des Prés des Afins (Fossé 02 de la Rue des Bois) à Rethondes	31	0	8	15	8
H0360001	Aronde à Montiers	31	0	2	0	29

L'analyse des chroniques permet de constater que sur le Ru des Prés des Afins, des perturbations d'écoulement sont observées tous les ans et des assecs 4 années sur 5. Sur le Ru du Pré Tortu des assecs sont également constatés 4 années sur 5. Sur le Ru du Poulinet, des assecs sont constatés 3 années sur 5. Enfin, sur l'amont de l'Aronde des assecs sont constatés 2 années sur 5.



**Les assecs répétés constatés sur les petits cours d'eau attestent d'une sensibilité importante de ces cours d'eau à l'étiage.**

Les étiages sur les petits cours d'eau étaient décrits comme marqués en 2005. Le besoin de connaissances était important afin de mieux définir l'état quantitatif de ces cours d'eau. Le réseau de suivi ONDE, mis en place en 2011, a permis d'acquérir des connaissances supplémentaires sur l'état quantitatif de cours d'eau ciblés. Les informations disponibles depuis la mise en œuvre du SAGE laissent présager un état quantitatif stable bien que toujours préoccupant depuis 2005.

### 15.3.5 Des étiages marqués sur le marais de Sacy

Le fonctionnement hydraulique des marais est complexe :

- la zone Nord des marais est très dépendante de la nappe de Craie : les variations de niveaux dépendant des périodes de vidange/ recharge de la nappe ;
- la zone centrale est liée directement à la Frette et son fonctionnement dépend principalement de la pluviométrie et de l'évapotranspiration potentielle (ETP) : les niveaux sont liés au bilan hydrique des surfaces en eau ;
- la zone Ouest n'est pas soutenue par la nappe et est principalement alimentée par les ruissellements ;
- dans la zone Est, les plans d'eau de Monceaux et Les Ageux sont dépendants de la manœuvre de vannes en période d'étiage.

Le suivi quantitatif organisé sur le Marais de Sacy et la localisation des échelles limnimétriques sont présentés ci-dessous.

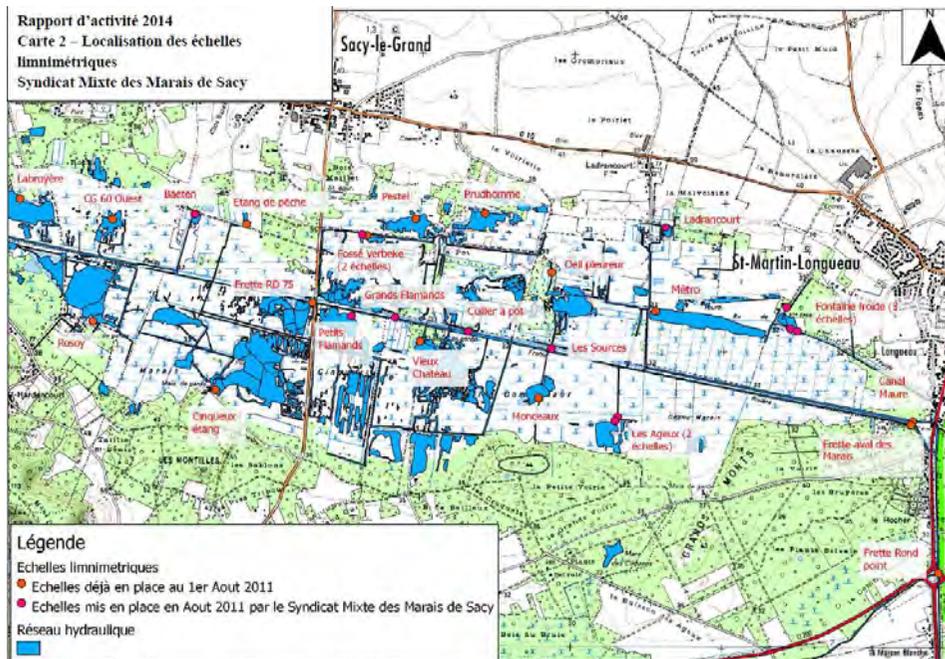


Figure 15-6 : Localisation des échelles limnimétriques dans les Marais de Sacy (Sources : Syndicat Mixte du Marais de Sacy)

Le suivi quantitatif sur les Marais de Sacy est relativement récent, il est donc impossible de faire ressortir de véritables tendances. Les mesures réalisées sont présentées dans le graphique ci-dessous. Sur les cinq années étudiées, les cycles d'évolution des niveaux d'eau sont stables.

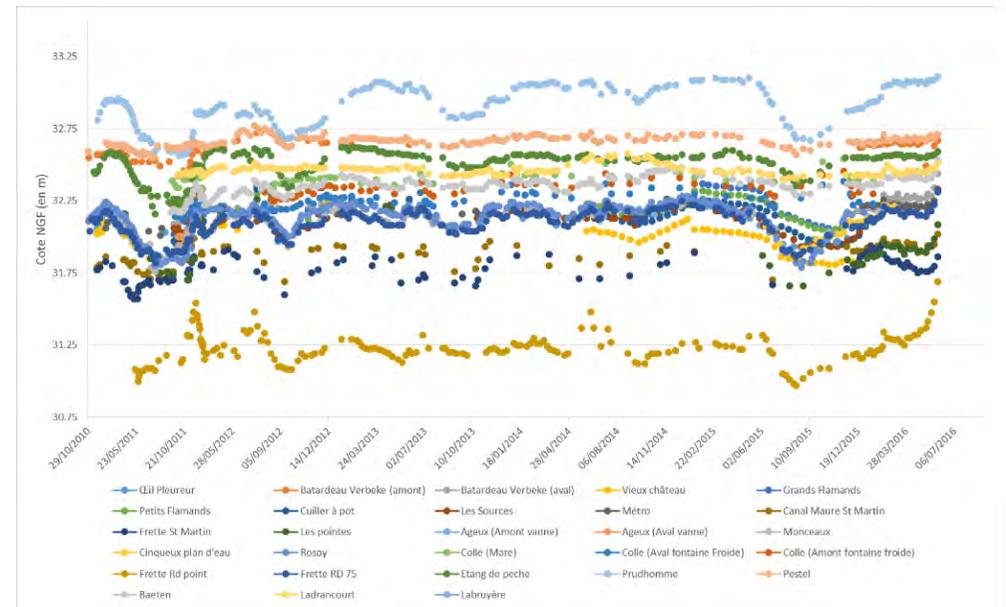


Figure 15-7 : Suivi des niveaux d'eau sur le Marais de Sacy entre 2010 et 2016 aux vingt-sept points de mesure (Sources : Syndicat Mixte du Marais de Sacy)

Des mesures de débits sont effectuées approximativement tous les deux mois depuis 2011 à l'aval des marais sur la Frette et le Canal Maure et en d'autres points du marais. La localisation des points de mesures est présentée à la figure suivante.

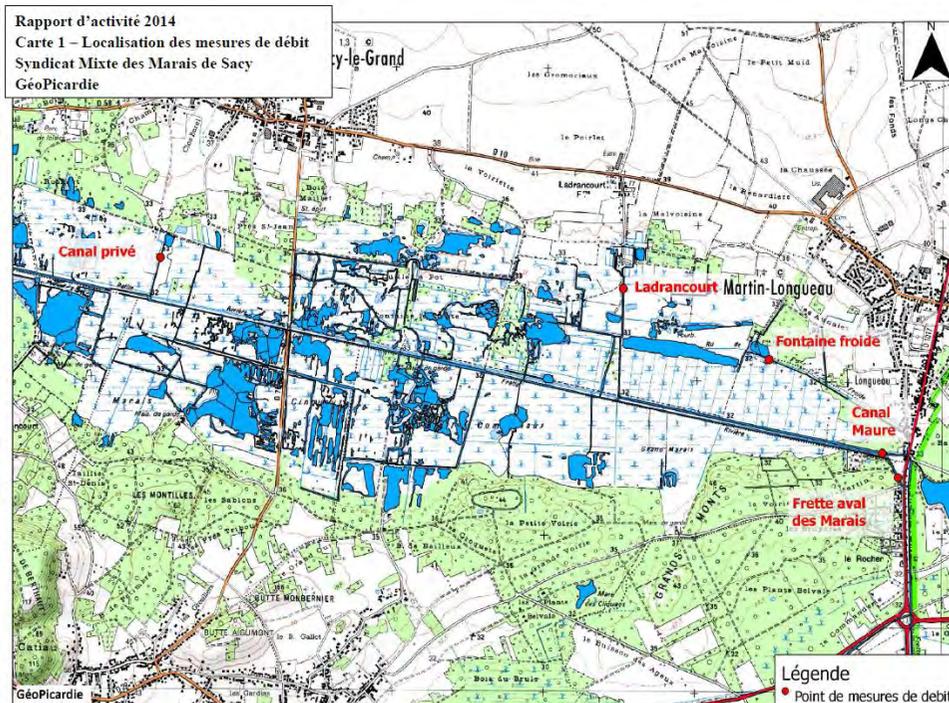


Figure 15-8 : Localisation des points de mesures du débit dans les marais de Sacy (Sources : Syndicat Mixte du Marais de Sacy)

Le suivi des débits sur la Frette, le Canal Maure, le Canal Privé et Ladrancourt est présenté à la figure suivante.

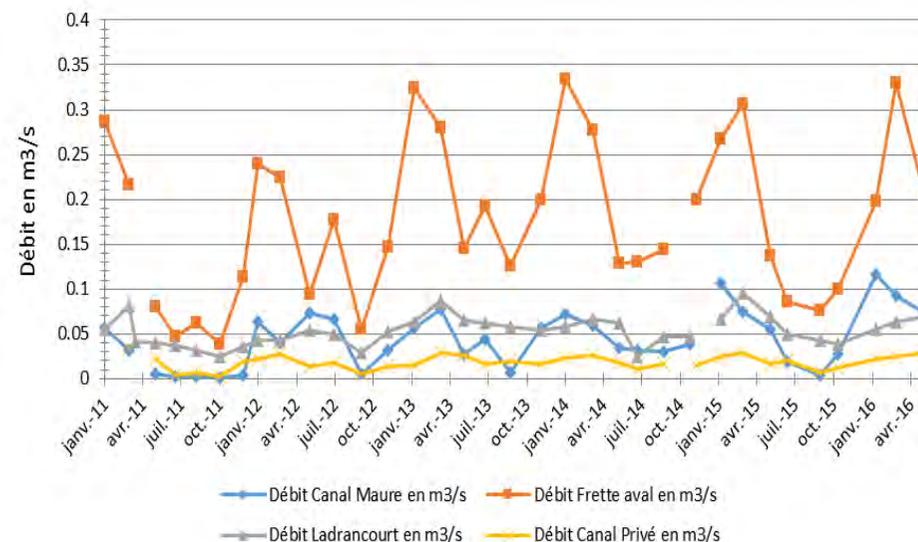


Figure 15-9 : Suivi bimestriel des débits au niveau des marais de Sacy depuis 2011 (Sources : Syndicat Mixte du Marais de Sacy)

Le faible historique et la faible périodicité des mesures ne permettent pas de juger d'éventuelles tendances. En revanche, on peut constater des variations saisonnières relativement importantes du débit pour la Frette et le Canal Maure en sortie des marais, ces variations pouvant aller jusqu'à un facteur 5. Les débits à l'intérieur des marais semblent moins soumis aux variations saisonnières.

Le réseau de suivi mis en place pour permettre une meilleure gestion du fonctionnement hydrologique des Marais de Sacy devrait permettre une amélioration sensible de la connaissance de l'état quantitatif des marais.

## 15.4 L'évolution du franchissement des seuils de surveillance

### 15.4.1 Une gestion des situations de crise à l'échelle départementale

La gestion des sécheresses sur le département de l'Oise est régie par l'arrêté cadre sécheresse du 06 juillet 2016. Cet arrêté fixe les stations de référence et les débits seuils de surveillance mensuels.

Sur le bassin de l'Aronde, la station de référence est la station hydrologique de Clairoux. La station de référence pour le bassin versant de l'Oise est située à Creil.

De plus, pour le bassin de l'Aronde, le piézomètre d'Estrées-Saint-Denis est suivi à titre indicatif.

Les seuils de surveillance mensuels sont basés sur le VCN3 (débit moyen minimum observé sur 3 jours consécutif), ils sont définis de la manière suivante.

**Tableau 54 : Seuils de surveillance définis dans l'arrêté cadre sécheresse (Sources : Arrêté préfectoral de l'Oise)**

Seuils	Référence	Mesures
Vigilance	VCN3 ou niveau piézométrique de période de retour 2 ans sec	Informations usagers / démarches volontaires
Alerte	VCN3 ou niveau piézométrique de période de retour 5 ans sec	Mesures gestion des pénuries
Alerte renforcée	VCN3 ou niveau piézométrique de période de retour 10 ans sec	Renforcement des mesures
Crise	VCN3 ou niveau piézométrique de période de retour 20 ans sec	Mesures d'interdiction totale possible

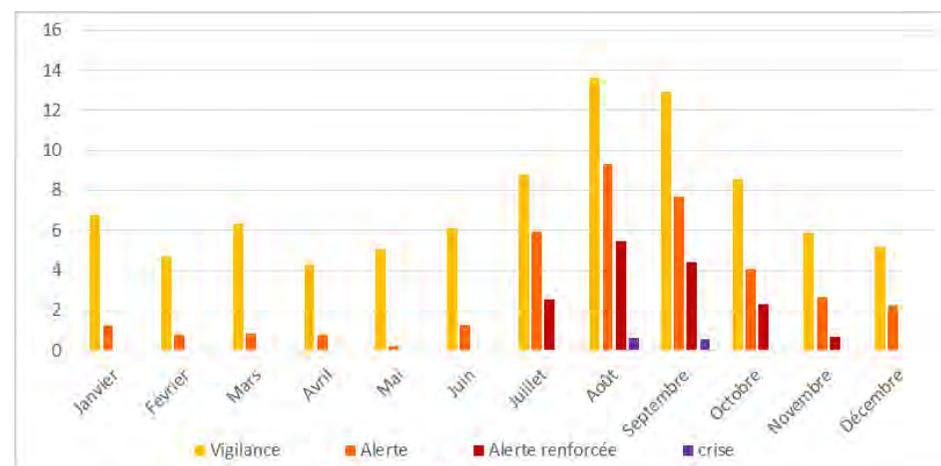
Par ailleurs, il est à noter que le franchissement de ces seuils de surveillance n'entraîne pas systématiquement la mise en place d'actions de restriction voire d'interdiction des usages de l'eau. En effet, un comité départemental de suivi et de gestion de la ressource en eau se réunit sous l'initiative du préfet. Le comité

statue sur la situation hydrologique des bassins versants et la nécessité de déclencher des mesures de gestion.

### 15.4.2 Une sensibilité de l'Aronde en période d'étiage

L'étude des situations d'étiage est réalisée grâce à une analyse des dépassements des seuils de surveillance.

Le nombre moyen mensuel de franchissement des seuils est présenté dans le graphique suivant.



**Figure 15-10 : Nombre moyen mensuel de jours de dépassement des seuils de surveillance depuis 1995 à Clairoux (Sources : Banque hydro - DREAL Hauts-de-France)**

Sur l'Aronde à Clairoux, des dépassements des seuils de vigilance et d'alerte ont déjà eu lieu quel que soit le mois de l'année, ce qui montre la sensibilité de ce cours d'eau. Les seuils d'alerte renforcée et de crise ont été observés sur les mois de juillet à octobre (période de basses eaux). Il s'agit des 4 mois pour lesquels les durées moyennes de dépassement des seuils sont les plus longues : ils composent la période la plus critique.

Le nombre moyen annuel de franchissement des seuils est présenté dans le graphique suivant, pour la période allant de 1995 à 2015.

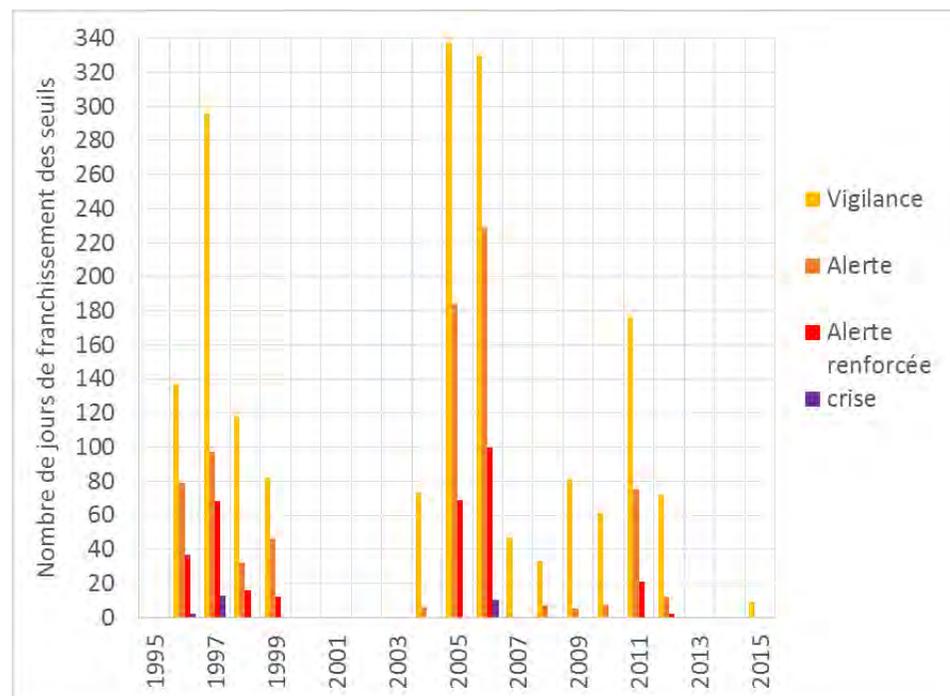


Figure 15-11 : Nombre de jours de dépassement des seuils de surveillance par an depuis 1995 à Clairoix (Sources : Banque hydro - DREAL Hauts-de-France)

Depuis 1995 on observe des dépassements fréquents des seuils de vigilance (2 années sur 3) et d'alerte (plus d'une année sur 2). Les dépassements des seuils d'alerte renforcée et de crise sont moins fréquents (respectivement 8 et 3 années sur 21).

Les années 1996 à 1999, 2005-2006 et 2011 ont été les années où l'étiage a été le plus marqué, cela correspond aux années où la pluviométrie a été faible sur le territoire. Au contraire, aucun dépassement des seuils de surveillance n'a été enregistré pour les années 2000 à 2003 et 2013-2014.

Les années 2005 et 2006 ont été les plus marquantes avec une période d'alerte dépassant la moitié de l'année, le franchissement du seuil d'alerte renforcée de 1/6 à 1/3 de l'année et l'atteinte du seuil de crise (pour 2006).

Tableau 55 : Comparaison des nombres de jours totaux de franchissements des seuils entre 1995-2005 et 2005-2015

Période	Nombre de jours de franchissement du seuil			
	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
1995 -2005	1043	444	202	15
2005-2015	1146	520	192	10
Evolution	+9,9 %	+17,1 %	-5%	-33,3 %

La comparaison sur 11 années glissantes entre 1995 et 2015 montre une tendance à l'accroissement du franchissement des seuils de vigilance et d'alerte (en nombre de jours) mais une légère réduction sur les seuils d'alerte renforcée. La faiblesse du nombre de jours pour les seuils de crise rend le pourcentage d'évolution difficile à apprécier.

Cette tendance opposée entre seuils de vigilance /alerte et alerte renforcée /crise pourrait indiquer :

- Une baisse plus fréquente des débits au-delà des seuils de vigilance et d'alerte,
- Une réduction de la sévérité des étiages au-delà des valeurs de vigilance et d'alerte par effet des mesures de restrictions (réduisant ainsi le nombre de jours de franchissement des seuils de crise et d'alerte renforcée).



**L'analyse des franchissements des seuils de surveillance sur l'Aronde démontre une sensibilité du cours d'eau à la problématique des étiages.**

**Si le franchissement des seuils de vigilance et d'alerte semblent se renforcer sur la dernière décennie, l'effet des mesures de restriction apparait également avec une limitation des épisodes les plus sévères.**

### 15.4.3 L'Oise, peu sensible en période d'étiage

De la même manière que sur l'Aronde, une analyse des situations d'étiage est réalisée.

Le nombre moyen mensuel de franchissement des seuils est présenté dans le graphique suivant.

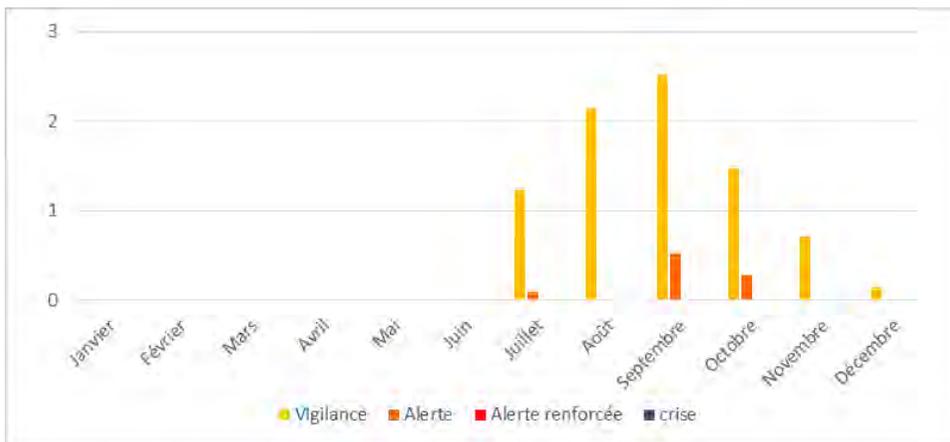


Figure 15-12 : Nombre moyen de jours de dépassement des seuils de surveillance depuis 2007 à Creil (Sources : Banque hydro - DREAL Hauts-de-France)

Sur l'Oise à Creil, les dépassements des seuils de vigilance et d'alerte sont concentrés sur la période d'étiage. De plus, les dépassements n'interviennent en moyenne que quelques jours par mois (jusqu'à 3 jours en moyenne en septembre).

Le nombre moyen annuel de franchissement des seuils est présenté dans le graphique suivant.

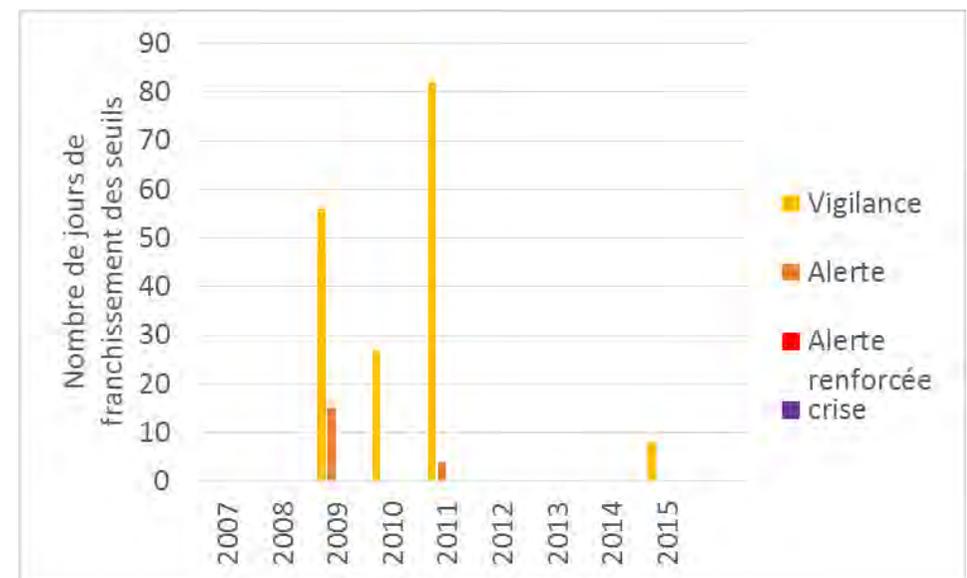


Figure 15-13 : Nombre de jours de dépassement des seuils de surveillance par an depuis 2007 à Creil (Sources : Banque hydro - DREAL Hauts-de-France)

Depuis 2007 aucun dépassement des seuils d'alerte renforcée ou de crise n'a été constaté. Le seuil de vigilance est dépassé moins d'une année sur deux et le seuil d'alerte une année sur quatre. Depuis 2011 les seuils de surveillance n'ont été dépassés que quelques jours en 2015.



Les tensions quantitatives à l'étiage sur l'Oise sont faibles sur le secteur du bassin Oise-Aronde. Les seuils d'alerte renforcée et de crise n'ont pas été atteints depuis 2007.

## 15.5 Analyse du franchissement du DOE

La CLE a approuvé en 2013 un VMPO pour l'Aronde permettant de garantir le non dépassement, 8 années sur 10, d'un seuil d'alerte sécheresse correspondant au Débit Objectif d'Etiage (DOE) de l'Aronde.

Le DOE est une valeur statistique. Il s'apparente au débit moyen mensuel qui permet de satisfaire le débit biologique et l'ensemble des usages sur la zone d'influence qu'il représente en moyenne 4 années sur 5. Il a été fixé sur le bassin versant de l'Aronde à une valeur de 510 l/s mesurée à la station de Clairoix.

Si l'objectif de respect du VMPO et du non dépassement du DOE n'a pu être possible qu'à partir de 2014 (après validation de la CLE), il est tout de même intéressant d'analyser les dépassements de cette valeur depuis 1968 (chronique disponible sur la station de Clairoix). Le seuil a été dépassé 13 fois depuis cette date, ce qui démontre une fragilité du cours d'eau (franchissement plus de 2 années sur 10). Entre 2005 et 2015 les débits ont été inférieurs au DOE lors de 3 années (2005, 2006 et 2011).

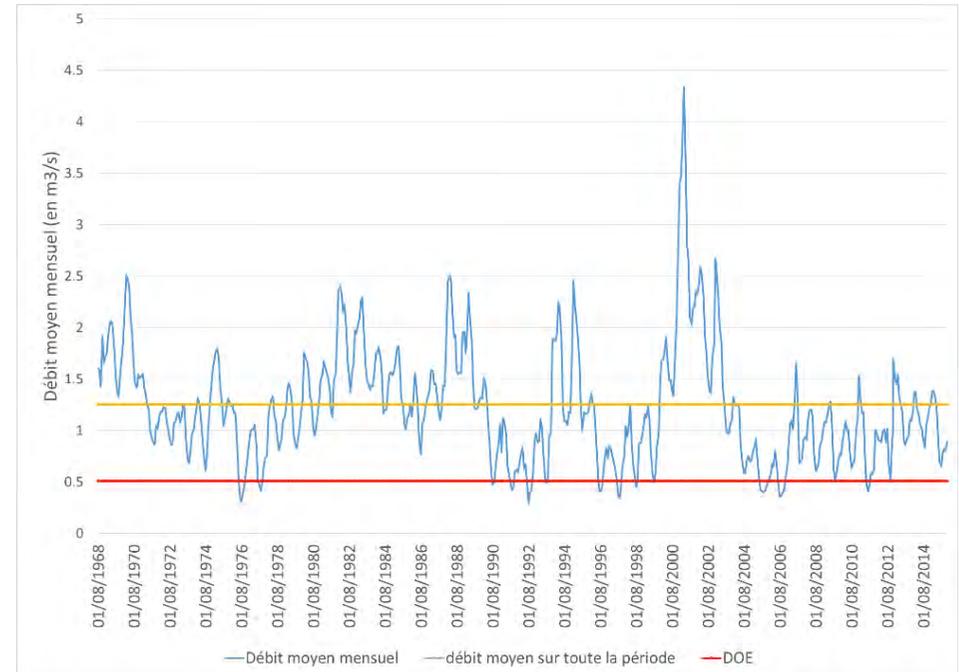


Figure 15-14 : Franchissement du DOE depuis 1968 à la station de Clairoix (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts-de-France)

## 16 Une faible évolution de l'état quantitatif des eaux souterraines

### 16.1 Etat des lieux 2005 : Synthèse

En 2005, seule la nappe de Craie faisait l'objet d'un suivi quantitatif, grâce aux piézomètres de Blincourt, Estrées-Saint-Denis et Sacy-le-Grand. Le piézomètre de Cuvilly à l'extérieur du bassin était également utilisé.

Des variations annuelles et interannuelles du niveau de nappe étaient constatées ainsi qu'une relation importante entre la nappe et les rivières du bassin versant.

## 16.2 Objectifs quantitatifs définis par la Directive Cadre sur l'eau

La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Elle fixe notamment des objectifs de bon état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines.

Les objectifs DCE fixés par le SDAGE Seine-Normandie n'ont pas évolué entre les périodes 2010-2015 et 2016-2021. L'ensemble des masses d'eau souterraines du SAGE doivent dès à présent répondre au bon état quantitatif (bon état 2015).



**La dernière estimation de l'état quantitatif réalisée dans l'Etat des lieux du SAGE en 2013 donne la Craie Picarde en état médiocre, la situation reste donc préoccupante sur cette masse d'eau. Les autres masses d'eau du SAGE sont jugées en bon état quantitatif.**

## 16.3 Une densification du réseau de suivi depuis 2005

Sur le territoire, 9 piézomètres permettent de suivre les niveaux de la nappe de Craie et de la nappe des alluvions de l'Oise. Aucun suivi n'est réalisé sur les autres masses d'eau souterraines dans le périmètre du SAGE (Lutétien-Yprésien du Soissonnais-Laonnois et de l'Eocène du Valois).

Le suivi quantitatif historique des masses d'eau souterraines du bassin versant est organisé autour de la nappe de Craie qui subit le plus de pressions de prélèvements. Elle est suivie depuis les années 1970 avec les piézomètres de Blincourt (1968), Estrées-Saint-Denis (1970) et Sacy-le-Grand (1970).

Le suivi a été renforcé depuis 2005 par la création de sept nouveaux piézomètres.

Trois piézomètres ont été installés sur la nappe de Craie : deux piézomètres dans les Marais de Sacy en 2011 et un piézomètre à Hémévillers en 2014. Quatre

piézomètres ont également été installés sur la nappe des alluvions de l'Oise depuis 2012 ce qui permet de diversifier le suivi quantitatif sur le bassin versant.

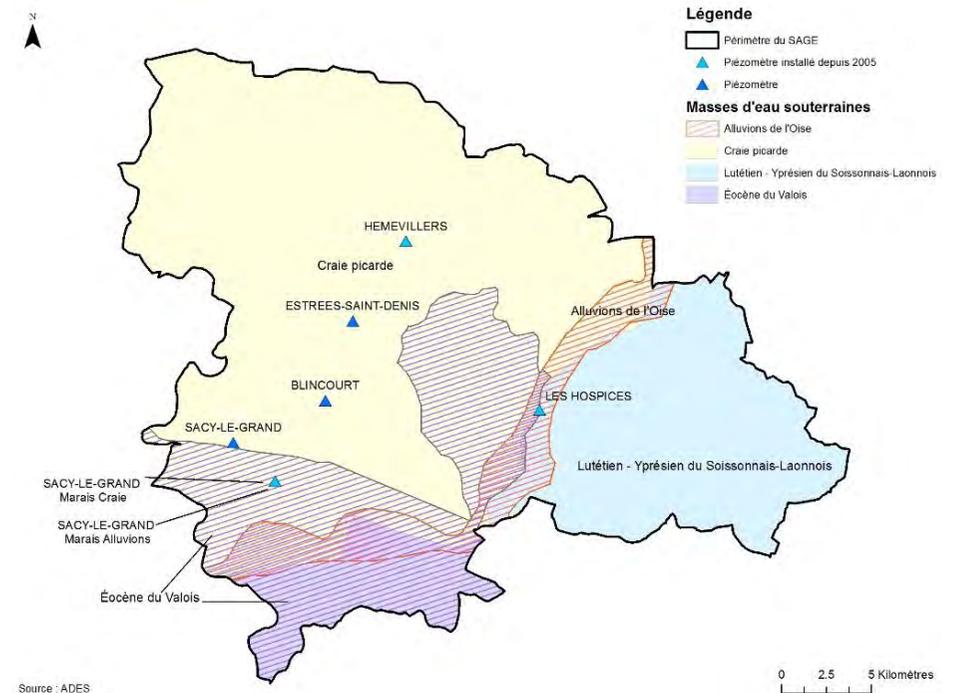


Figure 16-1 : Localisation des piézomètres sur le territoire (Sources : ADES et ARC)

## 16.4 Une moyenne basse des niveaux piézométriques observée sur la dernière décennie

Les chroniques des piézomètres de Blincourt, Estrées-Saint-Denis et Sacy-le-Grand sont suffisamment longues pour pouvoir étudier l'évolution des niveaux de la nappe de Craie. Elles sont présentées dans les graphiques suivants.

Les niveaux de nappe observés montrent un fonctionnement de la nappe de Craie selon des cycles annuels et pluriannuels d'environ 7 ans. Les niveaux de nappe moyens enregistrés sur la dernière décennie font partie des plus bas de la

chronique. Une reprise des recharges de la nappe de Craie semble cependant s'amorcer depuis quelques années.

Les variations de niveaux observées pour le piézomètre des Marais de Sacy montrent clairement que la nappe y est influencée.

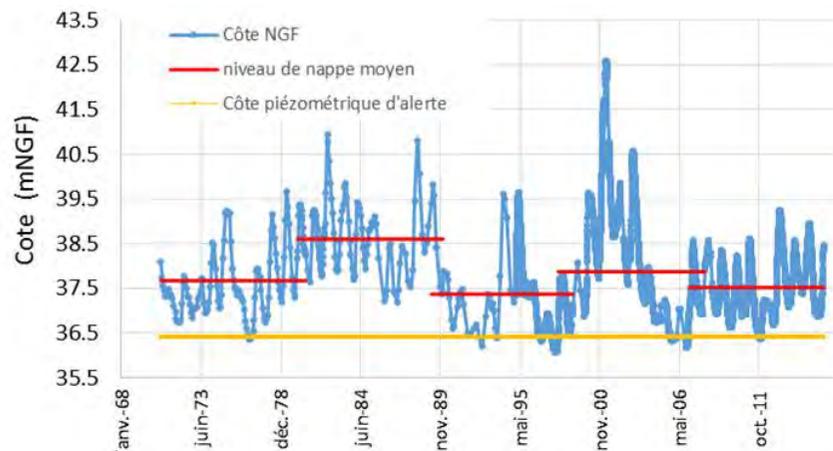


Figure 16-2 : Suivi piézométrique de la nappe de Craie à Sacy-le-Grand depuis 1970 (Sources : ADES)

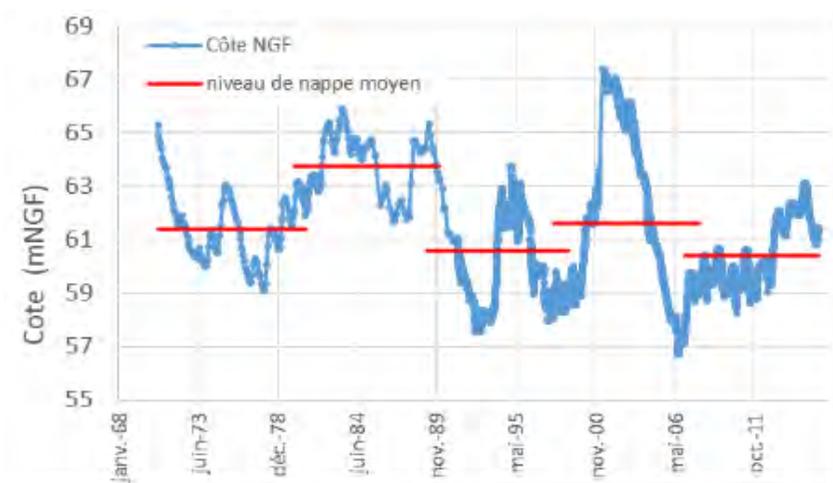


Figure 16-3 : Suivi piézométrique de la nappe de Craie à Estrées-Saint-Denis depuis 1970 (Sources : ADES)

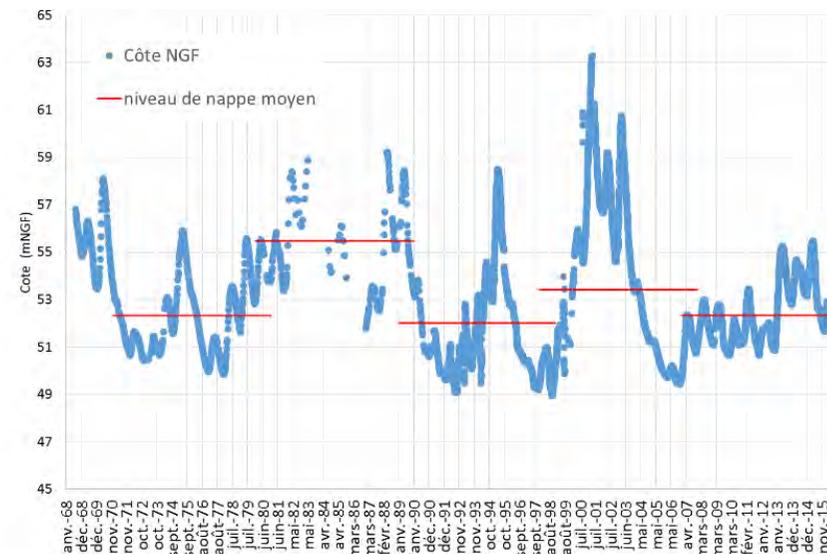


Figure 16-4 : Suivi piézométrique de la nappe de Craie à Blincourt depuis 1968 (Sources : ADES)

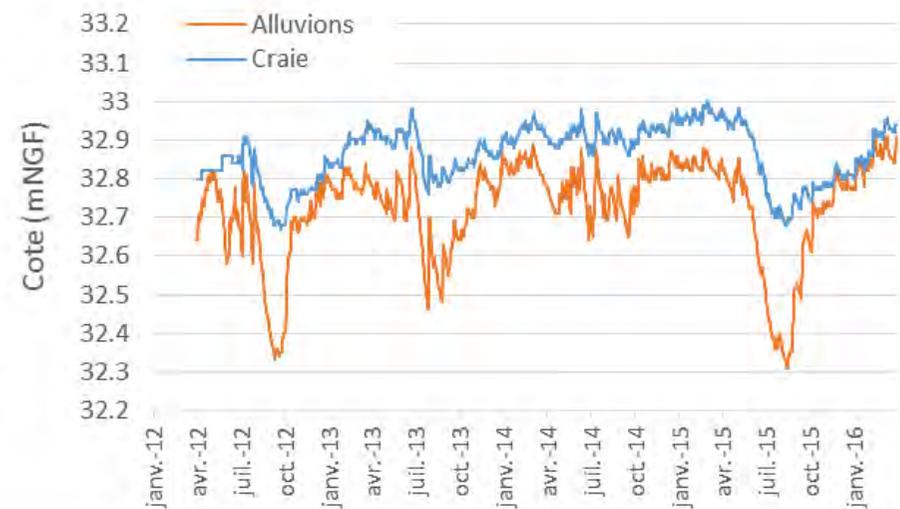


Figure 16-5 : Suivi piézométrique des Marais de Sacy pour la nappe de Craie et les alluvions (Sources : ADES)



Le niveau de la nappe de Craie est relativement stable depuis 2005 avec une alternance de cycles hauts et bas. La moyenne des niveaux de nappe observés sur la dernière décennie est basse.

Le suivi de la nappe des alluvions de l'Oise étant relativement récent, il est difficile d'étudier la tendance d'évolution de la nappe. Le suivi réalisé par l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) aux piézomètres des Hospices est présenté ci-dessous.

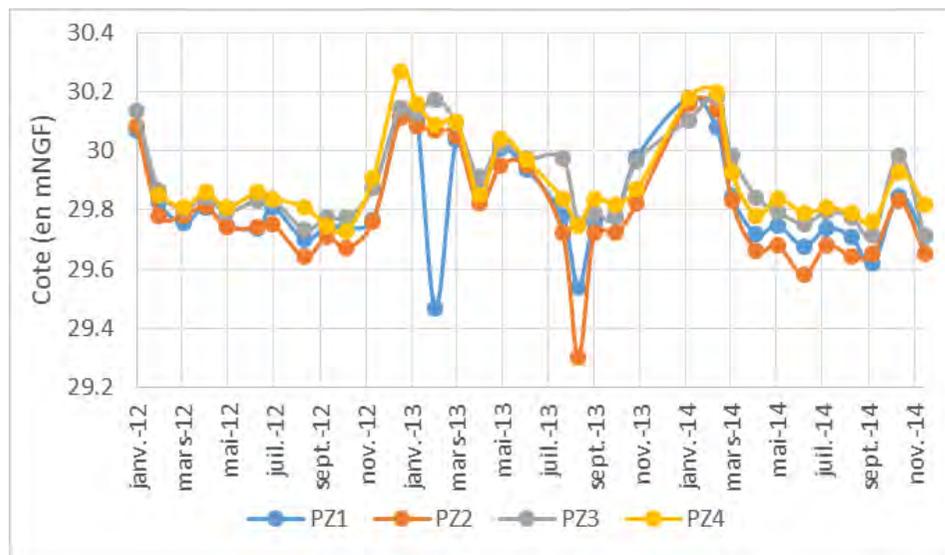


Figure 16-6 : Suivi piézométrique mensuel de la nappe des alluvions de l'Oise entre 2012 et 2014 aux Hospices (Source : ARC)

Le graphique présenté nous permet tout de même de nous interroger sur la présence de niveaux de nappe particulièrement faibles (pics de février et août 2013). Ces pics pourraient être le résultat de pompages dans la nappe.

## 17 Focus sur la ZRE du bassin de l'Aronde

La situation de tension quantitative chronique sur le bassin versant de l'Aronde a mené au classement du bassin en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) au titre de la « nappe de Craie et de ses exutoires » par l'arrêté du 31 juillet 2009.

Ce classement a conduit à la réalisation d'une étude de modélisation de la nappe de Craie, modèle « Oise-Aronde ». Cette étude a permis une meilleure compréhension du fonctionnement hydrogéologique de la nappe de Craie.

Le classement a également mené à la définition de Volumes Maximum Prélevables Objectifs (VMPO) pour le bassin de l'Aronde. Le VMPO est défini comme le volume garantissant le bon fonctionnement des milieux aquatiques 8 années sur 10 en assurant un débit supérieur au Débit Objectif d'Etiage (DOE) correspondant au seuil d'alerte.

Le VMPO est défini par usage et par bassin versant. Sur le bassin versant de l'Aronde, le VMPO a été fixé à 5 700 000 m<sup>3</sup> par an à respecter à partir de 2021. Il est fixé de la manière suivante.

Tableau 56 : Partage de la ressource en eau sur le bassin de l'Aronde (Sources : SMOA)

Usage	Répartition (%)	A partir de 2014 (m <sup>3</sup> )	A partir de 2017 (m <sup>3</sup> )	A partir de 2021 (m <sup>3</sup> )
AEP	58,8	4 000 000	3 676 470	3 352 941
Agriculture	39,7	2 700 000	2 481 618	2 263 235
Industrie	1,5	100 000	91 912	83 824
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>6 800 000</b>	<b>6 250 000</b>	<b>5 700 000</b>

Sur le bassin de Sacy, un Volume objectif a été fixé à 1 580 000 m<sup>3</sup> par an pour tous les usages confondus.

Ces outils permettent une meilleure gestion des prélèvements notamment par un contrôle renforcé et raisonné de tout nouveau prélèvement.



Figure 17-1 : Localisation de la Zone de Répartition des Eaux de l'Aronde (Source : DDT)

## PARTIE 5 : ÉVOLUTION DES PRESSIONS POTENTIELLES

Au-delà des actions mises en œuvre directement sur le territoire, l'évolution des pressions a également un impact très important sur l'évolution de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

### 18 Une diminution généralisée des prélèvements

Les prélèvements réalisés sur le bassin versant sont susceptibles d'impacter l'état quantitatif des eaux souterraines comme superficielles.

Dans ce chapitre, les prélèvements seront très souvent rattachés à trois bassins découpant le périmètre du SAGE :

- Bassin de l'Aronde,
- Bassin de l'Oise,
- Bassin des marais de Sacy.

La figure ci-dessous présente ce découpage.

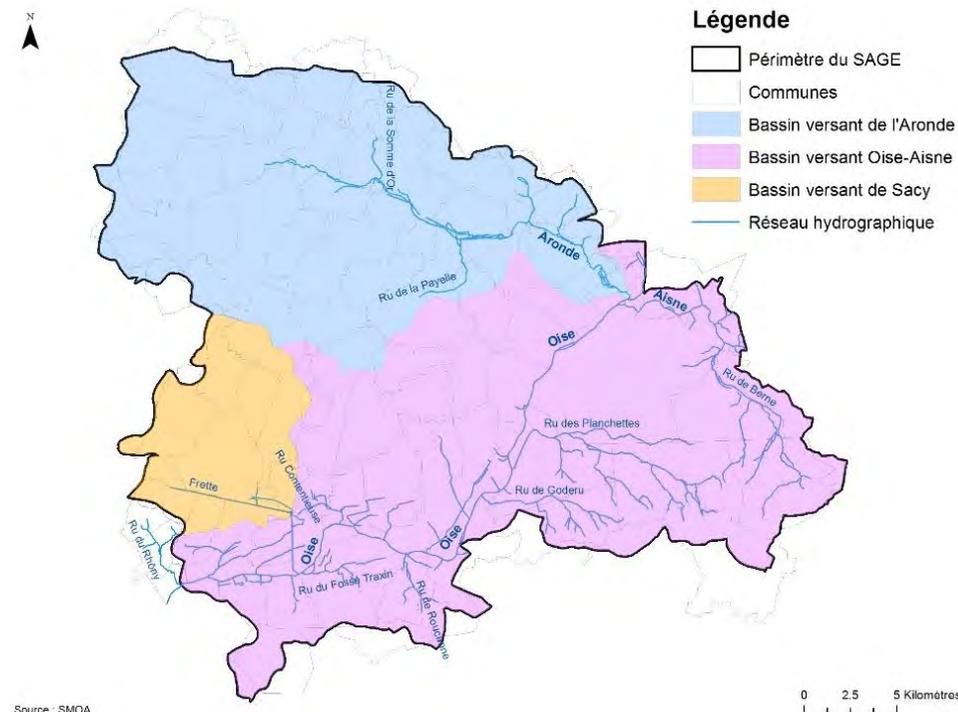


Figure 18-1 : Découpage du périmètre suivant trois sous bassin versant d'analyse des prélèvements (Source : SMOA)

## 18.1 Une diminution importante des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable

### 18.1.1 Evolution des prélèvements AEP sur le bassin versant

Sur le territoire du SAGE, les prélèvements destinés à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) sont réalisés exclusivement en eau souterraine. Parmi ces prélèvements, 93% proviennent de la nappe de Craie qui constitue donc une ressource stratégique pour le bassin versant.

Actuellement, 59 captages sont actifs sur le territoire du SAGE sur lesquels se répartissent des prélèvements d'environ 9 millions de m<sup>3</sup> d'eau en 2015.

Les prélèvements les plus importants sont réalisés sur le sous-bassin de l'Oise (environ 5.2 millions de m<sup>3</sup> en 2015). Cette même année, environ 2.6 millions de m<sup>3</sup> proviennent du sous-bassin de l'Aronde et 1.3 millions du sous-bassin de Sacy. L'évolution des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable est très importante depuis 2005. En effet, on constate une diminution des prélèvements globaux sur le bassin versant de près de 20% entre 2005 et 2015 (9 millions en 2015 contre 11.2 millions en 2005).

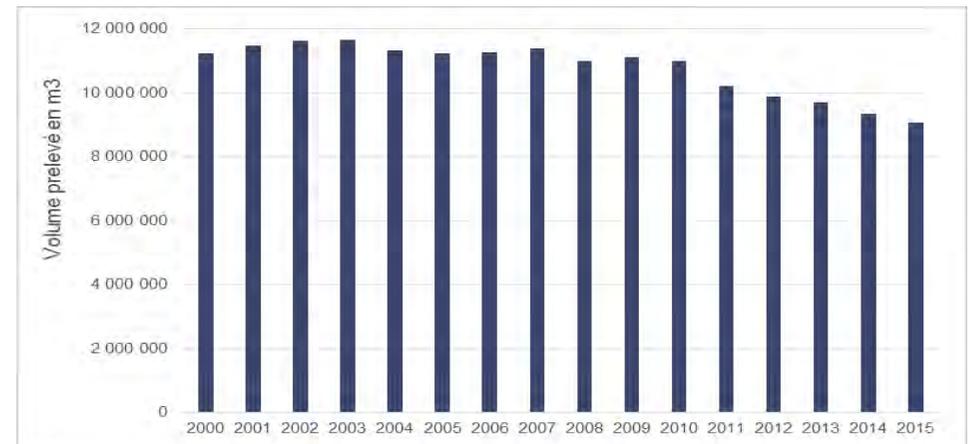


Figure 18-2 : Volumes annuels prélevés sur le bassin versant pour l'AEP entre 2000 et 2015 (Sources : SMOA / délégataires)

Cette diminution est répartie inégalement entre les sous bassins versants :

- Dans le sous bassin de l'Oise, les prélèvements ont connu une diminution au début des années 2000, cependant ils se sont stabilisés entre 5 et 5.5 millions de m<sup>3</sup> par an depuis 2005.
- Sur le sous-bassin de Sacy, les prélèvements ont évolué depuis 2000 dans un intervalle compris entre 1.2 et 1.6 millions de m<sup>3</sup> par an. Après une hausse dans les premières années, une tendance à la baisse est constatée depuis 2008-2009 (environ 25%).
- Les volumes prélevés sur le sous-bassin de l'Aronde sont passés de 4.5 millions de m<sup>3</sup> en 2005 à 2.5 millions en 2015 soit une diminution de 45%. Ainsi, la diminution des prélèvements sur le bassin versant Oise-Aronde depuis 2005 est en grande majorité expliquée par la baisse des prélèvements sur ce sous-bassin.
- Aucun prélèvement n'est recensé sur le sous-bassin du Rhône.

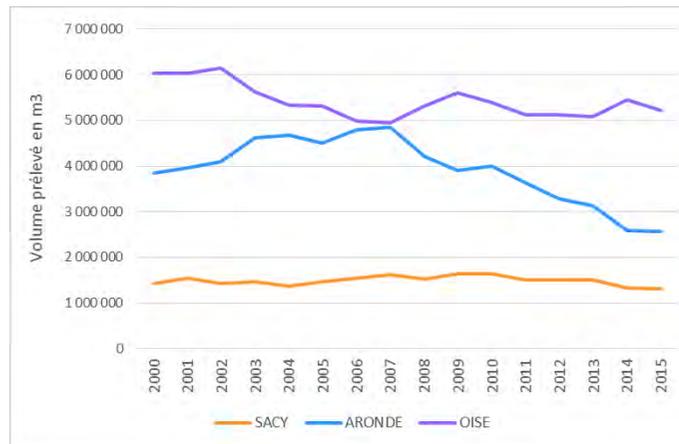


Figure 18-3 : Volumes annuels prélevés par sous-bassin pour l'AEP entre 2000 et 2015 (Sources : SMOA / délégataires)



Depuis 2005, les prélèvements AEP sont toujours exclusivement réalisés en nappe de Craie.

Cependant, les volumes prélevés ont connu une baisse significative (de près de 20%) en particulier sur le sous-bassin de l'Aronde. La pression sur la ressource liée à l'alimentation en eau potable a donc diminué.

### 18.1.2 Les facteurs explicatifs de cette tendance et les actions mises en œuvre

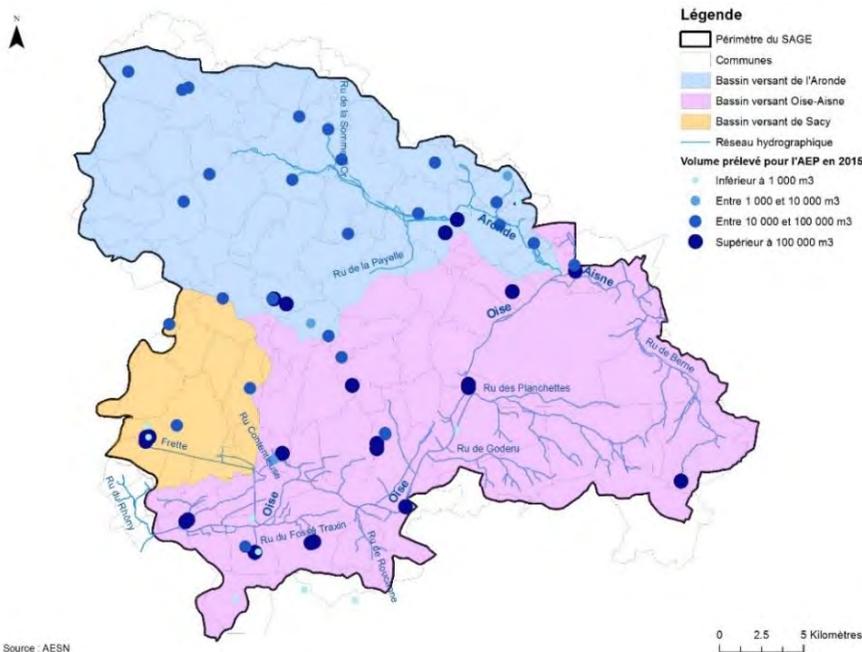
Cette diminution des prélèvements peut s'expliquer par plusieurs facteurs : les logiques d'importation et d'exportation hors du périmètre, les rendements des systèmes de production et de distribution de l'eau et la consommation des utilisateurs finaux.

Les données recueillies auprès des structures compétentes en alimentation en eau potable sont étudiées ci-après. Il est à noter que ces données sont parfois lacunaires ou hétérogènes d'une structure à l'autre. Elles ne permettent pas de statuer sur la totalité des facteurs explicatifs de la baisse avérée des volumes prélevés par les secteurs AEP.

Les graphiques suivants présentent, par sous bassin :

- les volumes prélevés par les structures ayant un captage sur le bassin versant,
- l'évolution des rendements des réseaux de distribution de l'eau potable.

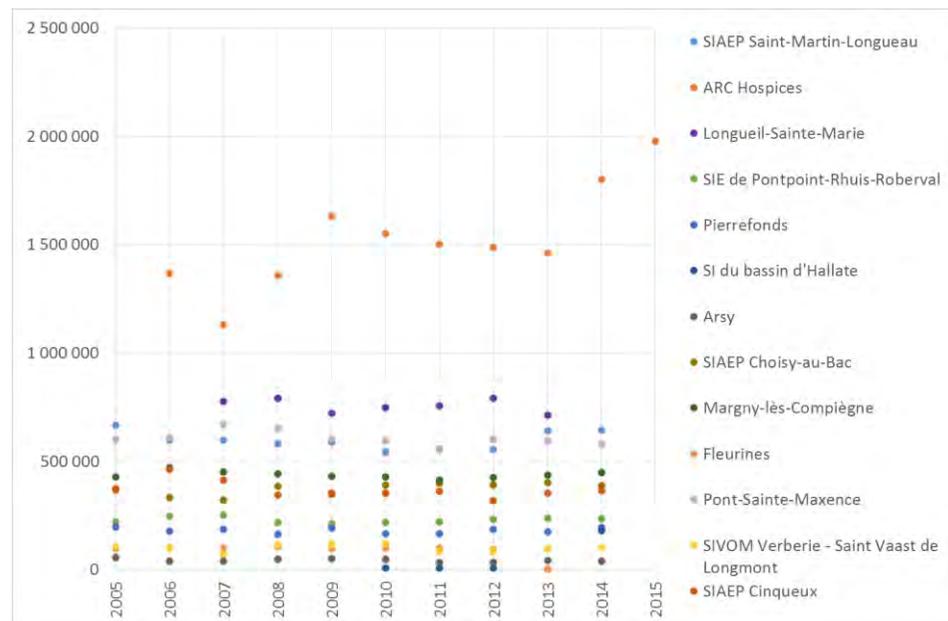
Afin d'expliquer la diminution des prélèvements observés sur le bassin, on peut également s'intéresser aux importations et exportations d'eau potable en dehors du bassin versant.



Source : AESN

Figure 18-4 : Localisation des points de prélèvement pour l'alimentation en eau potable (Sources : SMOA / délégataires)

**Le sous-bassin de l'Oise**



**Figure 18-5 : Volumes prélevés par les structures sur le sous-bassin de l'Oise (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégataires)**

Parmi ces structures, certaines données sont manquantes et ne permettent pas d'avoir une vision complète de l'évolution des prélèvements.

De manière générale, les prélèvements restent stables sur la dernière décennie.

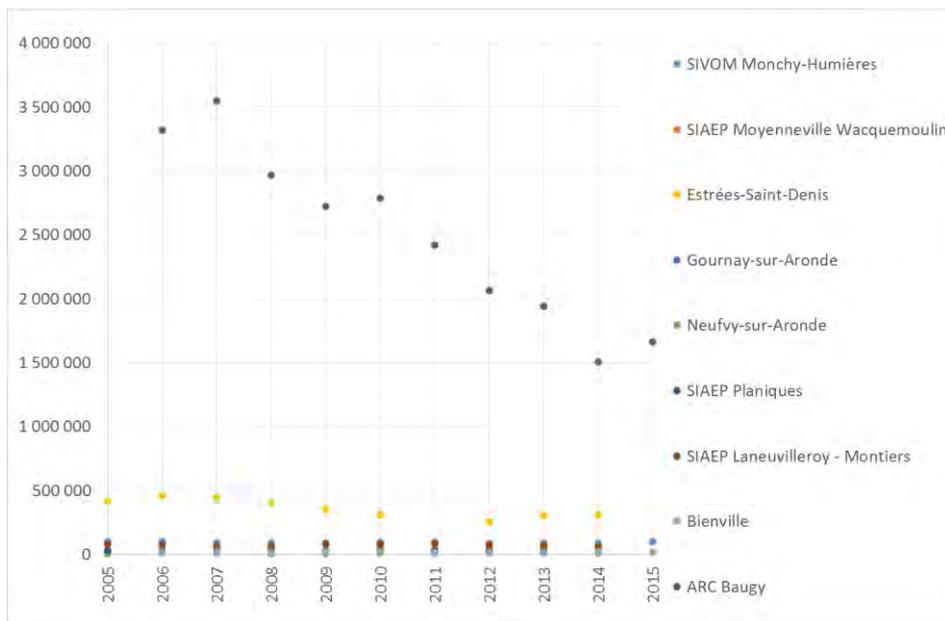
Les prélèvements réalisés sur le site des Hospices, géré par l'Agglomération de la Région de Compiègne, sont les plus importants du bassin versant de l'Oise.



**Figure 18-6 : Rendements des réseaux AEP entre 2005 et 2015 sur le sous-bassin de l'Oise (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégataires)**

Sur le sous-bassin de l'Oise, la tendance observée montre une amélioration des rendements des réseaux entre 2005 et 2011. Depuis 2011, il semblerait que la tendance générale semble aller vers une diminution des performances des réseaux même si elle ne doit pas être généralisée à l'ensemble des structures.

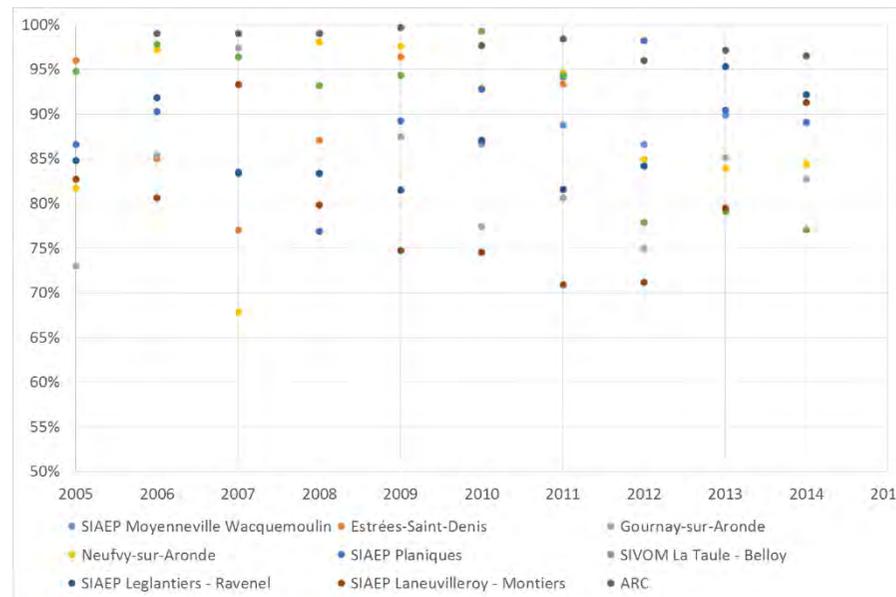
**Le sous-bassin de l'Aronde**



**Figure 18-7 : Volumens prélevés par les structures sur le sous-bassin de l'Aronde (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégataires)**

Sur le sous-bassin de l'Aronde, qui a connu la plus importante baisse des prélèvements, les données particulièrement lacunaires et ne donnent qu'une vision partielle de l'évolution des prélèvements.

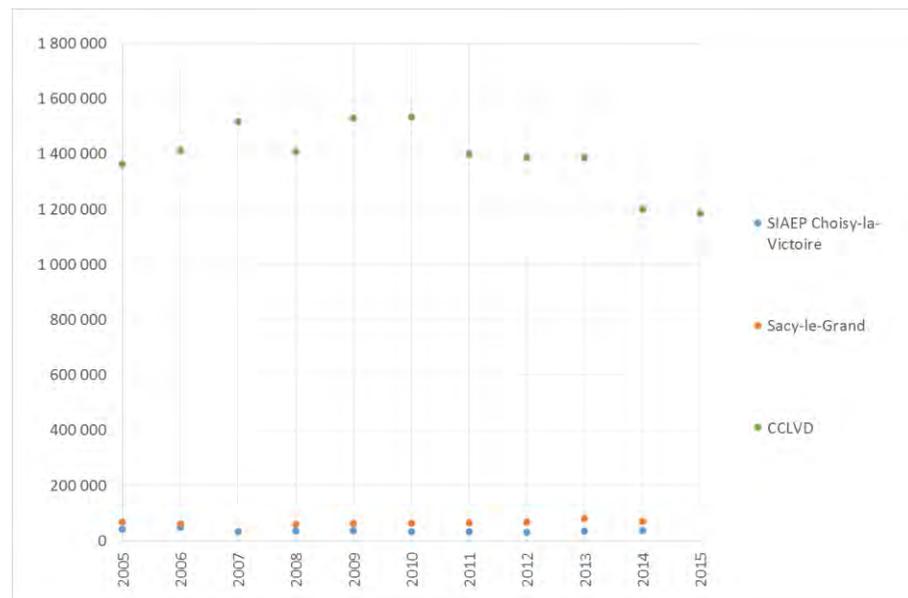
Cependant, on peut constater une diminution importante des prélèvements sur les captages de Baugy et Estrées-Saint Denis. Les autres structures ont connu des prélèvements relativement stables.



**Figure 18-8 : Rendements des réseaux AEP entre 2005 et 2015 sur le sous-bassin de l'Aronde (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégataires)**

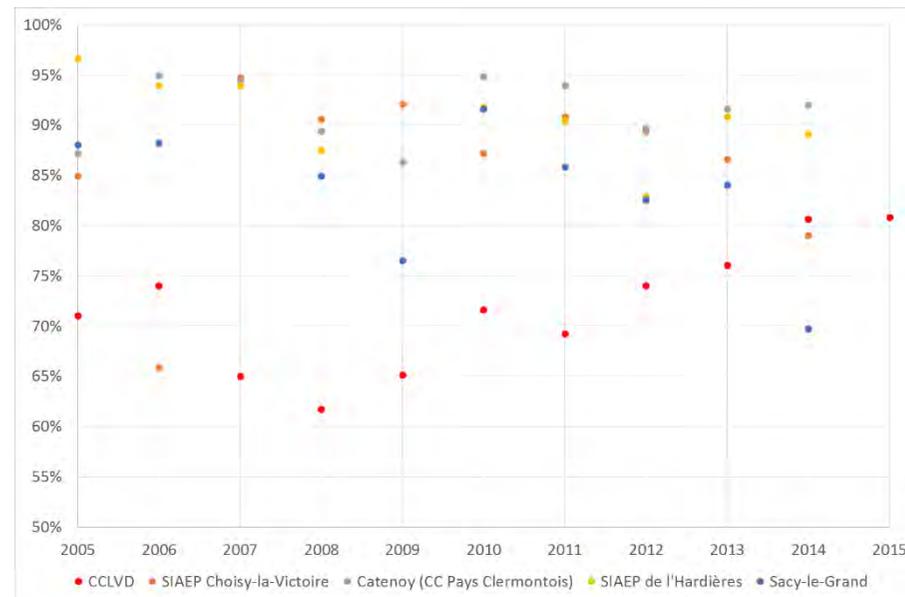
Sur le sous-bassin de l'Aronde, il semble qu'à l'inverse les réseaux se soient dégradés entre 2005 et 2012. Une amélioration des performances semble avoir été engagée depuis 2013.

**Le sous-bassin de Sacy**



**Figure 18-9 : Volumes prélevés par les structures sur le sous-bassin de Sacy (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégués)**

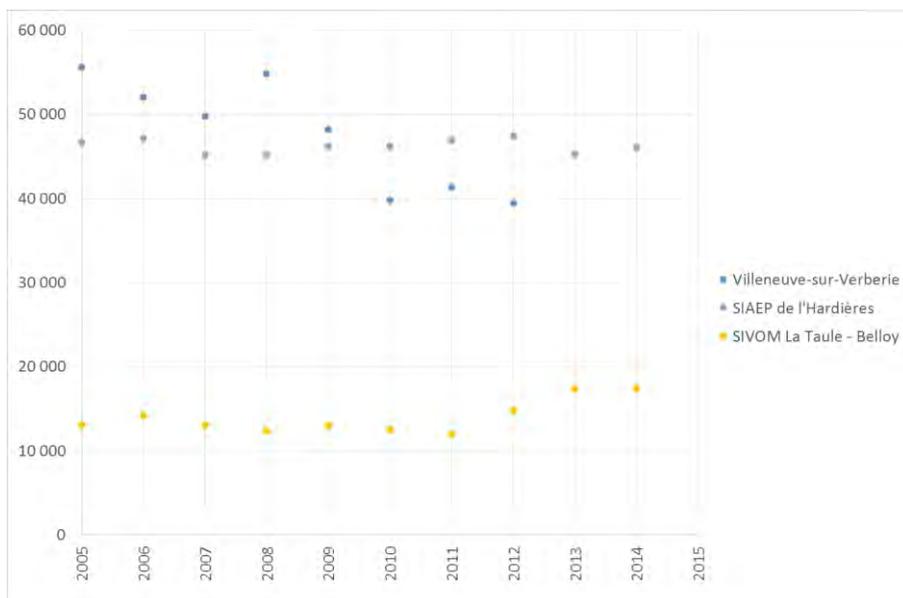
Les données de prélèvement sur les captages du sous-bassin de Sacy permettent de constater une diminution des prélèvements engagée particulièrement par la Communauté de Commune du Liancourtois - la Vallée Dorée.



**Figure 18-10 : Rendements des réseaux AEP entre 2005 et 2015 sur le sous-bassin de Sacy (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégués)**

Sur le sous-bassin de Sacy les données ne permettent pas de dégager une tendance claire quant à l'évolution des rendements des réseaux d'eau potable. Certaines structures ont réalisés des efforts importants pour améliorer leurs performances.

**Captages extérieurs alimentant le bassin versant**

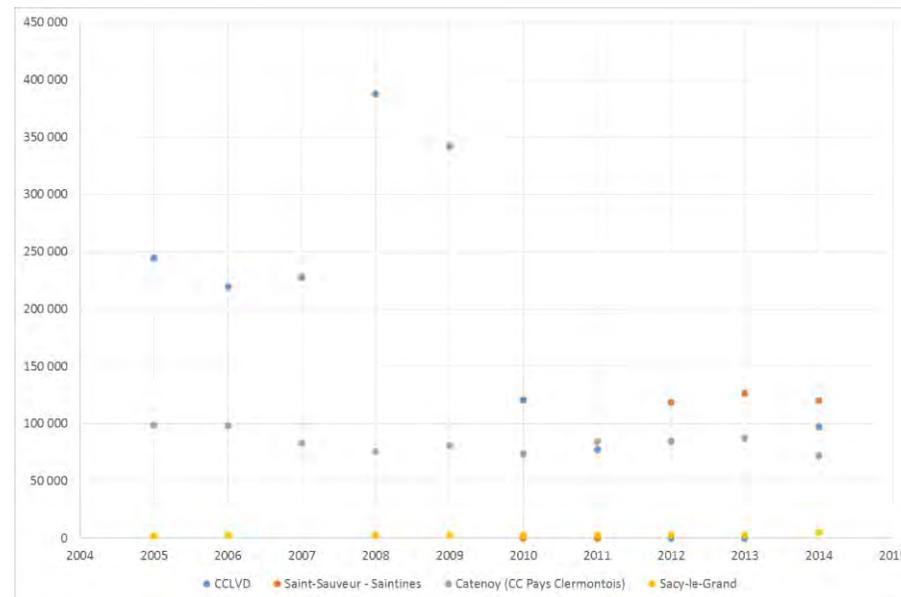


**Figure 18-11 : Prélèvements d'eau potable réalisés sur des captages extérieurs au bassin versant par des structures appartenant partiellement au bassin entre 2005 et 2015 (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégués)**

Le graphique présente les prélèvements réalisés par des structures appartenant au moins partiellement au bassin sur des captages situés à l'extérieur du périmètre du bassin versant. Ces prélèvements peuvent être assimilés à des imports d'eau extérieure sur le bassin versant.

Globalement, la tendance des prélèvements externe semble stable.

Les graphiques suivants présentent les imports et exports depuis et vers l'extérieur du bassin versant.



**Figure 18-12 : Imports d'eau potable depuis l'extérieur du bassin versant entre 2005 et 2014 (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégués)**

Les importations d'eau extérieure au bassin sont en diminution en raison, principalement, de la diminution des importations par la Communauté de Commune du Liencourtois - la Vallée Dorée.

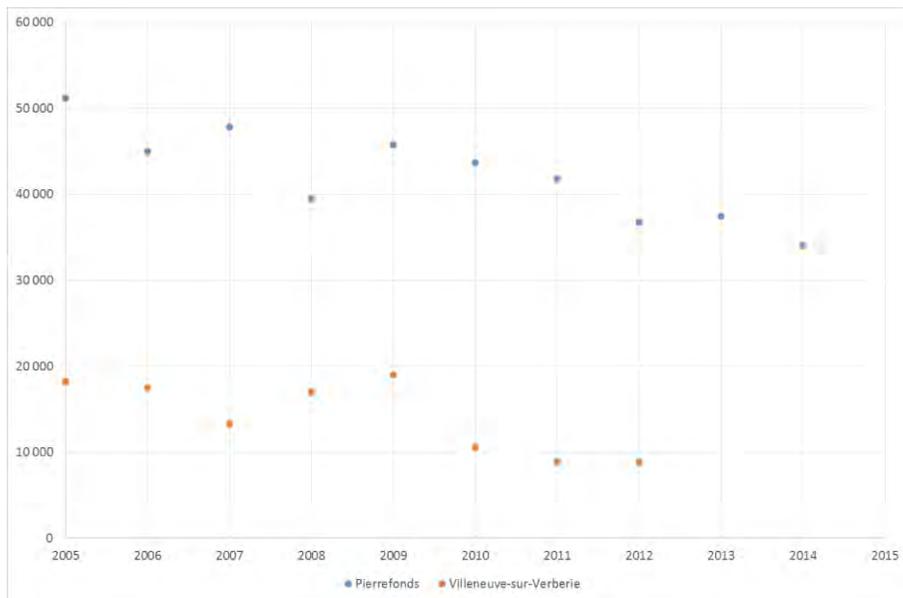


Figure 18-13 : Exports d'eau potable vers l'extérieur du bassin versant entre 2005 et 2015 (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leurs délégataires)

Les exportations d'eau vers l'extérieur du bassin versant sont en légère diminution. Cependant, il est à noter que les volumes mis en jeu sont faibles.

Les évolutions des rendements et des logiques d'imports/exports pour les structures étudiées ne permettent pas d'expliquer la diminution des prélèvements observée précédemment.

Une diminution des consommations due à la sensibilisation de la population et à une amélioration des performances environnementales des appareils pourrait expliquer en partie l'évolution observée.

## 18.2 Des variations interannuelles importantes des prélèvements agricoles

### 18.2.1 Evolution des prélèvements pour l'irrigation sur le bassin versant

Sur le périmètre du SAGE, les surfaces agricoles sont concentrées sur la partie Nord-Ouest du bassin versant et notamment sur le sous-bassin de l'Aronde où sont produites des cultures irriguées (en particulier des pommes de terre et des légumes de plein champ) qui occupent 6% de la SAU du sous-bassin. Les prélèvements liés à l'irrigation sont donc principalement centrés sur cette zone. Les prélèvements agricoles sont en très grande majorité réalisés en eau souterraine (97% des prélèvements en 2014).

Les prélèvements pour l'irrigation connaissent de fortes variations interannuelles : entre 1 million de m<sup>3</sup> d'eau pour les années les plus faibles et 3.2 millions de m<sup>3</sup> pour les années fortes. Il en résulte une pression variable de la ressource pouvant aller d'un facteur 1 à 3 suivant les années.

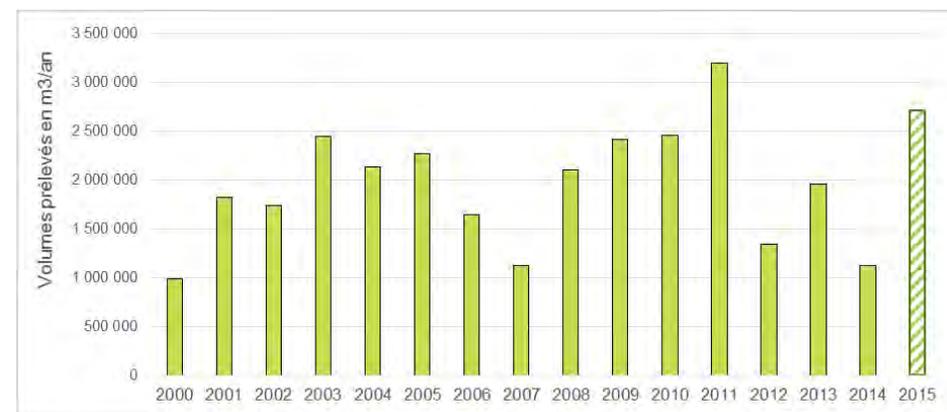


Figure 18-14 : Volumes annuels prélevés sur le bassin versant pour l'irrigation entre 2000 et 2015 (données non consolidées pour 2015) (Sources : SMOA / DDT 60)

La répartition de ces prélèvements est particulièrement inégale :

- La quasi-totalité des prélèvements est réalisée sur le sous-bassin de l'Aronde pour lequel ils varient entre 0.9 et 3 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an ;
- Les sous-bassins de Sacy et de l'Oise connaissent respectivement des prélèvements de l'ordre de 10 et de 20 fois inférieurs à ceux de l'Aronde. Les volumes prélevés par captage peuvent en revanche être importants sur le sous-bassin de Sacy où les prélèvements sont très localisés.
- Aucun prélèvement n'est recensé sur le sous-bassin du Rhône.

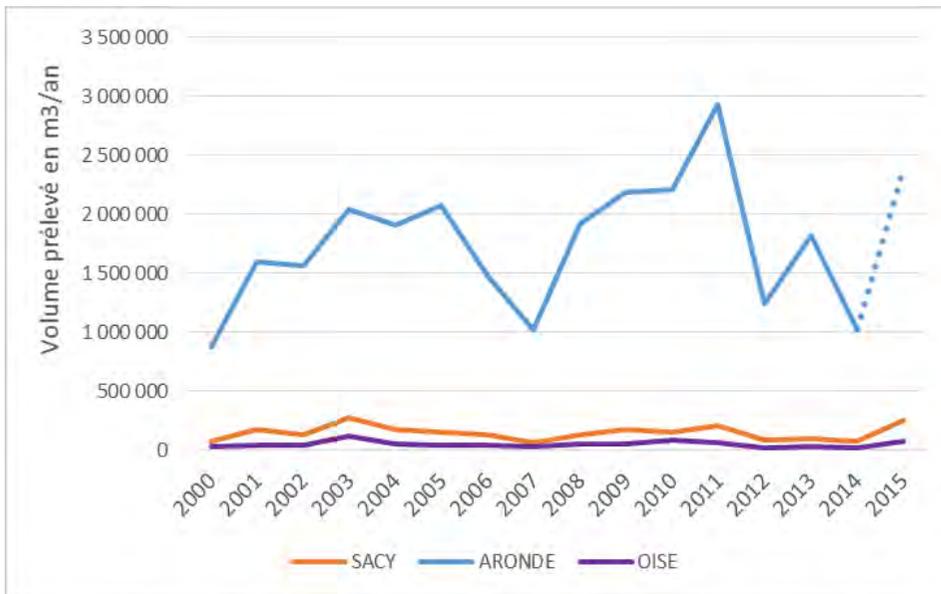


Figure 18-15 : Volumes annuels prélevés par sous-bassin pour l'irrigation entre 2000 et 2015 (données non consolidées pour 2015) (Sources : SMOA / DDT 60)

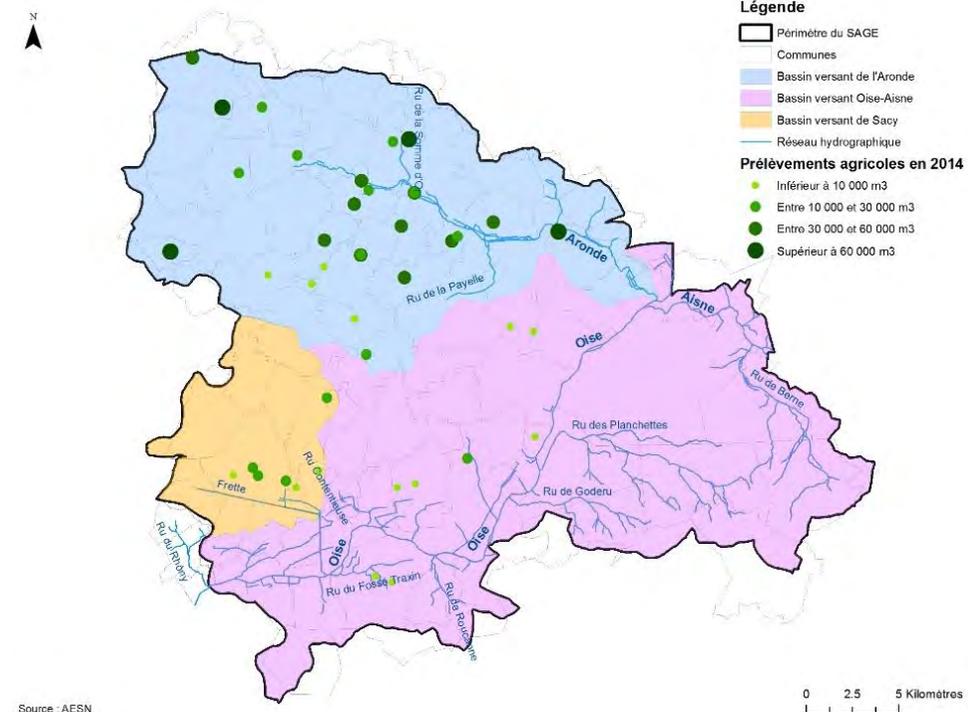


Figure 18-16 : Localisation des points de prélèvement agricoles (Sources : SMOA / DDT 60)



Depuis 2005, aucun changement n'est constaté quant à la répartition des prélèvements entre eaux souterraines et superficielles. Les prélèvements sont toujours très majoritairement réalisés en eau souterraine.

Les fortes variations interannuelles des prélèvements ne permettent pas de dégager une tendance claire d'évolution depuis 2005. La pression sur la ressource en eau liée à l'irrigation est donc très variable.

## 18.2.2 Les facteurs explicatifs de cette tendance et les actions mises en œuvre

Les prélèvements liés à l'irrigation dépendent des besoins en eau des plantes et sont donc fortement liés au contexte climatique annuel. Ainsi, on observe une corrélation assez sensible des volumes prélevés avec la pluviométrie annuelle et estivale.

Les figures suivantes présentent les volumes prélevés pour l'irrigation à l'échelle du territoire du SAGE et plus particulièrement sur le bassin versant de l'Aronde. Les prélèvements sont mis en regard de la pluviométrie mesurée depuis 2005 sur la période estivale.

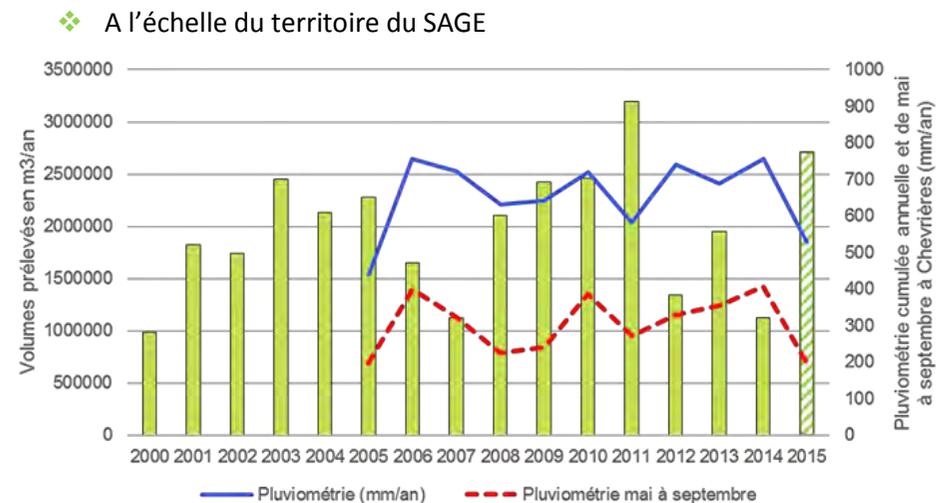


Figure 18-17 : Volumes annuels prélevés sur le bassin versant pour l'irrigation entre 2005 et 2015 et pluviométrie annuelle et estivale à Chevrières entre 2005 et 2015 (Sources : SMOA / DDT 60 et Météo France)

### ❖ A l'échelle du bassin de l'Aronde

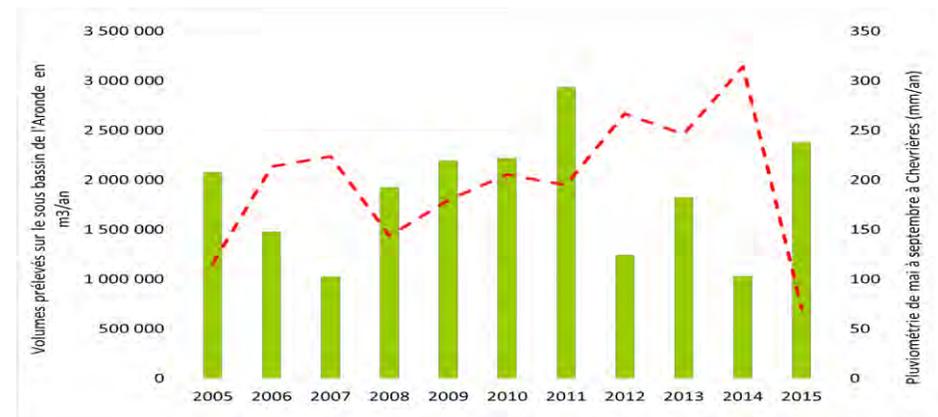


Figure 18-18 : Volumes annuels prélevés sur le bassin versant de l'Aronde pour l'irrigation entre 2005 et 2015 et pluviométrie estivale à Chevrières entre 2005 et 2015 (Sources : SMOA / DDT 60 et Météo France)

Ainsi, pour les années les plus humides en période estivale, 2006, 2007, 2012 à 2014, les prélèvements sont les plus faibles. Pour les années les plus sèches en période estivale, notamment en 2005 et 2015, les prélèvements sont plus importants.

Cependant, les conditions climatiques annuelles ne permettent pas d'expliquer entièrement les variations interannuelles de prélèvements observées. L'évolution annuelle de l'assolement peut impacter les prélèvements en faisant augmenter les surfaces irriguées. Les contrats légumiers des agriculteurs avec les industries peuvent par exemple augmenter la part de cultures légumières dans l'assolement d'une année sur l'autre et donc favoriser l'irrigation des cultures. Les pratiques d'irrigation peuvent également jouer un rôle important en fonction de l'heure de la journée ou encore du rendement du matériel utilisé.

Comme évoqué précédemment, en 2009, une zone de répartition des eaux a été créée par arrêté préfectoral dans le bassin de l'Aronde. Pour les usages agricoles, ce classement impliquera d'une part la nécessité de mettre en place un système de gestion collective et volumétrique de la ressource en eau, et d'autre part de réduire les prélèvements par une gestion économe à l'échelle du bassin et de la parcelle. Ainsi, en 2011 un état des lieux relatif aux exploitations produisant des cultures irriguées dans ce bassin a été réalisé en partenariat par Agro-Transfert Ressources & Territoires et la Chambre d'Agriculture de l'Oise.

Il ressort de cette étude que sur les 207 exploitations agricoles que compte le bassin, 29 disposent d'une autorisation pour 39 points de prélèvements d'eau (14 % des exploitations).

Les deux postes de consommation majoritaires concernent les pommes de terre de consommation et les haricots verts deuxième culture. La part du volume consacrée aux cultures exceptionnellement irriguées est également non négligeable certaines années.

Par ailleurs, il est précisé dans l'étude que l'irrigation est ancienne sur le territoire bien qu'un pic de développement soit constaté durant la décennie 1991-2000.

Pour la période 2005-2010, il est constaté que :

- L'assolement total cultivé par les irrigants évolue de 15 % à la hausse entre 2005 et 2010 (900 ha). Ceci s'explique notamment par 3 installations survenues dans l'intervalle.
- La surface irriguée structurellement augmente dans le même temps de 14 % (152 ha), en lien avec les 3 installations. Cette hausse est proportionnellement identique à celle de la surface totale cultivée par les irrigants. La part irriguée structurellement dans le total cultivé reste stable au cours de la période : de l'ordre de 18 %.
- La surface totale irriguée augmente de 475 ha entre 2005 et 2010, soit de 37 %. Cela est dû à l'augmentation de la surface cultivée pour partie mais essentiellement à celle de la surface irriguée de façon conjoncturelle en 2010 : 323 ha de plus qu'en 2005 (165 %). Cette irrigation conjoncturelle contribue donc pour 68 % à la hausse, contre 32 % pour l'irrigation structurelle.

Les conclusions de cet état des lieux ont permis de faire le point sur les pratiques d'irrigation et de dégager des pistes d'actions pour répondre aux enjeux du classement du bassin en ZRE.

Ainsi, une étude de faisabilité pour la mise en œuvre de la gestion collective de l'eau a été engagée en 2013 par la Chambre d'Agriculture de l'Oise. La gestion volumétrique a également été mise en œuvre en 2014.

### A SAVOIR...

Une étude a été conduite par le SMOA concernant la recherche de ressources alternatives aux prélèvements en nappe de Craie pour l'irrigation et l'eau potable. Cette étude propose une ébauche de solutions techniques. Ces dernières nécessitent des études complémentaires afin de concilier usages et respect du Volume Maximum Prélevable Objectifs (VMPO) sur le bassin de l'Aronde.

## 18.3 Une chute des prélèvements industriels suite à la fermeture d'industries

### 18.3.1 Evolution des prélèvements industriels sur le bassin versant

En 2014, treize industries réparties sur sept communes présentaient des prélèvements industriels sur le bassin versant.

Les prélèvements industriels sont relativement faibles sur le territoire, ils s'élèvent à 1 million de m<sup>3</sup> en 2015, prélevés intégralement en eau souterraine. Ils sont répartis le long de la vallée de l'Oise et sont donc entièrement réalisés sur le sous-bassin de l'Oise.

L'évolution des prélèvements industriels est notable depuis 2000. Le nombre de préleveurs industriels a été divisé par deux passant de 28 en 2003 à 13 en 2014.

Le seul captage en eau superficielle a été fermé faisant passer la part des prélèvements en eau souterraine de 73.7% à 100% durant cette période.

D'autre part, on constate une diminution des prélèvements globaux sur le bassin à partir de 2004 qui s'intensifie à partir de 2008. Ainsi, les prélèvements ont été divisés quasiment par dix entre 2003 et 2015 passant de 9.5 à 1 million de m<sup>3</sup> prélevé sur le bassin versant. Uniquement entre 2007 et 2008 les prélèvements ont été divisés par deux.

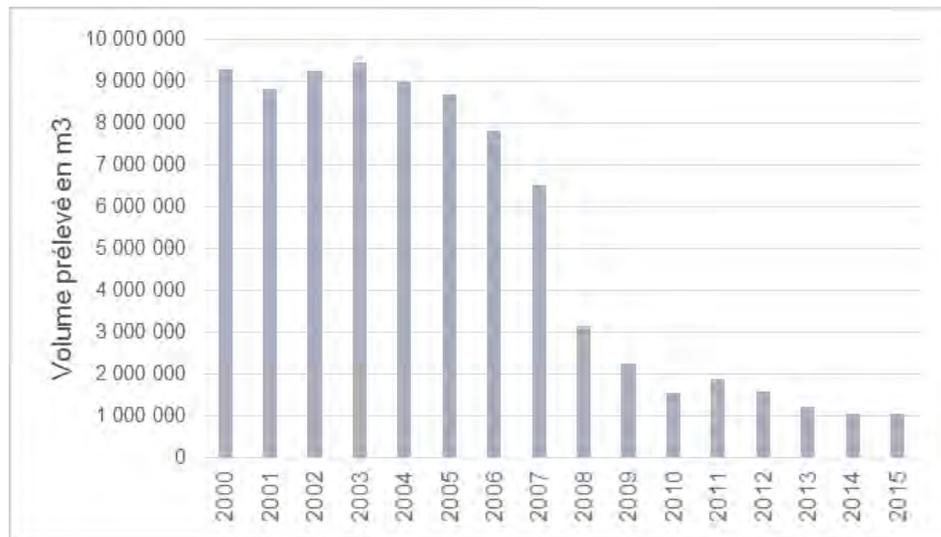


Figure 18-19 : Volumes annuels prélevés sur le bassin versant pour l'industrie entre 2000 et 2015 (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie)

La répartition des prélèvements sur le bassin a également évolué :

- Le sous-bassin de Sacy n'a pas connu de prélèvement industriel sur l'ensemble de la période étudiée ;
- Des prélèvements étaient effectués sur l'Aronde entre 2000 et 2012 pour des volumes oscillants entre 300 000 et 600 000 m<sup>3</sup>, aucun prélèvement n'a été réalisé depuis la fermeture de l'usine d'ALPLA à Rémy en 2013.

- Depuis 2013, seul le sous-bassin de l'Oise est sollicité pour les prélèvements industriels. Les volumes prélevés sur l'Oise ont connu un effondrement entre 2003 et 2010 (divisés par 10) avant de se stabiliser autour d'un million de m<sup>3</sup>.
- Aucun prélèvement n'est recensé sur le sous-bassin du Rhône.

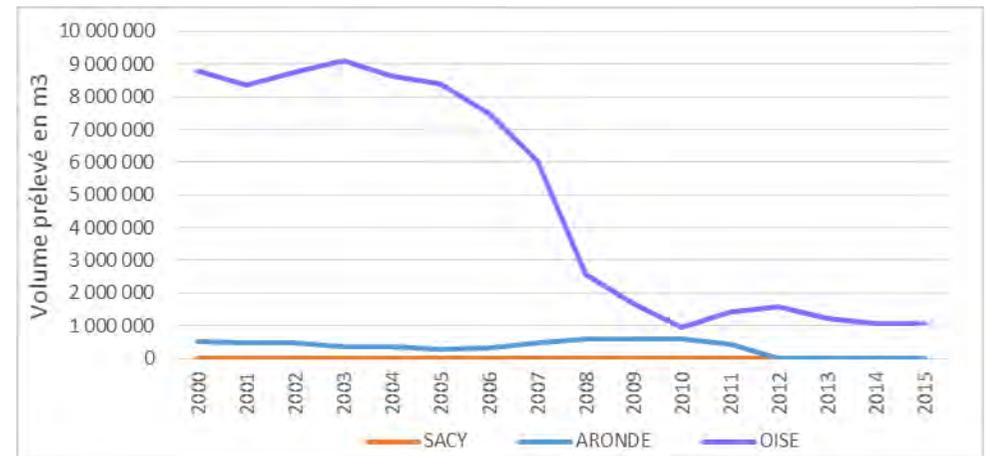
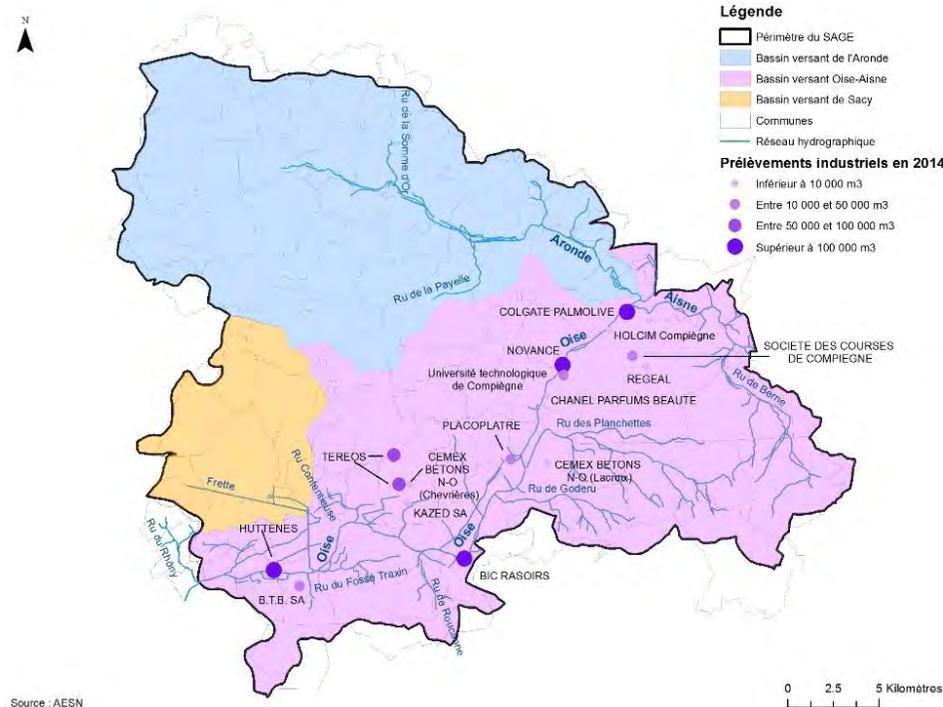


Figure 18-20 : Volumes annuels prélevés par sous-bassin pour l'industrie entre 2000 et 2015 (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie)



Source : AESN  
**Figure 18-21 : Localisation des points de prélèvement industriels (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine Normandie)**

### 18.3.2 Les facteurs explicatifs de cette tendance et les actions mises en œuvre

Un travail de sensibilisation et de formation a été mené auprès des industriels qui est susceptible d'avoir entraîné une amélioration des pratiques et des process et donc une diminution des prélèvements.

Cependant, le facteur principal expliquant la diminution des prélèvements est la fermeture d'industries prélevant sur le bassin versant. Ces fermetures ont eu des conséquences socio-économiques locales dommageables pour le territoire et ses habitants.

## 18.4 Bilan sur les prélèvements

### 18.4.1 Prélèvements totaux à l'échelle du SAGE

Globalement, les prélèvements ont été divisés par deux entre 2005 et 2015 en raison de la diminution des prélèvements AEP et industriels.

Sur le bassin versant, l'usage le plus consommateur est l'alimentation en eau potable. En 2015, ils représentent 80% des prélèvements globaux contre seulement 50% en 2005. Cette évolution de la répartition est due à la chute des prélèvements industriels dont la part est passée de 40% en 2005 à environ 10% en 2015.



Depuis 2005, le nombre de préleveurs industriels a fortement diminué. La fermeture de captages a notamment modifié la répartition des prélèvements entre eaux souterraine et superficielle par la disparition des prélèvements de surface.

Les volumes prélevés ont connu une diminution très importante (facteur 9) due à l'effondrement des prélèvements sur l'Oise et à l'arrêt des prélèvements sur l'Arondé depuis 2013.

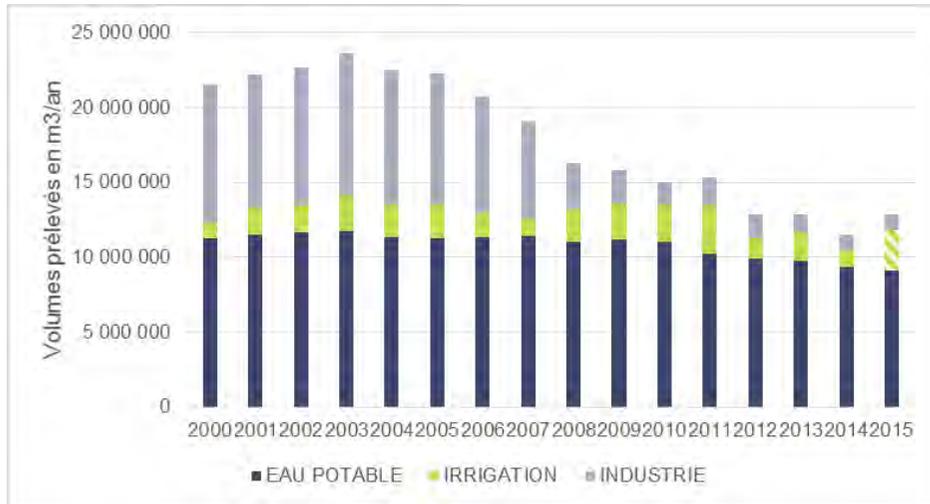


Figure 18-22 : Evolution de la répartition des prélèvements entre les différents usages du bassin versant entre 2000 et 2015 (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie / DDT 60)

Globalement, les prélèvements les plus importants sont réalisés sur le sous-bassin versant de l'Oise (49%) suivi du sous-bassin de l'Aronde (39%) et du sous-bassin de Sacy (12%). Aucun prélèvement n'est recensé sur le sous-bassin du Rhône.

Par ailleurs, lors des commissions thématiques de septembre 2016, les acteurs ont fait part de l'absence d'information sur les prélèvements du golf de Monchy-Humières, sur le bassin versant de l'Aronde, ainsi que les pratiques mises en œuvre. Sur ce point, il a été précisé lors de la réunion de Comité de Pilotage du 20 octobre 2016 qu'il s'agissait d'un prélèvement dans un bassin alimenté par la nappe. Le prélèvement étant inférieur au seuil de 400 m<sup>3</sup>/h, il n'est pas soumis à la loi sur l'eau.

## 18.4.2 Proportion des usages par sous bassin versant

Les figures suivantes présentent la part (pourcentage) que représente chaque usage pour chaque bassin versant sur les 15 dernières années.

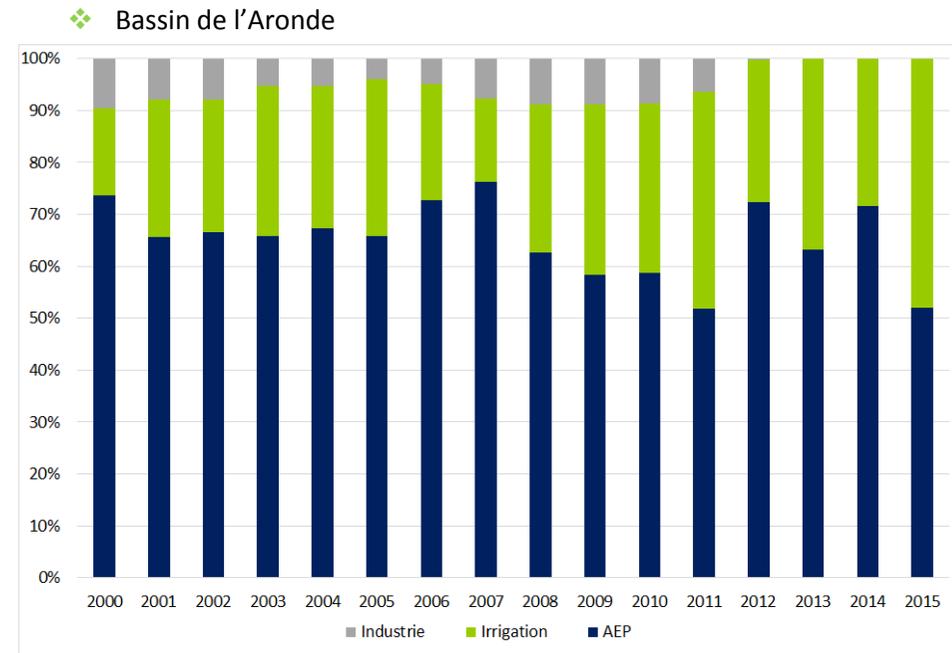


Figure 18-23 : Proportion de chaque usage sur le sous bassin versant de l'Aronde (%) (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie / DDT 60)

A partir du graphique précédent, il ressort que l'usage majoritaire sur le sous bassin de l'Aronde est l'eau potable. La part des prélèvements dédiés à l'AEP oscille entre 50% et 70% des prélèvements totaux entre 2000 et 2015.

L'usage agricole est également bien développé sur le territoire. Les volumes prélevés représentent entre 20% et 50% des prélèvements totaux réalisés sur la période 2000 et 2015.

Enfin, l'usage industriel est peu significatif. Aucun prélèvement n'est recensé depuis 2012.

❖ Bassin de l'Oise

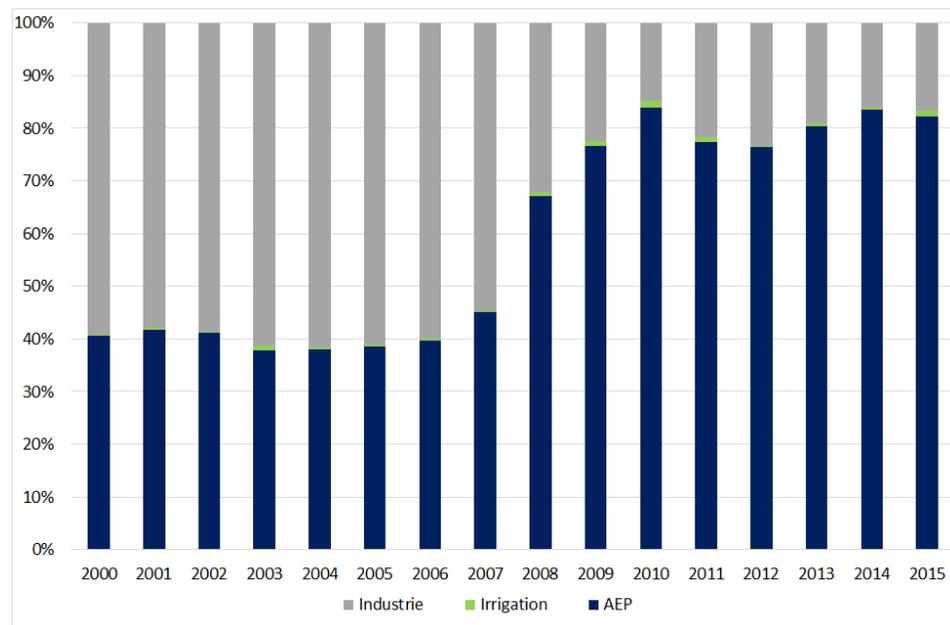


Figure 18-24 : Proportion de chaque usage sur le sous bassin versant de l'Oise (%) (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie / DDT 60)

Sur le bassin de l'Oise, plusieurs constats peuvent être faits. De 2000 à 2007, l'usage industriel était le plus développé. Les volumes prélevés représentaient environ 60% des prélèvements totaux, le reste étant dédié quasi-exclusivement à l'AEP.

A partir de 2008, la tendance s'inverse en raison de nombreuses fermetures d'usines. L'AEP devient l'usage majoritaire et représente ces dernières années près de 80% des volumes totaux.

Enfin, l'usage agricole reste anecdotique sur le territoire.

❖ Marais de Sacy

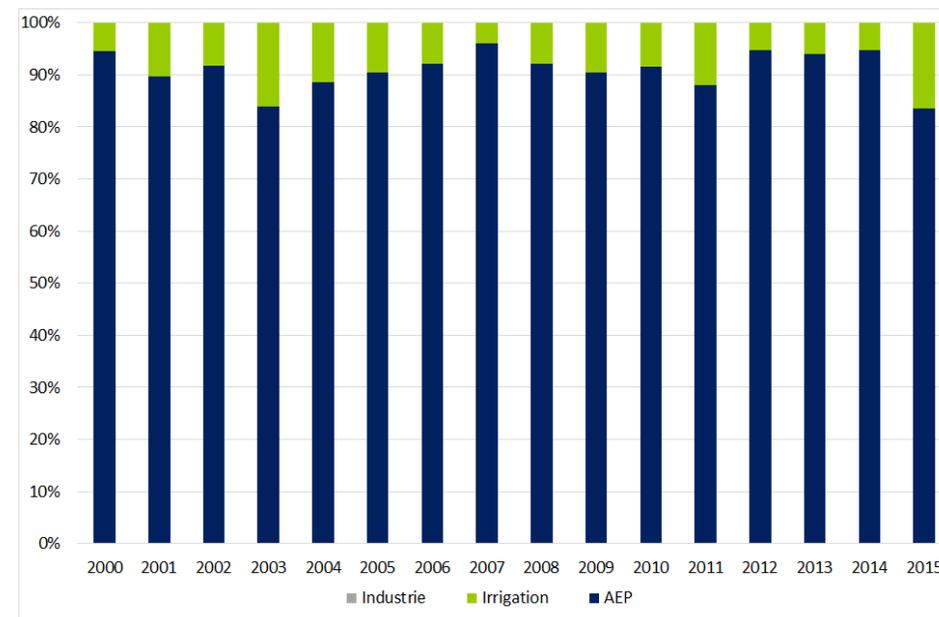


Figure 18-25 : Proportion de chaque usage sur le sous bassin versant du marais de Sacy (%) (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie / DDT 60)

Le principal usage sur la Marais de Sacy est l'AEP. Les volumes prélevés représentent entre 80% et 90% des prélèvements totaux sur la période 2000-2015. Le reste des prélèvements est dédié à l'activité agricole.

## 18.5 Volumes prélevables et volumes objectifs

Comme expliqué précédemment le classement en ZRE a entraîné la définition de VMPO par usage sur le sous-bassin de l'Aronde. Pour rappel, les volumes fixés pour chaque usage sont présentés dans le paragraphe 17 - *Focus sur la ZRE du bassin de l'Aronde*.

Un volume objectif a également été défini sur le sous-bassin de Sacy.

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des prélèvements depuis 2000 par rapports aux objectifs fixés (VMPO sur l'Aronde et Volume objectif sur Sacy).

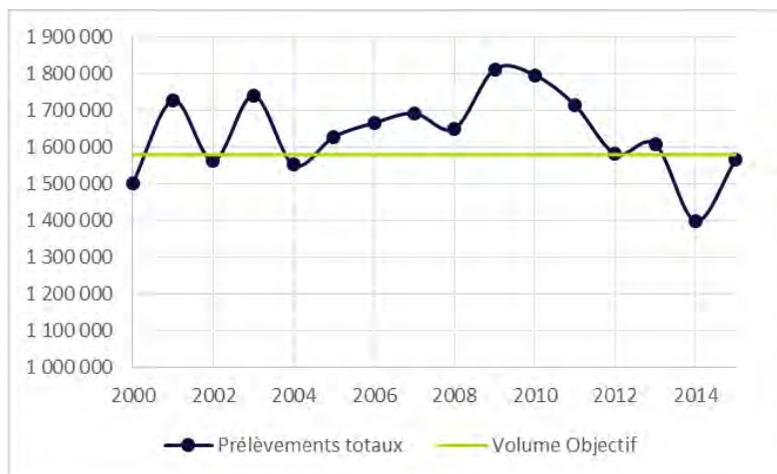


Figure 18-26 : Prélèvements totaux sur le bassin de Sacy entre 2000 et 2015 (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie / DDT 60)



Figure 18-27 : Prélèvements totaux sur le bassin de l'Aronde entre 2000 et 2015 (Sources : SMOA / Agence de l'Eau Seine-Normandie / DDT 60)



Suite à la diminution des prélèvements engagée depuis 2003, les bassins de Sacy et de l'Aronde respectent les objectifs fixés à 2021 depuis 2012.

## 19 Une dynamique de réduction des rejets polluants

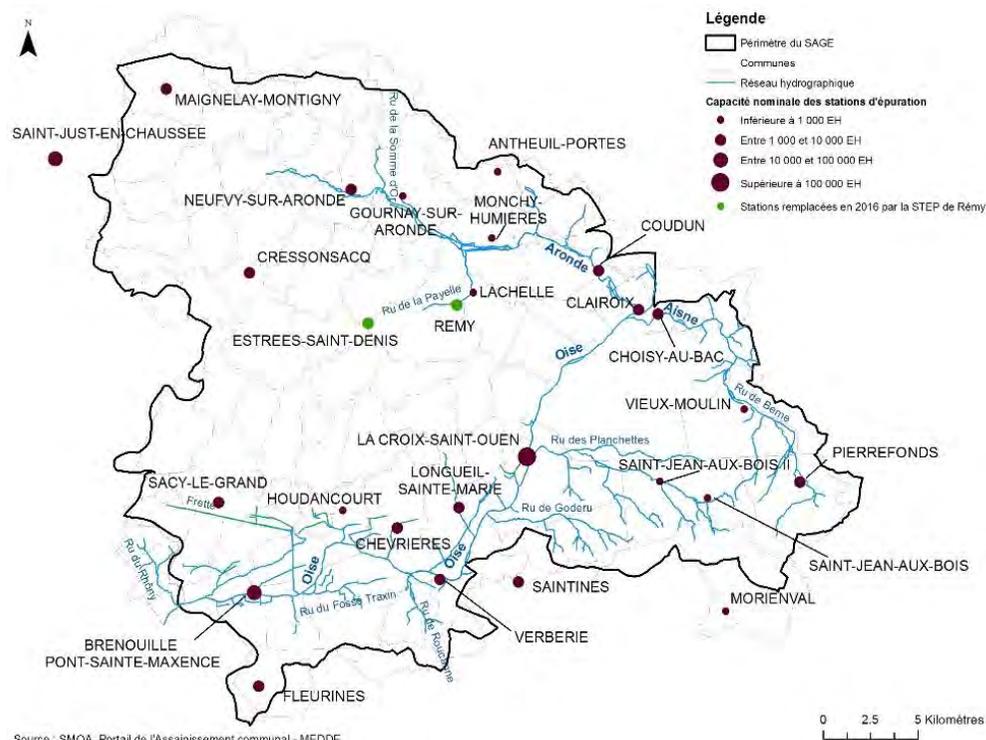
Les rejets effectués dans le bassin versant sont susceptibles de provoquer une pollution ponctuelle ou diffuse et donc d'impacter la qualité des eaux superficielles et souterraines.

### 19.1 Une réduction significative des pressions liées à l'assainissement collectif

Les enjeux liés à l'assainissement collectif sont multiples, il existe des risques sanitaires et environnementaux liés à cet usage. De plus, la qualité des eaux est susceptible d'être impactée (eaux superficielles en cas de rejet direct et souterraines si infiltration). Les risques de pollution de l'eau et des milieux sont importants notamment en cas de non-conformité des installations (pollution par les matières organiques, les nutriments ou encore les matières en suspension).

L'assainissement collectif constitue donc une source de pression pour la qualité des eaux tant superficielles que souterraines.

Sur le périmètre du SAGE et le bassin versant du Rhône, 70 communes sont raccordées à une des 28 stations d'épuration communales dont 25 ont actuellement des rejets dans le bassin versant. Sur ces 25 stations, 19 rejettent directement au cours d'eau et 6 fonctionnent par infiltration. Les stations communales d'Estrées-Saint-Denis et Rémy seront remplacées en 2016 par une nouvelle station construite à Rémy. Les stations d'épuration ayant les capacités nominales les plus importantes sont les stations de Lacroix-Saint-Ouen, Brenouille - Pont-Sainte-Maxence (respectivement 110 000 et 37 650 EH).



**Figure 19-1 : Localisation des stations d'épurations communales du territoire (Sources : portail de l'assainissement communal – MEDDE)**

La conformité des stations d'épuration est évaluée selon les règlements locaux et européens.

Tout d'abord, les stations d'épuration sont tenues de respecter les prescriptions de la Directive Européenne sur les « Eaux Résiduaires Urbaines » (ERU) de 1991. Elle fixe, selon la taille des agglomérations et la sensibilité du milieu récepteur, un niveau de traitement et un échéancier à respecter. La conformité est évaluée pour trois critères : « équipement », « performance » et « collecte ».

D'autre part, les stations doivent respecter la conformité dite « locale » correspondant aux respects des prescriptions définies par arrêté préfectoral.

Tableau 57 : Bilan sur les stations d'épuration du bassin versant et leur conformité (Sources : Portail d'information sur l'assainissement communal – Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et DDT de l'Oise)

Nom de la station	Capacité nominale en EH 2005	Capacité nominale en EH 2015	Milieu récepteur	Conformité ERU équipement en 2014	Conformité ERU performance en 2014	Conformité ERU collecte en 2014	Conformité locale en 2014
Antheuil Portes	620	620	Fossé	oui	oui	-	oui
Chevrières-2	5000	5650	Ru de Nancy	oui	oui	oui	oui
Choisy Au Bac	5000	5000	Aisne	oui	oui	oui	non
Clairoix	4000	4000	Aronde	oui	oui	oui	oui
Lacroix-Saint-Ouen	110000	110000	Oise	oui	oui	oui	non
Coudun	4000	4000	Aronde (via fossé)	oui	oui	oui	oui
Cressonsacq	-	3000	Infiltration	oui	oui	oui	oui
Estrées St Denis (remplacée en 2016)	5500	5500	La Payelle	oui	non	oui	non
Fleurines	2000	2000	Infiltration	oui	oui	oui	non
Gournay-Sur-Aronde	700	700	Infiltration	oui	oui	-	oui
Houdancourt	600	600	Ru du marais de Chevrières	oui	non	-	non
Lachelle	600	600	La Payelle	oui	non	-	non
Longueil-Sainte-Marie- ZAC Paris-Oise	-	810	Oise	oui	oui	-	oui
Maignelay Montigny	3000	3000	Infiltration + Fossé	oui	oui	oui	non
Monchy Humières	800	1500	Infiltration	oui	oui	-	oui
Morienvil (hors BV)	1000	1000	Ru de l'Automne	oui	oui	-	oui
Neufvy Sur Aronde	ND (Mise en service 2005)	1300	Aronde (via fossé végétalisé)	oui	oui	-	oui
Pierrefonds	4000	4000	Ru de Berne	oui	oui	oui	non
Brenouille (Pont St Maxence)	30000	37650	Oise	oui	oui	non	-
Remy (remplacée en 2016)	2500	2500	La Payelle	oui	oui	oui	non
Remy (prévue en 2016)	-	12 200	L'Aronde	-	-	-	-
Rivecourt	4050	5200	Ru du grand fossé	oui	oui	oui	-
Sacy Le Grand	3000	3000	Fossé	oui	oui	oui	oui
St Jean Aux Bois	350	400	Ru des Planchettes	oui	oui	-	-
St-Jean-Aux-Bois II	150	150	Fossé	oui	oui	-	-
Saintines (hors BV)	3500	3500	Automne	oui	oui	oui	oui
Saint-Just-en-Chaussée (hors BV)	?	14000	Arré	oui	oui	oui	oui
Verberie	4000	4000	Oise	oui	oui	oui	non
Vieux Moulin	750	750	Ru de Berne	oui	oui	-	oui

Sur le bassin, la majorité des stations d'épuration rejettent directement dans les cours d'eau, la pression est donc principalement concentrée sur les eaux superficielles. La pression exercée sur les eaux souterraines est limitée, seules six stations rejettent par infiltration dans la nappe de Craie et les alluvions de l'Oise.

La conformité des installations est un facteur important d'analyse des pressions liées à l'assainissement collectif. En 2014, toutes les stations étaient conformes à la directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines) pour l'équipement. La station de Brenouille-Pont-Sainte-Maxence n'était pas conforme à la directive ERU pour la collecte et trois stations étaient non conformes à la directive ERU pour les performances (Estrées-Saint-Denis, Lachelle, Houdancourt). D'autre part, parmi les stations pour lesquelles la donnée est disponible, dix stations ne sont pas conformes aux arrêtés préfectoraux qui les concernent.

Ces stations exercent donc une pression importante sur la qualité des milieux récepteurs. En particulier, la Payelle reçoit les rejets de deux stations non conformes ERU (Estrées-Saint-Denis et Lachelle) ce qui impacte fortement la qualité de l'eau et explique le mauvais état physico-chimique de ce cours d'eau. Précisons que la station de Lachelle sera raccordée à la station d'épuration de Lacroix-Saint-Ouen dans les années à venir (délai de deux ans probable). Jusqu'à cette date, elle restera non conforme et continuera d'impacter la qualité de la Payelle en l'absence de travaux de réhabilitation.

En 2005, les stations de Brenouille, Estrées-Saint-Denis, Houdancourt, Morierval, Pierrefonds, Rémy et Vieux-Moulin étaient diagnostiquées comme présentant des dysfonctionnements de leur filière de traitement.

Certaines stations ont été mises en conformité (Morierval, Pierrefonds, Vieux-Moulin), d'autres présentent encore des non conformités (Estrées-Saint-Denis, Houdancourt, Rémy, Brenouille). Enfin de nouvelles stations sont jugées non conformes (Lachelle, Lacroix-Saint-Ouen, Choisy-au-Bac, Maignelay-Montigny, Verberie).

D'autre part, des dysfonctionnements sont constatés sur les réseaux d'assainissement. En effet en 2014, les contrôles du SATESE ou les évaluations de conformité des stations par la DDT ainsi que les données de la DRIEE

mentionnent des intrusions d'eaux claires parasites constatées ou fortement suspectée sur les réseaux de près d'un tiers des stations. C'est le cas notamment des réseaux de collecte des stations de Clairoix, Estrées-Saint-Denis, Houdancourt, Monchy-Humières, Morierval, Neufvy-sur-Aronde, Pierrefonds ou encore Saintines.

Des problèmes de gestion des eaux pluviales sont également remontés sur les réseaux des stations de Coudun, Fleurines et Rémy.

Enfin, le réseau de collecte de la station de Lacroix-Saint-Ouen était jugé non conforme.

Le détail des conclusions du SATESE et des observations liées aux évaluations de la conformité des stations est présenté en annexe 7.

Les rapports annuels ont également été étudiés. Toutefois, peu d'informations sont disponibles sur l'état des réseaux dans ces documents et en particulier sur les rejets directs au milieu naturel.

On peut cependant noter la mention de rejets réguliers au milieu naturel par temps sec au niveau de déversoirs d'orage sur le réseau de la station de Pont Sainte-Maxence en 2013 et 2014. Des travaux étaient prévus pour remédier à ce problème.

Depuis la mise en œuvre du SAGE, de nombreuses actions ont été menées pour lutter contre les pollutions liées aux rejets d'assainissement collectif. Les actions se sont portées sur deux axes : la réhabilitation ou construction de stations d'épuration et la réhabilitation ou construction des réseaux d'assainissement.

Concernant les travaux engagés sur les stations d'épuration, de nombreux projets ont été menés depuis 2013, ils sont présentés ci-dessous.

**Tableau 58 : Travaux réalisés et en projet sur les stations d'épuration du bassin versant (Sources : SMOA)**

STEP	Date de mise en service
<b>SIAPA</b> (Aronde) : Nouvelle STEP sur la commune de Rémy, 12 200 EH	Eté 2016
<b>SIVOM de Monchy-Humières</b> (infiltration) : Reconstruction de la STEP, 1 500 EH	Fin 2013
<b>Pierrefonds</b> (Ru de Berne) : Réhabilitation de la STEP existante, 3 000 EH	Fin 2014
<b>SIA Longueil Sainte Marie</b> (Ru du grand fossé) : Reconstruction de la STEP sur la commune de Rivecourt, 5 200 EH	Fin 2014
<b>ARC</b> (Aisne) : Réhabilitation de la STEP de Choisy-au-Bac, 6 400 EH	En projet
<b>Houdancourt</b> (Ru du marais de Chevrières) : Réhabilitation de la STEP, 500 EH	Eté 2015
<b>SIA Chevrières-Grandfresnoy</b> (ru de Nancy) : Reconstruction de la STEP, 5 650 EH	Début 2014
<b>Cressonsacq</b> (infiltration) : Nouvelle STEP, 3 000 EH	Fin 2013

Suite à ces travaux, une réduction des pressions est attendue, en particulier sur les petits cours d'eau et notamment sur La Payelle. En effet, les faibles débits de ces cours d'eau ne permettent pas une dilution suffisante de la charge polluante. C'est particulièrement le cas sur la Payelle pour laquelle les stations d'épuration sont jugées non conformes. Cette situation devrait s'améliorer par la mise en service très prochaine de la nouvelle STEP de Rémy. La Payelle ne sera plus l'exutoire des STEP d'Estrées-Saint-Denis et Rémy. Toutefois, elle recevra toujours les effluents de la station d'épuration de Lachelle.

Concernant les réseaux d'assainissement, de nombreuses communes ont engagé des travaux, ils sont présentés ci-dessous.

**Tableau 59 : Travaux réalisés ou en cours sur les réseaux d'assainissement du bassin versant (Sources : SMOA)**

Collectivité	Type de travaux	Année
Pierrefonds	Création de réseaux Réhabilitation de réseaux	2012
SIA « Le Moulin »	Création de réseaux : <i>Montiers, Laneuwilleroy, Pronleroy</i> Branchements aux réseaux : <i>Cressonsacq et Laneuwilleroy</i>	En cours
SIVOM de Monchy-Humières	Raccordement au réseau ( <i>Baugy</i> ) et branchements	2012/2013
SIAPA	Création de réseaux	En cours
Sacy-le-Grand SMECTEUR CCLVD	Réhabilitation des réseaux d'assainissement existants	En cours
CCLVD	Réhabilitation des réseaux ( <i>Labruyère</i> )	En cours

Ces travaux vont permettre l'amélioration de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement et l'amélioration de la collecte des effluents sur les communes concernées et donc réduire la pression sur le milieu naturel.



Depuis 2005 une station d'épuration a été créée à Cressonsacq et une autre à Longueil-Sainte-Marie. D'autres stations ont vu leur capacité nominale augmenter. Cette évolution ainsi que la conversion de nouvelles communes en assainissement collectif a entraîné une augmentation de la charge entrante moyenne et donc des pressions liées à l'assainissement. Pour pallier à ce problème, d'importants efforts ont été faits afin d'améliorer l'assainissement sur le territoire.

En 2013, l'ensemble des communes du bassin versant étaient couvertes par un schéma directeur d'assainissement à l'exception des communes de Lachelle et Ravenel.

## 19.2 Une amélioration des connaissances concernant l'assainissement non collectif

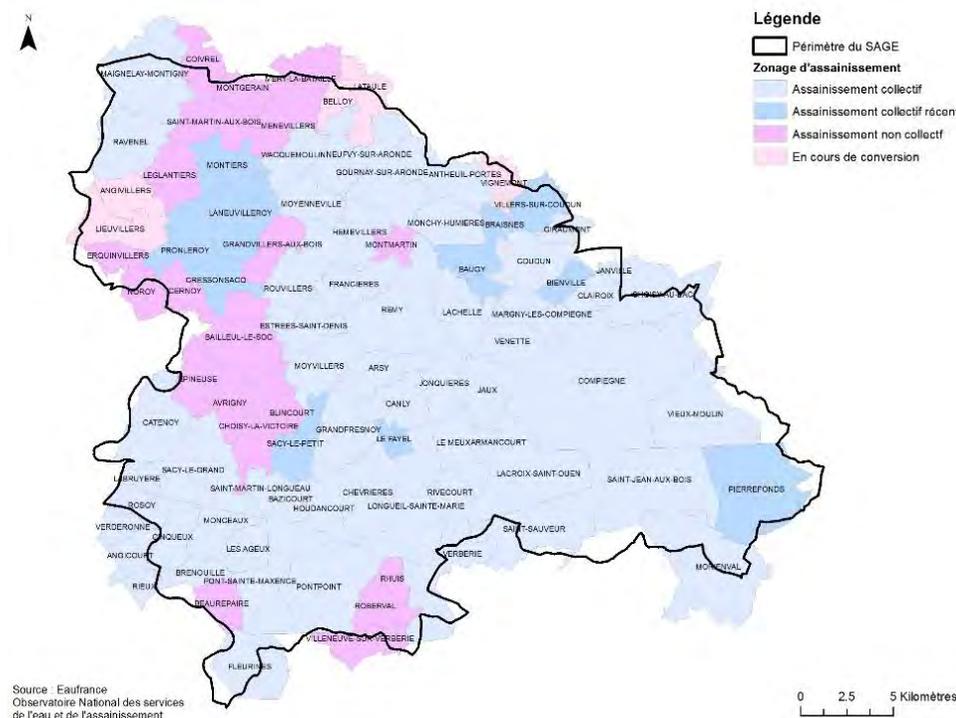
Les enjeux liés à l'assainissement non collectif sont les mêmes que pour l'assainissement collectif. En revanche, ils touchent uniquement les eaux souterraines.

Actuellement, 22 communes sont zonées en assainissement non collectif sur le périmètre du SAGE et le bassin versant du ru de Rhône. Elles sont concentrées majoritairement dans le Nord-Ouest du bassin versant et représentent donc une pression pour la nappe de Craie qui est la plus exposée. Les communes zonées en assainissement non collectif sont présentées ci-dessous ainsi que les communes actuellement en cours de conversion vers l'assainissement collectif.

**Tableau 60 : Liste des communes zonées en assainissement non collectif et en cours de conversion vers l'assainissement collectif (Sources : SMOA)**

Commune zonées en ANC	Communes zonées en ANC et en cours de conversion vers l'AC
Angivillers	
Cernoy	
Coivrel	
Erquinvillers	
Grandvillers-aux-Bois	
Léglantiers	
Ménévillers	
Mery-La-Bataille	
Montgérain	
Noroy	
Saint-Martin-Aux-Bois	
Beaurepaire	
Rhuis	
Roberval	
Villeneuve-Sur-Verberie	
Avrigny	
Bailleul-Le-Soc	
Blincourt	
Choisy-La-Victoire	
Epineuse	
Montmartin	
	Belloy <i>(travaux prévus en 2017)</i>
	Lataule <i>(travaux prévus en 2017)</i>
	Lieuville
	Vignemont

Depuis 2005, 12 communes se sont raccordées à des stations d'épuration. Avec ces raccordements, la part de l'assainissement non collectif diminue et entraîne une réduction des pressions sur les eaux souterraines.



Source : EauFrance  
Observatoire National des services  
de l'eau et de l'assainissement

**Figure 19-2 : Zonage d'assainissement des communes du bassin versant (Sources : DDT de l'Oise, EauFrance)**

Depuis 2005, de nombreux diagnostics ont été menés sur les installations d'assainissement non collectif qui ont permis d'améliorer la connaissance sur ces pressions. Un bilan des diagnostics effectués est présenté en annexe 8.

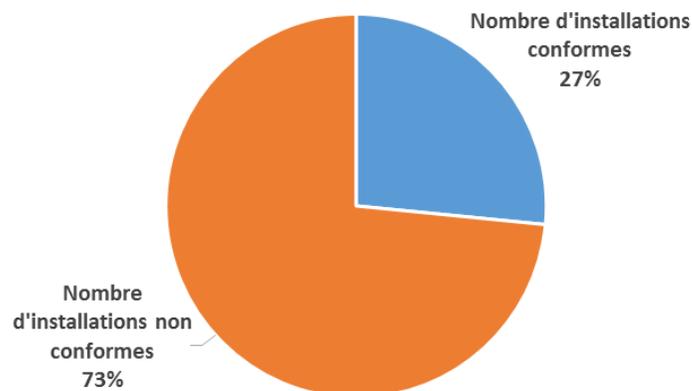


Figure 19-3 : Conformité des installations d'assainissement non collectif dans les communes zonées en ANC diagnostiquées entre 2010 et 2015 (Sources : SPANC)

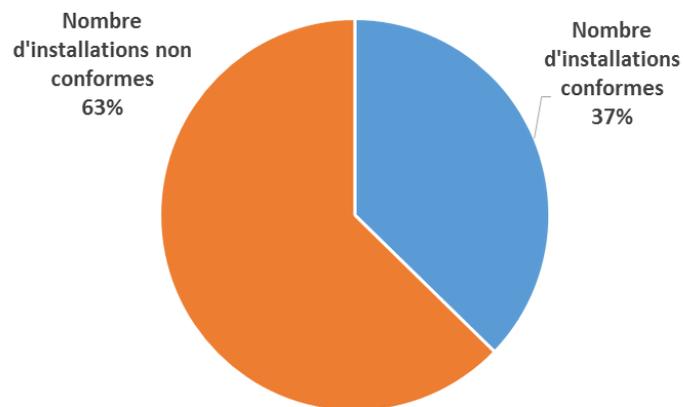


Figure 19-4 : Conformité des installations d'assainissement non collectif dans les communes zonées en AC diagnostiquées entre 2010 et 2015 (Sources : SPANC)

Il ressort que dans les communes zonées en assainissement non collectif, plus de 1800 diagnostics ont été effectués et 73 % des installations ont été jugées non conformes. Sur les communes zonées en assainissement collectif, 900 diagnostics ont été menés et 63% des installations sont diagnostiquées non conformes.



Les pressions exercées par l'assainissement non collectif sont importantes (peu d'installations sont jugées conformes). Cependant, la conversion de quelques communes vers l'assainissement collectif a permis de diminuer cette pression.

Les rejets d'assainissement non collectif s'infiltrent pour la plupart dans le sol, l'assainissement non collectif a donc un impact sur la qualité des eaux souterraines.

## 19.3 Une évolution des rejets non domestiques

### 19.3.1 Quelques rappels

Il existe trois régimes relatifs au déversement des eaux usées : les eaux usées domestiques, les eaux usées assimilées domestiques et les eaux usées autres que domestiques.

- Le premier régime est celui des particuliers et est traité via l'assainissement collectif.
- Le second régime regroupe des activités dont les utilisations d'eau sont assimilables à des utilisations pour des fins domestiques. Ces activités sont définies comme celles pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement de la satisfaction de besoins d'alimentation humaine, de lavage et de soins d'hygiène des personnes physiques utilisant des locaux desservis ainsi que de nettoyage et de confort de ces locaux. L'annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités

d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte, en fixe la liste exacte.

- Le régime des eaux usées autres que domestiques concerne toutes les autres activités et notamment les rejets industriels (eaux de process).

Concernant le régime des eaux assimilées aux eaux domestiques, il ouvre un droit au raccordement au réseau public de collecte. La collectivité reste toutefois en droit d'imposer aux activités des règles strictes et des prescriptions techniques (bac à graisse par exemple). Ce droit conduit à ce qu'une très grande majorité des entreprises en relevant choisisse le raccordement au réseau. Les rejets de ces activités sur le bassin Oise-Aronde sont donc compris dans l'analyse de l'assainissement collectif et ne sont pas visés dans ce chapitre.

Il existe deux possibilités pour les activités dépendantes du troisième régime : soit un raccordement au réseau d'assainissement de la collectivité, soit un rejet direct vers le milieu naturel récepteur.<sup>8</sup>

- Dans le premier cas, les rejets transitent par le réseau de collecte local et sont traités avec les effluents domestiques aux ouvrages de dépollution. Pour cela, l'industriel doit avoir obtenu une autorisation de déversement : celle-ci pouvant fixer, par ailleurs, des obligations de prétraitement avant déversement dans le réseau. Un refus peut également être motivé par la collectivité.
- Dans le second cas, l'activité doit disposer de ses propres installations de traitement afin d'effectuer un rejet conforme aux objectifs fixés par la réglementation. On parle de rejet direct au milieu naturel (par opposition à ceux transitant dans les réseaux).

### 19.3.2 Evolution des rejets directs au milieu naturel

L'état des lieux de 2005 recensait 29 activités redevables à l'Agence de l'Eau rejetant directement vers le milieu naturel.

*NB : Cet inventaire était basé sur le fichier des industriels redevables à l'Agence de l'Eau. La redevance n'est due qu'à partir d'un certain seuil de redevabilité (concentration de l'élément polluant dans le rejet). Ce chiffre ne donne donc qu'un aperçu des sites émettant les flux de polluant les plus importants.*

En 2015 (dernière information disponible auprès de l'Agence de l'Eau), le fichier des activités redevables à l'Agence de l'Eau recense 23 rejets directs.

Par ailleurs, des informations plus précises ont pu être collectées auprès de la DREAL Hauts de France pour 5 d'entre elles. Il s'agit d'Installations Classées pour l'Environnement. Quatre sont localisées le long de la vallée de l'Oise. Le Ru de la Payelle est également concerné par les rejets d'une industrie.

Celles-ci sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 61 : ICPE rejetant au milieu naturel (Source : DREAL Hauts de France)

Nom Commune	Nom exploitant	Nom du milieu récepteur final
Pont-Sainte-Maxence	Affinerie De Pont-Sainte -Maxence (APSM)	Oise
Estrées-Saint-Denis	Le Plomb Français	Ru La Payelle
Compiègne	Novance / Oleon	Oise
Chevrières	Tereos	Oise
Le Meux	Unilever France Home Personal Care Industrie	Oise

<sup>8</sup> La loi n'impose pas en effet pour ces rejets d'obligation de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

L'évolution des volumes rejetés par ces ICPE depuis 2010 est présentée à la figure suivante.

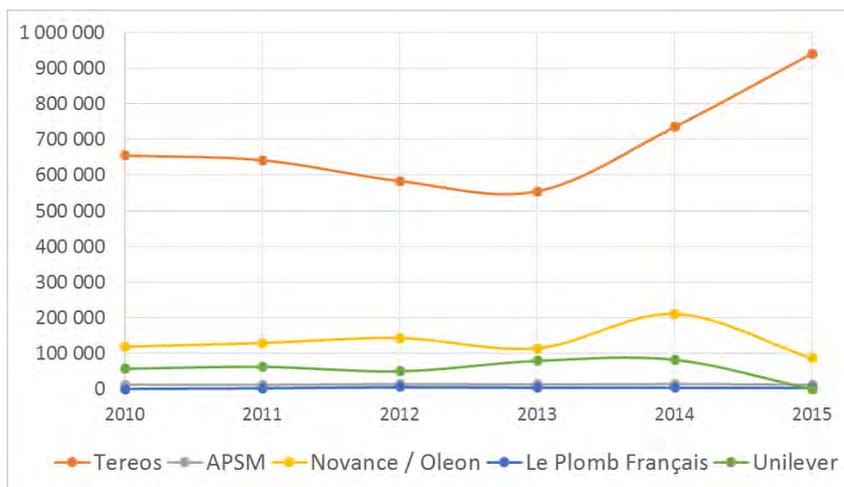


Figure 19-5 : Evolution des volumes rejetés directement au milieu naturel entre 2010 et 2015 (Source : DREAL Hauts de France)

Les volumes de rejets sont globalement stables pour l'APSM, le Plomb Français, Novance et Unilever. Les rejets de Tereos, qui représentent 90% des rejets directs en 2015 sont en augmentation depuis 2013. Cet accroissement des volumes rejetés est toutefois parallèle à une amélioration du traitement via la mise en route en 2015 d'une station d'épuration sur le site (le traitement était effectué auparavant par lagunage naturel).

### 19.3.3 Evolution des rejets en réseaux

En 2005, l'état des lieux relevait 26 activités redevables à l'Agence de l'Eau connectées à un réseau d'assainissement public et disposant donc d'une autorisation de déversement.

*NB : Cet inventaire était basé sur le fichier des industriels redevables à l'Agence de l'Eau. La redevance n'est due qu'à partir d'un certain seuil de redevabilité (concentration de l'élément polluant dans le rejet). Ce chiffre ne donne donc qu'un aperçu des sites émettant les flux de polluant les plus importants.*

En 2015 (dernière information disponible auprès de l'Agence de l'Eau), le fichier recense 80 sites actifs sur le territoire répartis selon : 39 sites redevables directs et 41 sites ayant bénéficié des aides de l'Agence de l'Eau. Parmi les 39 sites redevables, 16 sont raccordés à des réseaux d'assainissement public.

Une diminution des activités raccordées aux stations d'épuration communales s'observe ainsi entre 2005 et 2015.

La vision totale des rejets autres que domestiques ne peut être obtenue : le passage en revue de tous les rapports annuels des structures compétentes ou de leur délégataire montre que peu d'informations figurent sur ces points.

Il est toutefois possible de noter qu'en 2014, quinze sites disposaient de convention de déversement dans un réseau d'assainissement public. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

La convention de déversement est un contrat de droit privé signé entre les entreprises, la ou les collectivité(s) propriétaire(s) des réseaux et le gestionnaire de la station d'épuration. La convention définit les modalités juridiques, financières et techniques du raccordement de l'industriel ainsi que le partage des responsabilités entre tous les acteurs. La convention est établie en fonction des circonstances locales et a force de loi pour les parties contractantes. Elle peut tendre à une meilleure maîtrise des effluents et leurs traitements.

Tableau 62 : Liste des activités possédant une convention de déversement avec une station d'épuration communale (Sources : Rapports annuels des structures compétentes ou de leur délégataire)

Collectivité	Nom
ARC	ACC La Jonchère
	Chanel parfums beauté
	Sone covi (brune lavage)
	Chanel
	Colgate-Palmolive
	Herta
	Hôpital de Compiègne
	Lajous Industrie
	Matra
	Apéval (récupfood)
UFHPCSI	
Catenoy	Chemtura (Addivant)
Verberie	Poclain Hydraulics Industrie
Estrées-Saint-Denis	CSD Usine JSP (Plasturgie du Polyplène)
	Pharmatis



**D'après les données exploitées, l'amélioration des traitements des rejets directs et l'engagement d'industriels dans des conventions de déversement vont dans le sens d'une diminution de la pression industrielle.**

**Des fermetures d'industries ont également eu pour conséquences de réduire les rejets (directs ou via le réseau d'assainissement) et donc la pression globale. Ces fermetures ont générés des impacts socio-économiques forts pour le territoire.**

## 19.4 Une volonté de réduire les sources de pollution liées à l'activité agricole

Les risques de pollution liés à l'activité agricole dépendent de la nature et de l'intensité des activités agricoles. Ils peuvent être liés aux cultures (pollutions diffuses par les engrais et pesticides) ou aux activités d'élevage (pollution par les matières organiques, azotées et les microorganismes). Les pollutions sont susceptibles d'être amplifiées par le ruissellement en période de fortes pluies.

Cependant, on constate une implication croissante de la profession agricole dans la réduction des sources de pollution.

Le secteur le plus exposé aux pollutions d'origine agricole est situé sur le Nord du bassin versant et en particulier sur le bassin de l'Aronde. De plus, ce territoire est sensible à l'infiltration et au ruissellement, une pression est donc exercée par l'agriculture sur la qualité de la nappe de Craie à ce niveau.

Entre 2000 et 2010 une réduction de la SAU a été constatée et peut être mise en relation avec la diminution sensible et continue de l'activité agricole entre 1998 et 2010.

Entre 2000 et 2010, la part des surfaces toujours en herbe est passée de 3% à 2% des surfaces cultivées. De plus, les espèces agricoles cultivées sur le bassin versant ont peu évolué et restent des espèces sensibles demandant l'utilisation de pesticides et d'engrais minéraux.

L'activité agricole représente donc toujours une pression importante sur la qualité de l'eau. Cependant, on constate une implication croissante de la profession dans la réduction des sources de pollution.

### 19.4.1 Cadre d'évolution des pratiques et démarches volontaires

L'implication de la profession agricole dans la diminution des pressions polluantes répond à la fois à un contexte réglementaire et à la fois à des démarches volontariste.

Les plans et programmes réglementaires déployés sur le territoire sont notamment :

- La Directive Nitrates dont le 5<sup>ème</sup> programme d'actions est en vigueur sur la région Hauts-de-France (depuis 2014 pour l'ex-région Picardie). Le 4<sup>ème</sup> programme avait quant à lui été déployé de 2009 à 2014 et le 3<sup>ème</sup> de 2004 à 2009 ;
- Le Plan Ecophyto I, initié en 2008 visant la réduction progressive des phytosanitaires d'ici 2018 et le plan Ecophyto II qui prend le relais à partir de 2016 et pour des perspectives à 2020 et 2025.
- Le Plan Régional de l'Agriculture Durable de Picardie actualisé en 2015 accompagnant vers la transition agro-écologique ;
- La définition des captages prioritaires via l'identification des captages Grenelle dans un premier temps (2009) et le complément apporté lors de la conférence environnementale de septembre 2013 (soit 380 captages sur le bassin Seine-Normandie). 4 de ces captages prioritaires sont présents sur le territoire du SAGE (Baugy : points de prélèvements 1 et 2 et Les Hospices : points de prélèvements 1 et 2). Des études BAC ainsi que les programmes associés ont été réalisés pour les quatre captages Grenelle ainsi que pour le BAC de Labruyère – Sacy-le-Grand.

Les actions entreprises volontairement et aidées financièrement sont notamment réalisées à partir :

- du Plan Végétal pour l'Environnement (2007-2013), dispositif national d'aide aux investissements à vocation environnementale pour la reconquête de la qualité de l'eau. Il a été remplacé en 2015 par le PCAE

(Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Entreprises) pour une programmation jusqu'en 2020 ;

- Des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

### 19.4.2 Actions déployées

De nombreuses actions ont été mise en place sur le bassin versant afin de réduire les pollutions. Elles traduisent un véritablement engagement de la profession dans ce sens.

Tout d'abord, trois secteurs du bassin versant ont été ouverts aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques pour la préservation de la qualité de l'eau. Trois secteurs concernent des Bassins d'Alimentation des Captages<sup>9</sup> :

- **MAE du BAC Baugy-Hospices**, mise en place depuis 2009 ayant pour objet principal la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. 53,6% de la SAU totale du BAC était contractualisée et 13 nouveaux dossiers ont été déposés en 2014. Plus de 98% des mesures contractualisées concernent la réduction des phytosanitaires. Ces chiffres attestent d'un engagement particulièrement fort des agriculteurs sur ce territoire, qui présente, à l'échelle du département, le plus grand nombre de contractualisations sur des mesures liées aux phytosanitaires.
- **MAE du BAC Labruyère – Sacy-le-Grand**, mise en place en 2015, 7 dossiers de MAEC ont été signés (10.5% de la SAU totale du BAC est contractualisée);<sup>10</sup>

<sup>9</sup> Le territoire est concerné très à la marge (à l'extrême amont du bassin versant) par la MAE du BAC de Palesnes.

<sup>10</sup> En 2015, les règles de calcul des IFT (Indices de Fréquence de Traitement) ayant changé, 3 agriculteurs n'ont finalement pas maintenu leurs contrats. Pour l'année 2016 en cours, la tendance semble au retrait de l'ensemble des agriculteurs sur le Bac Labruyère-Sacy-le-Grand. Le Bac de Baugy-Hospices semble également impacté.

- Enfin, une grande partie du bassin versant est également concernée par les MAET « auxiliaires de production », il s'agit du territoire « Auxiproducteur ». Le projet agro-environnemental est proposé sur les zones à enjeux eau et érosion de Picardie. Dans le périmètre du SAGE, 7% de la surface Auxiproducteur est contractualisée. Il n'y a pas eu de nouveau dossier depuis 2012.

Ces projets proposent des mesures liées aux grandes cultures (couvert, réduction des phytosanitaires, agriculture biologique), aux surfaces en herbe, aux couverts spécifiques ou encore aux éléments fixes du paysage. Ces mesures peuvent changer d'un territoire à un autre en fonction des enjeux spécifiques du territoire.

De plus, 99 exploitants agricoles du territoire ont signé le « Contrat Azote » porté par l'ARC sur le BAC de Baugy-les Hospices, il s'agit d'un accompagnement technique sur 3 ans visant à réduire leur utilisation d'intrants en raisonnant les apports d'azote en fonction des prélèvements et en mettant en place des techniques alternatives.

Enfin, des actions sont menées sur l'aménagement et la sécurisation des corps de ferme (local phytosanitaire, aires de remplissage et de lavage du matériel, gestion des fonds de cuve, stockage d'engrais liquide).

Le tableau suivant présente un bilan des actions menées sur les bassins d'alimentation de captage du territoire.

**Tableau 63 : Actions préventives de lutte contre les pollutions mises en place sur les BAC (Sources : SMOA)**

Action	Bilan 2014
<b>Mise aux normes des installations agricoles</b>	
Exploitations agricoles aux normes pour le remplissage	Enquête corps de ferme BAC Baugy/Hospices : 87%
Exploitations agricoles aux normes pour le rinçage	Enquête corps de ferme BAC Baugy/Hospices : 96%
Exploitations agricoles aux normes pour le lavage	Enquête corps de ferme BAC Baugy/Hospices : 49%
Cuves à fioul sécurisées	Enquête corps de ferme BAC Baugy/Hospices : 83%
Locaux phytosanitaires aux normes	Enquête corps de ferme BAC Baugy/Hospices : 74%
<b>Diminution de la fertilisation azotée</b>	
SAU couverte	BAC Baugy/Hospices : 93,7 % soit 23 048,77ha
Exploitations agricoles ayant souscrit un dispositif visant à la maîtrise de l'azote	BAC Baugy/Hospices février 2015 : 99 contrats signés (70 en 2014) Soit 44% des agriculteurs du BAC
Surface de prairie engagée dans des mesures de limitation de la fertilisation	BAC Baugy/Hospices : 36,7% soit 161,1ha
<b>Diminution des traitements phytosanitaires</b>	
SAU éligible engagée dans des mesures de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (MAEC contractualisées)	BAC Baugy/Hospices : 44% soit 10 342ha BAC Labruyère 2014-2015 : 10,5% soit 446,76ha
Nombre de MAEC signé / Nombre d'exploitations agricoles du BAC	BAC Labruyère : 12%
<b>Conversion à l'AB</b>	
SAU convertie ou en conversion en AB	BAC Baugy/Hospices : 0,8% BAC Labruyère : 0%
<b>Formation agro-environnementale</b>	
Exploitations agricoles ayant au moins une personne formée	BAC Baugy/Hospices : 73,6%

Il est à noter que la Chambre d'Agriculture a également mené des actions de sensibilisation en 2015 et 2016 sur la destruction de CIPAN (portes ouvertes à Monchy-Humières) et la modulation des apports azotés (à Armancourt).



**Les actions mises en place montrent un engagement important et la bonne volonté des agriculteurs dans le sens de l'optimisation de la fertilisation et la diminution de l'utilisation des phytosanitaires. Les premiers résultats se font sentir à travers une stabilisation voire une légère réduction des pressions (teneurs en produits phytosanitaires) qui peut permettre l'amélioration de la qualité de l'eau même si les masses d'eau restent toujours sensibles à ces pollutions.**

## 19.5 Une amélioration des pratiques des collectivités et des particuliers

Les enjeux liés aux pratiques des collectivités et des particuliers sont principalement liés à l'utilisation non agricole de produits phytosanitaires. Elles découlent de la gestion et de l'entretien des espaces verts et voiries par les collectivités ou des activités de jardinage par les particuliers et les associations. Ces pratiques, si elles sont mal encadrées, sont une source de pression potentielle sur la qualité des eaux tant superficielles que souterraines.

Sur le bassin versant, en 2016, 29 communes adhèrent à la Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource et des milieux aquatiques de Picardie.

La charte s'appuie sur cinq niveaux d'engagements croissants. Le niveau d'engagement 3 (à atteindre en trois ans) donne droit à des aides (Région, Agence de l'Eau) pour la mise en place de la charte et l'achat de matériel alternatif. Il consiste à la « prise en compte les zones à risques ». Le niveau 5 est le niveau d'engagement maximal qui correspond à la mise en place du Zéro Phyto. Cette charte est amenée à évoluer prochainement afin de pouvoir

répondre à la nouvelle réglementation : la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a avancé l'interdiction d'usage des phytosanitaires par les personnes publiques pour l'entretien des espaces verts et de la voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Parmi les communes déjà adhérentes, 48% se sont engagées au niveau 5 et 52% en niveau 3 ce qui dénote une forte implication des communes vers la réduction des phytosanitaires.

Les communautés de communes du Plateau Picard, du pays des Sources, de la Plaine d'Estrées et du Liancourtois - Vallée Dorée, ainsi que l'Agglomération de la Région de Compiègne ont également adhéré à la Charte pour l'entretien de leurs espaces.

Enfin, le SMOA a mis en place des actions de sensibilisation à la gestion alternative des espaces verts notamment lors d'une journée destinée à l'information des élus et des techniciens du territoire. Au total, ce sont 24 élus et 13 techniciens qui ont pu participer à cette journée technique et être ainsi sensibilisés à ces modes de gestion. Le SMOA propose également une assistance technique aux collectivités souhaitant s'engager dans la démarche Zéro-Phyto.

D'autre part, des actions de sensibilisation ont également été mises en place à destination du grand public notamment via l'organisation d'ateliers de jardinage. Le « Rés'EAU les jardins s'emmêlent » propose des temps d'échanges autour du jardinage et des ateliers pratiques. Des rencontres ont été organisées en 2014 avec les communautés de communes du Plateau Picard, du pays des Sources, du Clermontois et du Liancourtois – Vallée Dorée.

Des formations au jardinage écologique sont également proposées gratuitement par l'Agglomération de la Région de Compiègne et Picardie Nature depuis 2012. Enfin, la jardinerie « Jardiland » de Margny-lès-Compiègne a récemment signé la Charte des Jardineries « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » visant à informer les jardiniers amateurs sur les méthodes alternatives aux phytosanitaires. Elle s'engage donc à encourager l'amélioration des pratiques, valoriser les solutions sans pesticides dans la surface de vente et limiter la vente de certaines plantes envahissantes dans son magasin.

L'adhésion à la charte d'entretien des espaces publics et la participation des communes aux journées de sensibilisation traduisent une implication

grandissante des collectivités depuis 2005 afin d'anticiper notamment de futures contraintes réglementaires. Ces actions contribuent à la diminution des pressions liées à la gestion des espaces publics.

Les actions de sensibilisation du grand public contribuent à la prise de conscience de la problématique des phytosanitaires par les particuliers et à la réduction des pressions liées à l'activité de jardinage.



**Ces actions de sensibilisation des collectivités et des particuliers participent à la diminution des teneurs en produits phytosanitaires et donc à la diminution des pressions polluantes sur les masses d'eau souterraines et superficielles.**

## 19.6 Des engagements des gestionnaires d'infrastructures en faveur de la réduction des pressions

Les infrastructures présentes sur le territoire peuvent représenter des sources de pollutions notamment via l'utilisation non agricole de produits phytosanitaires. Ainsi, l'entretien des réseaux de transport (voies ferrées, routes) est une pression potentielle sur la qualité des eaux.

Pour Réseaux Ferrés de France (RFF) en charge de la gestion et de l'entretien des voies ferrées, la maîtrise de la végétation est un enjeu important. En effet, le désherbage est obligatoire afin de préserver le réseau. Cette opération est réalisée grâce à des moyens mécaniques et chimiques. Une campagne préventive de traitement chimique est notamment réalisée au printemps ainsi qu'un traitement chimique sélectif des graminées.

Afin de limiter les pressions liées à l'entretien de leur réseau, RFF et la SNCF se sont engagés à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Une tendance à la baisse de leur utilisation est donc observée à l'échelle nationale.

D'autre part, les gestionnaires des routes et autoroutes (la Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France, la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest et le Conseil Départemental de l'Oise) ont également pris des engagements dans ce sens.

Sur l'autoroute A1, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour l'entretien. De même l'entretien des routes nationales par la DIR est réalisé intégralement par fauchage mécanique depuis 2012 et le Conseil Départemental de l'Oise n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien des routes départementales depuis 2008.



**L'amélioration des pratiques d'entretien sur le réseau routier est marquée et permet une réduction des sources de pollution et des pressions.**

## 20 Une pression physique sur les milieux, faiblement renforcée depuis 2005

### 20.1 Une relative stabilité de la pression urbaine

L'urbanisation présente un risque de destruction de milieux naturels ou non-imperméabilisés. De plus à travers l'imperméabilisation des sols elle participe à la diminution de l'infiltration des eaux pluviales et favorise le ruissellement.

Entre 2006 et 2012, une légère augmentation des zones urbanisées a été constatée. Cependant, elle représente une évolution de seulement 2% de la surface urbaine. Le territoire reste en grande majorité couvert par les zones agricoles et les forêts.

La pression urbaine est donc faible même si ce constat est à nuancer localement.

La pression urbaine sur les milieux du bassin versant est limitée notamment grâce à la mise en place ou à la révision de documents d'urbanisme orientant l'aménagement du territoire.

Le territoire est concerné par sept Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dont deux plus à la marge puisqu'ils ne concernent qu'un nombre très limité de communes :

- SCoT du Syndicat Mixte Basse Automne Plaine d'Estrées (2013)
- SCoT de l'Agglomération de la Région de Compiègne (2012)
- SCoT du Pays des Sources (2013)
- SCoT de la CC des Pays d'Oise et d'Halatte (2011)
- SCoT Oise-Aisne soissonnaises
- (SCoT du Grand Creillois) (2013)
- (SCoT Valois) (en cours de révision)

D'autre part, 62% des communes du territoire sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), 29% sont dotées d'un Plan d'Occupation des Sols (POS), 1% (1 commune) est dotée d'une Carte Communale (CC) et 8% sont régies par le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Des procédures sont en cours de réalisation, 24% des communes sont en cours d'élaboration d'un PLU (anciens POS, CC ou RNU), 15% des communes sont en cours de révision de leur PLU et 17% des communes sont en cours d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur l'ARC.

Le territoire est donc dans une dynamique d'amélioration de la gestion de l'urbanisation et, pour certains territoires, de réflexion plus globale de l'urbanisme au niveau intercommunal.

Sur le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR), la Charte de 2014 fixait les orientations en matière d'urbanisme en limitant le taux d'accroissement des communes adhérentes au Parc à 0.55%. Cette disposition a permis de limiter la consommation d'espace naturel sur le périmètre du PNR. Une nouvelle charte est en cours d'élaboration qui devrait encadrer de manière stricte la consommation des espaces naturels du territoire en limitant le développement à des « enveloppes urbaines » définies dans la nouvelle charte.

## 20.2 Un transport fluvial avec des perspectives de développement liées aux grands projets

Le territoire du SAGE est concerné par les grands projets de développement européen du transport fluvial MAGEO (Mise Au Gabarit Européen de l'Oise) et indirectement du Canal Seine-Nord Europe (CSNE). Ces deux projets s'inscrivent dans un projet plus global de liaison fluviale européenne Seine-Escaut. Ce dernier a été retenu comme projet prioritaire du réseau transeuropéen de Transport (RTE-T) par le Parlement et le Conseil européen.

### 20.2.1 Canal Seine-Nord Europe

Le projet Canal Seine-Nord Europe (CSNE) porté par VNF a pour objet la mise au gabarit européen Vb de l'Oise entre Compiègne et Cambrai et entre ainsi en continuité avec le Canal Dunkerque-Escaut. Le canal permettra de relier les bassins de la Seine et du Nord-Pas-de-Calais et constituera le maillon central de la liaison Seine-Escaut. Le projet porte plus précisément sur un linéaire de 107 km de long entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac.

Le Canal Seine-Nord Europe représente un axe stratégique d'aménagement et de développement économique du territoire. Le projet vise un trafic de 13 à 15 millions de tonnes par an en 2020 et de 20 à 28 millions en 2050.

La création du canal ainsi que de plusieurs plateformes multimodales permettra le développement de pôles d'activités et profitera à l'économie du territoire.

Le projet CSNE induira des modifications du comportement hydraulique et des crues sur son tracé (notamment en aval de Sempigny).

Le projet provoquera une baisse de la ligne d'eau entre Compiègne et Pont-Sainte-Maxence et une augmentation des débits de pointe en aval de Creil. Des aménagements seront intégrés au projet afin de compenser l'augmentation de la ligne d'eau en cas de crue.



VNF / Septembre 2014

Canal Seine-Nord Europe



Figure 20-1 : Tracé du projet de Canal Seine-Nord Europe (Source : VNF)

20.2.2 MAGEO

Le projet MAGEO porté par VNF a pour objet la mise au gabarit européen Vb de l'Oise entre Creil et Compiègne et entre ainsi en continuité avec le projet du Canal Seine-Nord Europe situé sur la portion amont. Le projet MAGEO constitue donc un maillon essentiel pour assurer la liaison entre la Seine et le Nord de l'Europe.



Figure 20-2 : Tracé du projet de mise au gabarit européen de l'Oise (Source : VNF)

Le projet MAGEO porte sur un linéaire total d'environ 42km entre Creil et Compiègne et concerne 16 communes sur le territoire du SAGE. Le but est de permettre la navigation d'un convoi poussé de classe Vb (équivalent à 180m de long et 11.4m de large). Sur ce linéaire, des travaux d'adaptation du chenal de navigation et d'approfondissement du lit seront donc réalisés.

La mise en œuvre des projets MAGEO et CSNE entraineront une augmentation de la fréquentation de l'Oise par les bateaux commerciaux. Une augmentation du trafic local et d'échange est prévue, il devrait passer de 2.3 millions de tonnes en 2010 à 4.4 millions de tonnes en 2020 sur le territoire du projet MAGEO.

Le projet est susceptible d'avoir des impacts hydrauliques notamment au niveau du site de Longueil-Sainte-Marie qui devront être compensés. Les impacts environnementaux du projet sont également étudiés afin d'être bien pris en compte.

## PARTIE 6 : ÉVOLUTION DES RISQUES LIÉS À L'EAU

### 21 Un risque d'inondation et de coulées de boue toujours présent

#### 21.1 Catastrophes naturelles

Sur le territoire du SAGE et du bassin du Rhône, 59 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris depuis 1984. Parmi ces arrêtés, 5 touchaient plus de 10 communes (1984, 1994, 1995, 1999 et 2001). Le territoire est donc relativement sensible aux catastrophes naturelles.

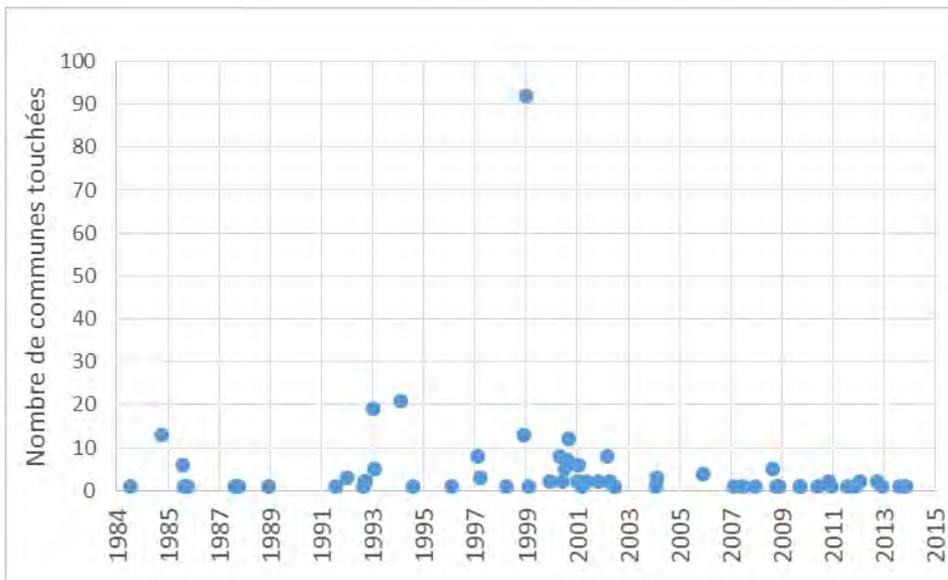


Figure 21-1 : Nombre de communes concernées par un arrêté catastrophe naturelle depuis 1984 (Sources : Base GASPAP - Direction Générale de la Prévention des Risques)

Plusieurs types de catastrophes touchent le territoire. La typologie des arrêtés pris sur le territoire est présentée à la figure suivante.

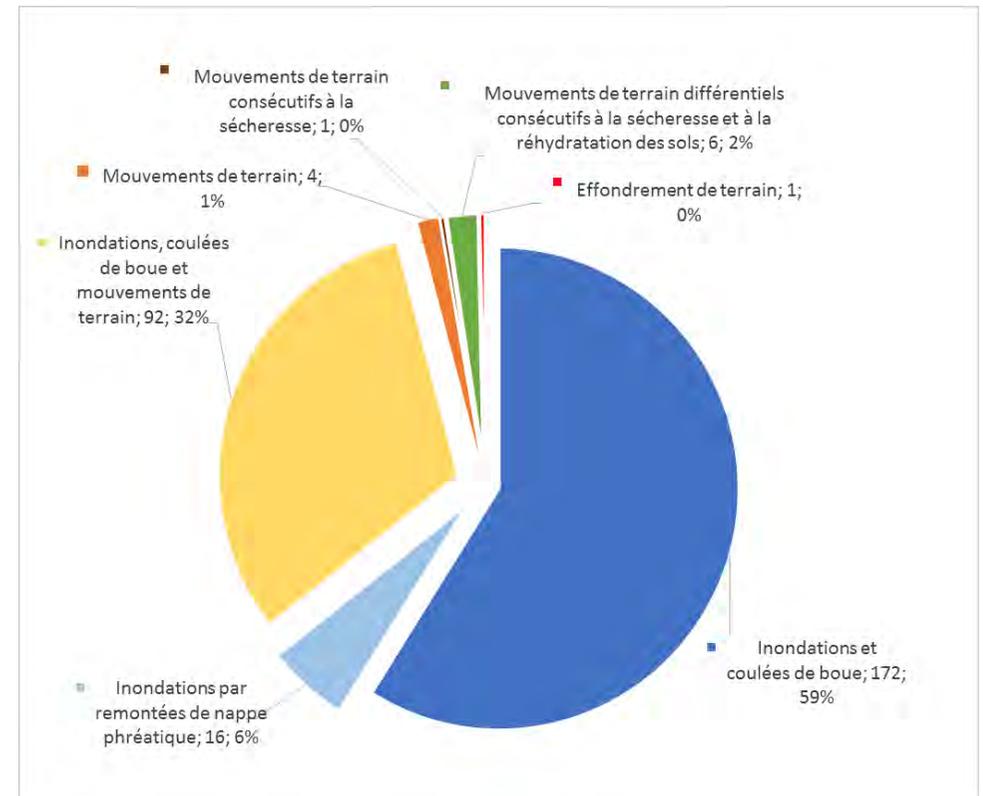


Figure 21-2 : Typologie des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur le territoire (Sources : Base GASPAP - Direction Générale de la Prévention des Risques)

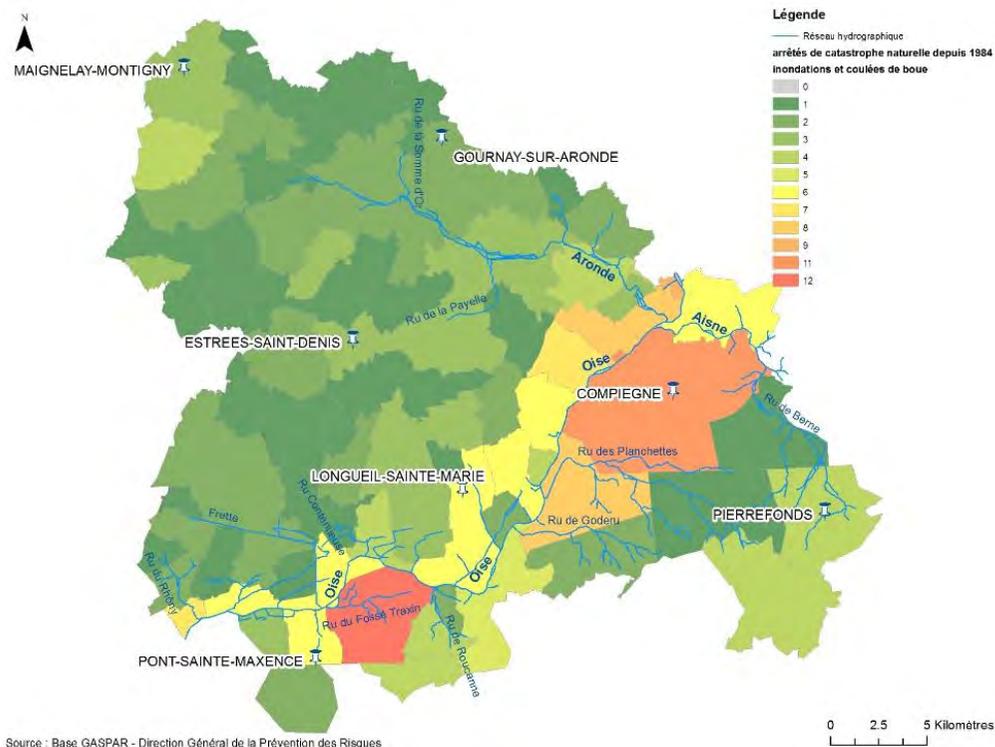


Figure 21-3 : Arrêts de catastrophe naturelle « inondations et coulées de boue » pris sur le territoire depuis 1984 (Sources : Base GASPAP – Direction Générale de la Prévention des Risques)

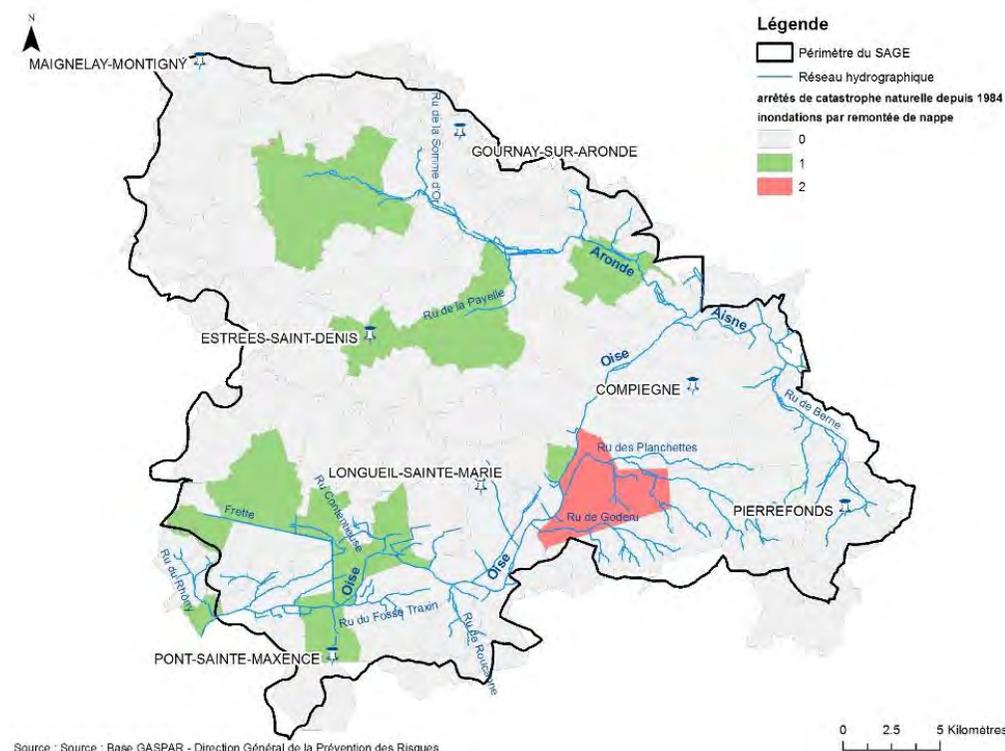


Figure 21-4 : Figure 21-5 : Arrêts de catastrophe naturelle « inondations par remontée de nappe » pris sur le territoire depuis 1984 (Sources : Base GASPAP – Direction Générale de la Prévention des Risques)



Les risques les plus présents sur le bassin versant sont les inondations et les coulées de boue.

La vallée de l'Oise est la plus sensible à ces événements, la vallée de l'Aronde peut également être touchée par des inondations.

## 21.2 Risque d'inondation par débordement de cours d'eau

Les vallées de l'Oise et de l'Aronde sont sensibles aux inondations, les débits de crue sont donc étudiés sur ces cours d'eau.

Les débits de crue calculés par la Banque Hydro sont présentés ci-dessous pour les stations de Clairoux, Creil, Sempigny et Soissons.

Tableau 64 : Débit de Crue pour les stations de Clairoux, Creil, Sempigny et Soissons calculés en 2016 (Sources : Banque Hydro – DREAL Hauts –de-France)

Fréquence	Aronde à Clairoux QIX (m <sup>3</sup> /s)	Oise à Creil QIX (m <sup>3</sup> /s)	Oise à Sempigny QIX (m <sup>3</sup> /s)	Aisne à Soissons QIX (m <sup>3</sup> /s)
Biennale	2.3	340	120	200
Quinquennale	2.9	470	170	260
Décennale	3.4	550	210	300
Vicennale	3.8	630	240	330
Cinquantennale	4.3	730	280	Non calculé
Centennale	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé
Crue historique	1995	1995	1993	1993
Débit de la crue historique	4.75	665	287	Non connu

Les crues historiques enregistrées sont les suivantes :

- Aronde à Clairoux : période de retour 50 ans en 1995 ;
- Oise à Creil : période de retour entre 20 et 50 ans en 1995 ;
- Oise à Sempigny : période de retour 50 ans en 1993 ;
- Aisne à Soissons : 1993.

L'Entente Oise Aisne a également calculé les débits de pointes caractéristiques de période de retour 10 à 1000 ans par la méthode des courbes enveloppes. Les valeurs obtenues pour les stations de Condren, Sempigny, Creil et Soissons sont présentées ci-dessous.

Tableau 65 : Débits de pointes caractéristiques pour les stations de Condren, Sempigny, Creil et Soissons (Source : Entente Oise Aisne)

Identificateur	Oise à Condren	Oise à Creil (avec action de LSM)	Oise à Sempigny	Aisne à Soissons
10 ans	2j	230	450	160
	8j	260	530	220
	25j	250	530	220
20 ans	2j	270	500	210
	8j	300	560	260
	25j	290	580	260
30 ans	2j	290	530	230
	8j	320	590	280
	25j	320	620	290
50 ans	2j	320	550	260
	8j	350	620	310
	25j	360	680	330
100 ans	2j	360	590	300
	8j	400	680	360
	25j	420	780	390
200 ans	2j	400	620	340
	8j	450	770	420
	25j	470	890	440
500 ans	2j	470	710	410
	8j	530	920	480
	25j	550	1040	500
1000 ans	2j	520	780	450
	8j	600	1030	530
	25j	610	1160	540

L'analyse menée par l'Entente Oise Aisne permet d'affiner les connaissances sur l'hydrologie de crue de l'Oise. Les débits de pointes obtenus, sans remettre en question ceux déterminés sur le site de la Banque hydro, permettent une gestion plus fine du cours d'eau en période de crue.

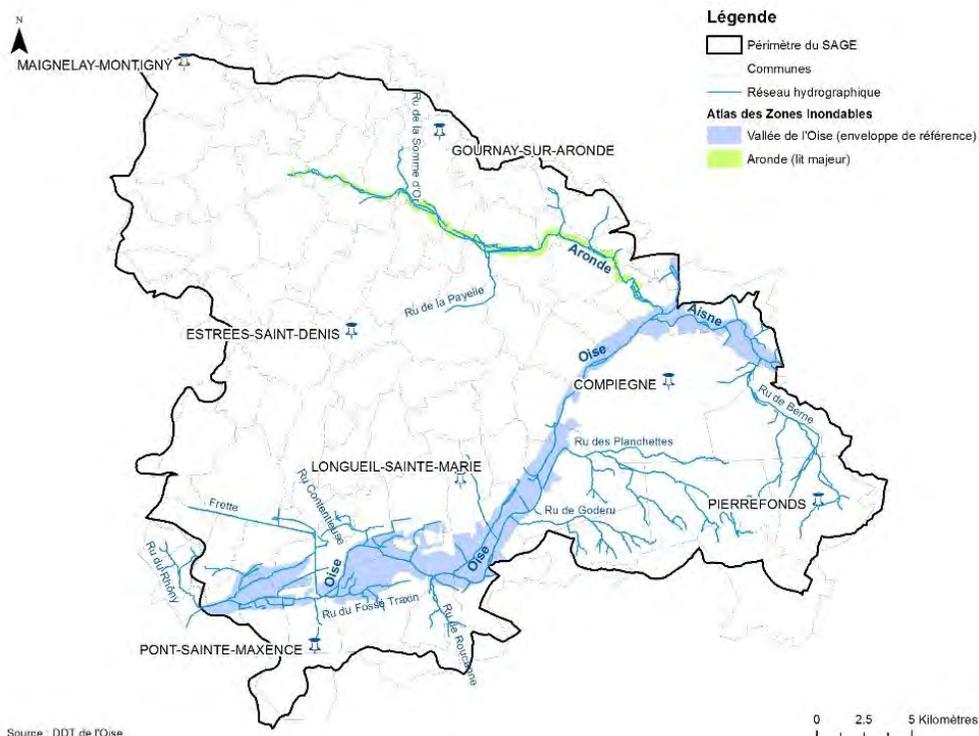


Figure 21-6 : Zones inondables sur le territoire (Atlas des zones inondables 2014) (Sources : DDT de l'Oise)

La vallée de l'Oise est particulièrement exposée aux risques d'inondation par débordement de cours d'eau. Les communes de Compiègne, Pont-Sainte-Maxence et Margny-lès-Compiègne sont les plus urbanisées du territoire et concentrent ainsi les enjeux humains et matériels.

Le territoire apparaît ainsi vulnérable face aux risques d'inondation.

### 21.3 Risque de coulées de boue

La problématique du ruissellement et des coulées de boues existe sur le territoire. D'après l'ARNM 2007, l'aléa coulée de boue est relativement faible en dehors de l'Aronde et de secteurs localisés. Il s'agit donc principalement de phénomènes ponctuels et locaux. Cependant des arrêtés catastrophes naturelles sont pris presque tous les ans pour cette problématique.

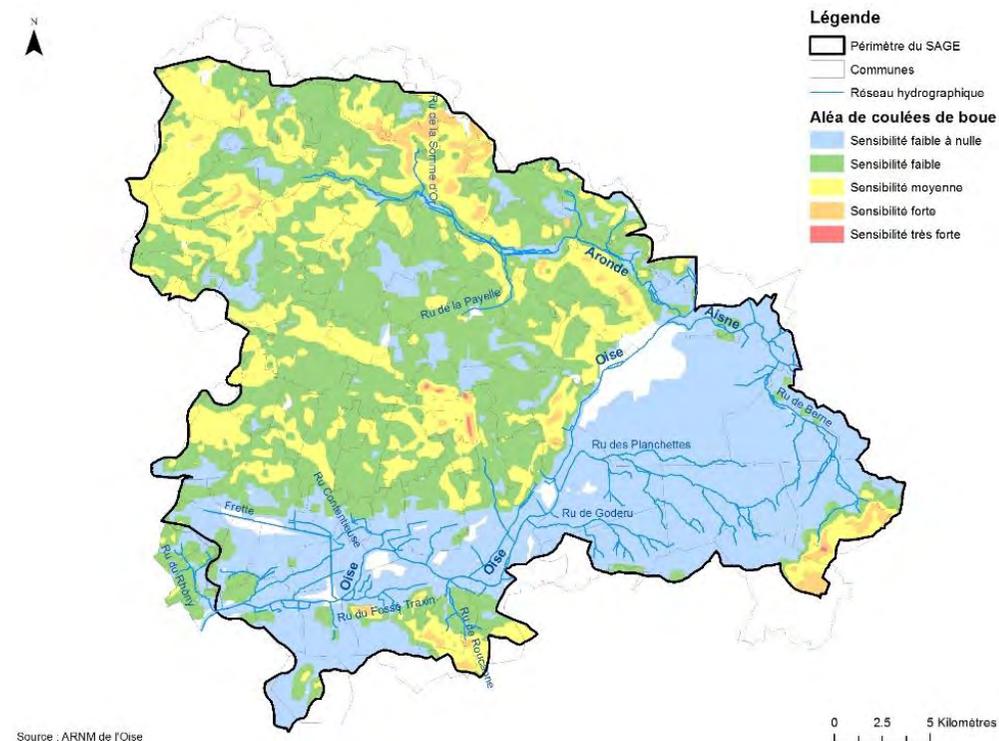
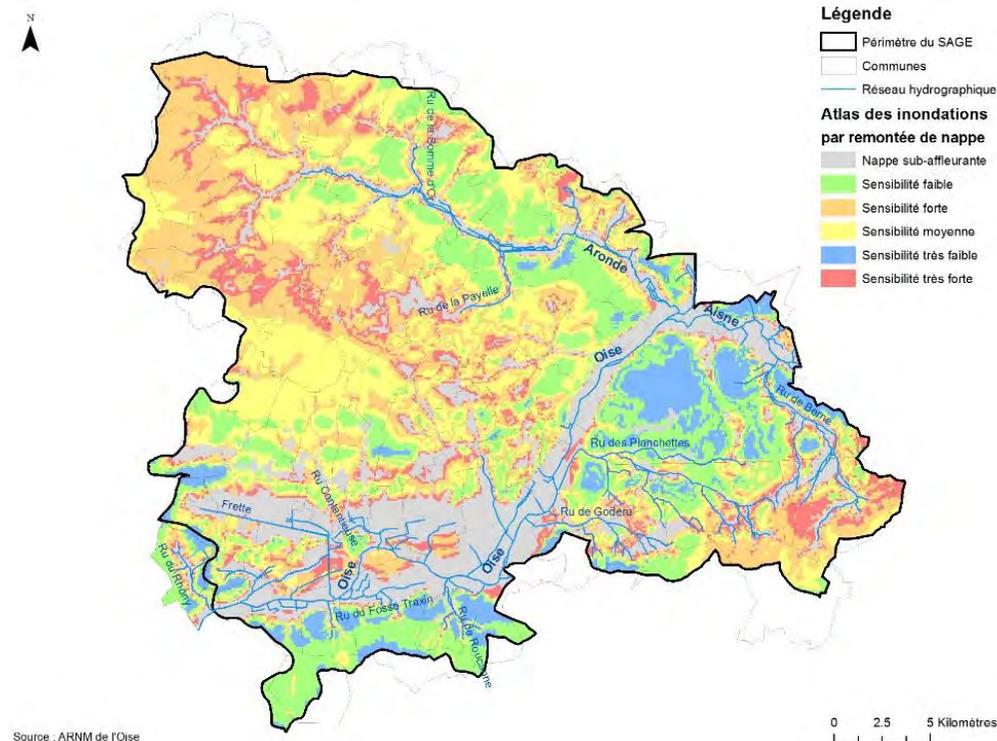


Figure 21-7 : Aléa coulées de boue sur le territoire (ARNM de l'Oise 2007) (Sources : DDT de l'Oise)

## 21.4 Risque d'inondation par remontée de nappe

Le territoire est concerné à la marge par des phénomènes d'inondations par remontée de nappe. Ces phénomènes constituent principalement des cas isolés et peu fréquents. Aucune donnée particulière n'a été recensée sur ces phénomènes depuis l'épisode de 2001, épisode durant lequel les nappes avait atteint le plus haut niveau enregistré depuis 1968 (visible sur les chroniques piézométriques présentées précédemment).



Source : ARNM de l'Oise

Figure 21-8 : Aléa inondation par remontée de nappe (ARNM de l'Oise 2007) (Sources : DDT de l'Oise)

## 22 Une meilleure prise en compte du risque

### 22.1 Un territoire moins touché par les inondations mais qui a développé des politiques de gestion du risque

Depuis 2005, le territoire est moins touché par les inondations, aucune crue majeure n'a été recensée depuis 1995. Les phénomènes les plus importants connus sur le territoire restent les crues historiques de 1993 (période de retour 35 ans) et 1995 (période de retour 50 ans).

Au-delà des vallées de l'Oise et de l'Aronde, l'état des lieux du SAGE de 2005 faisait état de risques d'inondation également sur la commune de Pierrefonds et les communes en aval des Rus de Berne et des Planchettes, il n'existe pas d'indice de maintien ou de renforcement de cette problématique depuis 2005.

Ces constats ne doivent cependant pas amener à la conclusion que le risque d'inondation a diminué sur le bassin versant. C'est pourquoi, de nombreuses actions ont été mises en place afin de lutter contre ce risque.

Tout d'abord, des outils d'information et de gestion de crise ont été élaborés. Les Dossiers Départementaux des Risques Majeurs (DDRM) de l'Oise ont été actualisés en 2012 et, depuis 2010, onze communes se sont dotées de Dossiers d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM). Des Plans Communaux de Sauvegarde ont également été rédigés dans vingt-trois communes.

De plus, le territoire est aujourd'hui concerné par cinq Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) :

- Brenouille - Boran-sur-Oise (approuvé en 2000)
- Chevrières (approuvé en 2007)
- Compiègne – Pont-Sainte-Maxence (approuvé en 1996)
- Longueil-Sainte-Marie (approuvé en 2001)
- Oise-Aisne amont Compiègne (PRNI).

Ces PPRI concernent vingt-quatre communes sur le périmètre du SAGE et du bassin du Rhône.

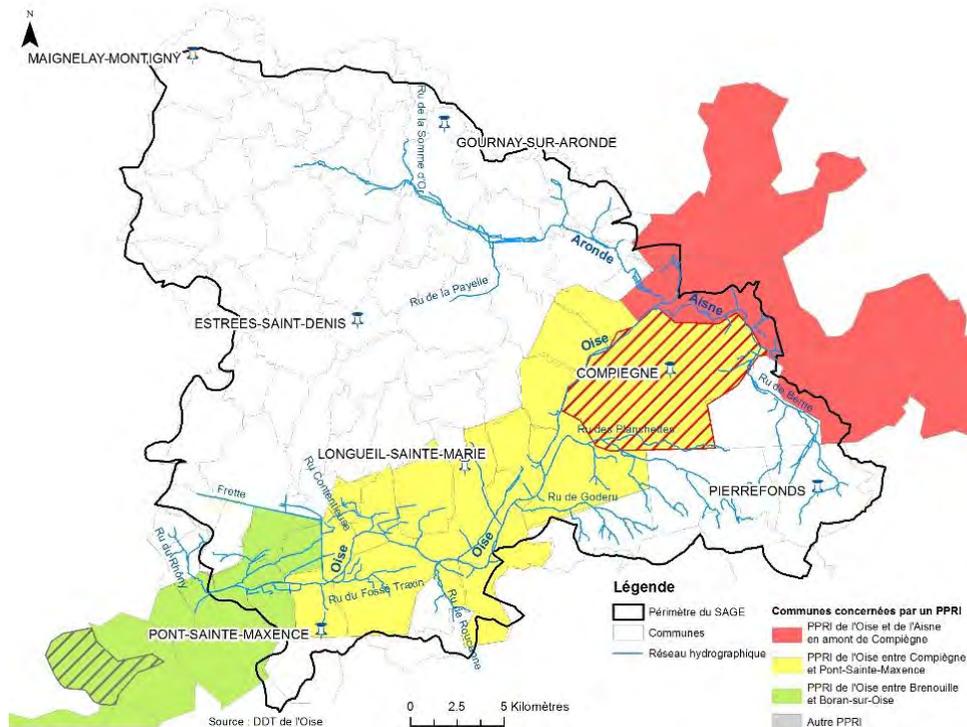


Figure 22-1 : Plan de prévention des Risques d'Inondation mis en place sur le territoire (Sources : DDT de l'Oise)

Une révision complète de ces PPRI est en cours et devrait s'achever au cours du prochain SAGE pour les transformer en trois PPRI :

- Oise-Aisne amont Compiègne,
- Compiègne – Pont-Sainte-Maxence,
- Brenouille - Boran-sur-Oise.

Un travail de recensement des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) est également réalisé dans le cadre de cette révision.

La mise en œuvre de la Directive Inondation depuis 2011 a également mené à la définition de Territoire à Risque Inondation (TRI). Le territoire est concerné par deux de ces TRI :

- le TRI de Compiègne : 14 communes sur le bassin ;
- le TRI de Creil : 3 communes sur le bassin.

A terme, la mise en œuvre de la Directive Inondation devrait aboutir à une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) pour 17 communes du SAGE en 2016. Les SLGRI permettront d'intégrer des démarches de prévention et de protection des risques d'inondation. Elles feront l'objet d'arrêtés préfectoraux et devraient préfigurer la mise en place d'un futur Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle d'un bassin à déterminer.

Par ailleurs, des aménagements ont été réalisés afin de réduire les risques d'inondations et leurs impacts.

Des ouvrages hydrauliques d'écrêtement des crues ont été aménagés à Longueil-Sainte-Marie et Proisy en 2009. L'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie permet le stockage d'environ 14 à 15 millions de m<sup>3</sup> d'eau. L'ouvrage de Proisy se situe, quant à lui, bien en amont du bassin Oise-Aronde. D'une capacité de 4 millions de m<sup>3</sup>, l'ouvrage a pour objectif d'écrêter l'onde des fortes crues de l'Oise comparables à celles de 1993 et 2003. 18 communes en aval sont directement bénéficiaires de cet ouvrage de surstockage.

Des protections ont également été créées afin de limiter les remontées de l'Oise dans ses affluents. Ainsi, une station de pompage a été installée à Clairoux ainsi qu'une vanne de protection sur la Frette.

Enfin, des stations anti-crue de l'ARC, des digues et le bassin de stockage des Muids à Choisy-au-Bac participent au système de protection contre les inondations.

Ainsi, les démarches successives engagées sont complémentaires et convergent vers une gestion intégrée du risque d'inondation :

- Approche de la lutte contre les inondations par ralentissement dynamique (construction d'ouvrages structurants) : Longueil Sainte-Marie / Proisy),
- Approche de réduction de la vulnérabilité (PCS / PAPI...),
- Mise en œuvre de la Directive Inondation (TRI / SLGRI).



## PARTIE 7 : EVALUATION DU POTENTIEL HYDROELECTRIQUE

### 23 La situation actuelle

L'abandon de l'énergie hydraulique sur le territoire suite à l'apparition de l'énergie électrique au 20<sup>ème</sup> siècle s'est accompagné de l'abandon de l'entretien des ouvrages régulateurs et des canaux. Il n'existe actuellement aucun ouvrage hydroélectrique sur le territoire du SAGE.

### 24 L'évaluation du Potentiel Hydroélectrique

Aucune étude d'analyse du potentiel hydroélectrique n'a été menée spécifiquement sur le bassin versant. Cependant, des données sont disponibles et proviennent des documents suivants :

- l'évaluation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur le Potentiel hydroélectrique du bassin Seine Normandie réalisée dans le cadre du SDAGE 2016-2021;
- le rapport de synthèse sur la connaissance du potentiel hydroélectrique français réalisé en 2013 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie dans le cadre de la Convention pour le développement d'une hydroélectricité durable ;
- le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Picardie.

D'après l'étude réalisée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, aucun projet de développement d'hydroélectricité n'est envisagé actuellement par les producteurs sur le territoire. Le potentiel des ouvrages existants reste modéré au vu de la taille du bassin versant de la commission géographique « Vallées de l'Oise ». Les données présentées à ce sujet sont disponibles ci-après.

Tableau 66 : Potentiel hydroélectrique identifié en Vallées de l'Oise (source SDAGE)

Vallées d'Oise	Nombre d'ouvrages	Puissance (kW)	Productible (kWh)
Projets identifiés par les différents producteurs	-	-	-
Potentiel des ouvrages existants non équipés	94	6 677	31 381 933
Potentiel résiduel des zones hydro	-	7130	29 925 407
<b>Total pour la commission géographique</b>	<b>94</b>	<b>13 807</b>	<b>61 307 340</b>

D'après la synthèse sur la connaissance du potentiel hydroélectrique français, aucun potentiel hydroélectrique n'a été retenu en Hauts-de-France (ex Picardie) aussi bien pour le développement de nouveaux sites que pour l'installation d'équipements sur des seuils existants.

D'après le SRCAE de Picardie et le SDAGE Seine Normandie 2016-2021, la région est jugée peu propice à la production d'hydroélectricité. L'objectif est en premier lieu de conserver les productions actuelles et, d'autre part, de rénover les installations existantes hors service. Le développement de nouvelles installations n'est envisagé qu'à la marge en raison des contraintes réglementaires et du faible potentiel de la filière en comparaison à d'autres modes de production d'énergie.



**L'enjeu de l'hydroélectricité sur le bassin versant de l'Oise-Aronde reste en faible. L'abandon progressif des anciens moulins par leur propriétaire, l'absence d'intérêt pour de nouveaux projets et les débits modérés du cours d'eau sont peu propices au développement de la thématique sur le territoire.**

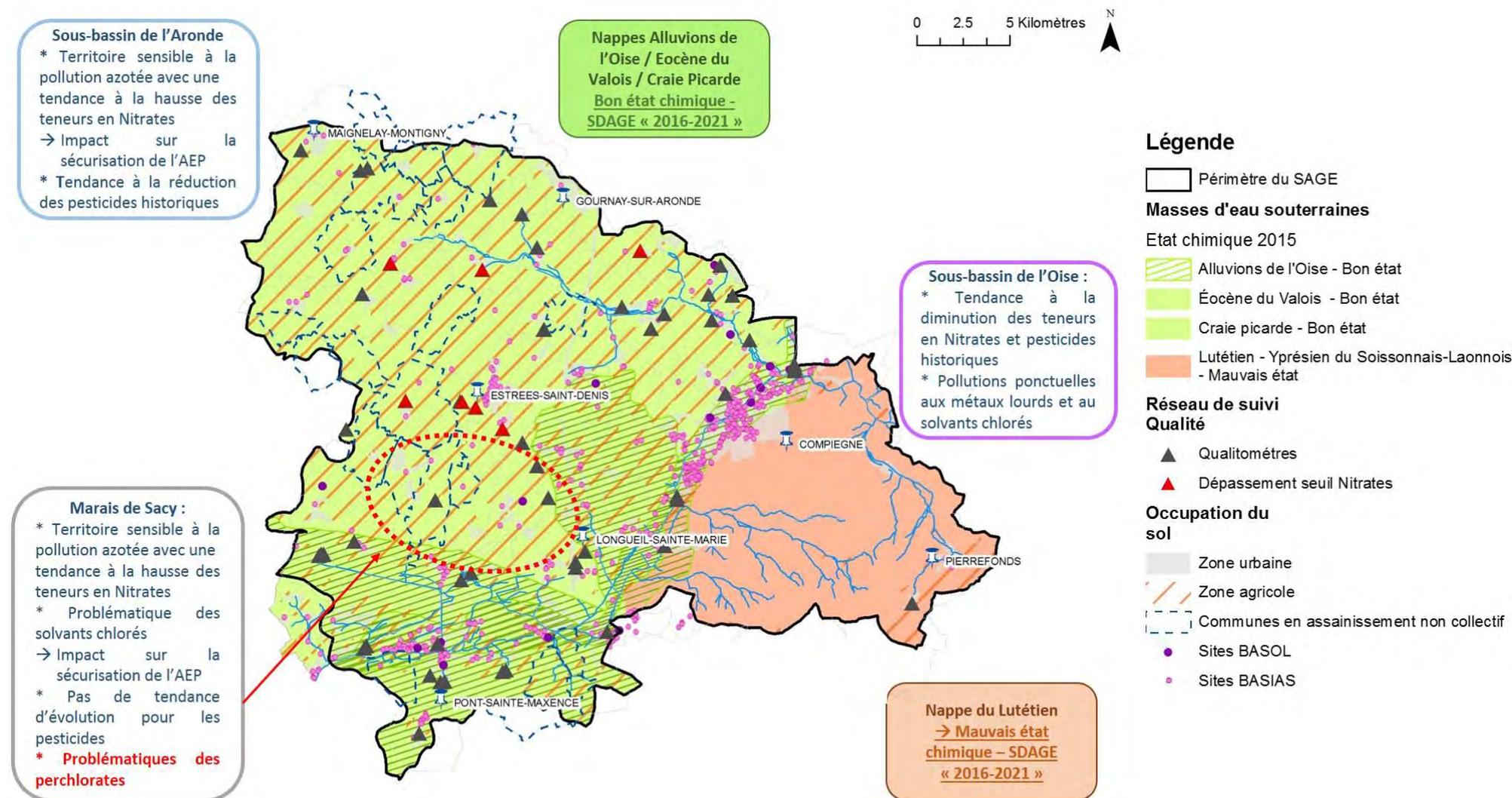
## PARTIE 8 : SYNTHÈSE DIAGNOSTIC

### 25 Une ressource en eau souterraine encore impactée par l'agriculture et l'urbanisation

#### 25.1 Diagnostic état – pressions – actions depuis 2005

Rappel de l'état des lieux en 2005		
Evolution des usages depuis 2005	Principales actions mises en œuvre	Evolution des pressions
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bassin versant Oise-Aronde particulièrement vulnérable à la pollution azotée</li> <li>○ Partie nord du bassin versant principalement impactée avec des dépassements fréquents sur certains captages des normes de potabilité</li> <li>○ Nappe de la Craie caractérisée comme une ressource en eau affectée par ces pollutions</li> <li>○ Tendance généralisée à la hausse des teneurs en Nitrates et absence d'évolution pour les pesticides</li> </ul>		
<p><b>Assainissement non collectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diminution de la part de l'ANC via la conversion vers des systèmes d'assainissement collectif (raccordement de 12 communes depuis 2005)</li> <li>○ Rejets liés à l'assainissement non collectif, majoritairement concentrés sur le nord du bassin versant</li> </ul> <p><b>Activité agricole :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Légère régression de la SAU (-2,5% entre 2000 et 2010)</li> <li>○ Stabilité des cultures</li> <li>○ Diminution de l'activité d'élevage (-7% entre 2000 et 2010)</li> </ul> <p><b>Activité industrielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Activité industrielle très développée le long de la vallée de l'Oise</li> <li>○ Augmentation du nombre de sites BASOL (+ 10 sites inventoriés entre 2005 et 2016) et d'ICPE</li> <li>○ Augmentation de l'activité d'extraction de granulats (+ 5 sites entre 2005 et 2016)</li> </ul> <p><b>Gestion des espaces verts et des infrastructures</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de structure compétente pour l'assainissement non collectif : SPANC</li> <li>○ Diagnostic et mise aux normes des installations non collectives</li> <li>○ 2 études BAC + plans d'action (Baugy-Hospices-Labruyère)</li> <li>○ 2 programmes d'action Grenelle (Baugy-Hospices)</li> <li>○ 3 projets MAEC (Baugy-Hospices-Labruyère-AuxiProd)</li> <li>○ 1 contrat Azote (Baugy-Hospices)</li> <li>○ Formations agro-environnementales</li> <li>○ Accompagnement des industriels par la CCI</li> <li>○ Réalisation de pré-diagnostic</li> <li>○ Amélioration des connaissances sur les impacts des activités industrielles</li> <li>○ Signature de la Charte d'entretien des espaces verts</li> <li>○ Organisation de campagnes de sensibilisation</li> <li>○ Organisation de journée de formations</li> </ul>	<p>→ ↘</p> <p>→ ↘</p> <p>→ ↗</p> <p>↓</p>

## 25.2 Bilan de l'état qualitatif en 2016 et identification des sources de pollutions existantes



❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant de l'Aronde

Le bassin versant de l'Aronde apparaît particulièrement sensible aux pollutions azotées. Les concentrations en Nitrates sont parmi les plus élevées du territoire. Depuis 2005, elles sont comprises en moyenne entre 25 mg/l et 35 mg/l.

La norme de potabilité est, par ailleurs, régulièrement franchie sur plusieurs captages AEP notamment : Laneuville, Moyenneville, Estrées-Saint-Denis, Moyvillers et Antheuil-Portes.

Des concentrations élevées en Nitrates s'observent également sur les captages de Baugy, captages structurants sur le territoire du SAGE. Ces fortes concentrations fragilisent ainsi localement l'Alimentation en Eau Potable.

Enfin, une tendance à la hausse des teneurs en Nitrates s'observe de 1986 à 2015.

Les concentrations en pesticides sont comprises entre 0, 20 µg/l et 0,30 µg/l ces dernières années. Depuis le début des années 2000, une diminution des teneurs en pesticides historiques s'observe sur le territoire. L'Atrazine déséthyl reste le principal paramètre déclassant la qualité des masses d'eau.

Enfin, le bassin versant de l'Aronde est concerné à la marge par la problématique des Perchlorates.

Ainsi, en 2016, les principales sources de pollutions identifiées sur le bassin versant de l'Aronde sont :

- L'activité agricole et les pratiques de fertilisation,
- Des pollutions diffuses liées à l'érosion des sols agricoles et au ruissellement,
- Des problèmes de pollutions ponctuelles d'origines domestiques, en particulier les dysfonctionnements des installations non collectives et des stations d'épuration par infiltration,
- La gestion et l'entretien des espaces verts et des infrastructures par les collectivités.



En conclusion, malgré les efforts significatifs engagés par la profession agricole, la qualité des masses d'eau souterraines (la Craie) reste altérée, en particulier vis-à-vis de la pollution azotée. Ainsi, il conviendrait de maintenir la bonne dynamique enclenchée sur le territoire pour la réduction des sources de pollution agricole. L'inertie des aquifères étant lente, les résultats de ces efforts seront sans doute visibles dans quelques dizaines d'années.

❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant de l'Oise

Le bassin versant de l'Oise apparaît le plus préservé des pollutions aux Nitrates sur le territoire du SAGE. Ces dernières années, les concentrations relevées sont proches de 20 mg/l pour la majorité des qualitomètres.

Par ailleurs, contrairement au bassin de l'Aronde, une tendance marquée à la réduction des Nitrates dans les eaux souterraines est observée.

Les concentrations en pesticides sont comprises entre 0, 20 µg/l et 0,30 µg/l ces dernières années. Depuis le début des années 2000, une nette diminution des teneurs en pesticides historiques s'observe sur le territoire. Toutefois, une sensibilité avérée aux pesticides a été notée sur les captages de Fleurines, et Lacroix-Saint-Ouen. L'Atrazine déséthyl reste le principal paramètre déclassant la qualité des masses d'eau.

Enfin, des pollutions ponctuelles aux métaux lourds et aux solvants chlorés sont relevées au droit des qualitomètres ICPE. Ces conclusions viennent nuancer le bon état global des masses d'eau souterraines observé sur le bassin de l'Oise. Des problématiques localisées existent.

Ainsi, en 2016, les principales sources de pollutions identifiées sur le bassin versant de l'Oise sont :

- Les activités industrielles et la gestion des sites à pollution potentielle ou avéré,
- Le lessivage des zones urbanisées en particulier le long de la vallée de l'Oise,
- La gestion et l'entretien des espaces verts et des infrastructures par les collectivités,
- Des pollutions diffuses liées à l'érosion des sols agricoles et au ruissellement sur la frange nord du bassin.



**En conclusion, les actions sur le bassin de l'Oise pourront essentiellement se reporter sur l'accompagnement des industriels à la réduction de leurs émissions polluantes ainsi qu'à la réhabilitation des sites industriels pollués. L'accompagnement des collectivités pour la gestion des leurs espaces (verts, infrastructures...) et des eaux pluviales pourrait également se renforcer.**

#### ❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant du Marais de Sacy

Comme pour le bassin de l'Aronde, le Marais de Sacy apparaît particulièrement sensible à la pollution azotée. Les concentrations en Nitrates sont élevées et sont comprises en moyenne entre 25 mg/l et 35 mg/l depuis 2005.

De fortes teneurs en Nitrates sont relevées notamment au droit des captages de Sacy-le-Grand et de Bailleul-le-soc pour lequel la norme de potabilité est fréquemment franchie.

Enfin, une tendance à la hausse des teneurs en Nitrates s'observe de 1986 à 2015.

En ce qui concerne les pesticides, l'analyse est plus délicate sur le bassin du marais de Sacy en raison d'un suivi plus ponctuel. Toutefois sur les dernières années, la tendance est à la hausse malgré de fortes amplitudes interannuelles des concentrations.

Enfin, le marais de Sacy est concerné par la problématique des Perchlorates et des solvants chlorés.

Ainsi, en 2016, les principales sources de pollutions identifiées sur le marais de Sacy sont :

- L'activité agricole et les pratiques de fertilisation,
- Des pollutions diffuses liées à l'érosion des sols agricoles et au ruissellement,
- Des problèmes de pollutions ponctuelles d'origines domestiques, en particulier les dysfonctionnements des installations non collectives,
- La gestion et l'entretien des espaces verts et des infrastructures par les collectivités.



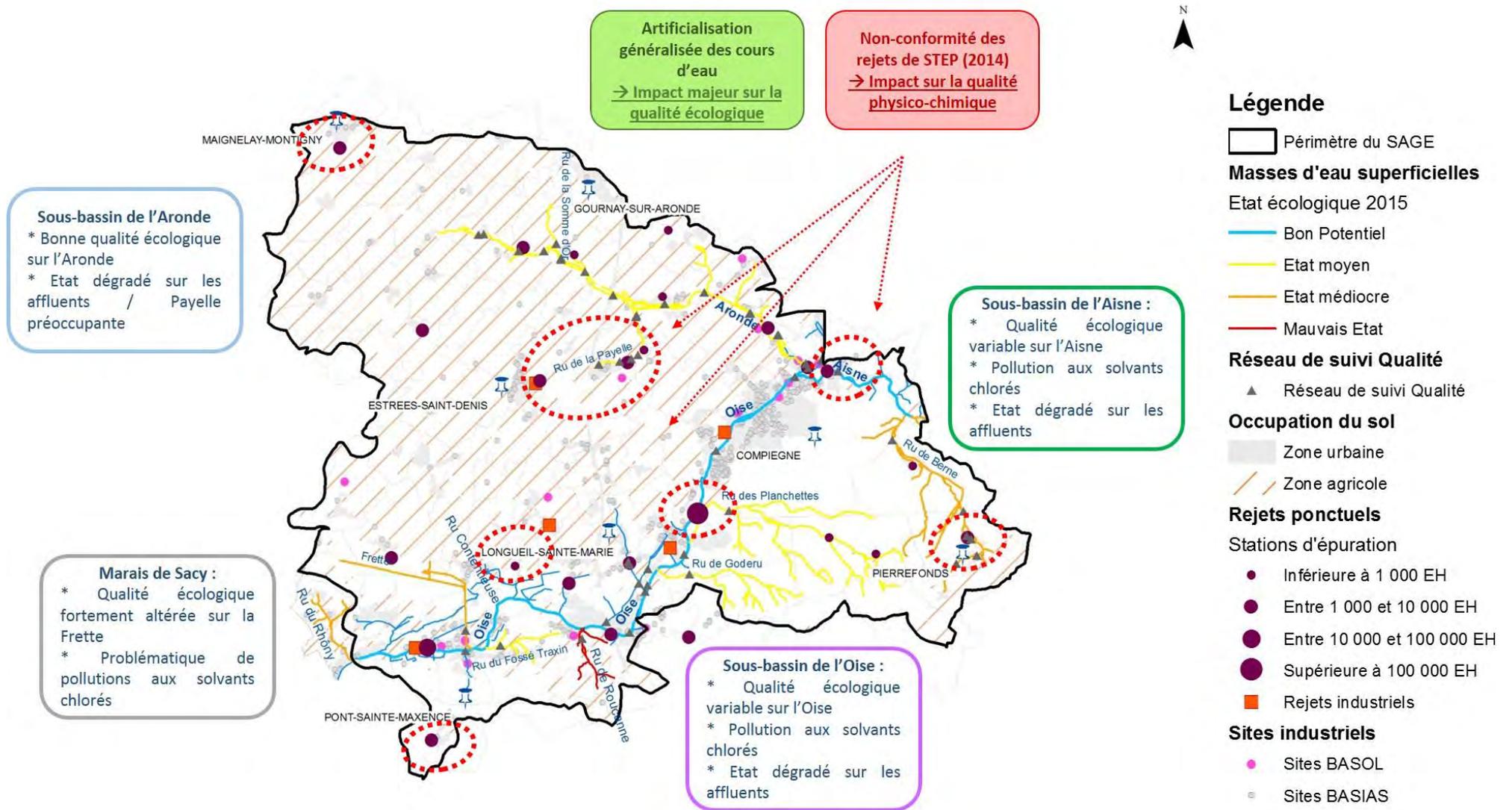
**En conclusion, malgré les efforts significatifs engagés par la profession agricole, la qualité des masses d'eau souterraines (la Craie) reste altérée, en particulier vis-à-vis de la pollution azotée. Ainsi, il conviendrait de maintenir la bonne dynamique enclenchée sur le territoire pour la réduction des sources de pollution agricole. Par ailleurs, le marais de Sacy souffre d'un manque de connaissances pour évaluer finement l'état de la ressource en eau souterraines. Ainsi, une densification et une pérennisation des réseaux de suivi pourraient être opportuns.**

## 26 Une amélioration de la qualité des eaux superficielles grâce à la réduction des rejets polluants

### 26.1 Diagnostic état – pressions – actions depuis 2005

Rappel de l'état des lieux en 2005		
Evolution des usages depuis 2005	Principales actions mises en œuvre	Evolution des pressions
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Qualité physico-chimique passable à mauvaise sur l'ensemble du territoire Oise-Aronde, avec de fortes teneurs en nitrates et phosphore mesurées</li> <li>○ Payelle : cours d'eau particulièrement dégradé</li> <li>○ Tendances généralisées à la hausse des teneurs en nitrates et diminution progressive des concentrations en phosphore</li> <li>○ Qualité biologique altérée sur la majorité des cours d'eau du bassin versant avec un peuplement piscicole perturbé</li> </ul>		
<p><b>Assainissement collectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Augmentation de la part de l'assainissement collectif via la conversion de communes initialement zonées en assainissement non collectif</li> <li>○ Augmentation de la charge entrante</li> <li>○ Augmentation du nombre de station d'épuration</li> </ul> <p><b>Activité agricole :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Légère régression de la SAU (-2,5% entre 2000 et 2010)</li> <li>○ Stabilité des cultures</li> <li>○ Diminution de l'activité d'élevage (-7% entre 2000 et 2010)</li> </ul> <p><b>Activité industrielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diminution des entreprises non raccordées à une station d'épuration communale (rejet direct-traitement individuel)</li> <li>○ Amélioration des traitements en rejet direct équilibrant dans certains cas une hausse des volumes rejetés</li> </ul> <p><b>Gestion des eaux pluviales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Légère augmentation des surfaces artificialisées (+2,2% entre 2006 et 2012)</li> <li>○ Augmentation de l'imperméabilisation du sol</li> <li>○ Légère diminution de la part des surfaces toujours en herbe (-1% des terres cultivées entre 2000 et 2010)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réhabilitation et construction de STEP</li> <li>○ Diagnostic et amélioration de l'état des réseaux</li> <li>○ 2 études BAC + plans d'action (Baugy-Hospices-Labruyère)</li> <li>○ 2 programmes d'action Grenelle (Baugy-Hospices)</li> <li>○ 3 projets MAEC (Baugy-Hospices-Labruyère-AuxiProd)</li> <li>○ 1 contrat Azote (Baugy-Hospices)</li> <li>○ Formations agro-environnementales</li> <li>○ Accompagnement des industriels par la CCI</li> <li>○ Réalisation de pré-diagnostic</li> <li>○ Recherche volontaire de conventionnement avec les collectivités compétentes en dépollution en hausse</li> <li>○ Elaboration de Schéma de Gestion des Eaux pluviales</li> <li>○ Organisation de campagnes de sensibilisation</li> <li>○ Etudes sur le ruissellement et mise en place de travaux sur les secteurs ruraux</li> <li>○ Aménagements d'hydrauliques douces (haie, fascines, noues...)</li> </ul>	<p>↓</p> <p>→ ↓</p> <p>→</p> <p>→</p>

## 26.2 Bilan de l'état qualitatif en 2016 et identification des sources de pollutions existantes



❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant de l'Aronde

De manière générale, peu de données sont disponibles pour caractériser finement l'état de la ressource en eau. Si l'Aronde est plutôt bien suivie, notamment avec la station RCS de Clairoix, ce n'est pas le cas des affluents. Un manque de connaissances important est ainsi noté pour la Somme d'Or et la Payelle, deux masses d'eau identifiées dans le SDAGE Seine Normandie « 2016—2021 ».

A partir des données disponibles, les points clés à retenir sont :

- La qualité biologique est globalement bonne sur l'Aronde. Néanmoins, une dérive et une dégradation du peuplement piscicole ont été constatées lors des dernières pêches électriques.
- Les données disponibles sur les affluents laissent présager une qualité biologique fortement altérée pour les trois paramètres, en particulier sur la Payelle.
- La qualité physico-chimique de l'Aronde est globalement bonne. Au début des années 2000, la dégradation de la qualité du cours d'eau était essentiellement due à de fortes teneurs en Orthophosphates et Phosphore Total. Depuis une amélioration vis-à-vis de ces paramètres est notée. Toutefois, une nouvelle dégradation de la qualité du cours d'eau est redoutée par les acteurs suite aux rejets de la nouvelle station d'épuration de Rémy.
- Pour la Payelle, le constat est alarmant. La qualité physico-chimique est mauvaise pour l'ensemble des points de mesures depuis 2005. De manière générale, les concentrations en Orthophosphate, Phosphores Total, Ammonium et Nitrites sont les principaux paramètres déclassants la qualité du cours d'eau. La teneur en DBO<sub>5</sub> est également moyenne pour ce cours d'eau. Ce constat s'explique en partie par la non-conformité des stations d'épuration de Lachelle et Rémy. La non-conformité de la station d'épuration impacte aussi la qualité biologique du cours d'eau. Toutefois, une nouvelle station d'épuration à Rémy devrait être mise en route à l'été 2016. Elle devrait permettre de résorber en partie les problématiques observées sur la qualité du cours

d'eau. La station de Lachelle sera, quant à elle raccordée à la station d'épuration de Lacroix-Saint-Ouen dans les années à venir (délais de deux ans probable). Jusqu'à cette date, elle restera non conforme et continuera d'impacter la qualité de la Payelle en l'absence de travaux de réhabilitation.

- Les informations disponibles sur la Somme d'Or sont partielles et ne permettent pas de statuer sur la qualité physico-chimique du cours d'eau. Toutefois, l'absence de rejet de station d'épuration dans le cours d'eau laisse présager une bonne qualité pour les paramètres, Nitrates et Phosphores. En revanche, des doutes existent sur « l'oxygénation » du cours d'eau compte tenu de ses caractéristiques physiques.
- Enfin, la qualité chimique de l'Aronde est altérée en raison de fortes concentrations en HAP ainsi qu'en solvants chlorés. Des teneurs élevées en pesticides sont également mesurées dans le cours d'eau.

Ainsi, en 2016, les principales sources de pollutions identifiées sur le bassin versant de l'Aronde sont :

- La mauvaise qualité hydromorphologique liée notamment à l'artificialisation des cours d'eau, aux travaux de remembrements et aux opérations de curages... En effet, le bassin versant est caractérisé par un sur-élargissement important du lit mineur et un faciès d'écoulement majoritairement lentique. Ces altérations physiques entraînent une sédimentation accrue, un envasement du lit et ainsi un colmatage du substrat, accentuées par la présence de nombreux obstacles à l'écoulement. Le potentiel écologique des cours d'eau est ainsi fortement amoindri.
- Des problèmes de pollutions ponctuelles d'origines domestiques, en particulier avec les derniers points noirs situés sur la Payelle (rejets non conformes des stations d'épuration de Rémy et Lachelle)
- Des pollutions diffuses liées à l'érosion des sols agricoles et au ruissellement.
- Les rejets d'origine industriels et la pollution atmosphérique.



**En conclusion, de nombreuses actions ont été engagées dans le cadre du précédent SAGE sur les systèmes d'assainissement. Ces actions étaient indispensables pour améliorer la qualité de la ressource en eau. Toutefois, bien qu'essentielles, ces actions ne permettront pas à elles seules d'atteindre le bon état des masses d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.**

**A présent, outre régler les derniers points noirs sur la Payelle (mise en route de la nouvelle station à l'été 2016), les actions pourront se reporter préférentiellement sur la restauration des milieux aquatiques et des cours d'eau. Une structuration de la maîtrise d'ouvrage doit également émerger sur le territoire afin de porter des actions harmonisées et contribuer à l'atteinte du bon état.**

❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant de l'Oise

De même que pour l'Aronde, l'Oise bénéficie d'un réseau de suivi relativement dense. Les stations de mesures permettent d'évaluer finement l'état du cours d'eau d'amont en aval de son linéaire. A l'inverse, les informations disponibles sur les principaux affluents de l'Oise sont très partielles et ne permettent pas de statuer précisément sur la qualité des cours d'eau. Or 5 des affluents de l'Oise sont identifiés comme des masses d'eau dans le SDAGE Normandie « 2016-2021 ».

A partir des données disponibles, les points clés à retenir sont :

- La qualité biologique est globalement bonne sur l'Oise malgré quelques dégradations notables de la note IBGN constatée certaines années. L'absence de Brochet (espèce repère) est également à noter.

- Pour les affluents de l'Oise, une qualité biologique médiocre voire mauvaise est à présager. Le fossé Traxin et la Frette ressortent comme les deux affluents les plus altérés. Par ailleurs, pour l'ensemble des cours d'eau, le peuplement piscicole recensé est très en-dessous du peuplement théorique attendu avec une absence de Brochet (espèce repère) à noter.
- La qualité physico-chimique de l'Oise varie de moyenne à bonne sur la période d'étude. Deux paramètres sont responsables du déclassement fréquent de la qualité du cours d'eau. Il s'agit des concentrations en Matières En Suspension ainsi qu'en phosphore total.
- La qualité physico-chimique est variable pour les affluents de l'Oise. Le ru des Planchettes et le ru du Grand Fossé semblent impactés par des teneurs élevées en Phosphore Total. Pour le ru des Planchettes, les rejets de la station communale de Saint-Jean-au-Bois peut expliquer en partie ces concentrations importantes. Concernant le ru du Grand Fossé, la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Rivecourt en 2014 permettra sans doute de limiter ce problème de qualité. Pour le ru du Goderu et le Ruisseau de la Frette, la qualité est impactée par une concentration en Carbone Organique Dissous trop importante dans les cours d'eau.
- Enfin la qualité chimique de l'Oise est dégradée avec de fortes concentrations en HAP, solvants chlorés et Phtalates. Les origines des pollutions sont principalement liées à l'activité industrielle très développée le long de la vallée de l'Oise. Une pollution aux solvants chlorés est également observée sur le marais de Sacy. D'autre part, des teneurs élevées en pesticides sont également à noter sur le bassin de l'Oise.

Ainsi, en 2016, les principales sources de pollutions identifiées sur le bassin versant de l'Oise sont :

- La mauvaise qualité hydromorphologique des affluents de l'Oise (Oise exclue). Comme pour le bassin de l'Aronde, les cours d'eau présentent un potentiel écologique altéré en raison des opérations de recalibrage,

curages... Les cours d'eau présentent un fort taux d'envasement et des profils d'écoulement majoritairement plat. Des obstacles à l'écoulement, pour certains infranchissables sont également recensés.

- Le lessivage des zones urbanisées en particulier le long de la vallée de l'Oise (hors affluents de l'Oise).
- Les problèmes de pollutions ponctuelles d'origines domestiques, en particulier pour le traitement du phosphore.
- Les rejets d'origine industriels et la pollution atmosphérique.



**En conclusion, les enjeux sont différents pour l'Oise et ses affluents. En effet, pour les affluents, les actions à engager pourront se reporter préférentiellement sur la restauration des milieux aquatiques et des cours d'eau. Une structuration de la maîtrise d'ouvrage doit également émerger sur le territoire afin de porter des actions harmonisées et assurer une couverture exhaustive des cours d'eau.**

**Sur l'Oise, la problématique est plus urbaine. Outre une veille sur les rejets des stations d'épuration, la maîtrise des eaux pluviales apparaît comme un élément essentiel pour préserver la qualité du cours d'eau. De même, l'accompagnement des industriels pourrait être renforcé afin d'améliorer la qualité chimique du cours d'eau.**

#### ❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant de l'Aisne

Le périmètre du SAGE Oise Aronde est concerné par une faible superficie du bassin de l'Aisne, à l'extrême amont du territoire. Le réseau de suivi est ainsi relativement peu développé et fourni des indications partielles sur les 2 masses d'eau identifiées dans le SDAGE Seine Normandie « 2016-2021 ».

A partir des données disponibles, les points clés à retenir sont :

- La qualité biologique est globalement bonne sur l'Aisne. La diversité algale et de la macro-faune benthique semble satisfaisante. En revanche, une dérive du peuplement piscicole est observée avec notamment l'absence de brochet (espèce repère).
- Le constat est nettement différent pour le Ru de Berne. En effet, la qualité biologique du cours d'eau semble dégradée d'après les données disponibles en 2009/2010. La qualité est globalement médiocre à mauvaise.
- La qualité physico-chimique de l'Aisne varie de bonne à médiocre depuis 2000. Les concentrations en DBO<sub>5</sub>, Carbone Organique Dissous ainsi que les Matières En Suspension sont les principaux paramètres déclassants. Toutefois, une amélioration de la qualité de l'eau semble s'amorcer depuis 2005. La qualité de l'Aisne mesurée à Choisy-au-Bac est bonne depuis 2011.
- Sur le ru de Berne, une dégradation de la qualité de l'eau s'observe à l'aval de la station d'épuration communale de Pierrefonds (données 2009-2010). Ainsi, à partir de la station 4 de mesures, de fortes concentrations en Orthophosphate, Phosphore Total, Nitrites et Demande en Carbone Organique sont relevées dans le cours d'eau. Les rejets insuffisamment traités de la station d'épuration de Pierrefonds expliquent sans doute ce constat. Toutefois l'étude menée sur la qualité du cours d'eau n'identifie pas de lien direct majeur entre les rejets de la station d'épuration et la qualité du ru de Berne. Par ailleurs, la réhabilitation de la station d'épuration de Pierrefonds en 2014 a sans doute permis de résoudre en partie ce problème de qualité.
- Enfin, la qualité chimique de l'Aisne est dégradée avec de fortes concentrations en HAP, solvants chlorés et Phtalates. Les origines des pollutions sont principalement liées à l'activité industrielle.

Ainsi, en 2016, les principales sources de pollutions identifiées sur le bassin versant de l'Aisne sont :

- Les problèmes de pollutions d'origine organiques liées notamment aux rejets de stations d'épuration et à la présence d'étangs sur le ru de Berne,
- La mauvaise qualité hydromorphologique du ru de Berne,
- Les rejets d'origine industriels sur l'Aisne et la pollution atmosphérique,



**En conclusion, sur le ru de Berne, un travail sur la restauration morphologique et la gestion des plans d'eau pourrait être engagé pour améliorer la qualité de l'eau.**

**Sur l'Aisne, la question de la portée du SAGE Oise Aronde pour l'amélioration de l'état du cours d'eau peut se poser, compte tenu du faible linéaire concerné.**

❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant du Rhône

Les données disponibles ne permettent pas de statuer sur l'état qualitatif du Rhône.

Toutefois, compte tenu des altérations physiques du cours d'eau (envasement, faciès lentique, sur-élargissement du lit mineur...), une qualité biologique altérée est redoutée ainsi qu'une mauvaise qualité physico-chimique, en particulier pour l'oxygénation du cours d'eau.



**En conclusion, il conviendrait en premier lieu de renforcer le réseau de suivi sur ce bassin afin de cerner pleinement l'état du cours et les principaux polluants.**

**Des opérations d'entretien et de restauration morphologique du cours d'eau sont également à envisager pour améliorer la qualité de la ressource en eau.**

## 27 Un état quantitatif fragile malgré la baisse des prélèvements

### 27.1 Diagnostic état – pressions – actions depuis 2005

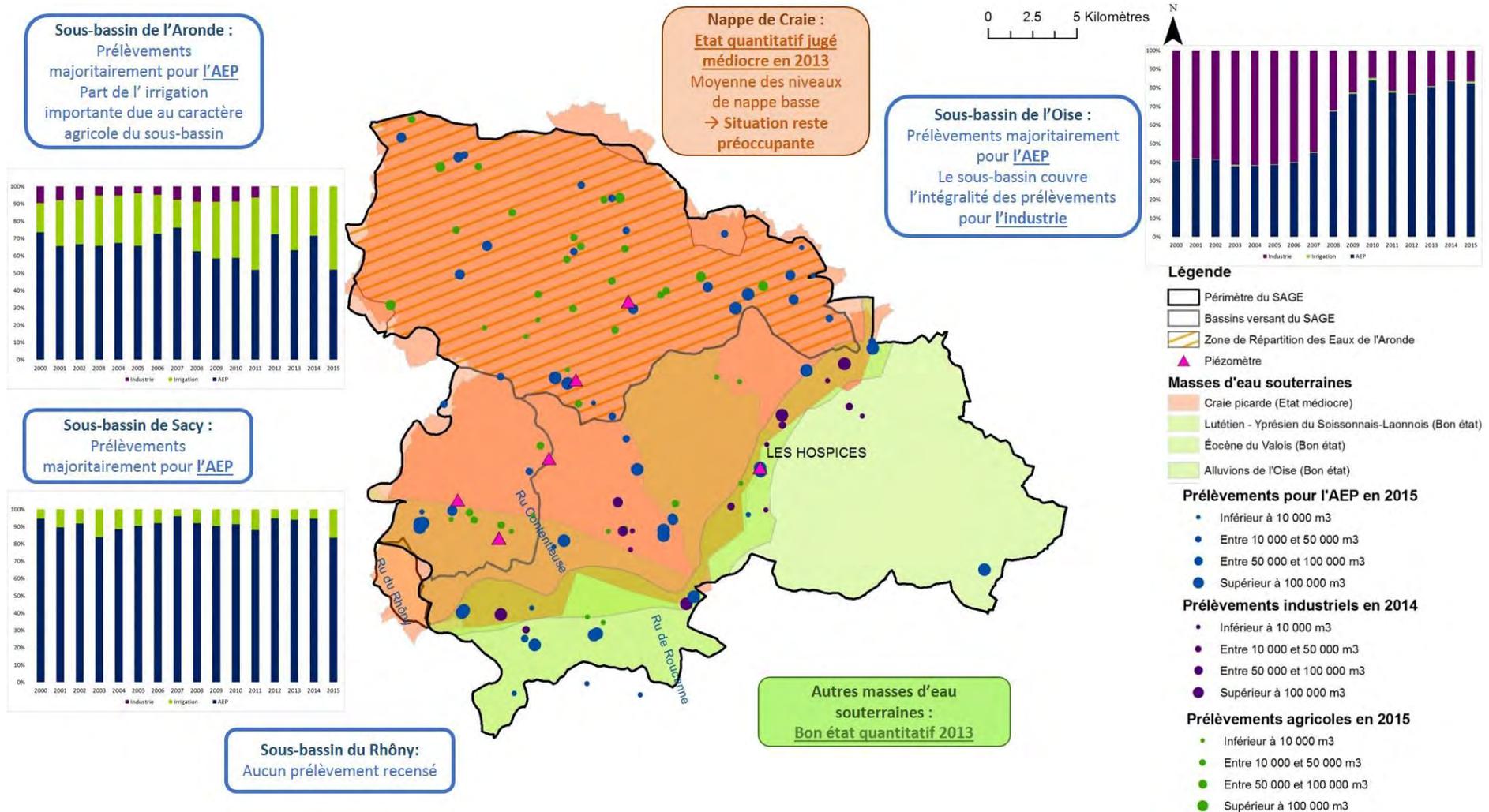
#### Rappel de l'état des lieux en 2005

- Etiages peu significatifs sur l'Oise avec un débit important même en période de basses eaux
- Des déséquilibres importants observés sur les petits cours d'eau mais un manque de connaissance
- Une situation préoccupante pour l'Aronde et les Marais de Sacy avec des étiages très sévères et des enjeux importants
- Etat quantitatif des masses d'eau souterraines mal connu : des cycles de variations annuel et interannuel
- Une forte relation entre la nappe de Craie et les cours d'eau du bassin versant

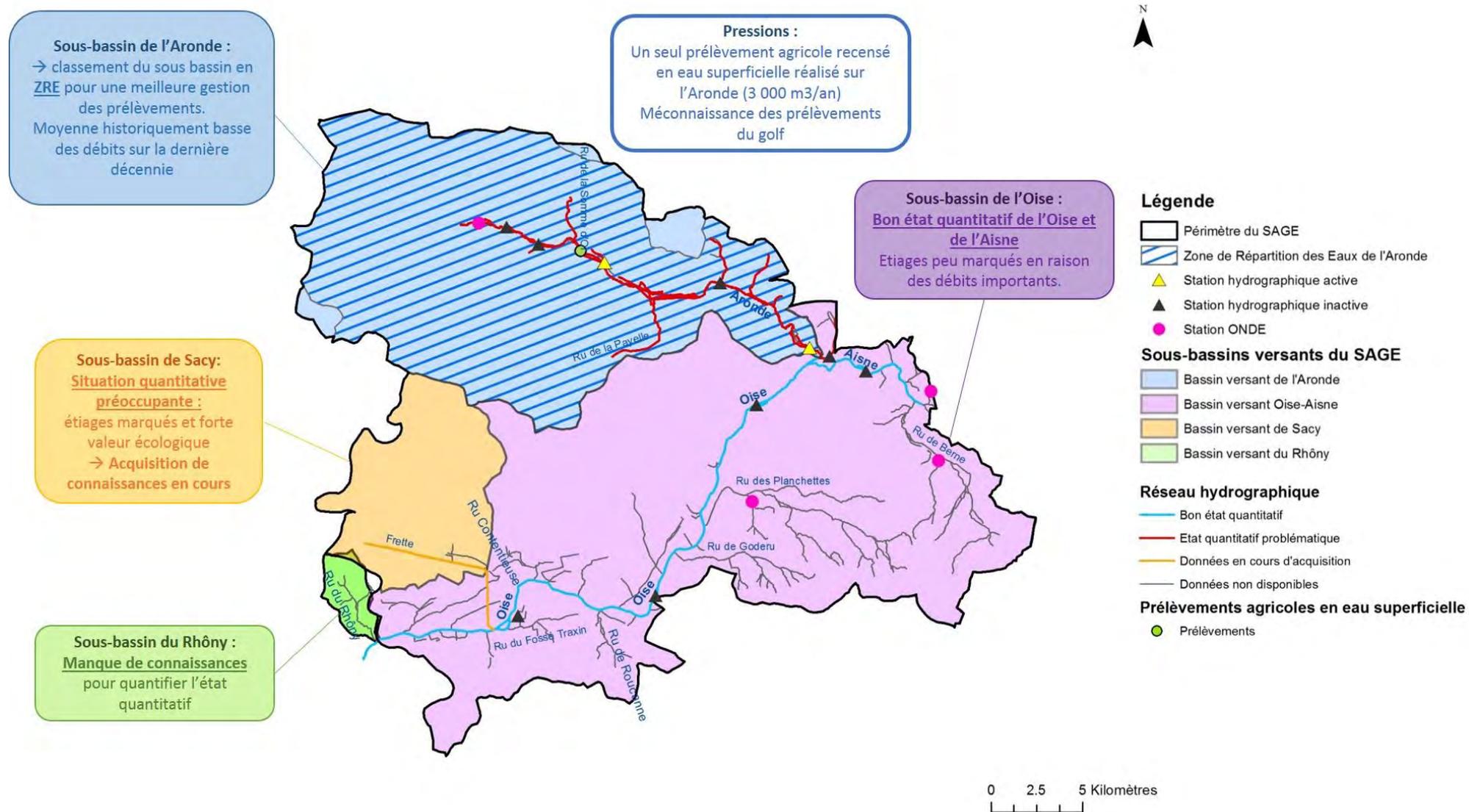
Evolution des usages depuis 2005	Principales actions mises en œuvre	Evolution des pressions
<p><b>Alimentation en eau potable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Forte diminution des prélèvements pour l'AEP (-20% entre 2000 et 2015)</li> </ul> <p><b>Irrigation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prélèvements agricoles dépendant des conditions climatiques annuelles (pluviométrie)</li> </ul> <p><b>Industrie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fermeture d'usines prélevant de l'eau sur le territoire : diminution du nombre de préleveurs</li> <li>○ Diminution du volume total prélevé par les industriels en particulier sur l'Oise (-88% entre 2000 et 2015)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de la ZRE Aronde en 2009</li> <li>○ Modélisation de la nappe de craie</li> <li>○ Définition de Volumes Objectifs sur les bassins de l'Aronde (VMPO) et de Sacy</li> <li>○ Etat des lieux de l'irrigation dans le bassin de l'Aronde</li> <li>○ Recherche de ressources alternatives aux prélèvements en nappe de Craie</li> <li>○ Etude de faisabilité pour la mise en oeuvre de la gestion collective de l'eau d'irrigation dans le bassin de l'Aronde</li> <li>○ Contrôle renforcé et raisonné pour tout nouveau prélèvement et mise en oeuvre de la gestion volumétrique (2014)</li> <li>○ Sensibilisation des acteurs</li> </ul>	<p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;">→ ↓</p> <p style="text-align: center;">↓</p>

## 27.2 Bilan de l'état quantitatif en 2016 et identification des sources de pression existantes

### Masses d'eau souterraines



## Masses d'eau superficielles



❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant de l'Aronde

L'évolution de l'état quantitatif de l'Aronde est plutôt bien suivie grâce aux stations hydrométriques de Clairoix et d'Arsonval. Cependant, les données fournies par la station d'Arsonval ne sont pas jugées fiables pour l'instant. Une station ONDE permet également d'obtenir des informations sur les écoulements à l'étiage sur l'amont de l'Aronde. Les autres cours d'eau du sous-bassin ne bénéficient d'aucun suivi.

A partir des données disponibles, les points clés à retenir sont :

- L'état quantitatif de l'Aronde est précaire. On constate une moyenne glissée sur la dernière décennie historiquement basse par rapport à la période 1968-2015.
- Les écoulements à l'étiage sont perturbés et des assecs sont fréquemment observés sur l'amont de l'Aronde attestant de sa sensibilité importante.
- Les dépassements des seuils de surveillance de vigilance et d'alerte sont fréquents sur l'Aronde et repartis tout au long de l'année. La période la plus sensible au dépassement des seuils d'alerte renforcée et de crise (qui sont plus rares) est comprise entre juillet et octobre. Si un renforcement du dépassement des premiers seuils est observable, les mesures de restrictions sur la dernière décennie semblent jouer leur rôle en limitant le franchissement des seuils les plus sévères.
- Un débit objectif d'étiage (DOE) a été fixé sur l'Aronde à partir de 2014 sur lequel est basé un VMPO. Par le passé, cette valeur (qui n'était pas ciblée par les acteurs) a été assez fréquemment franchie, attestant de la problématique sur l'Aronde. Le suivi de son dépassement dans les prochaines années permettra d'objectiver une tendance à l'amélioration de la situation.

Le suivi de l'état quantitatif de la nappe de Craie est assuré depuis les années 1970 par les piézomètres d'Estrées-Saint-Denis (1970). Un piézomètre supplémentaire a été installé en 2014 à Hémévillers. Toutefois, les données sont trop récentes pour mettre en évidence une éventuelle tendance d'évolution de l'état quantitatif de la masse d'eau à ce jour.

A partir des données disponibles, les points clés à retenir sont :

- Les niveaux de la nappe suivent des cycles annuels et pluriannuels et se situent dans la moyenne basse sur la dernière décennie.
- La dernière estimation de l'état quantitatif de la nappe de Craie (2013) la classe en état médiocre, la situation reste donc préoccupante pour cette masse d'eau.
- Le Volume Maximum Prélevable Objectif fixé est actuellement respecté sur le sous-bassin.

Ainsi, en 2016, les principales sources de pressions identifiées sur le bassin versant de l'Aronde sont :

- Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable malgré une diminution très importante sur le sous-bassin depuis 2005. Les prélèvements sont importants et situés dans la nappe de Craie.
- Les prélèvements agricoles sont particulièrement importants sur le sous-bassin afin de permettre l'irrigation des cultures de pomme de terre et légumes de plein champ dont les productions à l'échelle départementale sont majoritairement concentrées dans ce secteur.



**En conclusion, il existe un fort enjeu quantitatif sur le sous-bassin versant de l'Aronde malgré les fortes diminutions des prélèvements constatées pour l'alimentation en eau potable et les industriels.**

**Aujourd'hui, le secteur de l'Alimentation en Eau Potable et le secteur agricole ont une responsabilité partagée face à cet enjeu. En effet, les volumes prélevés dédiés à l'Alimentation en Eau Potable restent en moyenne les plus importants sur le bassin de l'Aronde. Les prélèvements agricoles se concentrent, quant à eux, en période d'étiage là où la ressource est naturellement plus faible.**

❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant de l'Oise

De manière générale, peu de données sont disponibles pour caractériser finement l'état quantitatif de la ressource en eau sur le sous-bassin de l'Oise. Les débits de l'Oise et de l'Aisne ne sont plus suivis sur le bassin versant même si des stations extérieures peuvent nous informer sur l'évolution des débits en amont et en aval du bassin. Des données de suivi des écoulements sont également disponibles sur de petits cours d'eau forestiers (Ru du Poulinet, Ru des Prés Tortu et Ru des Prés des Afins).

A partir des données disponibles, les points clés à retenir sont :

- L'état quantitatif de l'Oise est bon. Le débit important de ce cours d'eau entraîne une faible sensibilité à l'étiage.
- Il en est de même pour l'Aisne dont l'état quantitatif est relativement bon.
- Les franchissements des seuils de surveillance sécheresse sont peu fréquents et concentrés sur la période d'étiage. Depuis 2007, très peu de dépassement ont été constatés.
- Les petits cours d'eau forestiers sont sensibles à l'étiage, des perturbations des écoulements sont constatées fréquemment et des assecs sont observés presque tous les ans. Ces observations traduisent une forte sensibilité des petits cours d'eau à l'étiage.

Le suivi de l'état quantitatif des masses d'eau souterraine est assuré par les piézomètres de l'Agglomération de la Région de Compiègne aux Hospices pour les Alluvions de l'Oise et de Blincourt pour la nappe de Craie. Les masses d'eau de l'Eocène du Valois et du Lutétien –Yprésien du Soissonnais-Laonnois ne sont pas suivies sur le bassin versant.

A partir des données disponibles, les points clés à retenir sont :

- Les niveaux de la nappe de Craie suivent des cycles annuels et pluriannuels et se situent dans la moyenne basse sur la dernière décennie.
- La dernière estimation de l'état quantitatif de la nappe de Craie (2013) la classe en état médiocre, la situation reste donc préoccupante pour

cette masse d'eau. Les autres masses d'eau souterraines sont jugées en bon état quantitatif.

- Les informations disponibles sur la nappe des alluvions de l'Oise ne permettent pas de juger de son état sur le sous-bassin (chroniques piézométriques trop courtes pour juger de l'évolution de l'état de la nappe).

Ainsi, en 2016, les prélèvements pour l'alimentation en eau potable constituent la principale source de pression quantitative malgré une diminution importante depuis 2005. L'alimentation en eau potable représente toujours un volume de prélèvement important et localisé en grande majorité sur la nappe de Craie.

Les prélèvements industriels et agricoles sont très faibles et constituent une pression relativement limitée.



**En conclusion, l'enjeu quantitatif sur le sous-bassin versant de l'Oise est relativement faible. De fortes diminutions des prélèvements pour les industriels et l'alimentation en eau potable ont été engagées. Les actions pourront se concentrer préférentiellement sur la recherche de nouvelles ressources pour l'alimentation en eau potable afin de diminuer les pressions sur la nappe de Craie et sur l'acquisition de connaissance en particulier concernant les petits cours d'eau.**

❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant de Sacy

L'état quantitatif du sous-bassin de Sacy est récemment suivi grâce aux mesures de débits et de hauteurs d'eau effectuées dans les Marais de Sacy depuis 2011.

A partir des données disponibles, les points clés à retenir sont :

- Les Marais de Sacy connaissent des étiages marqués qui peuvent être problématiques au vu de la grande richesse écologique de ce site.

- Les données disponibles sont récentes et ne permettent pas de juger d'une évolution, on constate cependant de fortes variations saisonnières des débits en sortie des marais.
- Le Volume Objectif fixé est actuellement respecté sur le sous-bassin.

Le suivi de l'état quantitatif des masses d'eau souterraines est assuré par les piézomètres de Sacy-le-Grand et des Marais de Sacy pour les nappes de la Craie et des Alluvions de l'Oise.

A partir des données disponibles, les points clés à retenir sont :

- Les niveaux de la nappe suivent des cycles annuels et pluriannuels et se situent dans la moyenne basse sur la dernière décennie.
- La dernière estimation de l'état quantitatif de la nappe de Craie (2013) la classe en état médiocre, la situation reste donc préoccupante pour cette masse d'eau. La masse d'eau des alluvions de l'Oise est jugée en bon état quantitatif.

Ainsi, en 2016, les principales sources de pressions identifiées sur le bassin versant de Sacy sont :

- Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable qui reste toutefois relativement stables sur la dernière décennie,
- Et de façon plus anecdotique les prélèvements agricoles. Toutefois, des prélèvements agricoles importants peuvent être observés localement.



**En conclusion, il existe un fort enjeu quantitatif sur le sous-bassin versant de Sacy en lien très fort avec la préservation de la biodiversité du site des Marais de Sacy. Les actions pourront se concentrer préférentiellement sur le suivi des masses d'eau et l'acquisition de connaissances afin d'orienter la gestion des Marais de Sacy.**

❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant du Rhône

Aucune donnée n'est disponible sur le sous-bassin permettant d'étudier l'état quantitatif des masses d'eau souterraines ou superficielles sur le sous-bassin.

Aucun prélèvement n'est recensé sur le sous-bassin versant, les pressions quantitatives sont donc nulles à quasi-nulles.



**En conclusion, les actions pourront être orientées vers l'acquisition de connaissance sur ce sous-bassin.**

## 28 Des milieux naturels et aquatiques anciennement dégradés qui s'améliorent grâce à une dynamique de restauration et d'entretien

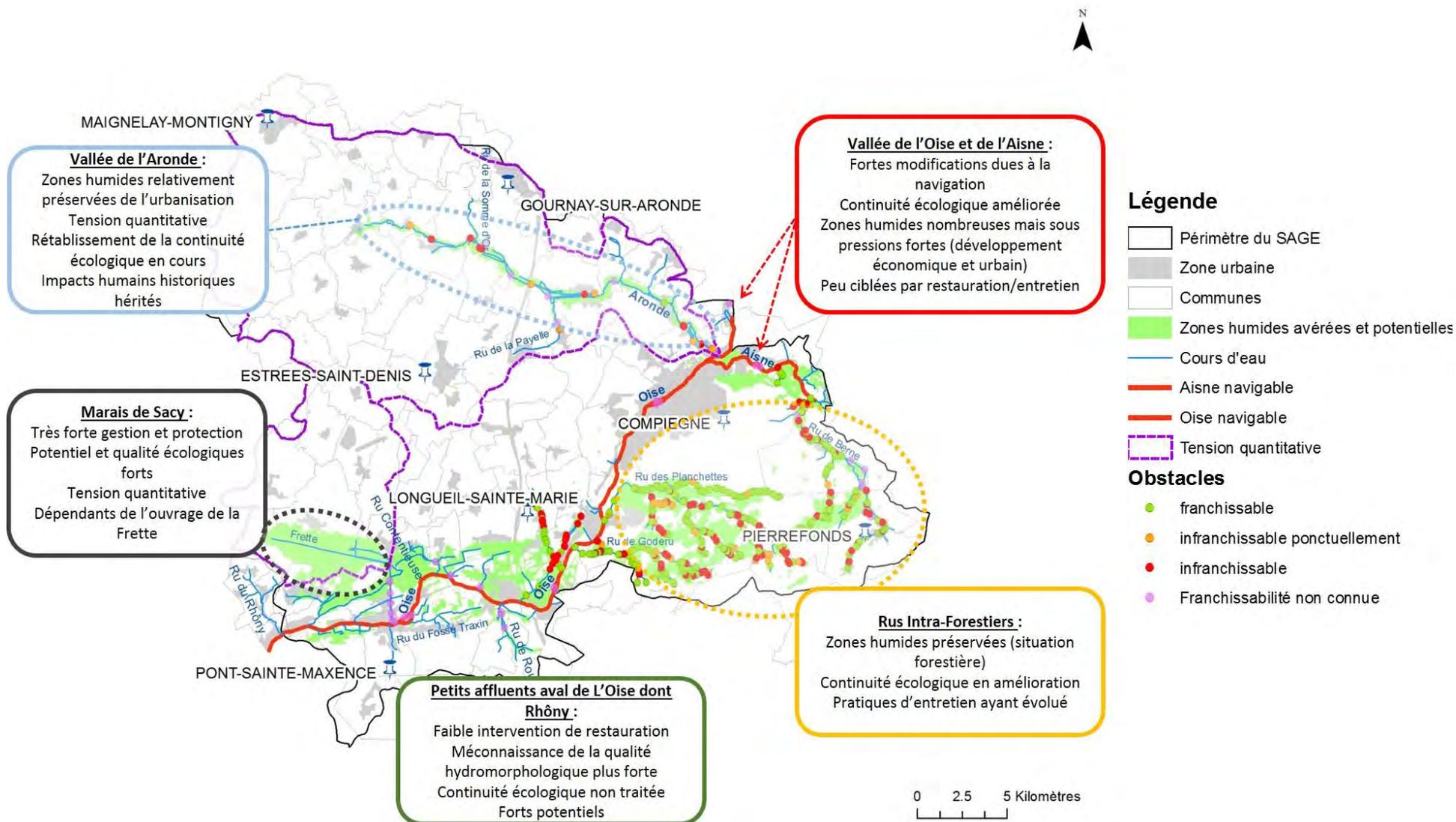
### 28.1 Diagnostic état – pressions – actions depuis 2005

#### Rappel de l'état des lieux en 2005

- Des cours d'eau profondément marqués par l'intervention humaine (curage/recalibrage, aménagements d'ouvrages, modification/fragilisation de la ripisylve) et donc la connexion avec leurs annexes hydrauliques (zones humides) est parfois absente.
- Des cours d'eau sensibles à des problématiques de colmatage.
- Des zones humides généralement méconnues, avec une tendance à la disparition. Une zone humide emblématique menacée : Les Marais de Sacy.
- Des plans d'eau assez peu connus et pris en compte.

Evolution des usages depuis 2005	Principales actions mises en œuvre	Evolution des pressions
<p><b>Usages de la force motrice de l'eau (ouvrages)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pas de nouvel ouvrage construit sur les cours d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Engagement d'études sur la restauration de la continuité</li> <li>○ 1 ouvrage traité sur l'Aronde</li> <li>○ 1 ouvrage traité sur le Ru de Berne</li> </ul>	→ ↘
<p><b>Usages de la voie d'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintien de la navigabilité de l'Oise et de l'Aisne avec légère diminution du trafic (mais grands projets à venir)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rétablissement de la continuité piscicole sur les ouvrages de navigation (achevé sur 3 et en cours sur 1)</li> <li>○ Peu d'action sur les berges/la ripisylve/le faciès et substrat</li> <li>○ Application de la Doctrine « Eviter, Réduire et Compenser » avec regard de la CLE (exemple ru de la Conque)</li> </ul>	→ ↘
<p><b>Occupation/exploitation du sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Faible modification de l'usage des sols avec légère progression de l'urbanisation (+2,2 % entre 2006 et 2012)</li> <li>○ Développement ponctuel de nouveaux sites d'extraction en lit majeur (nouveaux plans d'eau)</li> <li>○ Stabilité de l'exploitation forestière / présence de peupleraies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Engagement de PPRE (actions de restauration du lit mineur et du lit majeur)</li> <li>○ Actions de restauration de zones humides</li> <li>○ Poursuite de l'évolution des pratiques et des actions d'entretien de la ripisylve</li> </ul>	→ ↘
<p><b>Prélèvements en eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diminution globale et généralisée des prélèvements pour l'alimentation en eau potable (-20%) et les activités industrielles (-89%)</li> <li>○ Maintien de la forte variabilité interannuelle des prélèvements pour l'irrigation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action de réduction des consommations en eau</li> <li>○ Mise en place de la ZRE Aronde</li> <li>○ Etude des volumes prélevables et fixation d'un VMPO pour l'Aronde et d'un Volume Objectif pour les marais de Sacy</li> </ul>	↓

## 28.2 Bilan de l'état milieux naturels et aquatiques en 2016 et identification des sources de pression existantes



❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant de l'Aronde

L'Aronde et ses affluents présentent une qualité hydromorphologique altérée par les activités humaines.

Il s'agit d'une situation **héritée**. Les profondes modifications apportées aux lits mineurs (sections, tracé) et aux écoulements (aménagement d'ouvrages hydrauliques) l'ont été il y a plusieurs dizaines d'années.

La vallée de l'Aronde reste relativement préservée de l'urbanisation (comparée à celle de l'Oise), les zones humides sont donc fragilisées, là aussi, par une occupation du sol (peupleraies) et des pratiques anciennes (merlons de curage par exemple).

Ces pressions ne se sont pas renforcées ces dernières années. Au contraire, l'existence d'une maîtrise d'ouvrage via le SIAVA et certaines communes a permis le lancement d'actions ponctuelles de restauration avec l'assistance du SMOA :

- De la continuité écologique sur certains ouvrages,
- De l'entretien de la ripisylve en divers tronçons,
- De la reconquête de quelques zones humides.

Les principaux freins sont l'ampleur des actions à mener (linéaire concerné, nombre d'ouvrages) et le temps nécessaire à une concertation longue avec les propriétaires.

L'Aronde constitue également le bassin versant avec la plus forte problématique de tension sur la ressource. Par le passé, l'impact sur l'hydrologie des cours d'eau a pu amenuiser la dynamique morphologique. Là encore, des travaux importants sur les prélèvements engagés dans les dernières années vont dans le sens d'un retour à un fonctionnement plus naturel.



**En conclusion, cette situation héritée couplée au temps nécessaire pour engager les actions de fond, maintiennent l'Aronde en dessous de son potentiel écologique maximal (zones humides moins fonctionnelles, diversité des écoulements et des habitats plus faibles, résultats d'IBGN, IBD et IPR en dessous de leur potentiel malgré des notes correctes).**

❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant de l'Oise et de l'Aisne

Les masses d'eau Oise et Aisne subissent elles aussi un aménagement historique et hérité. Leurs profondes modifications pour la navigation fluviale ont conduit à leur classement en masses d'eau fortement modifiées. Ce classement traduit l'ampleur des actions qui seraient à mener pour retrouver un fonctionnement plus naturel et une qualité écologique satisfaisante.

La vallée de l'Oise tient une place à part sur le territoire du SAGE puisque elle est le plus fortement concernée par le développement économique et urbain. Les derniers espaces de liberté en lit majeur concentrent des volontés antagonistes avec :

- La préservation des zones humides qui jouent par ailleurs un rôle tampon vis-à-vis des crues,
- La volonté de développer les zones urbaines en continuité avec celles existantes et des zones activités ouvertes sur la rivière,
- La recherche de nouvelles zones à exploiter pour les activités de granulats.
- La perspective de développement du trafic fluvial via les projets MAGEO et CSNE.

La vallée de l'Oise concentre donc la majorité des pressions « physiques » sur les cours d'eau et nécessite une application forte de la Doctrine « Eviter, Réduire, Compenser ».

Les premières voies d'amélioration ont été ouvertes avec la restauration de la continuité piscicole au droit des 4 ouvrages de navigation principaux (sur le territoire du SAGE). Elle contribue ainsi à une ouverture vers l'aval (confluence avec la Seine) et confère un potentiel de remontée des migrateurs (à moyen-long terme) qui pourraient être bénéfiques aux affluents.

En dehors de ces actions phares, la gestion et l'entretien est celle classique d'une voie navigable. Les opérations réalisées visent à assurer les conditions de navigation. Aujourd'hui, la mise en œuvre d'actions ambitieuses de restauration/renaturation et d'entretien n'est pas connue notamment avec la perspective de développement du trafic fluvial via les projets MAGEO et CSNE.



**En conclusion, les actions les plus évidentes (ou « simples ») ont été menés sur ces deux cours d'eau. L'amélioration de leur état dépendra de la mise en œuvre d'une politique ambitieuse. Dans un premier temps, elle devra prendre en compte les conclusions des projets MAGEO et CSNE. Le devenir des zones humides en lit majeur continuera également à poser question vis-à-vis du développement urbain et économique.**

❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant des rus Intra-forestiers

Ces rus occupent une place particulière au sein du périmètre du SAGE.

Ils sont protégés de l'urbanisation par leur situation au sein de la Forêt Domaniale de Compiègne et ont donc subi des pressions historiques

principalement liées à l'aménagement et à la gestion de ce secteur boisé. Ces pressions ne sont pas pour autant moins fortes, avec des curages, recalibrages et l'aménagement de nombreux ouvrages hydrauliques. L'implantation humaine autour du ru de Berne étant un peu plus forte, celui-ci est notamment plus fortement contraint par des ouvrages majeurs, obstacles à la continuité écologique.

Ces rus ont bénéficiés récemment de l'engagement de l'ONF et du SIEARBPA dans la maîtrise d'ouvrage et l'assistance du SMOA. Des progrès notables ont pu être mis en évidence tant sur l'entretien que sur la restauration des rus.



**En conclusion, ces rus disposent d'un potentiel de qualité hydromorphologique satisfaisant, compte tenu des actions engagées tant sur l'entretien que sur la restauration (le ru de Berne étant probablement le plus complexe à aborder sur la continuité écologique).**

❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant des affluents aval de l'Oise

Les petits affluents de l'Oise et notamment ceux désignés comme masse d'eau (Ru de la Conque, Ru du Grand Fossé, Ru du Fossé Traxin, Ru de la Contentieuse, Ru de Roucanne, Ru de la Frette et Ru du Rhône), subissent principalement un défaut de maîtrise d'ouvrage et de prise en charge de la compétence « GEMA ». Ce point peut être soit dû à l'inexistence d'une structure dédiée, soit à l'existence d'une structure à moyens limités et/ou connaissant des difficultés à faire aboutir ses projets. Cet état conduit à un niveau de connaissance généralement plus faible sur leur état (excepté pour les rus de la Conque et du Grand Fossé).

Ces affluents ont été également très fortement impactés par des curages et recalibrages, très souvent dans une logique d'assainissement/assèchement d'une zone. La plupart d'entre eux présentent des aménagements hydrauliques

dont la franchissabilité n'est pas connue. Situés en lit majeur de l'Oise pour la majorité, ils subissent également les mêmes pressions « physiques » que celle-ci. Il s'agit encore une fois d'une situation héritée qui n'a pas présenté d'évolutions particulières ces dernières années.

Ces rus ont pourtant la particularité de présenter des potentiels écologiques importants en raison de :

- La présence de nombreuses zones humides en bordure (avérées ou potentiels),
- La connexion qu'ils opèrent avec l'Oise et leur rôle possible d'annexes hydrauliques (pour la reproduction).



**Actuellement, il n'y a pas de projets envisagés laissant présager une amélioration de l'état hydromorphologique de ces rus. Ils restent au contraire potentiellement menacés par les perspectives de développement des activités et de l'urbanisation au sein du lit majeur de l'Oise.**

#### ❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – les Marais de Sacy

Les marais de Sacy peuvent constituer un exemple, pour tout le périmètre du SAGE, des effets d'une protection et d'une gestion coordonnée de zones humides au potentiel écologique très fort.

Si les menaces peuvent perdurer (prélèvements en eau, variation climatique, défaut ponctuel de gestion tant sur les niveaux que sur l'entretien) elles sont toutefois très fortement amoindries par la mise en place :

- D'une protection via l'intégration au réseau Natura 2000 (ZSC),
- D'une mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage (SMMS) sur un large périmètre et en concertation avec les propriétaires privés,

- D'actions d'envergure ciblées (tubages des puits artésiens, plan de gestion hydraulique, entretien par pâturage extensif, recréation de zones humides/zones tampon).



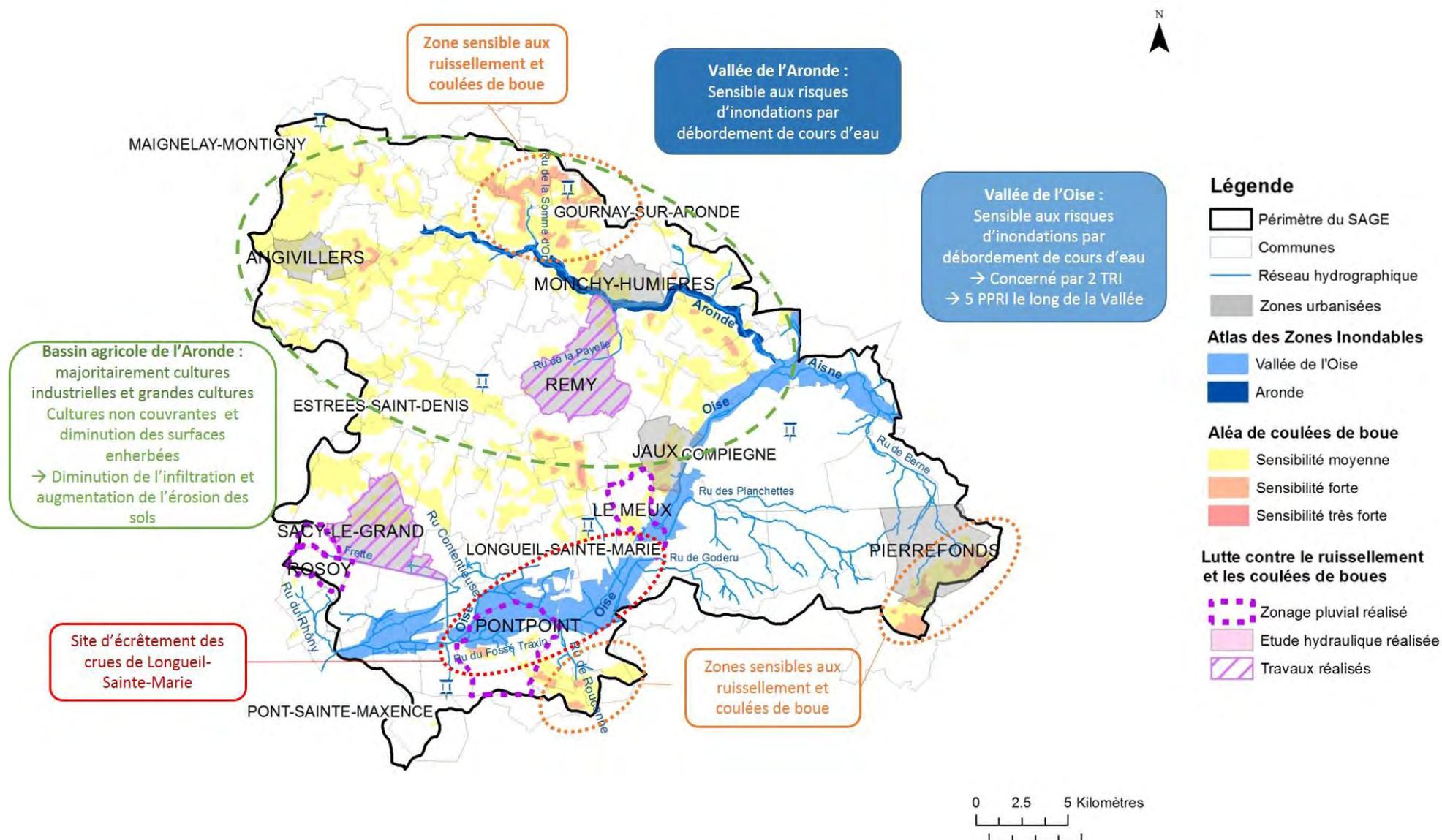
**En conclusion, la préservation du bon état de cette zone emblématique dépend principalement du maintien et du développement des actions engagées. La pérennité dépend aussi d'un enjeu lié aux ouvrages hydrauliques de la Frette. L'ouvrage situé le plus amont joue notamment un rôle primordial pour la tenue des niveaux d'eau.**

## 29 Un risque d'inondation mieux connu et pris en compte

### 29.1 Diagnostic état – pressions – actions depuis 2005

<b>Rappel de l'état des lieux en 2005</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un territoire touché par plusieurs types de risques naturels liés à l'eau.</li> <li>○ Un risque important d'inondation par débordement de cours d'eau sur l'Oise et l'Aisne. L'Aronde, le ru de Berne (aval) et le ru des Planchettes (aval) sont également touchés.</li> <li>○ Des phénomènes ponctuels et localisés d'inondations par ruissellement et coulées de boues.</li> <li>○ Quelques cas isolés d'inondations par remontée de nappe, problème peu important sur la zone d'étude.</li> </ul>			
Evolution des facteurs aggravants par type de risque depuis 2005	Principales actions mises en œuvre	Evolution des pressions	Evolution du risque
<p><b>Inondations par débordement de cours d'eau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Légère augmentation des surfaces urbanisées principalement dans la vallée de l'Oise (+ 2,2% entre 2006 et 2012)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place ou révision de documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi) orientant l'aménagement du territoire</li> <li>○ Rédaction de la Charte du PNR fixant un taux d'accroissement limite pour les communes adhérant au parc</li> </ul>	→	→↘
<p><b>Inondations par ruissellement, coulées de boue :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Légère augmentation des surfaces urbanisées au détriment des surfaces agricoles</li> <li>○ Légère diminution de la part des surfaces toujours en herbe (-1% des terres cultivées entre 2000 et 2010)</li> <li>○ Développement des cultures industrielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place d'outils d'information et de gestion de crise (actualisation du DDRM de l'Oise, réalisation de DICRIM et PCS)</li> <li>○ Mise en place d'outils de prévention des risques dans l'urbanisme (PPRI)</li> <li>○ Mise en œuvre de la Directive Inondation (TRI, SLGRI et projet de PAPI)</li> </ul>	→	→↘
<p><b>Inondations par débordement de cours d'eau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aménagement d'ouvrages hydrauliques : sites d'écrêtement des crues à Longueil-Sainte-Marie et Proisy</li> <li>○ Mise en place de protections pour limiter les remontées de l'Oise dans ses affluents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation de schémas de gestion des eaux pluviales</li> <li>○ Réalisation d'études hydrauliques</li> <li>○ Réalisation de travaux pour lutter contre les ruissellements et coulées de boue</li> <li>○ Sensibilisation et communication autour de cette problématique (journée technique, plaquettes,...)</li> <li>○ Avis de la CLE sur les programmes de gestion des eaux pluviales et de lutte contre le ruissellement</li> </ul>	→	→↘

## 29.2 Bilan des risques d'inondation en 2016 et identifications des sources de pression existantes



❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant de l'Aronde

Les points clés à retenir sont :

- Le sous-bassin de l'Aronde est sensible aux inondations par débordement de cours d'eau le long de la vallée de l'Aronde. Ces phénomènes peuvent parfois être liés à des remontées de l'Oise dans l'Aronde notamment sur les communes situées à l'aval.
- Le sous-bassin est également sensible aux inondations par ruissellement et aux coulées de boues sur une grande partie de sa surface et notamment autour de la Somme d'Or.

Ainsi, en 2016, les principales sources de pressions identifiées sur le bassin versant de l'Aronde sont :

- La diminution des surfaces enherbées et le développement de cultures industrielles qui ne couvrent pas les sols. En effet, l'infiltration de l'eau vers le sous-sol est moins importante. De plus, les sols nus sont plus sensibles aux précipitations, ce qui provoque une érosion du sol susceptible d'entraîner des coulées de boues.
- La légère augmentation des surfaces urbanisées qui entraîne l'imperméabilisation de nouvelles surfaces et favorise le ruissellement.



**En conclusion, l'enjeu inondation est relativement faible sur le sous-bassin de l'Aronde, les actions pourront être préférentiellement axées sur la maîtrise des ruissellements et des coulées de boues sur les secteurs à risque et la maîtrise des inondations par débordement de cours d'eau à l'aval du bassin versant.**

**Une structuration de la gouvernance doit également émerger dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI afin de porter des actions harmonisées sur le territoire.**

❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant de l'Oise

Les points clés à retenir sont :

- Le sous-bassin de l'Oise est sensible aux inondations par débordement de cours d'eau le long des vallées de l'Oise et de l'Aisne. Certaines communes comme Compiègne, Pontpoint, Lacroix Saint-Ouen ou Clairoix sont particulièrement exposées et font régulièrement l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle.
- L'urbanisation importante de la vallée de l'Oise en fait un territoire à fort enjeu de protection contre les inondations.
- Le sous-bassin est peu sensible aux inondations par ruissellement et aux coulées de boues. Des secteurs localisés peuvent cependant être touchés (Pierrefonds, Morienvall, Villeneuve-sur-Verberie, Arsy).

Ainsi, en 2016, la principale source de pression identifiée sur le bassin versant de l'Oise est la légère augmentation des surfaces urbanisées dans la vallée de l'Oise qui entraîne l'imperméabilisation de nouvelles surfaces et favorise le ruissellement.



**En conclusion, l'enjeu inondation est important sur le sous-bassin de l'Oise. De nombreuses actions ont été mises en place afin de réduire le risque d'inondation. Les démarches engagées sont complémentaires et convergent vers une gestion intégrée du risque. Les efforts réalisés dans ce domaine sont ainsi à poursuivre. Par ailleurs, les actions pourront s'orienter également vers la gestion des eaux pluviales et la maîtrise des ruissellements urbains. Les actions déjà engagées en faveur de la réduction de la vulnérabilité du territoire sont également à poursuivre et à renforcer.**

**Une structuration de la gouvernance doit également émerger dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI afin de porter des actions harmonisées sur le territoire.**

❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant de Sacy

Les points clés à retenir sont :

- Le sous-bassin est très peu sensible aux inondations par débordement de cours d'eau car éloigné des cours d'eau importants du bassin versant.
- Le bassin peut être sensible aux inondations par ruissellement et aux coulées de boues en des points localisés.



**En conclusion, l'enjeu inondation est faible sur le sous-bassin de Sacy. Les actions engagées en faveur de la gestion des eaux pluviales et de la maîtrise du ruissellement pourront être poursuivies sur les zones sensibles.**

**Une structuration de la gouvernance doit également émerger dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI afin de porter des actions harmonisées sur le territoire.**

❖ Synthèse état des lieux / diagnostic – bassin versant du Rhône

Les points clés à retenir sont :

- Le sous-bassin est sensible aux inondations par débordement de l'Oise, en particulier sur la commune de Rieux. Toutefois, les aménagements faits sur la commune de Longueil-Sainte-Marie ont contribué à la réduction des risques d'inondation à l'aval.
- Le bassin est peu sensible aux inondations par ruissellement et aux coulées de boues.



**En conclusion, les actions déjà engagées en faveur de la réduction de la vulnérabilité du territoire sont également à poursuivre et à renforcer. Une structuration de la gouvernance doit également émerger dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI afin de porter des actions harmonisées sur le territoire.**

## PARTIE 9 : ÉVALUATION DU SAGE PAR LES ACTEURS

Cette phase de révision de l'état des lieux / diagnostic a été menée en concertation avec les acteurs afin d'aboutir à une vision partagée du territoire. A ce titre, un questionnaire à destination des communes et des intercommunalités a été transmis afin de dresser un premier bilan des actions engagées et évaluer le niveau d'application du précédent SAGE sur le bassin versant.

### 30 Taux de participation

Le questionnaire a été envoyé début juin 2016, à l'ensemble des élus communaux et intercommunaux du territoire. Le taux de participation au questionnaire, en octobre 2016, est précisé dans le tableau suivant :

Tableau 67 : Taux de participation au questionnaire

Acteurs sollicités	Nombre de réponses
Communes	27 / 89 → 30%
Intercommunalités (EPCI-FP)	1 / 11 → 9%

Le taux de réponse au questionnaire reste relativement faible sur le territoire malgré plusieurs relances faites par la structure porteuse du SAGE.

Les principales réponses apportées au questionnaire sont synthétisées ci-après.

## 31 Bilan du précédent SAGE

### 31.1 Niveau de connaissance et d'adhésion

Le SAGE Oise-Aronde bénéficie d'une bonne visibilité sur le territoire. L'ensemble des acteurs interrogés connaît le document et ses grands principes environnementaux.

Le SAGE est apparenté pour la majorité des acteurs à un outil qui assure la cohérence des actions à l'échelle du bassin versant.

Il est également perçu comme un document de planification qui permet de bénéficier de moyens (techniques, financiers...) pour mettre en œuvre des actions.

Enfin, les acteurs considèrent le SAGE comme un outil de communication intéressant qui donne une visibilité sur les actions menées sur le territoire.

### 31.2 Degré de mise en œuvre des actions

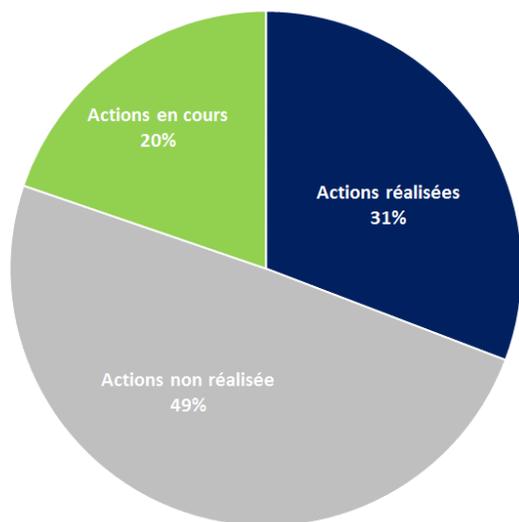
Les paragraphes suivants précisent les actions mises en œuvre par les collectivités dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE ou relevant de leur propre initiative pour chaque thématique.

#### ❖ Alimentation en eau potable

A la question, « Parmi les actions préconisées par le SAGE dans son PAGD pour sécuriser l'alimentation en eau potable, lesquelles avez-vous engagé ? », les acteurs ont répondu :

**Tableau 68 : Bilan de la mise en œuvre du SAGE sur le volet « Alimentation en eau potable »**

N°	Action	Réalisé	Non réalisé	En Cours	Nb de retours
<b>AEP.1a</b>	Mettre en place les périmètres de protection pour les captages n'en disposant pas actuellement	8	7	7	22
<b>AEP.1b</b>	Réaliser des études de bassin d'alimentation de captages	7	6	4	17
<b>AEP.1c</b>	Mettre en œuvre des actions préventives de lutte contre les pollutions sur les bassins d'alimentation de captages	6	8	4	18
<b>AEP.2a</b>	Mise en place d'un schéma de régulation des prélèvements d'eau	4	12	1	17
<b>AEP.2b</b>	Mettre en œuvre les actions définies dans le cadre du schéma régulateur	3	12	2	17



**Figure 31-1 : Degré de mise en œuvre du SAGE sur le volet « Alimentation en Eau Potable »**

D'autres actions, non mentionnées dans les documents du SAGE ont été engagées par les différentes collectivités. Il s'agit notamment d'actions locales pour assurer le bon fonctionnement de l'alimentation en eau potable, tel que la réhabilitation de captages et l'entretien des réseaux. Des renforcements, des bouclages ou des changements de canalisations sont effectués.

Par ailleurs, les collectivités précisent que des actions connexes telles que les études BAC et la mise en place d'actions agricoles et non-agricoles participent également à la protection des captages.

❖ Assainissement collectif

A la question, « Parmi les actions préconisées par le SAGE dans son PAGD pour la réduction de la pollution de la ressource en eau par les eaux usées, lesquelles avez-vous engagé ? », les acteurs ont répondu :

**Tableau 69 : Bilan de la mise en œuvre du SAGE sur le volet « Assainissement collectif »**

N°	Action	Réalisé	Non réalisé	En Cours	Nb de retours
<b>RIV-POLL.1a</b>	Réduire les rejets liés à l'assainissement collectif en période de pluie	4	8	7	19
<b>RIV-POLL.1b</b>	Réaliser les schémas directeurs d'assainissement	9	7	4	20
<b>RIV-POLL.1c</b>	Réaliser ou mettre à jour les études de diagnostics de réseaux	11	6	2	19
<b>RIV-POLL.1d</b>	Réaliser les travaux sur les réseaux	9	7	3	19
<b>RIV-POLL.1e</b>	Assurer le traitement du phosphore et de l'azote au niveau des stations d'épuration	8	8	1	17
<b>RIV-POLL.1f</b>	Mettre aux normes les filières de traitement et d'élimination des boues	8	6	3	17

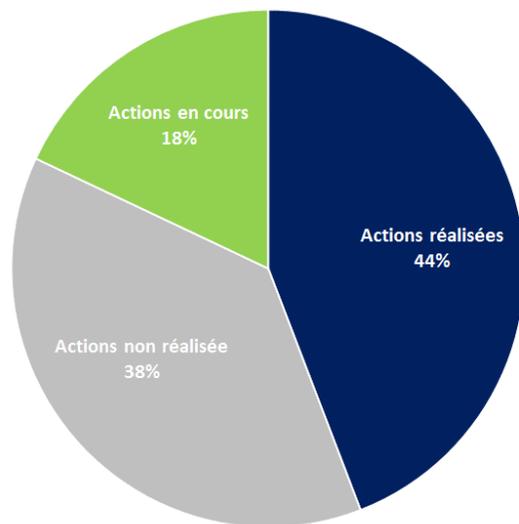


Figure 31-2 : Degré de mise en œuvre du SAGE sur le volet « Assainissement Collectif »

Par ailleurs, certaines collectivités se sont engagées dans des actions de :

- Construction de nouvelles stations d'épuration,
- Réhabilitation partielle de réseaux,
- Contrôle de la conformité des raccordements et des installations,
- D'informations sur l'eau auprès de la population.

❖ Assainissement non collectif (ANC)

A la question, « Parmi les actions préconisées par le SAGE dans son PAGD pour la réduction de la pollution de la ressource en eau les substances prioritaires, lesquelles avez-vous engagé ? », les acteurs ont répondu :

Tableau 70 : Bilan de la mise en œuvre du SAGE sur le volet « Assainissement non collectif »

N°	Action	Réalisé	Non réalisé	En cours	Nb de retours
RIV-POLL.2a	Créer et mettre en œuvre les services publics en charge de l'ANC	8	5	1	14
RIV-POLL.2b	Améliorer les performances de gestion de l'ANC	3	7	4	14

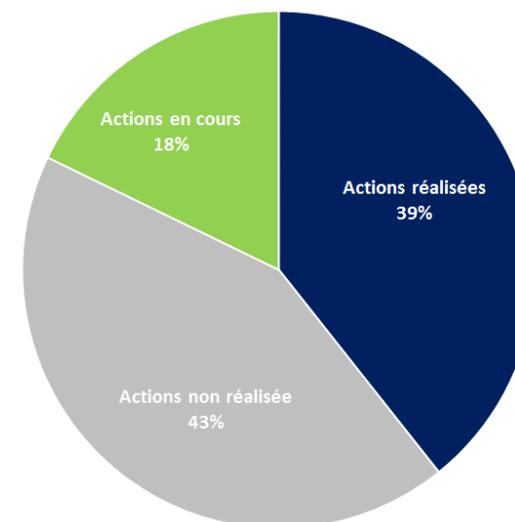


Figure 31-3 : Degré de mise en œuvre du SAGE sur le volet « Assainissement Non Collectif »

D'autre part, il a été souligné le manque de pouvoir des communes pour faire appliquer l'obligation de mise en conformité des installations non collectives.

L'Agence de l'Eau a toutefois permis d'engager des travaux de mises aux normes des installations sous maîtrise d'ouvrage communale.

❖ Gestion des eaux pluviales

A la question, «Parmi les actions préconisées par le SAGE dans son PAGD pour la réduction des pollutions chroniques liées aux surfaces imperméabilisées, lesquelles avez-vous engagé ?», les acteurs ont répondu :

**Tableau 71 : Bilan de la mise en œuvre du SAGE sur le volet « Gestion des eaux pluviales »**

N°	Action	Réalisé	Non réalisé	En cours	Nb de retours
RIV-POLL.5a	Réaliser des zonages d'assainissement pluvial	3	16	4	23
RIV-POLL.5b / INOND.3a	Mettre en place des aménagements et des dispositifs permettant de maîtriser et traiter les eaux pluviales en milieu urbain et périurbain et sur les sites industriels	3	16	5	24



**Figure 31-4 : Degré de mise en œuvre du SAGE sur le volet « Gestion des Eaux Pluviales »**

Par ailleurs, certaines collectivités se sont engagées dans des actions de sensibilisation du grand public et éditent un bulletin d'informations. Toutefois, cette action reste minoritaire et concerne peu de communes, (4 des 27

communes ayant répondu au questionnaire). Certaines communes tiennent également des réunions publiques d'information sur cette thématique.

Enfin, la majorité des collectivités ont intégré la gestion des eaux pluviales dans leurs documents d'urbanisme (15 des 27 communes ayant répondu au questionnaire). L'infiltration à la parcelle est la préconisation majoritairement retenue.

Par ailleurs, la commune de Lieuvillers incite la population à mettre en place des récupérateurs d'eau pluviale. La collectivité a aussi pour projet de réhabiliter une mare qui aura pour fonction de récupérer les eaux pluviales.

❖ Zones humides

19 des 27 communes ayant répondu au questionnaire ont connaissance de l'inventaire des zones humides mené par le SMOA et 10 d'entre elles ont intégré les zones humides dans leurs documents d'urbanisme.

De manière générale, hormis l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme, très peu d'actions ont été engagées par les collectivités. Quelques sites pouvant faire l'objet d'une réhabilitation ont néanmoins été mentionnés :

- Au lieu-dit « La Fontaine »,
- Au passage de l'Aronde, place de l'Abreuvoir.

❖ Risques d'inondation

Concernant le risque d'inondation, près de la moitié des communes sont engagées dans des démarches de réduction de la vulnérabilité (42%).

Les principaux outils mobilisés sont par ordre d'importance :

- L'élaboration de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI),
- La mise en œuvre de dispositifs locaux de protection contre les inondations,
- L'organisation de campagne de sensibilisation et la pose de repères de crues.

Par ailleurs, il est précisé que les défauts d'entretien des fossés ainsi que la diminution des bordures de champs, au profit des zones cultivées, aggravent les risques d'inondation sur le territoire.

### 31.3 Satisfaction générale

A la question, le précédent SAGE a-t-il atteint ses objectifs, les acteurs interrogés ont répondu :

- Oui à 37.5%,
- Partiellement à 58.3%,
- Non à 4.2% (1 réponse).

De manière générale, les acteurs s'accordent sur l'atteinte des objectifs sur le volet « milieux naturels et aquatiques ». Le SAGE a permis d'améliorer la connaissance sur cette thématique et d'engager des actions concrètes pour préserver les milieux (restauration de cours d'eau, réalisation de l'atlas des zones humides...).

A l'inverse, les objectifs liés à la problématique d'étiage, aux sources de pollutions ponctuelles et diffuses ainsi qu'aux risques d'inondations sont jugés que partiellement atteints. Les pollutions liées aux dysfonctionnements des installations non collectives et aux pressions agricoles en particulier sont jugées insuffisamment abordées / traitées dans le précédent SAGE.

Par ailleurs, à la question le SAGE a-t-il apporté des réponses aux problèmes rencontrés sur votre territoire, les acteurs ont répondu :

- Oui à 37.5%,
- Partiellement à 33.3%,
- Non à 29.2%.

Les réponses apportées par le SAGE portent principalement sur les opérations d'entretien / restauration des milieux aquatiques (mares, zones humides...) ainsi que sur les problèmes liés au ruissellement.

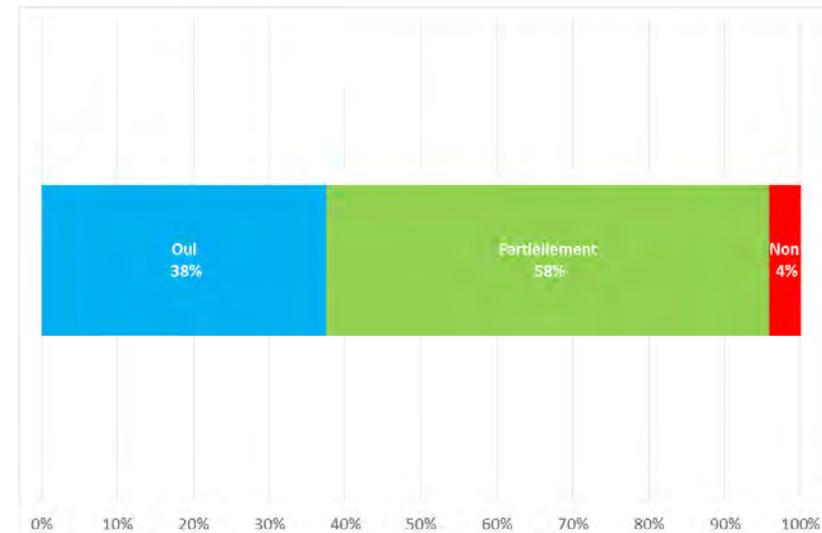


Figure 31-5 : Bilan de la satisfaction générale des acteurs sur le précédent SAGE

### 32 Attentes des acteurs pour le SAGE révisé

De manière générale, les enjeux du précédent SAGE semblent toujours pertinents et adaptés aux problématiques actuelles rencontrées sur le territoire. Une nuance est néanmoins apportée pour l'enjeu « patrimoine » qui ne remporte pas l'unanimité des avis.

Par ailleurs, pour le prochain SAGE révisé, les acteurs souhaitent que :

- Les actions sur les pollutions domestiques, liées en particulier à l'assainissement non collectif, soient renforcées,
- Une concertation large soit mise en place avec les agriculteurs afin de les associer aux démarches environnementales (nature des cultures, sens des plantations, respect du bornage et des fossés...),
- Les actions de sensibilisation soient renforcées afin de responsabiliser tous les usagers de l'eau,
- Les efforts soient accentués sur les problématiques de ruissellement.

## **PARTIE 10 : Réflexion sur les enjeux du SAGE Oise Aronde révisé**

### **33 Rappel des enjeux du premier SAGE**

L'élaboration du SAGE Oise Aronde a permis d'identifier en 2006, 9 axes stratégiques d'actions pour faire face aux principaux défis environnementaux présents sur le territoire.

- ORGA : Mettre en place une organisation et des moyens humains et financiers suffisants pour la mise en œuvre du SAGE ;
- ETIAGE : Maîtriser les étiages ;
- RIV-SUIVI : Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi ;
- RIV-POLL : Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source ;
- RIV-AQUA : Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques ;
- AEP : Sécuriser l'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE ;
- POLL : Maitriser les risques de pollution des eaux liés à la présence de sites industriels pollués assimilés et par les substances prioritaires ;
- INOND : Maitriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellements ;
- PATRI : Préserver, restaurer et valoriser les paysages et le patrimoine historique et culturel liés à l'eau.

Depuis son approbation en 2009, le SAGE Oise-Aronde est entré dans sa phase de mise en œuvre et de nombreuses actions ont été engagées pour améliorer l'état de la ressource en eau et des milieux.

Ainsi, l'un des objectifs de la révision du SAGE est de recadrer les orientations / objectifs de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, selon l'état actuel du milieu et les priorités d'action sur le territoire

### **34 Identification des nouveaux enjeux du SAGE Oise-Aronde**

#### **34.1 Synthèse des échanges avec les acteurs**

Lors des commissions thématiques du 08 et 09 septembre 2016, les acteurs du territoire étaient invités à définir collectivement les nouveaux enjeux du SAGE Oise-Aronde révisé.

A l'issue des réunions, les enjeux suivants ont été pré-identifiés. Ils constituent des axes prioritaires d'actions sur lesquels les acteurs du territoire souhaitent s'investir pour atteindre, a minima, les objectifs environnementaux fixés par la DCE.

Toutefois, ces enjeux ne sont pas « figés » et pourront évoluer jusqu'au choix de la Stratégie par la Commission Locale de l'Eau. A ce stade, ils donnent un cadre pour la réalisation de la prochaine étape de construction des scénarii alternatifs.

**Tableau 72 : Bilan des enjeux et objectifs identifiés à l'issue des commissions thématiques de septembre 2016**

<b>Informier et sensibiliser la population et les usagers aux enjeux environnementaux et diffuser les bonnes pratiques</b>
<b>Conforter les structures existantes et pérenniser les missions menées sur le bassin versant Oise Aronde</b>
Pour la mise en œuvre du SAGE
Pour l'exercice de la compétence GEMA
Pour la gestion des ruissellements et des coulées de boues
<b>Poursuivre les actions d'acquisition de connaissances, les centraliser et les valoriser</b>
Sur la qualité des masses d'eau superficielles et souterraines
Sur les milieux humides et aquatiques
Sur l'état quantitatif de la ressource en eau superficielle et souterraine
<b>Réduire les sources de pollution ponctuelles et diffuses</b>
En engageant des réflexions sur le devenir des effluents urbains et la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement
En renforçant le rôle et les missions des SPANC
En repensant le système cultural et en développant des filières agricoles raisonnées bas intrants
En accompagnant les TPE et les PME dans leurs démarches de réduction des émissions polluantes
En accompagnant les usagers dans leur démarche de réduction des produits phytosanitaires
<b>Préserver et reconquérir la qualité des cours d'eau et des milieux humides et aquatiques associés</b>
Par la caractérisation, la protection et la reconquête des fonctionnalités des zones humides

Par le rétablissement de la continuité écologique et de la connectivité latérale
Par la reconquête de la qualité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques associés
Par l'intégration durable du territoire dans les grands projets de développement
<b>Maintenir une vigilance sur l'état quantitatif de la ressource en eau</b>
Via l'amélioration des connaissances sur l'état quantitatif de la ressource en eau et des usages
Par la définition d'une stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau
En poursuivant les efforts engagés par les usagers pour réduire les prélèvements
<b>Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable</b>
En poursuivant les programmes d'actions définis dans les Aires d'Alimentation des Captages pour la reconquête de la qualité de l'eau brute
En améliorant les rendements des réseaux de distribution pour préserver l'état quantitatif des masses d'eau souterraines
<b>Maîtriser les ruissellements ruraux et améliorer la gestion des eaux pluviales</b>
Pour améliorer la qualité des masses d'eau superficielles et souterraines
Pour maîtriser les étiages et améliorer l'état quantitatif de la ressource en eau
Pour lutter contre les inondations
<b>S'intégrer dans les stratégies de gestion du risque d'inondation et décliner localement les programmes d'actions</b>

## 34.2 Pistes de réflexion pour la suite de l'étude

Le rapport provisoire d'état des lieux / diagnostic a été transmis aux acteurs du territoire fin août pour une première relecture. Suite à cet envoi, les acteurs ont fait remonter un certain nombre de remarques dont certaines anticipent déjà les prochaines étapes de la révision partielle du SAGE Oise Aronde, notamment la phase de scénarii alternatifs et de choix de la Stratégie.

Ainsi, afin de conserver le travail et les réflexions fournis par les acteurs, les pistes d'actions envisagées à ce stade sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Tableau 73 : Premières pistes d'actions envisagées par les acteurs du territoire

Acteurs	Pistes de réflexion / propositions d'actions
<b>CCLVD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diffusion des données brutes des analyses effectuées dans le cadre du suivi ICPE, notamment les données de dépollution ADDIVANT (ex CHEMTURA)</li> </ul>
<b>CCI 60</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Caractérisation des zones humides potentielles à l'échelle macroscopique et mutualisation des études → impact sur les projets de développement économique du territoire.</li> <li>○ Intégrer les efforts à mener en termes de prévention de la consommation en eau potable pour assurer à moyen/long termes les capacités de prélèvement de l'industrie → Actuellement, la capacité d'accueil d'une nouvelle industrie forte utilisatrice d'eau n'est pas assurée, en dépit de la moindre utilisation de l'eau par les entreprises industrielles.</li> </ul>
<b>SMMS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Caractérisation des zones humides potentielles notamment dans le cadre de révision de PLU ou de projets et surtout d'établir leur fonctionnalité pour mieux cerner les travaux de restauration à accomplir (surtout dans la vallée de l'Oise)</li> </ul>
<b>CA 60</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prendre en compte les impacts des activités d'extraction de granulats sur les cours d'eau, les zones humides, la connectivité,</li> </ul>

- les habitats et globalement l'hydrologie ainsi que gérer les autorisations.
- Engager une réflexion sur les utilisations agricoles possibles et souhaitables des zones humides (pâturage extensif, cressiculture, populiculture...).
- Privilégier la restauration des zones humides par le biais de compensations fonctionnelles plutôt que surfaciques.
- Hiérarchiser les secteurs pour le rétablissement de la continuité écologique et ne se limiter aux actions sur les zones humides.
- Intégrer la notion de ruissellements dus aux surfaces artificialisées qui augmentent avec l'urbanisation forte dans cette zone.
- Améliorer les pratiques de fertilisation et de protection des cultures afin de concilier économie et environnement.
- Définir une stratégie pour retenir l'eau sur le bassin versant de l'Aronde, dans le but de favoriser la recharge de la nappe et de maintenir le débit en période d'étiage (ouvertures/fermetures puits artésiens, réflexions sur les peupleraies...).
- Préserver l'économie du territoire du SAGE par une mobilisation politique forte des acteurs du territoire pour garantir l'accès à l'eau d'irrigation, avec une réelle politique spécifique dédiée aux productions de pommes de terre et légumes de plein champ des exploitations actuelles et des nouvelles demandes.
- Prévoir parmi les solutions celle du stockage à l'échelle du bassin ou individuelle.
- Maintenir le volume prélevable irrigation à 2,7 M m<sup>3</sup> en attendant l'accès effectif à une ressource en eau nouvelle compte tenu de l'évolution des prélèvements AEP.
- Améliorer les rendements des réseaux d'assainissement.

# ANNEXE 1

## BILAN DES OUTILS DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LEUR EVOLUTION

Type de protection	Nom du site	Etat des lieux 2005	2015
<b>Zones de protection réglementaire ou contractuelle</b>			
ZSC	Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)	✓	✓
ZSC	Marais de Sacy le Grand	✓	✓
ZSC	Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville	✓	✓
ZSC	Massif forestier de Compiègne, Laigue	✓	Extension du périmètre de la ZSC
ZSC	Coteaux de la vallée de l'Automne	✓	✓
ZPS	Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps	✗	Création en 2006
ZPS	Forêts picardes : Massif des Trois Forêts et Bois du Roi	✗	Création en 2006
PNR	Parc Naturel Régional Oise-Pays de France	✓	✓
Réserve Biologique	Des Grands Monts	✓	✓
<b>Inventaires patrimoniaux</b>			
ZICO	Massif des trois forêts et bois du roi	✓	✓
ZICO	Massif forestier de Compiègne-Laigue-Ourscamps	✓	✗
ZICO	Marais de Sacy-le-Grand	✓	✗
ZNIEFF I	Bois et pelouses de la vallée de la Somme d'Or à Belloy et Lataule	ZNIEFF I et II (Vallée Crayeuse de Lataule)	ZNIEFF I uniquement
ZNIEFF I	Bois de Trois Etots et de Pronleroy	✓	✓
ZNIEFF I	Bois des Côtes, montagnes de Verderonne, du Moulin et de Berthaut	2 ZNIEFF I et II	Fusion de 2 ZNIEFF, ZNIEFF I uniquement
ZNIEFF I	Vallons de Roberval et de Noël-Saint-Martin	ZNIEFF I et II	ZNIEFF I uniquement
ZNIEFF I	Bois du Haut-Montel et de Raray	ZNIEFF I et II	ZNIEFF I uniquement
ZNIEFF I	Coteaux de l'Automne de Verberie à Puisières	✗	✓
ZNIEFF I	Butte Sableuse de Sarron et des Boursaults	✗	✓
ZNIEFF I	Coteaux de Villers-Saint-Paul et de Monchy-Saint-Eloi	? (sur bassin du Rhône)	✓
ZNIEFF I	La Montagne de Longueil et la Motte du Moulin	ZNIEFF I et II	ZNIEFF I uniquement
ZNIEFF I	Forêt de Rémy et Bois de Pieumelle	2 ZNIEFF I et II	Fusion de 2 ZNIEFF, ZNIEFF I uniquement
ZNIEFF I	Mont Ganelon	ZNIEFF I et II	ZNIEFF I uniquement
ZNIEFF I	Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont	✗	✓
ZNIEFF I	Etangs tourbeux de Revennes à Braisnes	✗	✓
ZNIEFF I	Marais de Sacy-le-Grand et Buttes sableuses des Grands Monts	ZNIEFF I et II (Marais de Sacy et ses abords)	ZNIEFF I uniquement

Type de protection	Nom du site	Etat des lieux 2005	2015
ZNIEFF I	Massif forestier d'Halatte	ZNIEFF I et II (Sites forestiers d'Halatte)	ZNIEFF I uniquement
ZNIEFF I	Réseau de cours d'eau salmonicoles du plateau picard entre Beauvais et Compiègne: Laversines, Aronde et Brèche.	X	✓
ZNIEFF II	Sites forestiers de Compiègne Laigue	✓	X
ZNIEFF II	Site d'échanges inter forestiers (passage de grands mammifères) de Compiègne / Retz	✓	✓
ZNIEFF II	Bocages de Rollot, Boulogne-la-Grasse et Bus-Marotin, Butte de Coivrel	X	✓
ZNIEFF II	Vallée de l'Automne	X	✓
ZNIEFF I et II	Montagne de Grandfresnoy	✓	X
ZNIEFF I et II	Vallée du ru de Berne et de Vertefeuilles	✓	X
<b>Espaces Naturels Sensibles</b>			
ENS prioritaire	Mont Ganelon	-	✓
ENS prioritaire	Vallée Crayeuse de Lataule	-	✓
ENS prioritaire	Vallon de Roberval et Noël-Saint-Martin	-	✓
ENS prioritaire	Montagne du Moulin et de Berthaut	-	✓
ENS prioritaire	Les Beaux Monts	-	✓
ENS prioritaire	Boucle de Pontpoint	-	✓
ENS prioritaire	Gravières et Landes de la Basse et Haute Queue	-	✓
ENS prioritaire	Bois de l'Isle – Forêt de Compiègne	-	✓
ENS prioritaire	Marais de Sacy	-	✓
ENS prioritaire	Le Château Impérial	-	✓
ENS prioritaire	Butte de Tricot et Coivrel	-	✓
ENS prioritaire	Pelouses et zones humides de Monchy-saint-Eloi	-	✓
ENS prioritaire	Montagne du Moulin et de Berthaut	-	✓
ENS non prioritaire	Bois Brembois - Mont d'Huette	-	✓
ENS non prioritaire	Butte de la montagne	-	✓
ENS non prioritaire	Champ de manœuvre de Compiègne	-	✓
ENS non prioritaire	Bois du Pommelotier	-	✓
ENS non prioritaire	Près de Batigny	-	✓
ENS non prioritaire	Site des Maupignys	-	✓
ENS non prioritaire	La Montagne de Longueil et la Motte du Moulin	-	✓

Type de protection	Nom du site	Etat des lieux 2005	2015
ENS non prioritaire	Coulée verte près du Plateau Nord	-	✓
ENS non prioritaire	Entrée Sud	-	✓
ENS non prioritaire	Les Camps Muzières	-	✓
ENS non prioritaire	Bois du Haut Montel / Bois Patin	-	✓
ENS non prioritaire	Le Marais	-	✓
ENS non prioritaire	Sablères du bois de la Joie	-	✓
ENS non prioritaire	Bois Rond et Bois du Tertre	-	✓
ENS non prioritaire	Forêt de Rémy et bois de Pieumelle	-	✓
ENS non prioritaire	Bois de Trois Etots et de Pronleroy	-	✓
ENS non prioritaire	Etangs tourbeux de Revennes	-	✓
ENS non prioritaire	Trame verte	-	✓
ENS non prioritaire	Réseau de cours d'eau salmonicoles du Plateau picard entre Beauvais et Compiègne	-	✓
ENS non prioritaire	Bois de Villette/Boursaults, Butte sableuse de Sarron et des Boursaults,	-	✓
ENS non prioritaire	Etang et Boisement de Vertefeuilles	-	✓
ENS non prioritaire	Massif forestier de Compiègne/Laigue/Carlepont	-	✓
ENS non prioritaire	Mont Berny et Bois de Cuise	-	✓
ENS non prioritaire	Forêt domaniale de Laigue	-	✓
ENS non prioritaire	La Montignette, La Gruerie	-	✓
ENS non prioritaire	Montagne de Calipet	-	✓
ENS non prioritaire	Bordure de la cavée des vaches, Lisière de la F.D. d'Halatte, Les Terriers	-	✓
ENS non prioritaire	Carrière	-	✓
ENS non prioritaire	Mont Alta	-	✓
ENS non prioritaire	Boisement du stade de Lacroix-Saint-Ouen	-	✓
ENS non prioritaire	Le Vivier Corax - Forêt de Compiègne	-	✓
ENS non prioritaire	Réserve biologique des Grands-Monts	-	✓
ENS non prioritaire	Coupure verte /Entrée sud de l'agglomération Compiégnoise	-	✓
ENS non prioritaire	Etang des 15 mines et bois de la justice à Rivecourt	-	✓

ANNEXE 2  
BILAN DE LA GOUVERNANCE SUR L'ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF

COMMUNES	Maitre d'ouvrage	Exploitant
ANGIVILLERS	CCPP	Lyonnaise des Eaux
CERNOY		
COIVREL		
RESSONSACQ		
ERQUINVILLERS		
GRANDVILLERS-AUX-BOIS		
LANEUVILLEROY		
LEGLANTIER		
LIEUVILLERS		
MAIGNELAY-MONTIGNY		
MENEVILLERS		
MERY-LA-BATAILLE		
MONTGERAIN		
MONTIERS		
MOYENNEVILLE		
NOROY		
PRONLEROY		
RAVENEL		
ROUVILLERS		
SAINT-MARTIN-AUX-BOIS		
WACQUEMOULIN	CCPOH	Veolia
BAZICOURT		
BEAUREPAIRE		
BRENOUILLE		
CINQUEUX		
LES AGEUX		
MONCEAUX		
PONTPOINT		
PONT-SAINT-MAXENCE		
RHUIS		
ROBERVAL		
SACY-LE-GRAND		
SACY-LE-PETIT		
SAINT-MARTIN-LONGUEAU		
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE		
RIEUX		

<b>COMMUNES</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Exploitant</b>
ANGICOURT	CCPS	Régie
ANTHEUIL-PORTES		
BAUGY		
BELLOY		
BRAISNES		
COUDUN		
GIRAUMONT		
GOURNAY-SUR-ARONDE		
LATAULE		
MONCHY-HUMIERES		
NEUFVY-SUR-ARONDE		
VIGNEMONT		
VILLERS-SUR-COUDUN		
ARMANCOURT	ARC	Régie
BIENVILLE		
CHOISY-AU-BAC		
CLAIROIX		
COMPIEGNE		
JANVILLE		
JAux		
JONQUIERES		
LACHELLE		
LACROIX-SAINT-OUEN		
LE MEUX		
MARGNY-LES-COMPIEGNE		
SAINT-JEAN-AUX-BOIS		
SAINT-SAUVEUR		
VENETTE		
VIEUX-MOULIN		
FLEURINES	CC3F	Veolia
LABRUYERE	CCLVD	Régie
VERDERONNE		
ROSOY	CCPV	Régie
MORIENVAL	CCLO	Lyonnaise des Eaux
PIERREFONDS	SIA de Longueil Sainte Marie	SAUR/Lyonnaise des Eaux
ARSY		

<b>COMMUNES</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Exploitant</b>
<b>CANLY</b>		
<b>LE FAYEL</b>		
<b>LONGUEIL-SAINTE-MARIE</b>		
<b>RIVECOURT</b>		
<b>CHEVRIERES</b>	SIA Chevrières/Grandfresnoy	SAUR
<b>GRANDFRESNOY</b>		
<b>HEMEVILLERS</b>		
<b>FRANCIERES</b>	SIA Payelle - Aronde	Nantaise des Eaux
<b>REMY</b>		
<b>MONTMARTIN</b>	Commune de MONTMARTIN	Régie
<b>BAILLEUL-LE-SOC</b>	Commune de BAILLEUL-LE-SOC	SAUR
<b>EPINEUSE</b>	Commune d'EPINEUSE	Lyonnaise des Eaux
<b>AVRIGNY</b>	Commune d'AVRIGNY	-
<b>BLINCOURT</b>	Commune de BLINCOURT	Régie
<b>CHOISY-LA-VICTOIRE</b>	Commune de CHOISY-LA-VICTOIRE	Régie
<b>ESTREES-SAINT-DENIS</b>	Commune d'ESTREES-SAINT-DENIS	Veolia
<b>HOUDANCOURT</b>	Commune d'HOUDANCOURT	Régie
<b>MOYVILLERS</b>	Commune de MOYVILLERS	Régie
<b>CATENOY</b>	Communauté de Commune du Clermontois	Régie
<b>VERBERIE</b>	SIVOM de Verberie	Lyonnaise des Eaux

ANNEXE 3

BILAN DE LA GOUVERNANCE POUR LES COMPETENCES  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Communes	Collecte		Transport		Dépollution	
	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant
<b>ANGICOURT</b>	Commune d'Angicourt	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux
<b>ANGIVILLERS</b>	Le Syndicat d'assainissement d'Angivillers et Lieuvillers avait été créé afin de permettre le passage des deux communes à l'assainissement collectif. Le retrait d'Angivillers de cette démarche a rendu le syndicat inopérant.					
<b>ANTHEUIL-PORTES</b>	Commune d'Antheuil Portes	Régie	Commune d'Antheuil Portes	Régie	Commune d'Antheuil Portes	Régie
<b>ARMANCOURT</b>	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux
<b>ARSY</b>	Syndicat intercommunal de Longueil-Sainte-Marie	SAUR	Syndicat intercommunal de Longueil-Sainte-Marie	SAUR	Syndicat intercommunal de Longueil-Sainte-Marie	SAUR
<b>BAUGY</b>	SIVOM de Monchy-Humières	Régie	SIVOM de Monchy-Humières	Régie	SIVOM de Monchy-Humières	Régie
<b>BAZICOURT</b>	Commune de Bazicourt	Lyonnaise des eaux	Commune de Bazicourt	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux
<b>BELLOY</b>	Projet en cours via le SIVOM de Belloy-Cuvilly-Lataule					
<b>BIENVILLE</b>	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux
<b>BRAISNES</b>	SIA Condun, Giraumont, Villers sur Condun, Braisne sur Aronde	SAUR	SIA Condun, Giraumont, Villers sur Condun, Braisne sur Aronde	SAUR	SIA Condun, Giraumont, Villers sur Condun, Braisne sur Aronde	SAUR
<b>BRENOUILLE</b>	Commune de Brenouille	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux
<b>CANLY</b>	Syndicat intercommunal de Longueil-Sainte-Marie	SAUR	Syndicat intercommunal de Longueil-Sainte-Marie	SAUR	Syndicat intercommunal de Longueil-Sainte-Marie	SAUR
<b>CATENOY</b>	Commune de Catenoy	Lyonnaise des eaux	SICTEUR Sacy-le-Grand	Lyonnaise des eaux	SICTEUR Sacy-le-Grand	Lyonnaise des eaux
<b>CHEVRIERES</b>	SIA Chevrières - Grandfresnoy	SAUR	SIA Chevrières - Grandfresnoy	SAUR	SIA Chevrières - Grandfresnoy	SAUR
<b>CHOISY-AU-BAC</b>	ARC	SAUR	ARC	SAUR	ARC	SAUR
<b>CINQUEUX</b>	Commune de Cinqueux	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux
<b>CLAIROIX</b>	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux

Communes	Collecte		Transport		Dépollution	
	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant
<b>COMPIEGNE</b>	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux
<b>COUDUN</b>	Syndicat d'assainissement de Coudun-Giraumont-Villers-sur-Coudun	SAUR	Syndicat d'assainissement de Coudun-Giraumont-Villers-sur-Coudun	SAUR	Syndicat d'assainissement de Coudun-Giraumont-Villers-sur-Coudun	SAUR
<b>CRESSONSACQ</b>	SIA du Moulin	SAUR	SIA du Moulin	SAUR	SIA du Moulin	SAUR
<b>ESTREES-SAINT-DENIS</b>	Commune d'Estrées-Saint-Denis	Veolia	Commune d'Estrées-Saint-Denis	Veolia	Commune d'Estrées-Saint-Denis	Veolia
<b>FLEURINES</b>	Commune de Fleurines	Lyonnaise des eaux	Commune de Fleurines	Lyonnaise des eaux	Commune de Fleurines	Lyonnaise des eaux
<b>FRANCIERES</b>	SIA Payelle - Aronde	Nantaise des eaux	SIA Payelle - Aronde	Nantaise des eaux	SIA Payelle - Aronde	Nantaise des eaux
<b>GIRAUMONT</b>	Syndicat d'assainissement de Coudun-Giraumont-Villers-sur-Coudun	SAUR	Syndicat d'assainissement de Coudun-Giraumont-Villers-sur-Coudun	SAUR	Syndicat d'assainissement de Coudun-Giraumont-Villers-sur-Coudun	SAUR
<b>GOURNAY-SUR-ARONDE</b>	Commune de Gournay-sur-Aronde	Lyonnaise des eaux	Commune de Gournay-sur-Aronde	Lyonnaise des eaux	Commune de Gournay-sur-Aronde	Lyonnaise des eaux
<b>GRANDFRESNOY</b>	SIA Chevrères - Grandfresnoy	SAUR	SIA Chevrères - Grandfresnoy	SAUR	SIA Chevrères - Grandfresnoy	SAUR
<b>HEMEVILLERS</b>	SIA Payelle - Aronde	Nantaise des eaux	SIA Payelle - Aronde	Nantaise des eaux	SIA Payelle - Aronde	Nantaise des eaux
<b>HOUDANCOURT</b>	Commune d'Houdancourt	Lyonnaise des eaux	Commune d'Houdancourt	Lyonnaise des eaux	Commune d'Houdancourt	Lyonnaise des eaux
<b>JANVILLE</b>	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux
<b>JAUX</b>	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux
<b>JONQUIERES</b>	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux
<b>LABRUYERE</b>	CCLVD	Régie avec prestation de services (Lyonnaise des eaux)	Mixte : CCLVD / SICTEUR Sacy-le-Grand	Lyonnaise des eaux	Mixte : CCLVD / SICTEUR Sacy-le-Grand	Lyonnaise des eaux
<b>LACHELLE</b>	Commune de Lachelle	Régie	Commune de Lachelle	Régie	Commune de Lachelle	Régie

Communes	Collecte		Transport		Dépollution	
	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant
<b>LACROIX-SAINT-OUEN</b>	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux
<b>LANEUVILLEROY</b>	SIA du Moulin	SAUR	SIA du Moulin	SAUR	SIA du Moulin	SAUR
<b>LATAULE</b>	Projet en cours via le SIVOM de Belloy-Cuvilly-Lataule					
<b>LE FAYEL</b>	Syndicat intercommunal de Longueil-Sainte-Marie	SAUR	Syndicat intercommunal de Longueil-Sainte-Marie	SAUR	Syndicat intercommunal de Longueil-Sainte-Marie	SAUR
<b>LE MEUX</b>	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux
<b>LES AGEUX</b>	Commune de Les Ageux	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux
<b>LIEUVILLERS</b>	Le Syndicat d'assainissement d'Angivillers et Lieuvillers avait été créé afin de permettre le passage des deux communes à l'assainissement collectif. Le retrait d'Angivillers de cette démarche a rendu le syndicat inopérant.					
<b>LONGUEIL-SAINTE-MARIE</b>	Syndicat intercommunal de Longueil-Sainte-Marie	SAUR	Syndicat intercommunal de Longueil-Sainte-Marie	SAUR	Syndicat intercommunal de Longueil-Sainte-Marie	SAUR
<b>MAIGNELAY-MONTIGNY</b>	Commune de Maignelay-Montigny	Nantaise des eaux	Commune de Maignelay-Montigny	Nantaise des eaux	Commune de Maignelay-Montigny	Nantaise des eaux
<b>MARGNY-LES-COMPIEGNE</b>	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux
<b>MONCEAUX</b>	Commune de Monceaux	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux
<b>MONCHY-HUMIÈRES</b>	SIVOM de Monchy-Humières	Régie	SIVOM de Monchy-Humières	Régie	SIVOM de Monchy-Humières	Régie
<b>MONTIERS</b>	SIA du Moulin	SAUR	SIA du Moulin	SAUR	SIA du Moulin	SAUR
<b>MORIENVAL</b>	Commune de Morienvall	SAUR	Commune de Morienvall	SAUR	Commune de Morienvall	SAUR
<b>MOYENNEVILLE</b>	le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde	Lyonnaise des eaux	le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde	Lyonnaise des eaux	le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde	Lyonnaise des eaux
<b>MOYVILLERS</b>	Commune de Moyvillers	SAUR	Commune de Moyvillers	SAUR	Commune de Moyvillers	SAUR
<b>NEUFVY-SUR-ARONDE</b>	le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde	Lyonnaise des eaux	le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde	Lyonnaise des eaux	le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde	Lyonnaise des eaux
<b>PIERREFONDS</b>	Commune de Pierrefonds	Veolia	Commune de Pierrefonds	Veolia	Commune de Pierrefonds	Veolia
<b>PONTPOINT</b>	Commune de Pontpoint	Veolia	Commune de Pontpoint	Veolia	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux
<b>PONT-SAINTE-MAXENCE</b>	Commune de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux	Commune de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux
<b>PRONLEROY</b>	SIA du Moulin	SAUR	SIA du Moulin	SAUR	SIA du Moulin	SAUR

Communes	Collecte		Transport		Dépollution	
	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant
<b>RAVENEL</b>	Commune de Ravenel	Lyonnaise des eaux	Commune de Ravenel	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de la Région de Saint-Just-en-Chaussée	Lyonnaise des eaux
<b>REMY</b>	SIA Payelle - Aronde	Nantaise des eaux	SIA Payelle - Aronde	Nantaise des eaux	SIA Payelle - Aronde	Nantaise des eaux
<b>RIEUX</b>	Commune de RIEUX	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux
<b>RIVECOURT</b>	Syndicat intercommunal de Longueil-Sainte-Marie	SAUR	Syndicat intercommunal de Longueil-Sainte-Marie	SAUR	Syndicat intercommunal de Longueil-Sainte-Marie	SAUR
<b>ROSOY</b>	CCLVD	Régie avec prestation de services (Lyonnaise des eaux)	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux
<b>ROUVILLERS</b>	Commune de Rouvillers	Régie	Commune de Rouvillers	Régie	Commune de Rouvillers	Régie
<b>SACY-LE-GRAND</b>	Commune de Sacy-le-Grand	Lyonnaise des eaux	SICTEUR Sacy-le-Grand	Lyonnaise des eaux	SICTEUR Sacy-le-Grand	Lyonnaise des eaux
<b>SACY-LE-PETIT</b>	Commune de Sacy-le-Petit	?	Commune de Sacy-le-Petit	?	Commune de Sacy-le-Petit	?
<b>SAINT-JEAN-AUX-BOIS</b>	ARC	SAUR	ARC	SAUR	ARC	SAUR
<b>SAINT-MARTIN-LONGUEAU</b>	Commune de Saint-Martin-Longueau	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux
<b>SAINT-SAUVEUR</b>	ARC	SAUR	ARC	SAUR	ARC	SAUR
<b>VENETTE</b>	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux	ARC	Lyonnaise des eaux
<b>VERBERIE</b>	SIVOM de Verberie-Saint-Vaast-de-Longmont	Lyonnaise des eaux	SIVOM de Verberie-Saint-Vaast-de-Longmont	Lyonnaise des eaux	SIVOM de Verberie-Saint-Vaast-de-Longmont	Lyonnaise des eaux
<b>VERDERONNE</b>	CCLVD	Régie avec prestation de services (Lyonnaise des eaux)	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux	SITTEUR de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des eaux
<b>VIEUX-MOULIN</b>	ARC	SAUR	ARC	SAUR	ARC	SAUR
<b>VIGNEMONT</b>	Projet en cours (SIVOM de Margny-sur-Matz ?)					

Communes	Collecte		Transport		Dépollution	
	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant
<b>VILLERS-SUR-COUDUN</b>	Commune de Villers-sur-Coudun	SAUR	Commune de Villers-sur-Coudun	SAUR	Syndicat d'assainissement de Coudun-Giraumont-Villers-sur-Coudun	SAUR
<b>WACQUEMOULIN</b>	Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde	Lyonnaise des eaux	Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde	Lyonnaise des eaux	Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde	Lyonnaise des eaux

ANNEXE 4

BILAN DE LA GOUVERNANCE POUR LES COMPETENCES  
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Communes	Production		Transfert		Distribution	
	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant
<b>ANGICOURT</b>	SIAEP Cinqueux	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Cinqueux	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Cinqueux	Lyonnaise des Eaux
<b>ANGIVILLERS</b>	SIAEP Avrechy	Régie	SIAEP Avrechy	Régie	SIAEP Avrechy	Régie
<b>ANTHEUIL-PORTES</b>	Commune d'Antheuil-Portes	SAUR	Commune d'Antheuil-Portes	SAUR	Commune d'Antheuil-Portes	SAUR
<b>ARMANCOURT</b>	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR
<b>ARSY</b>	Commune d'ARSY	Lyonnaise des Eaux	Commune d'ARSY	Lyonnaise des Eaux	Commune d'ARSY	Lyonnaise des Eaux
<b>AVRIGNY</b>	SIAEP Choisy-la-Victoire	Veolia	SIAEP Choisy-la-Victoire	Veolia	SIAEP Choisy-la-Victoire	Veolia
<b>BAILLEUL-LE-SOC</b>	Commune de Bailleul-le-Soc	SAUR	Commune de Bailleul-le-Soc	SAUR	Commune de Bailleul-le-Soc	SAUR
<b>BAUGY</b>	SIVOM de Monchy-Humières	Régie	SIVOM de Monchy-Humières	Régie	SIVOM de Monchy-Humières	Régie
<b>BAZICOURT</b>	SIAEP Saint-Martin-Longueau	Régie	SIAEP Saint-Martin-Longueau	Régie	SIAEP Saint-Martin-Longueau	Régie
<b>BEAUREPAIRE</b>	Commune de Beaufort	Lyonnaise des Eaux	Commune de Beaufort	Lyonnaise des Eaux	Commune de Beaufort	Lyonnaise des Eaux
<b>BELLOY</b>	SIVOM Lataule - Belloy	Lyonnaise des Eaux	SIVOM Lataule - Belloy	Lyonnaise des Eaux	SIVOM Lataule - Belloy	Lyonnaise des Eaux
<b>BIENVILLE</b>	Commune de Bienville	Régie	Commune de Bienville	Régie	Commune de Bienville	Régie
<b>BLINCOURT</b>	SIAEP Choisy-la-Victoire	Veolia	SIAEP Choisy-la-Victoire	Veolia	SIAEP Choisy-la-Victoire	Veolia
<b>BRAISNES</b>	SIVOM de Monchy-Humières	Régie	SIVOM de Monchy-Humières	Régie	SIVOM de Monchy-Humières	Régie
<b>BRENOUILLE</b>	SIAEP Cinqueux	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Cinqueux	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Cinqueux	Lyonnaise des Eaux
<b>CANLY</b>	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR
<b>CATENOY</b>	Commune de Catenoy (CC Pays du Clermontois)	Lyonnaise des Eaux	Commune de Catenoy (CC Pays du Clermontois)	Lyonnaise des Eaux	Commune de Catenoy (CC Pays du Clermontois)	Lyonnaise des Eaux
<b>CERNOY</b>	SIAEP de l'Hardières	Lyonnaise des Eaux	SIAEP de l'Hardières	Lyonnaise des Eaux	SIAEP de l'Hardières	Lyonnaise des Eaux
<b>CHEVRIERES</b>	SIAEP Saint-Martin-Longueau	Régie	SIAEP Saint-Martin-Longueau	Régie	SIAEP Saint-Martin-Longueau	Régie
<b>CHOISY-AU-BAC</b>	SIAEP Choisy-au-Bac	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Choisy-au-Bac	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Choisy-au-Bac	Lyonnaise des Eaux
<b>CHOISY-LA-VICTOIRE</b>	SIAEP Choisy-la-Victoire	Veolia	SIAEP Choisy-la-Victoire	Veolia	SIAEP Choisy-la-Victoire	Veolia

Communes	Production		Transfert		Distribution	
	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant
<b>CINQUEUX</b>	SIAEP Cinqueux	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Cinqueux	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Cinqueux	Lyonnaise des Eaux
<b>CLAIROIX</b>	SIAEP Choisy-au-Bac	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Choisy-au-Bac	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Choisy-au-Bac	Lyonnaise des Eaux
<b>COIVREL</b>	Commune de Coivrel	Régie	Commune de Coivrel	Régie	Commune de Coivrel	Régie
<b>COMPIEGNE</b>	ARC	Lyonnaise des Eaux	ARC	Lyonnaise des Eaux	Commune de Compiègne	Lyonnaise des Eaux
<b>COUDUN</b>	Commune de Coudun	SAUR	Commune de Coudun	SAUR	Commune de Coudun	SAUR
<b>CRESSONSACQ</b>	SIAEP Pronleroy	SAUR	SIAEP Pronleroy	SAUR	SIAEP Pronleroy	SAUR
<b>EPINEUSE</b>	SIAEP de l'Hardières	Lyonnaise des Eaux	SIAEP de l'Hardières	Lyonnaise des Eaux	SIAEP de l'Hardières	Lyonnaise des Eaux
<b>ERQUINVILLERS</b>	SIAEP Avrechy	Régie	SIAEP Avrechy	Régie	SIAEP Avrechy	Régie
<b>ESTREES-SAINT-DENIS</b>	Commune d'Estrées-Saint-Denis	Veolia	Commune d'Estrées-Saint-Denis	Veolia	Commune d'Estrées-Saint-Denis	Veolia
<b>FLEURINES</b>	SI du bassin d'Halatte	Veolia	Commune de Fleurines	Lyonnaise des Eaux	Commune de Fleurines	Lyonnaise des Eaux
<b>FRANCIERES</b>	SIAEP Hémévillers-Francières, Montmartin	SAUR	SIAEP Hémévillers-Francières, Montmartin	SAUR	SIAEP Hémévillers-Francières, Montmartin	SAUR
<b>GIRAUMONT</b>	Commune de Giraumont	SAUR	Commune de Giraumont	SAUR	Commune de Giraumont	SAUR
<b>GOURNAY-SUR-ARONDE</b>	Commune de Gournay-Sur-Aronde	Lyonnaise des Eaux	Commune de Gournay-Sur-Aronde	Lyonnaise des Eaux	Commune de Gournay-Sur-Aronde	Lyonnaise des Eaux
<b>GRANDFRESNOY</b>	SIAEP Grandfresnoy	SAUR	SIAEP Grandfresnoy	SAUR	SIAEP Grandfresnoy	SAUR
<b>GRANDVILLERS-AUX-BOIS</b>	SIAEP Pronleroy	SAUR	SIAEP Pronleroy	SAUR	SIAEP Pronleroy	SAUR
<b>HEMEVILLERS</b>	SIAEP Hémévillers-Francières, Montmartin	SAUR	SIAEP Hémévillers-Francières, Montmartin	SAUR	SIAEP Hémévillers-Francières, Montmartin	SAUR
<b>HOUDANCOURT</b>	SIAEP Saint-Martin-Longueau	Régie	SIAEP Saint-Martin-Longueau	Régie	SIAEP Saint-Martin-Longueau	Régie
<b>JANVILLE</b>	SIAEP Choisy-au-Bac	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Choisy-au-Bac	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Choisy-au-Bac	Lyonnaise des Eaux
<b>JAUX</b>	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR
<b>JONQUIERES</b>	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR
<b>LABRUYERE</b>	CCLVD	Régie	CCLVD	Régie	CCLVD	Régie

Communes	Production		Transfert		Distribution	
	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant
<b>LACHELLE</b>	-	-	-	-	Commune de Lachelle	Régie
<b>LACROIX-SAINT-OUEN</b>	Commune de Lacroix-Saint-Ouen	Régie	Commune de Lacroix-Saint-Ouen	Régie	Commune de Lacroix-Saint-Ouen	Régie
<b>LANEUVILLEROY</b>	SIAEP Laneuvilleroy - Montiers	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Laneuvilleroy - Montiers	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Laneuvilleroy - Montiers	Lyonnaise des Eaux
<b>LATAULE</b>	SIVOM Lataule - Belloy	Lyonnaise des Eaux	SIVOM Lataule - Belloy	Lyonnaise des Eaux	SIVOM Lataule - Belloy	Lyonnaise des Eaux
<b>LE FAYEL</b>	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR
<b>LE MEUX</b>	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR
<b>LEGLANTIERS</b>	Commune de Leglantières	Lyonnaise des Eaux	Commune de Leglantières	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Léglantières - Ravenel	Lyonnaise des Eaux
<b>LES AGEUX</b>	SIAEP Saint-Martin-Longueau	Régie	SIAEP Saint-Martin-Longueau	Régie	SIAEP Saint-Martin-Longueau	Régie
<b>LIEUVILLERS</b>	SIAEP Avrechy	Régie	SIAEP Avrechy	Régie	SIAEP Avrechy	Régie
<b>LONGUEIL-SAINTE-MARIE</b>	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR
<b>MAIGNELAY-MONTIGNY</b>	Commune de Maignelay-Montigny	SAUR	Commune de Maignelay-Montigny	SAUR	Commune de Maignelay-Montigny	SAUR
<b>MARGNY-LES-COMPIEGNE</b>	Commune de Margny-lès-Compiègne	Lyonnaise des Eaux	Commune de Margny-lès-Compiègne	Lyonnaise des Eaux	Commune de Margny-lès-Compiègne	Lyonnaise des Eaux
<b>MENEVILLERS</b>	SIAEP Les Planiques	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Les Planiques	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Les Planiques	Lyonnaise des Eaux
<b>MERY-LA-BATAILLE</b>	Commune de Mery-la-Bataille	SAUR	Commune de Mery-la-Bataille	SAUR	Commune de Mery-la-Bataille	SAUR
<b>MONCEAUX</b>	SIAEP Cinqueux	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Cinqueux	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Cinqueux	Lyonnaise des Eaux
<b>MONCHY-HUMIERES</b>	SIVOM de Monchy-Humières	Régie	SIVOM de Monchy-Humières	Régie	SIVOM de Monchy-Humières	Régie
<b>MONTGERAIN</b>	SIAEP Les Planiques	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Les Planiques	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Les Planiques	Lyonnaise des Eaux
<b>MONTIERS</b>	SIAEP Laneuvilleroy - Montiers	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Laneuvilleroy - Montiers	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Laneuvilleroy - Montiers	Lyonnaise des Eaux
<b>MONTMARTIN</b>	SIAEP Hémévillers-Francières, Montmartin	SAUR	SIAEP Hémévillers-Francières, Montmartin	SAUR	SIAEP Hémévillers-Francières, Montmartin	SAUR

Communes	Production		Transfert		Distribution	
	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant
<b>MORIENVAL</b>	SIAEP Bonneuil-en-Valois	SAUR	SIAEP Bonneuil-en-Valois	SAUR	SIAEP Bonneuil-en-Valois	SAUR
<b>MOYENNEVILLE</b>	SIAEP Moyenneville – Wacquemoulin	Régie avec prestation de services (Lyonnaise des eaux)	SIAEP Moyenneville – Wacquemoulin	Régie avec prestation de services (Lyonnaise des eaux)	SIAEP Moyenneville - Wacquemoulin	Régie avec prestation de services (Lyonnaise des eaux)
<b>MOYVILLERS</b>	Commune de Moyvillers	SAUR	Commune de Moyvillers	SAUR	Commune de Moyvillers	SAUR
<b>NEUFVY-SUR-ARONDE</b>	Commune de Neufvy-sur-Aronde	Lyonnaise des Eaux	Commune de Neufvy-sur-Aronde	Lyonnaise des Eaux	Commune de Neufvy-sur-Aronde	Lyonnaise des Eaux
<b>NOROY</b>	SIAEP Avrechy	Régie	SIAEP Avrechy	Régie	SIAEP Avrechy	Régie
<b>PIERREFONDS</b>	Commune de Pierrefonds	Veolia	Commune de Pierrefonds	Veolia	Commune de Pierrefonds	Veolia
<b>PONTPOINT</b>	SIE de Pontpoint-Rhuis-Roberval	Veolia	SIE de Pontpoint-Rhuis-Roberval	Veolia	SIE de Pontpoint-Rhuis-Roberval	Veolia
<b>PONT-SAINTE-MAXENCE</b>	Commune de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des Eaux	Commune de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des Eaux	Commune de Pont-Sainte-Maxence	Lyonnaise des Eaux
<b>PRONLEROY</b>	SIAEP Pronleroy	SAUR	SIAEP Pronleroy	SAUR	SIAEP Pronleroy	SAUR
<b>RAVENEL</b>	-	-	-	-	SIAEP Léglantiers - Ravenel	Lyonnaise des Eaux
<b>REMY</b>	Commune de Remy	SAUR	Commune de Remy	SAUR	Commune de Remy	SAUR
<b>RHUIS</b>	SIE de Pontpoint-Rhuis-Roberval	Veolia	SIE de Pontpoint-Rhuis-Roberval	Veolia	SIE de Pontpoint-Rhuis-Roberval	Veolia
<b>RIEUX</b>	SIAEP Cinqueux	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Cinqueux	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Cinqueux	Lyonnaise des Eaux
<b>RIVECOURT</b>	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	SAUR
<b>ROBERVAL</b>	SIE de Pontpoint-Rhuis-Roberval	Veolia	SIE de Pontpoint-Rhuis-Roberval	Veolia	SIE de Pontpoint-Rhuis-Roberval	Veolia
<b>ROSOY</b>	CCLVD	Régie	CCLVD	Régie	CCLVD	Régie
<b>ROUVILLERS</b>	SIAEP Pronleroy	SAUR	SIAEP Pronleroy	SAUR	SIAEP Pronleroy	SAUR
<b>SACY-LE-GRAND</b>	Commune de Sacy-le-Grand	Lyonnaise des Eaux	Commune de Sacy-le-Grand	Lyonnaise des Eaux	Commune de Sacy-le-Grand	Lyonnaise des Eaux
<b>SACY-LE-PETIT</b>	SIAEP Grandfresnoy	SAUR	SIAEP Grandfresnoy	SAUR	SIAEP Grandfresnoy	SAUR
<b>SAINT-JEAN-AUX-BOIS</b>	SIAEP Bonneuil-en-Valois	SAUR	SIAEP Bonneuil-en-Valois	SAUR	SIAEP Bonneuil-en-Valois	SAUR

Communes	Production		Transfert		Distribution	
	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant	Maître d'ouvrage	Exploitant
<b>SAINT-MARTIN-AUX-BOIS</b>	SIAEP Les Planiques	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Les Planiques	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Les Planiques	Lyonnaise des Eaux
<b>SAINT-MARTIN-LONGUEAU</b>	SIAEP Saint-Martin-Longueau	Régie	SIAEP Saint-Martin-Longueau	Régie	SIAEP Saint-Martin-Longueau	Régie
<b>SAINT-SAUVEUR</b>	-	-	-	-	SIAEP de Saintines-Saint-Sauveur	Veolia
<b>VENETTE</b>	ARC	Lyonnaise des Eaux	ARC	Lyonnaise des Eaux	Commune de Venette	SAUR
<b>VERBERIE</b>	SIVOM de Verberie -Saint-Vaast-de-Longmont	Lyonnaise des Eaux	SIVOM de Verberie -Saint-Vaast-de-Longmont	Lyonnaise des Eaux	SIVOM de Verberie -Saint-Vaast-de-Longmont	Lyonnaise des Eaux
<b>VERDERONNE</b>	CCLVD	Régie	CCLVD	Régie	CCLVD	Régie
<b>VIEUX-MOULIN</b>	SIAEP Choisy-au-Bac	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Choisy-au-Bac	Lyonnaise des Eaux	SIAEP Choisy-au-Bac	Lyonnaise des Eaux
<b>VIGNEMONT</b>	SIVOM Margny-sur-Matz	SAUR	SIVOM Margny-sur-Matz	SAUR	SIVOM Margny-sur-Matz	SAUR
<b>VILLENEUVE-SUR-VERBERIE</b>	SI du bassin d'Halatte	Veolia	Commune de Villeneuve-sur-Verberie	Veolia	Commune de Villeneuve-sur-Verberie	Veolia
<b>VILLERS-SUR-COUDUN</b>	Commune de Villers-sur-Coudun	SAUR	Commune de Villers-sur-Coudun	SAUR	Commune de Villers-sur-Coudun	SAUR
<b>WACQUEMOULIN</b>	SIAEP Moyenneville – Wacquemoulin <sup>11</sup>	Régie avec prestation de services (Lyonnaise des eaux)	SIAEP Moyenneville – Wacquemoulin	Régie avec prestation de services (Lyonnaise des eaux)	SIAEP Moyenneville - Wacquemoulin	Régie avec prestation de services (Lyonnaise des eaux)

<sup>11</sup> Le SIAEP de Moyenneville-Wacquemoulin a fait paraître en juillet 2016 un Appel d'Offres pour une Délégation de Service Public d'eau Potable (date limite 01/09/2016)

# ANNEXE 5

## CARACTERISTIQUES DES QUALITOMETRES POUR LE SUIVI DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLE

Cours d'eau	Station/Commune	Code Station RCS/RCO	Précisions localisation station réseau local	XL93	YL93
<b>Aisne</b>	Choisy-au-Bac	03156000	-	691037	6926308
<b>Ru de Berne</b>	Pierrefonds	-	Station 1 : amont bourg, à l'aval des étangs de Vertefeuille	697339	6916135
	Pierrefonds	-	Station 2 : à l'aval du lac	698423	6916574
	Pierrefonds	-	Station 3 : à 50m en amont du rejet de la STEP	698103	6917441
	Pierrefonds	-	Station 5 : en amont des étangs de St Pierre	697703	6918912
	Vieux-Moulin	-	Amont pont	693934	6922669
	Pierrefonds	-	Station 4 : à 100m en aval du rejet de la STEP	697885	6917629
<b>Aronde</b>	Clairoix	03133937	-	689328	6926719
	Moyenneville	-	Pont RD37	674032	6932662
	Neufvy-sur-Aronde	-	Pont	675368	6932654
	Gournay-sur-Aronde	-	Arsonval	677560	6931571
	Monchy-Humières	-	Au niveau du lavoir, en amont du pont	681808	6929856
	Bienville	-	Nord du bourg aval pont	687816	6928233
	Wacquemoulin	-	Pont bourg	672168	6933556
	Gournay-sur-Aronde	-	Bras Aronde pont RD82	676296	6932267
	Gournay-sur-Aronde	-	Bras pisciculture pont RD82	676287	6932213
	Montmartin	-	Aval autoroute A1	679048	6930312
	Monchy-Humières	-	Bourg aval golf	681808	6929856
	Braisnes	-	Revenes	683904	6930474
	Coudun	-	Bourg aval pont	686372	6929352
	Bienville	-	Méandre	687873	6928217
	Clairoix	-	Pont RD32	689327	6926719
	Clairoix	-	Aval voie ferrée	689445	6926497
	Coudun	-	Bourg aval pont	686338	6929365
	Wacquemoulin	-	Chemin à côté de l'ancienne voie ferrée	671899	6933520
	Gournay-sur-Aronde	-	En amont de la station de Gournay	676296	6932267
	<b>Payelle</b>	Remy	-	Limite communale entre Remy et Baugy	680294
Remy		-	Amont bourg	678290	6926658
Remy		-	Aval bourg	679415	6926821
Lachelle		-	Amont bourg	680369	6927184
Remy		-	Amont confluence Aronde	680277	6929190
Lachelle		-	Aval STEP	680030	6926957
<b>Somme d'Or</b>	Gournay-sur-Aronde	-	Pont RD73	676040	6933035

Cours d'eau	Station/Commune	Code Station RCS/RCO	Précisions localisation station réseau local	XL93	YL93
	Gournay-sur-Aronde	-	Aval pont RD73	676040	6933035
<b>Oise</b>	Clairoix	03133850	-	690171	6926907
	Jaux	03134000	-	684541	6922111
	Longueil-Sainte-Marie	03135000	-	679938	6912505
	Pont-Sainte-Maxence	03136000	-	671205	6911549
	Compiègne	-	suivi amont STEP LSO : aval confluence, en face de Colgate	688732	6926014
	Compiègne	-	suivi aval STEP LSO pt aval : aval pont, RD, en face de la base nautique	682858	6916617
	Longueil-Sainte-Marie	-	amont confluence ru du Grand Fossé / Oise	680895	6914998
	Compiègne	-	suivi amont STEP LSO : aval confluence, en face de Colgate	688732	6926014
	Compiègne	-	suivi aval STEP LSO pt aval : aval pont, RD, en face de la base nautique	682858	6916617
<b>Ru du Grand Fossé</b>	Longueil-Sainte-Marie	-	amont STEP LSM	679875	6916254
	Longueil-Sainte-Marie	-	aval STEP LSM	679929	6916087
	Longueil-Sainte-Marie	-	confluence ru du Grand Fossé / Oise	680773	6914670
	Rivecourt	-	aval franchissement RD200, au niveau de la propriété	680429	6915103
<b>Fossé Traxin</b>	Pontpoint	-	Amont pont	673068	6911820
<b>Ru de Goderu</b>	Lacroix-Saint-Ouen	-	-	683132	6915587
<b>Ru de Roucanne</b>	Rhuis	-	-	677413	6912185
<b>Ruisseau de la Frette</b>	Les Ageux	-	-	671215	6912606
<b>Ru des Planchettes</b>	Lacroix-Saint-Ouen	-	-	685225	6918943
<b>Ru Gaillant</b>	Rivecourt	-	Aval des 3 buses RD200	680903	6915866
	Rivecourt	-	pont RD155, sous le viaduc SNCF	678707	6913071
<b>Rhônny</b>	Rieux	03136600	Rhônny à Rieux 1	664889	6911248

## ANNEXE 6

# CARACTERISTIQUES DES QUALITOMETRES POUR LE SUIVI DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Code BSS	Code INSEE	Commune	Réseau	Profondeur	Nappe captée	Nombre de prélèvements	Nombre d'analyse	Nombre de paramètres suivis au total
00816X0062/F	60351	LATAULE	AESN / SISE-Eaux	20.2	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	43	7561	557
01043X0073/FA	60048	BAUGY	AESN / SISE-Eaux	30	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	22	2828	578
01043X0074/FB	60048	BAUGY	AESN / SISE-Eaux	40	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	21	2828	578
01044X0155/P	60070	BIENVILLE	AESN / SISE-Eaux	20	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	52	11974	694
01044X0160/F	60689	VILLERS-SUR-COUDUN	AESN / SISE-Eaux	40.7	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	24	739	175
01045X0038/F	60152	CHOISY-LA-VICTOIRE	AESN / SISE-Eaux	80	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	31	5181	559
01047X0239/P1	60338	LACROIX-SAINT-OUEN	AESN / SISE-Eaux	24.3	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	23	3101	620
01047X0240/P2	60338	LACROIX-SAINT-OUEN	AESN / SISE-Eaux	25	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	22	3089	578
01056X0108/HY	60491	PIERREFONDS	AESN / SISE-Eaux	-	Sables de Cuise sous couverture des argiles de Laon de l'Yprésien sup. du Bassin Parisien	28	5236	544
00808X0010/P	60374	MAIGNELAY-MONTIGNY	SISE-Eaux	42.58	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	7	807	438
00815X0064/P	60374	MAIGNELAY-MONTIGNY	SISE-Eaux	35	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	6	383	159
00815X0071/F	60585	SAINT-MARTIN-AUX-BOIS	SISE-Eaux	60	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	4	105	49
00815X0073/F2	60585	SAINT-MARTIN-AUX-BOIS	SISE-Eaux	60	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	3	88	44
00816X0044/P	60396	MERY-LA-BATAILLE	SISE-Eaux	26.35	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	6	1078	438
01038X0007/P1	60332	LABRUYERE	SISE-Eaux	25.5	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	9	521	158
01038X0008/P4	60332	LABRUYERE	SISE-Eaux	40	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	8	395	163

Code BSS	Code INSEE	Commune	Réseau	Profondeur	Nappe captée	Nombre de prélèvements	Nombre d'analyse	Nombre de paramètres suivis au total
01038X0141/P2	60332	LABRUYERE	SISE-Eaux	25.9	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	13	575	199
01038X0209/F7	60332	LABRUYERE	SISE-Eaux	50	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	13	1046	484
01038X0210/P2BIS	60332	LABRUYERE	SISE-Eaux	38	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	13	854	444
01038X0211/P5	60332	LABRUYERE	SISE-Eaux	42	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	10	339	118
01038X0278/F9	60332	LABRUYERE	SISE-Eaux	45.5	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	1	411	410
01038X0279/F10	60332	LABRUYERE	SISE-Eaux	45.5	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	1	411	410
01041X0002/P	60040	BAILLEUL-LE-SOC	SISE-Eaux	160	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	5	671	438
01041X0003/P	60375	MAIMBEVILLE	SISE-Eaux	29	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	4	318	
01041X0029/P	60456	NEUVILLE-ROY(LA)	SISE-Eaux	13.6	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	9	1430	440
01041X0031/PC	60515	PRONLEROY	SISE-Eaux	20.45	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	9	1345	440
01042X0002/P	60440	MOYENNEVILLE	SISE-Eaux	20.2	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	7	798	440
01042X0017/PC	60281	GOURNAY-SUR-ARONDE	SISE-Eaux	16.3	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	5	358	157
01042X0055/PC	60223	ESTREES-SAINT-DENIS	SISE-Eaux	37.03	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	10	1263	440
01042X0066/F	60441	MOYVILLERS	SISE-Eaux	80	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	11	739	439
01042X0090/F1	60254	FRANCIERES	SISE-Eaux	75	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	4	504	420
01042X0091/F2	60254	FRANCIERES	SISE-Eaux	78	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	6	1094	444
01042X0094/FR	60223	ESTREES-SAINT-DENIS	SISE-Eaux	49	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	9	821	444

Code BSS	Code INSEE	Commune	Réseau	Profondeur	Nappe captée	Nombre de prélèvements	Nombre d'analyse	Nombre de paramètres suivis au total
01042X0096/F4	60223	ESTREES-SAINT-DENIS	SISE-Eaux	49.6	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	5	578	431
01043X0005/F	60019	ANTHEUIL-PORTES	SISE-Eaux	73.5	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	8	941	443
01043X0022/PC	60408	MONCHY-HUMIERES	SISE-Eaux	15.75	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	9	935	439
01044X0010/PC	60151	CHOISY-AU-BAC	SISE-Eaux	35.2	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	7	885	440
01044X0028/P1	60689	VILLERS-SUR-COUDUN	SISE-Eaux	6.7	Sables de Cuise sous couverture des argiles de Laon de l'Yprésien sup. du Bassin Parisien	8	934	440
01044X0044/PC	60166	COUDUN	SISE-Eaux	35	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	7	702	159
01044X0061/PC	60382	MARGNY-LES-COMPIEGNE	SISE-Eaux	25	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	8	1051	483
01044X0167/F	60273	GIRAUMONT	SISE-Eaux	120	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	18	593	146
01044X0178/F2	60151	CHOISY-AU-BAC	SISE-Eaux	33	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	10	1025	440
01044X0180/F3	60151	CHOISY-AU-BAC	SISE-Eaux	40	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	9	1072	424
01045X0001/P	60562	SACY-LE-GRAND	SISE-Eaux	15.6	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	9	1140	440
01046X0009/F	60050	BAZICOURT	SISE-Eaux	12	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	8	1015	441
01046X0067/P	60284	GRANDFRESNOY	SISE-Eaux	20	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	16	1113	488
01046X0068/F	60024	ARSY	SISE-Eaux	30.6	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	10	1176	440
01046X0069/P	60050	BAZICOURT	SISE-Eaux	21.5	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	9	1062	440
01046X0122/F.A EP	60024	ARSY	SISE-Eaux	50	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	12	783	439

Code BSS	Code INSEE	Commune	Réseau	Profondeur	Nappe captée	Nombre de prélèvements	Nombre d'analyse	Nombre de paramètres suivis au total
01047X0091/P	60338	LACROIX-SAINT-OUEN	SISE-Eaux	13.35	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	13	1227	485
01047X0226/F	60369	LONGUEIL-SAINTE-MARIE	SISE-Eaux	60	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	11	1154	441
01047X0233/F2	60369	LONGUEIL-SAINTE-MARIE	SISE-Eaux	60	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	12	1837	441
01047X0243/F3	60369	LONGUEIL-SAINTE-MARIE	SISE-Eaux	63	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	10	731	159
01055X0064/P	60491	PIERREFONDS	SISE-Eaux	44.2	Sables de Cuise sous couverture des argiles de Laon de l'Yprésien sup. du Bassin Parisien	8	1021	440
01281X0002/PC	60509	PONT-SAINTE-MAXENCE	SISE-Eaux	28.6	Sables de Cuise sous couverture des argiles de Laon de l'Yprésien sup. du Bassin Parisien	8	933	440
01281X0012/P	60509	PONT-SAINTE-MAXENCE	SISE-Eaux	30.8	Sables de Cuise sous couverture des argiles de Laon de l'Yprésien sup. du Bassin Parisien	10	936	440
01281X0101/F	60238	FLEURINES	SISE-Eaux	82.8	Calcaires et sables du Lutétien du bassin de l'Oise aval	6	388	159
01281X0106/111111	60509	PONT-SAINTE-MAXENCE	SISE-Eaux	79	Sables de Cuise sous couverture des argiles de Laon de l'Yprésien sup. du Bassin Parisien	8	980	443
01281X0113/F6	60509	PONT-SAINTE-MAXENCE	SISE-Eaux	50	Sables, marnes et calcaires de l'Yprésien basal et du Paléocène du Bassin Parisien	6	464	159
01281X0117/F2	60102	BRENOUILLE	SISE-Eaux	45.5	Sables, marnes et calcaires de l'Yprésien basal et du Paléocène du Bassin Parisien	10	997	484
01281X0152/F3	60102	BRENOUILLE	SISE-Eaux	48	Sables, marnes et calcaires de l'Yprésien basal et du Paléocène du Bassin Parisien	10	1098	440
01281X0229/F7	60509	PONT-SAINTE-MAXENCE	SISE-Eaux	56	Sables, marnes et calcaires de l'Yprésien basal et du Paléocène du Bassin Parisien	2	548	421
01282X0039/P	60508	PONTPOINT	SISE-Eaux	29.1	Sables de Cuise sous couverture des argiles de Laon de l'Yprésien sup. du Bassin Parisien	30	1292	212

Code BSS	Code INSEE	Commune	Réseau	Profondeur	Nappe captée	Nombre de prélèvements	Nombre d'analyse	Nombre de paramètres suivis au total
01282X0146/P2	60508	PONTPOINT	SISE-Eaux	43.8	Calcaires et sables du Lutétien du bassin de l'Oise aval	30	1213	211
01282X0226/F1	60238	FLEURINES	SISE-Eaux	85	Sables de Cuise sous couverture des argiles de Laon de l'Yprésien sup. du Bassin Parisien	2	823	411
01283X0116/F	60667	VERBERIE	SISE-Eaux	110	Craie du Sénonien au Turonien inférieur, partie sous recouvrement au centre du Bassin Parisien	35	1519	477
F1 bis	60338	LACROIX-SAINT-OUEN	ARC	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard			
PZ1	60338	LACROIX-SAINT-OUEN	ARC	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard			
PZ2	60339	LACROIX-SAINT-OUEN	ARC	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard			
PZ3	60340	LACROIX-SAINT-OUEN	ARC	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard			
PZ4	60023	ARMANCOURT	ARC	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard			
01038X0126/P	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	25	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	3	51	42
01038X0130/P	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	19.94	Sables, marnes et calcaires de l'Yprésien basal et du Paléocène du Bassin Parisien	6	131	41
01038X0205/PZ2	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	36.2	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	1	5	5
01038X0213/F.IR RI	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	44	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	6	60	40
01038X0228/PZ2 3	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	30	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	2	10	5
01038X0235/PZ3 0	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	32	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	2	11	6
01038X0236/PZ3 1	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	32	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	2	22	18

Code BSS	Code INSEE	Commune	Réseau	Profondeur	Nappe captée	Nombre de prélèvements	Nombre d'analyse	Nombre de paramètres suivis au total
<b>01038X0238/PZ33</b>	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	32	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	2	45	40
<b>01038X0242/PZ19</b>	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	11	152	45
<b>01038X0243/PZ16</b>	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	7	33	8
<b>01038X0249/PZ15</b>	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	6	25	8
<b>01038X0250/PZ5</b>	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	8	35	8
<b>01038X0251/PZ6</b>	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	7	33	9
<b>01038X0252/PZ4</b>	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	7	32	9
<b>01038X0254/PZ13</b>	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	7	33	9
<b>01038X0256/PZ8</b>	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	9	49	10
<b>01038X0257/PZ12</b>	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	12	210	58
<b>01038X0258/PZ18</b>	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	9	109	44
<b>01038X0259/PZ11</b>	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	12	191	45
<b>01038X0260/PZ20</b>	60130	CATENOY	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	12	188	45
<b>01042X0140/P1</b>	60223	ESTREES-SAINT-DENIS	Installations Classées Picardie	30	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	5	164	35
<b>01042X0141/P2</b>	60223	ESTREES-SAINT-DENIS	Installations Classées Picardie	30	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	5	164	35
<b>01042X0142/P3</b>	60223	ESTREES-SAINT-DENIS	Installations Classées Picardie	30	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	7	209	68
<b>01044X0004/P</b>	60159	COMPIEGNE	Installations Classées Picardie	15.4	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	2	123	118

Code BSS	Code INSEE	Commune	Réseau	Profondeur	Nappe captée	Nombre de prélèvements	Nombre d'analyse	Nombre de paramètres suivis au total
01044X0049/HY	60166	COUDUN	Installations Classées Picardie	-	Sables, marnes et calcaires de l'Yprésien basal et du Paléocène du Bassin Parisien	22	374	20
01044X0158/P15	60273	GIRAUMONT	Installations Classées Picardie	11.5	Sables, marnes et calcaires de l'Yprésien basal et du Paléocène du Bassin Parisien	20	340	20
01044X0177/P	60166	COUDUN	Installations Classées Picardie	8	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	22	374	20
01044X0179/P	60689	VILLERS-SUR-COUDUN	Installations Classées Picardie	24	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	19	323	20
01044X0184/P7	60689	VILLERS-SUR-COUDUN	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	22	374	20
01044X0185/P18	60689	VILLERS-SUR-COUDUN	Installations Classées Picardie	15	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	23	376	21
01044X0216/P10	60166	COUDUN	Installations Classées Picardie	12	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	18	306	20
01044X0252/PZ1	60159	COMPIEGNE	Installations Classées Picardie	-	Formations alluviales	5	101	30
01044X0253/PZ2	60159	COMPIEGNE	Installations Classées Picardie	-	Formations alluviales	6	101	30
01044X0254/PZ3	60159	COMPIEGNE	Installations Classées Picardie	-	Formations alluviales	6	100	29
01044X0255/PZ-11	60689	VILLERS-SUR-COUDUN	Installations Classées Picardie	-	Formations alluviales	21	357	20
01044X0256/PZ-12	60689	VILLERS-SUR-COUDUN	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	22	374	20
01044X0257/PZ-20	60689	VILLERS-SUR-COUDUN	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	17	293	17
01044X0258/PZ-4	60689	VILLERS-SUR-COUDUN	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Noyonnais	21	356	20
01044X0260/PZ1	60159	COMPIEGNE	Installations Classées Picardie	17	Alluvions actuelles à anciennes de l'Oise	7	90	15
01044X0261/PZ2	60159	COMPIEGNE	Installations Classées Picardie	17	Alluvions actuelles à anciennes de l'Oise	7	90	15
01044X0262/PZ3	60159	COMPIEGNE	Installations Classées Picardie	17	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	7	90	15

Code BSS	Code INSEE	Commune	Réseau	Profondeur	Nappe captée	Nombre de prélèvements	Nombre d'analyse	Nombre de paramètres suivis au total
01044X0263/PZ4	60159	COMPIEGNE	Installations Classées Picardie	-	Alluvions actuelles à anciennes de l'Oise	1	6	6
01044X0264/PZ7	60159	COMPIEGNE	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	1	1	1
01044X0265/PZ8	60159	COMPIEGNE	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	1	1	1
01044X0266/C	60159	COMPIEGNE	Installations Classées Picardie	-	Alluvions actuelles à anciennes de l'Oise	7	59	12
01044X0267/F	60159	COMPIEGNE	Installations Classées Picardie	-	Alluvions actuelles à anciennes de l'Oise	7	59	12
01044X0268/G	60159	COMPIEGNE	Installations Classées Picardie	-	Alluvions actuelles à anciennes de l'Oise	7	59	12
01047X0318/P1	60540	RIVECOURT	Installations Classées Picardie	-	Sables, marnes et calcaires de l'Yprésien basal et du Paléocène du Bassin Parisien	1	14	14
01047X0319/P2	60540	RIVECOURT	Installations Classées Picardie	-	Sables, marnes et calcaires de l'Yprésien basal et du Paléocène du Bassin Parisien	3	45	17
01047X0326/PZ1	60402	MEUX(LE)	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	2	7	4
01047X0327/PZ2	60402	MEUX(LE)	Installations Classées Picardie	-	Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard	2	7	4
01281X0213/PZ1	60509	PONT-SAINTE-MAXENCE	Installations Classées Picardie	10.2	Argiles, sables et lignites de l'Yprésien inf. du Bassin Parisien	5	227	67
01281X0214/PZ2	60509	PONT-SAINTE-MAXENCE	Installations Classées Picardie	10.2	Argiles, sables et lignites de l'Yprésien inf. du Bassin Parisien	5	229	67
01281X0215/PZ3	60509	PONT-SAINTE-MAXENCE	Installations Classées Picardie	10	Argiles, sables et lignites de l'Yprésien inf. du Bassin Parisien	5	229	67
01281X0216/FO RAGE	60509	PONT-SAINTE-MAXENCE	Installations Classées Picardie	-	Argiles, sables et lignites de l'Yprésien inf. du Bassin Parisien	6	226	67
01281X0217/PZ1	60102	BRENOUILLE	Installations Classées Picardie	5	Argiles, sables et lignites de l'Yprésien inf. du Bassin Parisien	4	36	21
01281X0218/PZ2	60102	BRENOUILLE	Installations Classées Picardie	5	Argiles, sables et lignites de l'Yprésien inf. du Bassin Parisien	4	24	16
01281X0219/PZ3	60102	BRENOUILLE	Installations Classées Picardie	5	Argiles, sables et lignites de l'Yprésien inf. du Bassin Parisien	4	30	22

Code BSS	Code INSEE	Commune	Réseau	Profondeur	Nappe captée	Nombre de prélèvements	Nombre d'analyse	Nombre de paramètres suivis au total
01281X0220/PZ6	60102	BRENOUILLE	Installations Classées Picardie	5	Argiles, sables et lignites de l'Yprésien inf. du Bassin Parisien	1	7	7

## ANNEXE 7

# BILAN DES OBSERVATIONS SUR L'ETAT DES RESEAUX DE COLLECTE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

STEP	2010	2011	2012	2013	2014
ANTHEUIL-PORTES	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	-
BRENOUILLE PONT-SAINTE-MAXENCE	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>
CHEVRIERES	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	-
CHOISY-AU-BAC	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<b>Système de collecte conforme</b>
CLAIROIX	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<b>Variations hydrauliques importantes, étude diagnostique réseau recommandée</b>
COUDUN	-	-	<b>Captages d'eaux parasites par temps de pluie</b> (variations importantes des débits reçus)	<b>Captages d'eaux parasites sur le réseau par temps de pluie</b>	<b>Impact significatif des pluies sur les volumes d'eaux collectés</b> par le réseau avec surcharge hydraulique de la station pour le débit de pointe Enquête sur le réseau nécessaire (éliminer les <b>captages d'eau parasite</b> )
CRESSONSACQ	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	-	-
ESTREES-SAINT-DENIS	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	Réactualisation de l'étude diagnostic de 2008 recommandée (éliminer les désordres rencontrés, optimiser la collecte)	<b>Variation de débits</b> <i>Programme de travaux recommandé pour limiter les intrusions d'eau claires parasites</i>
FLEURINES	<b>Gestion des eaux de pluie difficile</b> Etude diagnostique du système d'assainissement recommandée (améliorer la gestion des eaux pluviales, optimiser la collecte)	<b>Gestion des eaux de pluie difficile.</b> Etude diagnostique recommandée sur l'ensemble du système d'assainissement	Etude diagnostique sur l'ensemble du système d'assainissement recommandée (améliorer la <b>gestion des eaux pluviales</b> , optimiser la collecte)	<b>Gestion des eaux pluviales difficile</b> Etude diagnostique sur l'ensemble du système d'assainissement vivement recommandée (identifier les éventuels désordres, apporter des solutions)	<i>Réseau unitaire : gestion des eaux pluviales insuffisante. Dimensionnement du bassin d'orage ne permet pas de répondre au besoin de stockage par temps de pluie.</i> A-coups hydrauliques par temps de pluie. Etude diagnostique nécessaire sur le réseau de collecte (identifier les dysfonctionnements, proposer des solutions)
GOURNAY-SUR-ARONDE	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	-
HOUDANCOURT	Projet d'aménagement sur le réseau avec mise en séparatif de certaines rues, suite à l'étude de modélisation, avec calage du déversoir d'orage en amont de la station pour limiter les mises en charge du réseau et les rejets vers le milieu naturel Mise en conformité du dispositif d'auto surveillance prévue au niveau du déversoir	Etude diagnostique de l'ensemble du système recommandée (réduire les <b>intrusions d'eaux claires parasites</b> , optimiser la collecte, proposer des solutions)	Etude diagnostique préconisée (identifier les dysfonctionnements, proposer des solutions, optimiser la collecte)	<b>Captage d'eaux claires parasites</b> météoriques et permanentes Etude diagnostique envisagée	<b>Captages d'eaux claires parasites</b> Etude diagnostique nécessaire (identifier les dysfonctionnements, proposer des solutions pour limiter l'intrusion des eaux claires parasites, optimiser le collecte) Désordres constatés sur le réseau. <i>Etude diagnostique recommandée</i>
LACROIX-SAINT-OUEN	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<b>Système de collecte non conforme</b>
LACHELLE	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>
LONGUEIL-SAINTE-MARIE	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>
MAIGNELAY-MONTIGNY	-	-	-	Installation d'une sonde en 2013 pour mesurer les volumes déversés au niveau du déversoir en amont de la station	-

STEP	2010	2011	2012	2013	2014
MONCHY-HUMIERES	-	-	-	Ecart notable entre les charges hydraulique et de pollution Suivi nécessaire pour <b>déterminer s'il y a captages d'eaux parasites</b>	<b>Variations importantes des volumes d'eau</b> traités qui laissent craindre des captages d'eaux parasites Enquête sur le réseau souhaitable
MORIENVAL	Nécessité de réaliser un programme de travaux sur le réseau de collecte de la commune de Morierval (limiter les <b>intrusions d'eaux parasites</b> , optimiser la collecte)	Nécessité de prévoir des investigations (diminuer les <b>intrusions d'eaux claires parasites</b> , optimiser la collecte des eaux usées)	<b>réseau d'assainissement sur la commune de Morierval sensible à la pluviométrie</b> , investigations recommandées (limiter les <b>intrusions d'eaux claires parasites</b> , optimiser la collecte)	Investigations sur le réseau recommandées (limiter les <b>intrusions d'eaux parasites</b> , optimiser la collecte) Il est conseillé de réactualiser l'étude diagnostique réalisée en 1999	<b>Variations de débits</b> Réactualiser l'étude diagnostique réalisée en 2006 et établir un programme de travaux afin de limiter l' <b>intrusion d'eaux claires parasites</b>
NEUFVY-SUR-ARONDE	Effluents bruts parfois anormalement chargés ce qui entraîne des surcharges en pollution Enquête sur le réseau nécessaire (éliminer ces rejets néfastes pour le fonctionnement du dispositif)	Effluents bruts très concentrés car charge en pollution plus élevée que la charge hydraulique, peut-être du fait de rejets particuliers dans le réseau	Ecart récurrent entre les charges hydraulique et de pollution en partie lié à des effluents bruts très concentrés Effluents parfois colorés arrivant sur la station. Enquête sur le réseau nécessaire (déterminer la nature et l'origine), signature éventuelle d'une convention de déversement avec le ou les établissements concernés	Effluents bruts particulièrement concentré, avec prédominance de la charge en pollution par rapport à la charge hydraulique sur le dispositif Arrivées d'effluents parfois colorés sur la station, enquête sur le réseau souhaitable	-
PIERREFONDS	<b>Captages d'eaux parasites par temps de pluie</b> à éliminer sur le réseau Etudes préalables et travaux prévus en 2011 (extension du réseau, réhabilitation des réseaux existants)	<b>Captages d'eaux parasites sur le réseau par temps de pluie</b> Travaux d'extension et de réhabilitation prévus en 2012	<b>Captages d'eaux parasites par temps de pluie</b>	<b>Captages d'eaux parasites</b>	<b>Captages d'eaux parasites avec un volume journalier pouvant varier du simple au double</b> et surcharge hydraulique du dispositif en pointe <i>Travaux à prévoir pour limiter les intrusions d'eaux claires parasites sur le réseau</i>
REMY	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	Les bilans 24h ont mis en évidence le <b>captage d'eaux claires parasites météoriques</b> . Il est conseillé de reprendre les conclusions de l'étude diagnostique et d'établir un programme de travaux (limiter les intrusions d'eaux parasites, optimiser la collecte)
SACY-LE-GRAND	<b>Réseau sensible à la pluviométrie</b> , investigations nécessaires (limiter les intrusions d'eaux parasites)	<b>Captages d'eaux parasites</b> , Travaux recommandés (limiter les intrusions d'eaux parasites, optimiser la collecte)	<b>Captages d'eaux claires parasites météoriques</b> entraînant des dépassements de la capacité nominale hydraulique. Investigations recommandées (limiter les intrusions d'eaux parasites, optimiser la collecte)	Il est conseillé de reprendre les conclusions de l'étude diagnostique réalisée en 2009 pour optimiser le fonctionnement du réseau	<i>Etude diagnostique 2009 a confirmé la présence d'eaux claires météoriques. Reprendre les conclusions pour limiter les à-coups hydrauliques</i>

STEP	2010	2011	2012	2013	2014
SAINTINES	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Station reçoit <b>eaux parasites drainées par le réseau</b></i>
SAINT-JEAN-AUX-BOIS	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	-
SAINT-JEAN-AUX-BOIS II	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	-
SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	-
VERBERIE	<b>Divers dysfonctionnements</b> mis en évidence par l'étude diagnostique et propositions des solutions : reprise du <b>déversoir</b> dans le parc du château d'Aramont, mise en conformité des <b>habitations non raccordées au réseau de collecte</b> (suppression des rejets vers le milieu naturel ) limiter les <b>intrusions d'eaux claires parasites permanentes</b> dont le volume s'élève à 240 m3/j équiper les postes de la rue des Moulins et de la rue Alexis Carel d'un traitement anti H2S <b>déconnecter les branchements pluviaux</b> sur la partie séparatif pour éliminer environ 8 000 m2 de surface active	Suite à l'étude diagnostique des travaux doivent être réalisés ainsi que sur le réseau de collecte (limiter les intrusions d'eaux claires parasites, optimiser la collecte, mettre en place de traitement anti-H2S sur les postes)	-	-	<i>Réhabilitation des réseaux prévue</i>
VIEUX-MOULIN	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	-
ANTHEUIL-PORTES	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	-
BRENOUILLE PONT-SAINTE-MAXENCE	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>
CHEVRIERES	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	-
CHOISY-AU-BAC	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Système de collecte conforme</i>
CLAIROIX	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<b>Variations hydrauliques importantes, étude diagnostique réseau recommandée</b>
COUDUN	-	-	<b>Captages d'eaux parasites par temps de pluie</b> (variations importantes des débits reçus)	<b>Captages d'eaux parasites sur le réseau par temps de pluie</b>	<b>Impact significatif des pluies sur les volumes d'eaux collectés par le réseau</b> avec surcharge hydraulique de la station pour le débit de pointe Enquête sur le réseau nécessaire (éliminer les <b>captages d'eaux parasites</b> )
CRESSONSACQ	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	-	-
ESTREES-SAINT-DENIS	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>	Réactualisation de l'étude diagnostic de 2008 recommandée (éliminer les désordres rencontrés, optimiser la collecte)	<b>Variation de débits</b> <i>Programme de travaux recommandé pour limiter les <b>intrusions d'eaux claires parasites</b></i>

Les observations indiquées en italiques en 2014 correspondent aux commentaires mentionnés dans les évaluations de conformités des DDT, les autres observations proviennent des fiches de synthèses par station du SATESE.

ANNEXE 8  
BILAN DES DIAGNOSTICS DE CONFORMITE DES  
INSTALLATIONS NON COLLECTIVES

SPANC	Commune	Zonage d'assainissement	Diagnostics effectués entre 2010 et 2015		
			Nombre de diagnostics effectués	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes
CCPP	ANGIVILLERS	ANC	58	17	41
	CERNOY	ANC	70	22	48
	COIVREL	ANC	91	37	54
	CRESSONSACQ	AC			
	ERQUINVILLERS	ANC	45	6	39
	GRANDVILLERS-AUX-BOIS	ANC	98	26	72
	LANEUVILLEROY	AC			
	LEGLANTIERS	ANC	171	53	118
	LIEUVILLERS	ANC	200	68	132
	MAIGNELAY-MONTIGNY	AC	6	2	4
	MENEVILLERS	ANC	39	12	27
	MERY-LA-BATAILLE	ANC	189	46	143
	MONTGERAIN	ANC	56	11	45
	MONTIERS	AC			
	MOYENNEVILLE	AC	3		3
	NOROY	ANC	103	32	71
	PRONLEROY	AC	1		1
	SAINT-MARTIN-AUX-BOIS	ANC	128	47	81
	RAVENEL	AC	0	0	0
	ROUVILLERS	AC			
WACQUEMOULIN	AC				
CCPOH	BAZICOURT	AC	1	0	1
	BEAUREPAIRE	ANC	29	4	25
	BRENOUILLE	AC	12	1	11
	CINQUEUX	AC	21	2	19
	LES AGEUX	AC	7	2	5
	MONCEAUX	AC	5	4	1
	PONTPOINT	AC	211	43	168
	PONT-SAINTE-MAXENCE	AC	127	13	114
	RHUIS	ANC	68	19	49
	ROBERVAL	ANC	221	27	194
	SACY-LE-GRAND	AC	1	0	1

SPANC	Commune	Zonage d'assainissement	Diagnostics effectués entre 2010 et 2015		
			Nombre de diagnostics effectués	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes
	SACY-LE-PETIT	AC	6	2	4
	SAINT-MARTIN-LONGUEAU	AC	2	0	2
	VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	ANC	254	60	194
	RIEUX	AC	36	2	34
	ANGICOURT	AC	0	0	0
CCPS	ANTHEUIL-PORTES	AC	NC	NC	NC
	BAUGY	AC	NC	NC	NC
	BELLOY	AC (aucun travaux)	41	16	25
	BRAISNES	AC	NC	NC	NC
	COUDUN	AC	NC	NC	NC
	GIRAUMONT	AC	NC	NC	NC
	GOURNAY-SUR-ARONDE	AC	NC	NC	NC
	LATAULE	AC (aucun travaux)	57	22	35
	MONCHY-HUMIERES	AC	NC	NC	NC
	NEUFVY-SUR-ARONDE	AC	NC	NC	NC
	VIGNEMONT	AC (aucun travaux)	181	73	108
	VILLERS-SUR-COUDUN	AC	NC	NC	NC
ARC	ARMANCOURT	AC	NC	NC	NC
	BIENVILLE	AC	NC	NC	NC
	CHOISY-AU-BAC	AC	NC	NC	NC
	CLAIROIX	AC	NC	NC	NC
	COMPIEGNE	AC	NC	NC	NC
	JANVILLE	AC	NC	NC	NC
	JAux	AC	NC	NC	NC
	JONQUIERES	AC	NC	NC	NC
	LACHELLE	AC	NC	NC	NC
	LACROIX-SAINT-OUEN	AC	NC	NC	NC
	LE MEUX	AC	NC	NC	NC
	MARGNY-LES-COMPIEGNE	AC	NC	NC	NC
	SAINT-JEAN-AUX-BOIS	AC	NC	NC	NC
	SAINT-SAUVEUR	AC	NC	NC	NC
VENETTE	AC	NC	NC	NC	

SPANC	Commune	Zonage d'assainissement	Diagnostics effectués entre 2010 et 2015		
			Nombre de diagnostics effectués	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes
	VIEUX-MOULIN	AC	NC	NC	NC
<b>SIA de Longueil Sainte Marie</b>	ARSY	AC	NC	NC	NC
<b>Commune d'AVRIGNY</b>	AVRIGNY	ANC	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Commune de BAILLEUL-LE-SOC</b>	BAILLEUL-LE-SOC	ANC	NC	NC	NC
<b>Commune de BLINCOURT</b>	BLINCOURT	ANC	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SIA de Longueil Sainte Marie</b>	CANLY	AC	NC	NC	NC
<b>SIA Chevrères/Grandfresnoy</b>	CHEVRIERES	AC	NC	NC	NC
<b>Commune de CHOISY-LA-VICTOIRE</b>	CHOISY-LA-VICTOIRE	ANC	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
<b>Commune d'EPINEUSE</b>	EPINEUSE	ANC	NC	NC	NC
<b>Commune d'ESTREES-SAINT-DENIS</b>	ESTREES-SAINT-DENIS	AC	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SIA Payelle - Aronde</b>	FRANCIERES	AC	NC	NC	NC
<b>SIA Chevrères/Grandfresnoy</b>	GRANDFRESNOY	AC	NC	NC	NC
<b>SIA Payelle - Aronde</b>	HEMEVILLERS	AC	NC	NC	NC
<b>Commune de HOUDANCOURT</b>	HOUDANCOURT	AC	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>SIA de Longueil Sainte Marie</b>	LE FAYEL	AC	NC	NC	NC
<b>SIA de Longueil Sainte Marie</b>	LONGUEIL-SAINTE-MARIE	AC	NC	NC	NC
<b>Commune de MONTMARTIN</b>	MONTMARTIN	ANC	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<b>Commune de MOYVILLERS</b>	MOYVILLERS	AC	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>SIA Payelle - Aronde</b>	REMY	AC	NC	NC	NC
<b>SIA de Longueil Sainte Marie</b>	RIVECOURT	AC	NC	NC	NC
<b>SIVOM de Verberie</b>	VERBERIE	AC	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>
<b>CCC</b>	CATENOY	AC	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>CC3F</b>	FLEURINES	AC	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CCPV</b>	MORIENVAL	AC	<b>130</b>	<b>112</b>	<b>18</b>
<b>CCLO</b>	PIERREFONDS	AC	<b>34</b>	<b>30</b>	<b>4</b>
<b>CCLVD</b>	LABRUYERE	AC	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	ROSOY	AC	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
	VERDERONNE	AC	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>